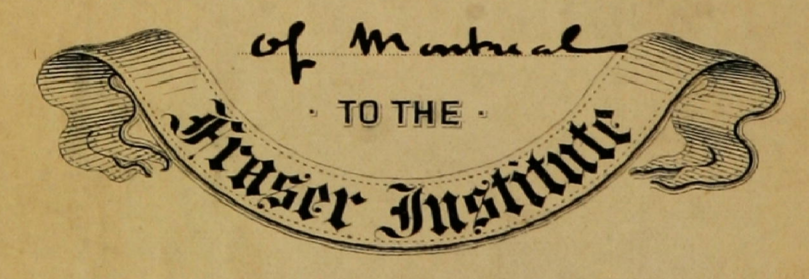






The Mercantile Library
Association
of Montreal





HISTOIRE

COMPARÉE

DE FRANCE ET D'ANGLETERRE.

IMPRIMERIE DE MARCHAND DU BREUIL,
rue de la Harpe, n. 90.

HISTOIRE

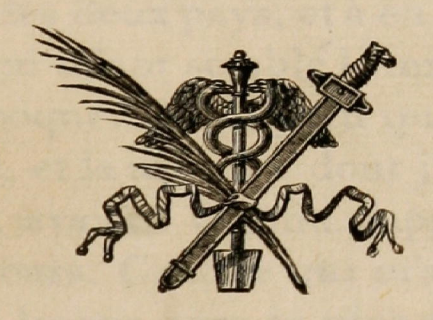
COMPARÉE

DE FRANCE ET D'ANGLETERRE,

PAR M. FILON,

PROFESSEUR D'HISTOIRE AU COLLÉGE BOURBON.

COURS PROFESSÉ EN 1832, A L'ATHÉNÉE ROYAL DE PARIS.



PARIS.

LIBRAIRIE CLASSIQUE ET ÉLÉMENTAIRE DE L. HACHETTE,

ancien Élève de l'École normale,

RUE PIERRE-SARRAZIN, N° 12.

1832

AVERTISSEMENT.

Chargé, l'hiver dernier, de faire un Cours d'histoire à l'Athénée, j'ai choisi pour sujet de mes leçons le parallèle historique de la France et de l'Angleterre. Le temps qui m'était donné, ne me permettait point d'entrer dans le détail des faits, qui sont d'ailleurs assez connus. Je me suis donc borné à résumer l'histoire des deux pays, et à en tirer les conclusions qui m'ont semblé le mieux convenir à notre époque. Il m'a paru que le choix de mon sujet, et la manière dont j'ai cru devoir le traiter, avaient obtenu l'approbation de mes auditeurs. C'est ce qui m'a déterminé à revoir ces leçons avec le plus grand soin, à les réunir en corps d'ouvrage, et à les livrer au public, par la voie de l'impression. Dans un temps où la solution de la plupart des questions européennes dépend de la conduite que tiendront la France et l'Angleterre, tout ce qui se rapporte à l'histoire de ces deux nations, tout ce qui fait connaître leur carac-

tère, leurs intérêts, leurs rivalités, leurs alliances, enfin tout ce qui tend à expliquer leur avenir par leur passé, excite un intérêt particulier : puisse cet intérêt protéger mon livre, comme il a soutenu mes paroles!

Paris, ce 1er septembre 1832.

COURS
D'HISTOIRE MODERNE.

PREMIÈRE LEÇON.

INTRODUCTION A L'HISTOIRE DE FRANCE ET A L'HISTOIRE D'ANGLETERRE COMPARÉES.

Messieurs,

Dans une chaire où tant d'hommes précédés par leur nom sont venus tour à tour vous apporter le tribut de leur savoir et de leur talent, vous voyez paraître pour la première fois un jeune homme qui ne s'est préparé à cette périlleuse épreuve que par des travaux inconnus et des méditations solitaires. Mais ces méditations et ces travaux avaient un but qui lui donne des droits à votre indulgence, celui de servir la vérité, la science et la patrie. Ces trois mots ne résument-ils pas, Messieurs, la doctrine qui vous est commune, et pour ainsi dire le culte que vous professez? Ne sont-ils pas depuis un demi-siècle habitués à retentir dans cette enceinte, et ne furent-ils pas dès l'origine inscrits sur votre bannière? Quand l'Athénée fut fondé, tout annonçait en France une de ces périodes critiques qui renou-

vellent à de longs intervalles la vie des nations. L'esprit philosophique, qui s'était infiltré dans toutes les parties de l'ordre social et qui en avait miné les vieux fondemens, n'avait plus qu'à en précipiter la chute, et à faire sortir des ruines un édifice nouveau. Avec quels transports d'espérance tous les regards se tournaient alors vers l'avenir qui se levait si beau! Depuis, Messieurs, les événemens ont suivi leur cours; le mouvement se redoublant lui-même, comme par une loi physique, a bientôt épouvanté ceux qui en avaient donné le signal; le char une fois lancé a broyé sous ses roues tout ce qui voulait l'arrêter. Et cependant, malgré tant de vœux dépassés et de prévisions déçues, une invisible raison a tout conduit : car la France a touché le but, libre, indépendante et riche d'avenir.

Tout n'est pas fini pourtant; et des faits encore récens nous le disent assez haut, l'ère nouvelle dans laquelle nous entrons n'est point une ère de repos et de quiétude absolue. A chaque siècle sa peine et son mérite. L'humanité est toujours en progrès : mais, à mesure qu'elle s'avance, le but qu'elle veut atteindre recule devant elle. Le travail social est une toile sans fin que les générations humaines se transmettent et qu'elles tissent tour à tour, infatigables ouvrières; et l'âge d'or, que les poètes plaçaient dans le passé, que certains philosophes de nos jours ont cru entrevoir dans

l'avenir, n'est nulle part que dans la conscience des individus et des peuples qui ont accompli leur devoir selon leur temps. La tâche de nos pères est achevée : honneur à eux ! la nôtre commence.

Que sera-t-elle, Messieurs, cette tâche qui nous est réservée? assurément elle sera neuve : car, dans l'histoire comme dans la nature, rien ne se ressemble absolument; mais elle aura, comme toutes les autres, ses écueils et sa gloire. Elle ne consistera point à débarrasser la France des réseaux du système féodal, ni à opposer au despotisme théologique l'indépendance de la raison : ce fut l'œuvre de 89. Elle ne consistera point à promener la terreur en Europe, pour faire reconnaître des peuples et des rois l'ordre social que nous avons fondé : la république et l'empire y ont pourvu. Elle ne consistera point à combattre un gouvernement rebelle à ses propres lois et violateur de la foi jurée : 1830 l'a fait et bien fait. Notre mission à nous, c'est de coordonner les résultats obtenus, de les féconder, et de les transmettre inviolables aux siècles qui nous suivront.

Messieurs, la conséquence inévitable de plusieurs révolutions successives est de rompre les anciennes relations, d'isoler les individus et de faire succéder à l'esprit social qui animait tout un peuple, le caprice des opinions particulières et la lutte des intérêts opposés. Il faut donc avant tout chercher ce lien moral qui nous manque au-

jourd'hui, ou plutôt il faut révéler aux esprits ce qu'ils ont de commun à leur insu. C'est ainsi qu'on calmera des passions qu'une étincelle peut encore embraser, et qu'on cimentera par les mœurs la révolution que les lois ont consacrée. La réorganisation sociale, tel est le problème de notre époque. Mais, pour le résoudre, il faut se garder de porter atteinte à la liberté. Loin de nous donc la pensée de recourir aux formules d'un mysticisme renouvelé du moyen âge, ou de révêtir bizarrement de l'armure rouillée de Grégoire VII l'industrialisme des temps modernes! Pour ramener la France à l'unité possible aujourd'hui, il suffit du concours de toutes les sciences, opérant chacune dans ses limites et avec la philosophie qui lui est propre, sous l'inspiration commune de la raison qui révèle à tout homme ce qu'il se doit à lui-même et ce qu'il doit à ses semblables.

Parmi les sciences qui sont appelées à travailler de concert à l'avenir de la patrie, l'histoire, Messieurs, ne doit point marcher la dernière. En effet, elle n'est point seulement destinée à satisfaire une oisive curiosité ; ce n'est point une longue galerie où l'on promène un regard indifférent sur des objets plus ou moins rares disposés avec symétrie. L'histoire considérée en grand, c'est-à-dire dans ses résultats généraux, est le dépôt de ce qu'il y a de bon, de vrai, d'utile dans les traditions humaines. Nous nous sentons mieux affermis dans

l'idée du devoir, plus prêts à braver les fatigues et les dangers qui nous sont échus en partage, quand nous évoquons devant nous, quand nous contemplons à l'œuvre les générations qui nous ont précédés. L'inspiration personnelle ou conscience, qui défaille souvent quand elle est abandonnée à elle-même, se relève confirmée par le témoignage et par la pratique du genre humain. Voyez alors comme tout dans l'histoire intéresse et devient fécond, tout jusqu'aux détails les plus stériles en apparence. Ces marbres mutilés, ces inscriptions à demi effacées, laissez les savans et les Académies pâlir à en pénétrer le sens : il y a, sous ces caractères dont l'usage est tombé, quelque chose qui ne meurt point, une passion, une idée, de la liberté, de l'homme enfin. Ne riez pas de l'antiquaire qui va dans la vallée du Nil chercher la trace des vieux Pharaons, et qui revient triomphant d'avoir retrouvé une dynastie ou restitué un nom propre. Cette découverte vous importe : car ces nomenclatures de dynasties éteintes sont des séries de familles en qui se résumaient les intérêts et la volonté des peuples. L'histoire remue de la poussière, soit : mais c'est celle de vos pères ; cette poussière a vécu, a senti, a pensé comme vous, et c'est bien à la science du passé que s'applique le vers sympathique du poète latin.

Homo sum, humani nihil a me alienum puto. (Térence.)

Je suis homme, rien de ce qui est humain ne m'est étranger.

Indépendamment du plaisir que nous trouvons à faire revivre ainsi nos semblables par la pensée, il est plusieurs sortes d'instructions qui découlent de l'étude de l'histoire. La première, c'est la connaissance de la nature humaine. En effet, que voyons-nous partout dans ce grand livre dont chaque siècle est une page ? Les générations en guerre entre elles ou avec la nature. La philosophie décrit l'homme en général : l'histoire nous le montre agissant. Ainsi, au lieu de dire d'une manière abstraite : l'espèce humaine tend à se conserver, à se développer, à se perpétuer, elle nous présente ces trois lois appliquées sur une grande échelle, les peuples sauvages luttant pour se nourrir contre un sol ingrat et une nature ennemie, les peuples conquérans développant leur énergie aux dépens des nations amollies, les peuples civilisés se perpétuant par la législation ou par les arts, tous enfin, depuis les chasseurs et les pasteurs des temps primitifs juqu'aux industriels de nos jours, accomplissant leur destinée par le travail. L'histoire est donc une sorte de morale fondée sur l'expérience, une philosophie pratique, capable de nous inspirer ou de fortifier en nous ce qui constitue la vertu humaine, c'est-à-dire la force de vouloir et d'agir, le courage de vaincre la nature physique, la résistance à la tyrannie de nos semblables, le dévouement à la famille, à la patrie, à la société.

Mais cette force humaine, toujours et partout la même dans ses élémens essentiels, l'histoire nous apprend aussi qu'elle se modifie selon les lieux et selon les temps. Vous savez, Messieurs, combien la position géographique influe sur le caractère et sur les actions des peuples. Quelle différence n'y a-t-il point entre l'habitant de la plaine et celui de la montagne? Jetez les yeux sur ces vastes champs qui s'étendent du pied des Alpes aux bords de l'Adriatique : ce fut toujours le théâtre d'un mouvement perpétuel, et comme une grande voie par où tous les peuples ont passé, où ils ont planté leurs tentes et versé leur sang, mais où ils n'ont pas laissé plus de trace que le navire sur l'Océan. Gravissez au contraire ces rocs escarpés, citadelles que la nature a bâties d'un ciment indestructible, vous y trouverez des races immuables dans leurs mœurs et dans leur histoire comme la base même de leurs montagnes. La Bretagne a beau devenir romaine : par de là les murs d'Adrien et de Sévère, il reste, sur le ssommets calédoniens, un peuple qui, selon la parole de Tacite, est le dernier gardien de l'indépendance à l'extrémité du monde; et, quelles que soient les révolutions qui plus tard changeront la face du pays, ce peuple dérobant sa tête libre au joug saxon et au joug normand aussi bien qu'au joug romain, conservera dans ses déserts le dépôt de la vieille langue et des traditions galliques.

Le climat n'agit pas moins sur les peuples que la position géographique. Combien de fois n'a-t-on pas opposé la vie facile et indolente de l'homme du midi à l'existence âpre et laborieuse de l'homme du nord? Le premier, accablé par les bienfaits ou par le venin caché de la nature extérieure, se résigne plus facilement à subir la loi de ses semblables et semble fait pour l'esclavage; tandis que le second, dont la vie est une perpétuelle conquête sur la nature, s'irrite de l'idée d'obéir à des hommes, ne connaît de loi que sa force et paraît comme le type de la liberté. Ainsi Montesquieu, expliquant les variétés de la politique par l'influence des climats, trouvait l'origine du despotisme sous le soleil de l'Asie et celle des gouvernemens libres dans les forêts de la Germanie.

Mais il est encore un autre élément qui modifie également l'humanité, c'est le temps. Chaque peuple, en obéissant à l'influence éternelle de sa position et de son climat, ne se ressemble pas à lui-même et innove à chaque instant. Le temps, disait Bacon, est le plus grand des novateurs. Le genre humain, vu d'ensemble et considéré comme un grand être collectif, accomplit une destinée, suit une carrière dont nous ne connaissons pas le commencement, dont nous ne prévoyons pas le terme, mais où il avance incessamment. De l'Orient à la Grèce, de la Grèce à Rome, de Rome à

l'Europe chrétienne du moyen âge, du moyen âge à cette société moderne qui a aboli les restes de l'esclavage, découvert l'imprimerie et le nouveau monde, conquis la liberté de conscience et distribué à un plus grand nombre l'exercice des droits politiques, il y a des progrès, des progrès immenses, et que dépasseront, sans en effacer la trace, les progrès inconnus qui sont cachés dans l'avenir.

L'histoire nous apprend donc les qualités générales par lesquelles un homme sort de la foule des hommes, un peuple marche à la tête des peuples. Elle nous apprend de plus que chaque siècle et chaque nation ont eu leur tâche à remplir, que par conséquent nous avons la nôtre. Cette tâche se développe et s'agrandit comme l'horizon, à mesure qu'un peuple marche; mais on peut prévoir ce qu'elle sera en examinant ses antécédens. Ainsi nous pouvons pressentir la nôtre en étudiant l'histoire de notre temps et de notre pays, puis l'histoire des temps et des pays qui sont le plus rapprochés de nous. C'est ce qui m'a fait choisir pour sujet de ces leçons l'histoire de France comparée à celle d'Angleterre. En vous traçant un tableau fidèle de ces deux nations, qui ont toujours marché l'une à côté de l'autre, tantôt pour s'unir, tantôt pour se combattre, puissé-je lever un coin du voile de l'avenir qui les attend! puissé-je surtout tirer de ces rapprochemens historiques une

moralité actuelle qui nous porte tous à agir, en quelque situation que nous soyons placés, pour le bien de la France et le progrès de l'humanité!

Dès l'origine, et dans des temps dont nous ne chercherons point à sonder l'obscurité, la vieille Gaule et la vieille Bretagne nous apparaissent comme sœurs. Elles appartiennent toutes deux à cette branche de la grande famille qui est venue de l'Orient peupler le nord et l'occident de l'Europe. Mais les plus anciennes annales nous font remarquer, entre les deux pays, des différences qui tiennent à leur position géographique. D'abord, les premières races germaniques durent s'arrêter long-temps au bord des mers qui baignent l'Europe, avant d'aller chercher au-delà de nouvelles terres; et plus tard tout passa par le continent avant d'arriver dans la Bretagne. La domination, les lois et la langue de Rome étaient répandues sur toute la surface de la Gaule, qu'elles avaient à peine franchi le détroit. Il en fut de même du christianisme. Les Saxons et les Angles ne fondèrent les sept royaumes qu'après avoir long-temps occupé le nord de la Germanie. Enfin, les Normands, maîtres de la Neustrie depuis deux cents ans, avaient adopté les coutumes et l'idiome de la France, lorsqu'ils fondèrent en Angleterre une domination qui dure encore. Ainsi cette nation qui se glorifie, et quelquefois non sans raison, d'avoir marché à la tête de la civilisation mo-

derne, fut au moins dans les temps anciens, l'histoire l'atteste et sa position l'y forçait, en arrière de la Gaule et même de la France.

Une autre conséquence de cette position fut l'état d'isolement dans lequel se trouvait l'île des Bretons à l'égard de l'Europe. Cette infériorité a cédé plus tard aux moyens de communication que la civilisation a multipliés; mais dans les temps les plus reculés, elle condamnait la tribu celtique établie en Bretagne à languir dans ses brouillards et sur ses grèves solitaires, tandis que les Celtes gaulois, plus libres de leurs mouvemens, franchissaient souvent les barrières que la nature leur avait posées. Ils étaient partis de la Gaule, ces peuples qui descendaient des Alpes pour occuper la vallée de l'Eridan, quand Rome avait à peine des rois. C'est la Gaule qui plus tard envoie ses *Brenn* attaquer dans Rome ceux qui devaient conquérir l'Occident, en Grèce et en Macédoine ceux qui avaient conquis l'Orient, et fonder jusqu'en Asie des colonies guerrières. Quand la Gaule se fut soumise à la fortune de César, quand elle eut accepté en échange de l'indépendance la civilisation romaine et quelques libertés municipales, elle ne renonça point à agir et ne déchut point de sa gloire passée. Elle fut Romaine avec honneur: ses enfans étaient admis dans le sénat ou revêtus de la pourpre consulaire; ses populations, tou-

jours guerrières, donnaient la victoire aux aigles impériales. Quelquefois même elle se choisit un César. De florissantes écoles s'élevaient dans ses cités, et pour plus d'un empereur sa vieille Lutèce avait un charme secret. Pendant toute cette période de la domination romaine en Gaule, la Bretagne flottait péniblement entre deux influences opposées, les Romains qui la négligeaient, qui l'ignoraient encore après l'avoir conquise, et les hommes libres du Nord qui se jouaient des murs et des soldats que Rome leur opposait. Elle traînait une existence équivoque, sans vigueur et sans dignité, tandis qu'au moins la Gaule était une fraction imposante de l'unité romaine.

Bientôt vint l'époque où Rome fut attaquée sur tous les points. Partout les barbares firent tomber devant eux les barrières de l'empire. La Gaule échut aux Francs, et avec eux redevint une nation. Renouvelée par le christianisme et par la conquête, elle s'apprête à se venger, par une activité puissante, du rôle passif qu'elle avait joué sous les Césars. Elle se constitue, sous ses premiers chefs, par des lois où, à travers des lambeaux de jurisprudence romaine, dominait l'esprit de la conquête germanique; et bientôt elle se trouve en état de rejeter jusqu'aux pieds des Pyrénées un peuple nouveau qui, parti des sables de l'Arabie, portait partout son glaive et sa foi, et voulait insolemment aller frapper aux portes de Byzance

après avoir soumis tout l'Occident. Ce peuple trouva son châtiment dans le cœur de la Gaule, pays où trois siècles auparavant était venu se briser Attila, pays qui s'était ouvert aux Romains et aux Francs, pour profiter de leurs lois et pour s'associer à leurs armes, mais qui fut deux fois le rempart de l'Europe contre deux invasions bien autrement formidables, celle des Huns et celle des Arabes, c'est-à-dire la force brute et la doctrine de la fatalité.

Qu'avaient fait pendant ce temps-là les Bretons que nous avons laissés dans leur île se débattre entre les Romains et les Scots ? Abandonnés du vieil empire, dont le bras n'était plus assez long pour les défendre, ils avaient humblement supplié les Saxons de venir les protéger. Ceux-ci, toujours prêts à l'action comme toutes les tribus germaniques, commencèrent par sauver les Bretons, puis les soumirent, puis les chassèrent de leur territoire ; et il ne resta de l'ancienne population que quelques débris dispersés à l'ouest et au nord de l'île, ou réfugiés dans notre Armorique qui leur dut un nouveau nom. Les Saxons, maîtres du sol breton, furent long-temps occupés à organiser en sept royaumes leur pesante domination et à se défendre à leur tour, soit de la vieille race qui habitait les montagnes du nord, soit des pirates qui pouvaient venir du continent.

Au huitième siècle, la Bretagne devenue Saxonne et anglaise était absorbée tout entière par des intérêts personnels, au moment même où la Gaule franque sauvait l'Europe centrale de la domination arabe.

Encore quelques années, et le contraste devient plus frappant. La première tribu franque qui s'était emparée de la Gaule céda la place à une tribu plus puissante qui fonda une dynastie et ouvrit une ère nouvelle. Victorieuse de la France neustrienne, la France ostrasienne agit au loin par le génie de son héros Charlemagne, et tandis qu'après avoir enlevé les Pyrénées aux Arabes et les Alpes aux Lombards, elle retrouvait dans Rome chrétienne la couronne des Césars, tandis qu'elle allait brisant les idoles encore debout dans la Germanie et propageait l'Évangile parmi les Saxons du continent, comme ailleurs les Arabes avaient propagé le Coran ; tandis que, refoulant vers l'Orient ce qui restait des enfans d'Attila, elle élevait une nouvelle barrière entre l'Europe et l'Asie, les Anglo-saxons, en guerre avec eux-mêmes, se défendaient misérablement contre les pirates que jetait sur leurs côtes l'écume de la mer du Nord, et une barque partie du Danemarck ou de la Norwège répandait la terreur dans tout le pays. La France, quelque temps débordée sur l'Europe, rentra dans ses limites, après Charle-

magne. A une action excessive succéda la langueur et l'épuisement. Mais du moins elle ne subit point une nouvelle conquête ; en abandonnant aux Normands une de ses provinces, elle acheta la sûreté des autres ; elle se constitua sous une troisième dynastie de son choix ; et l'Angleterre, inhabile à être par elle-même, trop semblable au milieu de son Océan à un navire sans voiles et sans boussole, passait tout entière des Saxons aux Danois et des Danois aux Normands! Ainsi, jusqu'au milieu du onzième siècle, du côté de l'Angleterre, isolement, impuissance non seulement à agir au dehors, mais à se défendre au dedans ; du côté de la France, action, action libre et puissante non seulement sur elle-même, mais sur l'Europe.

C'est au onzième siècle que les deux pays se constituent définitivement, et se dessinent d'une manière parallèle, quoique opposée à certains égards. Ce qui se manifeste des deux parts, c'est un besoin de se garantir enfin des troubles intérieurs et des attaques étrangères. Ce n'est plus l'œuvre d'un jour, mais celle des siècles qui commence. Le même principe préside à la formation des deux gouvernemens, la hiérarchie des propriétaires de fiefs : mais ce principe se modifie sous l'influence de circonstances différentes. En France, c'est une révolution nationale, une

réaction spontanée contre le pouvoir absolu qui, une fois tombé des mains de Charlemagne, était devenu trop lourd pour ses enfans ; c'est l'organisation régulière et long-temps attendue de la féodalité. En Angleterre, c'était aussi la féodalité, mais entée sur la conquête. Là, vous ne voyez point les fils des anciens possesseurs parvenus à régler enfin, sous un chef choisi par eux, des droits long-temps indéterminés. Ce sont des possesseurs intrus s'élançant sur un sol étranger, fondant par le fer un droit nouveau et le réglant par des lois aussi dures que celles de la guerre. De là une différence notable dans les résultats.

Le premier des rois normands ne sépara point sa cause de celle de ses compagnons d'armes, et ses lieutenans se rallièrent autour de son étendard, après la bataille comme pendant l'action, parce que la guerre n'avait point été terminée à Hastings et qu'elle couvait encore dans le cœur des Saxons. Pour résister, il fallait serrer les rangs : les chefs normands le comprirent, et, au lieu de s'exposer imprudemment aux chances d'une lutte individuelle, ils formèrent de bonne heure une ligue redoutable, une association solidaire, un corps politique en qui résidait le gouvernement et dont le roi n'était que le chef. Le peuple laissa faire l'aristocratie naissante, parce qu'elle se saisit du pouvoir, comme elle l'a gardé, avec vigueur

et intelligence, et parce qu'elle sut se faire accepter de la nation comme une garantie de salut et de prospérité.

En France au contraire, sous les premiers Capétiens, les grands feudataires qui relevaient directement de la couronne, et qui possédaient sans contestation des duchés ou des comtés aussi grands que des royaumes, les pairs du duc de France devenu roi, n'eurent aucun intérêt à rester, sentinelles vigilantes, autour du trône qu'ils avaient fondé. Ils ne songèrent qu'à exercer dans leur domaines une véritable souveraineté. Ces ducs *par la grâce de Dieu* étaient rois sur leurs terres, et ne reconnaissaient au chef qu'ils avaient choisi qu'une suzeraineté nominale. Aussi rien de plus stérile en faits importans que le règne des premiers Capétiens. Le domaine de la couronne n'occupe guère plus de place, sur le sol et dans l'histoire, que le comté de Flandre ou le duché de Bourgogne. Mais cet isolement, qui avait fait la puissance des hauts vassaux, fut précisément ce qui les perdit. Divisés entre eux, armés souvent contre le roi qu'ils s'étaient accoutumés à regarder comme leur égal, ils faisaient peser sur les peuples leur puissance, leur orgueil et la dépense de tant de guerres inutiles. Qu'en résulta-t-il? qu'à la longue, la bourgeoisie, les villes, les communes se lassèrent de toutes ces tyrannies, s'armèrent pour la liberté, et trouvèrent

dans le pouvoir royal un auxiliaire puissant. Le roi en France devint comme un drapeau, autour duquel on se rangea de toutes parts, pour marcher à la destruction de la féodalité.

Les seigneurs anglais, issus des normands, s'étaient fait par leur union un rempart contre les exigences populaires. Cette ligue, qui leur avait servi d'abord à se maintenir contre les révoltes saxonnes, leur servit plus tard à limiter le pouvoir des rois. Quand, sous les deux premiers Henri, la puissance de la couronne s'augmenta, les barons s'entendirent à merveille pour la restreindre; et, vainqueurs dans la lutte, ce fut à leur profit qu'ils conquirent la *Grande Charte*, au commencement du treizième siècle. Ils travaillèrent pendant un siècle à en assurer l'exécution, malgré les ruses, les parjures et les violences du pouvoir royal, toujours prêt à ressaisir le terrain qu'il avait cédé. Cette Charte, si souvent célébrée comme la base de la liberté anglaise, ne fut dans l'origine que la reconnaissance légale des priviléges de la noblesse. Tout corps puissant et nombreux ne tarde point à se diviser. La noblesse inférieure, les chevaliers de comtés, qui d'abord votaient avec les barons, s'en séparèrent, pour allier leur cause à celle des villes et des bourgs. Ce fut alors que des intérêts nouveaux, qui n'étaient en grande partie que ceux de l'ancienne population conquise, commencèrent à avoir leur

représentation spéciale ; et cette représentation vint s'asseoir en face de la représentation toujours vivante des conquérans souverains, le roi et les barons. Dans la seconde moitié du treizième siècle, *les communes* apparaissent, non encore bien régulières, mais réelles et distinctes. L'esprit d'association fut pour la bourgeoisie ce qu'il avait été pour la haute noblesse : il en fit un pouvoir central, un corps politique ayant une certaine part au gouvernement général, tandis que les communes de France s'épuisaient à lutter çà et là contre des seigneurs indépendans ; lutte partielle, isolée, qui devait aboutir à la liberté communale, mais bien plus encore au pouvoir absolu de la royauté.

Il y avait pourtant, Messieurs, dans cette royauté française quelque chose qui la séparait du despotisme. *Les États-généraux*, faible image des anciens Champs-de-Mai, commencent à se présenter sous une forme régulière, c'est-à-dire, composés des trois Ordres, à l'ouverture du quatorzième siècle, à l'instant même où les communes obtenaient en Angleterre une représentation spéciale. Sans doute, ils ne prenaient point part, comme les conseils anglais, à l'action générale du gouvernement ; leurs droits, leurs attributions étaient mal déterminés ; ils n'étaient convoqués qu'à de longs intervalles ; et l'on voit, à leurs alternatives de mollesse et de violence, qu'ils

n'exerçaient qu'un rôle extraordinaire, et que la souveraineté de fait ne résidait point en eux. Toutefois ils représentaient de droit la nation qui consentait à se laisser gouverner par d'autres; ils se levaient dans les grandes crises, pour rendre la force au pouvoir régulier ou pour le punir de ses excès; et l'opinion générale qu'aucun impôt ne pouvait être levé sans leur consentement, quoique souvent démentie par les faits, était cependant une limite ou une menace salutaire pour l'avidité des gens de cour et le despotisme des rois. Enfin ils portaient en eux, dès le quatorzième siècle, le germe de la révolution qui devait s'accomplir quatre cents ans plus tard.

La France avait encore une autre garantie, contre les excès du pouvoir, dans les mœurs et dans l'esprit général de la nation. L'intérêt même des rois, pour abaisser la résistance des grands, était de rendre cette autorité plus douce et plus équitable que celle qu'ils détruisaient. La justice royale, qui par l'établissement des parlemens se substitua peu à peu aux juridictions particulières, présentait bien plus de garanties que ce que les seigneurs appelaient leur justice. Un roi, qui exerce le pouvoir sans le partager avec une aristocratie, doit nécessairement s'appuyer sur les intérêts et la volonté du plus grand nombre. Un prince absolu, nous le voyons même dans les états les plus despotiques, ne peut régner que porté sur

les larges épaules du peuple. Aussi, après l'abaissement de la noblesse, il y avait entre le roi et la nation un merveilleux accord, un esprit de famille, qui ne valait certainement point l'exercice actuel de la liberté civile et politique, mais qui finit par triompher des factions intérieures et des invasions étrangères, et qui, au sortir du moyen âge, permit à la France agrandie de reprendre au dehors son influence naturelle. C'était elle qui avait, en quelque sorte, ouvert et fermé les croisades par la victoire de Godefroy de Bouillon et par la mort de Saint Louis. Voyez-la plus tard, quand ses rois sont *hors de page*, franchir les Alpes, avec l'ardeur qui entraînait jadis les Gaulois vers le midi, conquérir l'Italie en courant, puis en revenir à grand'-peine, épuisée d'or et de sang, mais riche de gloire et respectée pour son courage. Voyez-la, se dévouant à des guerres plus morales et plus justes, lutter, comme un athlète infatigable, contre l'ascendant de cette maison d'Autriche et d'Espagne qui s'avançait peu à peu à la domination de tous les trônes. Voyez-la, quelque temps arrêtée par les troubles de religion que fomentaient dans son sein les intrigues de l'étranger, consolider par son alliance la république batave, et, dans cette longue guerre où l'Allemagne était partagée en deux camps, où la liberté de conscience faillit succomber sous l'effort du despotisme et de l'intolérance réunis, voyez-la venger

Gustave-Adolphe, prêter secours aux faibles, fonder la liberté religieuse et dicter enfin, à sa gloire et à son profit, les principaux articles du *Traité de Westphalie.*

Au commencement du quatorzième siècle, le gouvernement des trois pouvoirs existait en Angleterre, sans y être encore développé. Aussi commençait-on dès lors à moins distinguer la population conquérante de la population conquise. Peu à peu, malgré les intérêts toujours distincts de l'aristocratie, la langue et les coutumes normandes s'étaient fondues dans l'idiome et dans les mœurs des Saxons. Cependant une plaie profonde rongeait le pays, malgré cette apparente harmonie; et cette plaie, c'était celle qui saigne encore dans l'Angleterre du dix-neuvième siècle, la misère du plus grand nombre, la concentration des propriétés en des mains privilégiées et l'impuissance du sol à nourrir ses habitans. Les croisades, auxquelles l'Angleterre n'avait pris d'ailleurs qu'une assez faible part, ne la débarrassaient pas, comme dans les siècles précédens, de sa population surabondante; et elle n'avait point, comme aujourd'hui, ses innombrables colonies qui prolongent au-delà des mers son territoire européen. Que faire? Elle jeta les yeux sur la France d'où sa noblesse était partie, la France dont la grandeur excitait son envie, dont les champs, les vignobles et le beau ciel souriaient

à sa pauvreté. Elle se fit conquérante, non par cet amour de la gloire et ce besoin d'activité qui fait ordinairement les peuples guerriers, mais par une conséquence de sa position et comme pour assurer sa subsistance. Alors commença une des plus tristes périodes de notre histoire. La France envahie et divisée sembla deux fois prête à s'éteindre comme nation; mais l'épée de Duguesclin et la bannière de Jeanne d'Arc lui rendirent deux fois la vie et l'indépendance. Enfin, au milieu du quinzième siècle, après une lutte de cent ans, l'Angleterre humiliée est réduite à rentrer dans les limites que l'Océan lui a faites; et la honte de ses défaites se tourne en une sorte de rage, qui s'exhale par la guerre civile. Ne pouvant pas nourrir son peuple, elle le dévore. Pendant plus de trente ans, sous l'étendard d'York ou sous celui de Lancastre, le sang anglais coule à grands flots sur les champs de bataille, sur les échafauds ou dans les prisons d'état. La fleur de la noblesse tombe dans ces terribles mêlées; l'ascendant des barons s'efface, et l'Angleterre subit à son tour la révolution qui faisait le tour du continent, la ruine de la noblesse et l'agrandissement du pouvoir royal.

Les rois *Tudors* sont presque despotes sur la terre classique de l'aristocratie. Mais la liberté se manifeste bientôt dans la religion. Luther, armé de l'imprimerie et faisant appel aux consciences

indépendantes, avait levé l'étendard en Allemagne contre l'autorité de l'Église. Aucune nation n'était plus disposée que le peuple anglais à secouer un joug, contre lequel il avait protesté dans les temps les plus anciens. Les rois profitèrent de ces dispositions pour enlever au pape la suprématie religieuse, et se faire absolus en matière de foi, comme ils l'étaient dans l'ordre politique. La transformation de l'église anglaise ne s'opéra point sans quelques secousses intérieures; et l'Angleterre, privée par là de toute influence sur le continent, resta spectatrice presque impassible de la lutte héroïque que la France soutenait contre la maison d'Autriche, dans un intérêt non pas seulement national mais européen. Cependant, quand la révolution religieuse fut consommée, la puissante impulsion de la couronne et l'affranchissement des esprits ouvrirent à l'Angleterre une nouvelle carrière de gloire et de prospérité. La renaissance des sciences et des lettres, les progrès de l'industrie et de la navigation, l'établissement des premières colonies se rattachent au règne et au nom d'Élisabeth.

Mais la liberté d'examen, reconnue comme un droit en matière religieuse, devait tôt ou tard porter ses fruits dans l'ordre politique. Quand on fut indépendant du pape, on voulut l'être du roi, dont le pouvoir avait tant grandi dans les discordes civiles. La noblesse, que la

guerre des deux roses avait affaiblie mais non pas détruite, et qui avait consenti à se taire pendant l'émancipation religieuse, la noblesse reprit courage et éleva la voix. Le peuple aussi s'émut, comme dans tous les temps, au mot de liberté. Tel fut l'entraînement des esprits que la royauté, qu'on avait seulement voulu limiter, disparut dans la tempête. Un homme, audacieux et rusé, s'empara du pouvoir que lui seul pouvait manier ; odieux à tous les partis, il vécut et mourut leur maître. Mais il était de ces hommes qui n'ont point d'héritiers; et, après sa mort, toutes les factions, également impuissantes à gouverner, laissèrent revenir paisiblement la royauté proscrite. Cette royauté trompa l'enthousiasme populaire qui avait accueilli son retour ; elle s'appliqua sottement à remonter le cours des âges, à rétablir deux choses également odieuses à tout anglais, le catholicisme et le pouvoir absolu. Elle alla se heurter dans sa folie, non pas contre les novateurs et les républicains dont la puissance était morte avec Cromwel, mais contre les deux grandes forces de l'Angleterre, l'église et la noblesse. La noblesse et l'église eurent bientôt tout le peuple autour d'elles ; la royauté resta seule et trouva pour châtiment, non plus l'échafaud de Charles Ier, mais l'exil, l'exil éternel, la peine des restaurations parjures. En même temps, un prince allié de la famille qui tombait, cher à la nation

par ses principes politiques et religieux, secondé d'ailleurs par le mouvement européen qui résistait à l'ambition de Louis XIV, vint s'asseoir sur le trône d'Angleterre, et assura aux vœux du peuple la prépondérance de l'Eglise anglicane et la liberté parlementaire.

A cette époque, Messieurs, il y avait en Europe une nation glorieuse par les armes, puissante par la civilisation, qui semblait oublier sa force au pied d'un trône absolu, et que son roi arma plus d'une fois contre la liberté nouvelle de l'Angleterre. Il semble que cette nation soit dévouée à une servitude éternelle. Mais rassurons-nous : l'arc du pouvoir royal est trop tendu, il faut qu'il se relâche ou qu'il se brise. Cette souveraine volonté, si puissante pour le bien et pour le mal, qui ordonnait aux arts d'embellir la France et qui chassait de ses états les consciences libres, elle cède vaincue par le temps, soutient son agonie avec dignité, et laisse la France dans cet état de sourde fermentation qui précède et annonce une rénovation sociale.

Si, au seizième siècle, la France entière n'adopta pas la réforme, c'est que le caractère de cette révolution ne convenait point à son génie. Avec son goût naturel pour les doctrines positives et complètes, comment aurait-elle pu s'associer à Luther, personnage tout passionné et tout dramatique, qui se contredit toute sa vie,

et mourut sans avoir vraiment formulé sa pensée? Quand les inspirations irrégulières du moine allemand eurent fait place à la doctrine plus nette et plus tranchée de Calvin, un certain nombre de Français s'enrôla sous la nouvelle loi. Cependant, si une sympathie plus générale n'accueillit point la confession calviniste, ce n'est pas seulement aux menaces de Charles-Quint, à la politique des rois de France, aux intrigues de Rome et de l'Espagne qu'il faut l'attribuer. Messieurs, la conviction de nos pères n'aurait reculé ni devant des armées, ni devant des échafauds : mais cette conviction n'existait point. Le plus grand nombre était attaché à la foi catholique, avec une passion qui éclata en violences contre les dissidens; et ceux qui par la pensée marchaient à la tête de la nation et en avant de leur siècle, ceux-là ne voulaient point de la réforme, parce qu'elle leur semblait frappée d'un caractère trop exclusif, parce que, malgré la légitimité de son principe, ils la trouvaient incomplète dans ses croyances et intolérante dans ses actes. Ce qu'ils voulaient, ce qu'ils rêvaient, non seulement pour leur pays mais pour tous les autres, c'était une doctrine plus générale, puisée, non pas dans l'interprétation nouvelle d'un texte consacré, mais dans l'analyse des lois éternelles de l'homme, c'était enfin, non pas une modification religieuse, mais une révolution philosophique. Tel fut le carac-

tère des doctrines qui dominèrent en France au dix-huitième siècle. Elles s'égarèrent plus d'une fois, elle se contredirent et elles luttèrent ensemble, parce qu'elles ne se fondèrent pas toujours sur une observation exacte et sur des inductions rigoureuses, parce que l'erreur et la passion s'y mêlèrent, comme à toutes les œuvres humaines; mais, en général, le but qu'elles se proposèrent était vraiment social, vraiment humain : c'était l'émancipation de la pensée, non pas sous telle ou telle forme, comme à la paix d'Augsbourg et à celle de Westphalie, mais une émancipation universelle, absolue, n'adoptant aucune forme et par conséquent devant les tolérer toutes, sans autres limites enfin que celles que la nature même impose à la conscience.

L'homme n'a point d'idée qu'il ne veuille réduire en fait. Aussi la philosophie française fut-elle suivie, comme le protestantisme anglais, de sa révolution politique; et de même que cette philosophie avait un caractère essentiellement général et absolu, la réforme sociale, qu'elle amenait après elle, ne devait point se borner à vouloir changer la face de la France, mais tendait nécessairement à renouveler partout par la société. Aussi, au milieu du travail intérieur qui agitait le pays, des armées sortaient de terre, non pas seulement pour défendre la révolution, mais pour la propager; et plus tard celui-là même, qui l'enchaî-

nait au-dedans, la promena victorieuse au-dehors. Mais les conquêtes, même celles qui se font au nom de la civilisation et de la liberté, amènent de terribles représailles. Napoléon succomba sous le nombre, et l'Europe pesa sur nous de tout son poids.

La restauration de France ne fut pas, comme celle d'Angleterre, une révolution nationale : née de l'invasion étrangère, elle portait dans son sein un principe de mort. Elle pouvait cependant lutter contre le vice de son origine, en respectant les intérêts et les idées populaires, en restant fidèle au contrat qu'elle avait passé avec la liberté. Ce contrat déchiré, la France fit acte de souveraineté nationale en fondant un gouvernement de son choix. A dater de cette époque, elle s'affranchit de l'Europe, n'agit plus que d'elle-même et reprit son rang parmi les peuples.

Tandis que l'Angleterre, qui pendant le dix-huitième siècle a saisi le sceptre de la navigation et du commerce, mais qui dans sa politique intérieure en est toujours à 1688, semble désormais condamnée à voir crouler pièce à pièce son édifice gothique, que notre pays plus heureux s'organise sur de larges bases. Pendant que l'aristocratie britannique, forcée de descendre de son orgueil héréditaire, cèdera tôt ou tard l'énormité de ses priviléges à la violence ou à la loi, que la démocratie qui a triomphé chez nous, après avoir créé

un trône, l'entoure d'institutions en harmonie avec nos mœurs et gardiennes de la liberté. Que la France ne se décourage point des obstacles, qu'elle ne s'effraie point des malheurs qui arrêtent ses premiers pas dans sa nouvelle carrière; qu'elle recueille toutes ses forces et qu'elle se prépare à l'avenir : car l'avenir est pour elle. Qu'elle apaise les dissentimens qui la divisent encore, pour enfanter des doctrines généreuses, qui rallient tous les esprits sans gêner la liberté. Trop long-temps soumise aux influences extérieures, qu'elle se retrempe aux sources vives de l'esprit national; qu'elle n'emprunte à l'étranger ni sa philosophie, ni sa littérature, ni surtout sa politique. Que la France soit la France et marche dans sa voie. La nationalité est la vie des peuples. Aussi bien le génie français ne fut jamais égoïste ni oppresseur; il fut toujours, comme nous le verrons dans l'histoire, et il sera plus que jamais un génie de liberté, de développement, de civilisation, en un mot, le génie même de l'humanité.

SECONDE LEÇON.

PHILOSOPHIE DE L'HISTOIRE. — INFLUENCE DU CLIMAT. — GÉOGRAPHIE NATURELLE DE LA FRANCE ET DE L'ANGLETERRE.

Messieurs,

J'ai indiqué dans ma première leçon comment je me proposais d'envisager l'histoire. Ma conviction est qu'il y a dans la science du passé autre chose qu'un drame et un tableau. Il s'y trouve des leçons, et de toutes les leçons celles qui nous importent le plus, celles qui ont rapport au droit naturel, au droit des gens, au droit politique, au droit civil et même à la morale individuelle. La morale tout entière est dans l'histoire : et comment n'y serait-elle pas? Ce qu'on appelle l'expérience pour les individus, n'est-ce pas l'histoire pour les nations? N'est-ce pas une loi générale de la nature que ce qui a précédé influe sur ce qui doit suivre? Dans l'ordre physique, ce qui semble se détruire ne fait que passer à de nouvelles formes. Dans ces forêts que la main de l'homme n'a point plantées, la végétation ne renaît-elle point de ses propres débris, et les restes des arbres morts ne fécondent-ils pas la terre d'où s'élancent des arbres nouveaux? Bien plus, n'y

a-t-il point dans l'air même que nous respirons quelque chose de la substance de ceux qui nous ont précédés ? Et, après de longs intervalles, les ossemens vieillis n'engraissent-ils point le sol qui les a reçus dans son sein ? Pourquoi donc la même succession, la même transmission n'aurait-elle point lieu dans la pensée ? N'y a-t-il point dans les lois, dans les monumens, dans les ruines, dans les annales, enfin sous toutes les formes que revêtent pour nous les âges passés, quelque chose qui nous appartient par héritage, et qui s'ajoutant à notre force personnelle la rend plus puissante et plus féconde ? Il existe, Messieurs, un lien entre ce qui fut et ce qui est ; et ce lien, c'est à l'histoire de le montrer.

L'histoire doit devenir, aujourd'hui plus que jamais, une école de philosophie pratique. En effet, les préceptes abstraits de la philosophie proprement dite sur l'homme en général trouvent leur confirmation et comme leur sanction dans l'histoire, qui n'est que le récit des actions humaines. Et ces préceptes deviennent d'autant plus frappans, d'autant plus capables d'influer sur les âmes et de les porter à l'action, qu'ils puisent dans l'histoire des formes et des couleurs qui les rendent sensibles à tous les yeux. L'histoire est la preuve de la philosophie. Elle peut même, par les exemples qu'elle lui fournit, contribuer à la rendre plus positive, c'est-à-dire moins exposée au

scepticisme et aux dissidences d'opinion. Qui pourrait douter des lois générales de notre nature, en les voyant appliquées dans ces individus dont la mémoire est restée debout au milieu des âges, véritables types de l'espèce en qui tout est saillant, dont les facultés ont atteint leur plein développement, et dont la vie, agitée par tant de fortunes diverses, a rempli la mesure entière de la destinée humaine ? et qui pourrait résister à cette masse d'expériences psycologiques qu'offre la vie des peuples et surtout celle des grands peuples ? Les nations, qui ne sont que des collections d'individus, sont nécessairement sujettes aux mêmes lois. Seulement elles accomplissent ces lois avec plus de vigueur et de concert, la force de chaque individu se redoublant de celle des autres. Par conséquent, les exemples qu'elles présentent à la science de l'homme laissent moins de place au doute et aux querelles d'écoles.

Cette idée qu'il y a dans l'histoire une doctrine morale, une philosophie sociale, n'est point une idée nouvelle. Les anciens l'ont entrevue comme l'indiquent certaines phrases de Cicéron et de quelques autres philosophes; mais ils étaient trop peu avancés dans l'étude des races, des mœurs et des climats, pour être à portée de l'approfondir. C'était au génie des modernes qu'il était réservé de la développer : car pour eux l'horizon s'était agrandi, par les invasions des peuples du nord,

la découverte de tant de terres inconnues et les progrès de la société dans tous les genres. Bossuet vint, et avec l'inflexible unité de son génie ramena cette haute question à la religion telle qu'il l'entendait. Vico, Montesquieu, Herder[1] la firent rentrer dans les sciences humaines, et la traitèrent successivement, le premier avec sa profonde intelligence du droit et ses axiomes quelquefois obscurs à force de concision, le second avec son immense érudition et sa judicieuse sagacité, le troisième avec sa majestueuse imagination et son ardent amour de l'humanité. La pensée que l'histoire pouvait se transformer en philosophie passa quelquefois par la tête de Voltaire ; mais, entraîné par le tourbillon des idées de son temps, et surtout par le mouvement de ses propres idées, Voltaire ne regarda pas toujours le passé d'un regard fixe et assuré. Tantôt il le rendit avec vérité, tantôt il le travestit avec esprit; mais souvent, dégoûté des obscurités et des embarras qu'on rencontre à chaque pas dans les recherches historiques, en homme à qui le présent suffisait et qui se suffisait à lui-même, il le nia au lieu de l'expliquer. La philosophie de l'histoire, que Voltaire laissa échapper au milieu de ses nombreux travaux, fit rêver Turgot jeune

[1] M. Michelet par la traduction de Vico, M. Edgar Quinet par celle de Herder, ont tous deux rendu un important service à la philosophie de l'histoire.

encore, en Sorbonne, au milieu des discussions théologiques ; elle dirigea ses premiers essais ; elle fit germer dans son esprit bien des pensées alors inaperçues, mais qui aujourd'hui commencent à porter leur fruit. C'était elle qui lui faisait prédire, trente-trois ans d'avance, l'émancipation des États-Unis, presque avec autant de certitude qu'un astronome prédit l'éclipse d'une planète. La même idée inspira plus tard un esprit moins calme et moins impartial que Turgot, mais dévoué avec passion à la science et à l'humanité : elle préoccupa Condorcet jusque dans sa carrière politique ; elle l'anima aux jours du péril et lui dicta ses dernières pages, ébauche d'un immortel ouvrage. Depuis, plusieurs philosophes et historiens ont remué cette grande question, tant en France qu'à l'étranger. Une secte, qui s'est dite religieuse, et qui est surtout politique, lui a consacré des travaux remarquables. Mais, malgré tant d'efforts, la science est encore à faire : elle est toujours ce que Vico l'appelait il y a cent ans, *la science nouvelle*. Il ne faut point se décourager des obstacles qui l'empêcheront long-temps encore de prendre une forme régulière. Elle n'est point de ces choses qui sont l'œuvre d'un jour ou d'un homme. Que chacun y travaille pour sa part : ce n'est qu'à force de siècles que les sciences physiques sont arrivées au point où nous les voyons aujourd'hui.

Nous avons réduit à deux les enseignemens principaux qui peuvent sortir de l'histoire : 1°. La connaissance des qualités générales qui constituent la force humaine, ἀρετὴ chez les Grecs, *virtus* chez les Romains. Partout et toujours, l'homme est en lutte avec la nature ou avec ses semblables. Ainsi, dans toute histoire, notre âme apprend à dominer la matière et à résister à la tyrannie des volontés étrangères. 2°. La connaissance de la mission particulière réservée à chaque pays et à chaque siècle. Les circonstances diverses de position et de climat, aussi bien que les progrès du temps, modifient nécessairement les déterminations humaines. C'est ce dernier enseignement qui nous fait induire du passé la tâche qui nous est réservée à nous-mêmes. Le premier nous apprend comment nous devons agir; le second nous fait entrevoir ce que nous devons faire.

Mais cette tâche, qui change avec les lieux et avec les temps, chaque siécle et chaque peuple l'accomplissent-ils à leur insu, en vertu d'une loi fatale, et sans que la volonté humaine puisse y rien changer? Organisation, climat, destin, fortune, providence, toutes ces causes ensemble ou séparément, ont-elles si bien réglé le plan et les détails de l'histoire, que l'homme lui-même, que le libre arbitre n'y ait jamais été pour aucune part? On a souvent prétendu dans ces derniers temps que toutes les actions humaines s'enchaî-

naient si bien les unes aux autres, qu'elles étaient inévitables. Ainsi, il fallait absolument que la Grèce victorieuse de l'Asie fût vaincue par les Romains, que Rome absorbât toutes les nations pour être à son tour absorbée par les Barbares, etc. Tout cela était nécessaire, et non seulement le fond des choses, mais les faits particuliers eux-mêmes étaient arrêtés d'avance. Je ne crois pas, Messieurs, à cette prétendue nécessité. Les faits se motivent et s'expliquent les uns par les autres; mais ce n'est point une raison pour qu'ils s'engendrent tous nécessairement.

Il y a plus d'une espèce de faits à distinguer dans l'histoire. Dans l'ordre matériel, il y a des nécessités; il y a aussi des hasards. Les lois de la nature physique sont nécessaires; leur action sur l'homme est souvent accidentelle. C'était, par exemple, une nécessité qu'en 1812 il fît en Russie un hiver excessivement rigoureux; c'était un hasard qu'une armée française s'y trouvât au moment où le froid était le plus intense. Notre organisation physique exerce aussi sur nous une influence à laquelle nous ne pouvons nous soustraire; mais cette influence, quelque puissante qu'elle soit, n'est pas toujours irrésistible. En effet, les savans mêmes qui sont le plus disposés à tout expliquer dans l'homme par l'organisme, insistent cependant sur la nécessité de l'éducation, c'est-à-dire d'une direction libre qui cultive

certaines dispositions à l'exclusion de certaines autres. Dans l'ordre moral, s'il y a des actions spontanées, il y a aussi des actions libres. C'est par un mouvement spontané et par conséquent nécessaire, que le peuple romain, indigné d'avoir perdu dans César un maître qui était en même temps son bienfaiteur, porte la flamme sous le toit des conjurés. C'est par suite d'une détermination libre que Brutus et les siens, après avoir délibéré sur la justice de ce qu'ils regardaient comme l'intérêt de la patrie, ont pris la résolution de frapper celui qui avait vaincu l'ancienne constitution. Les masses populaires agissent presque toujours spontanément. Dans les conseils, il y a encore des résolutions spontanées ; mais il y a déjà là plus de liberté que dans les masses. Enfin, si nous arrivons à ces individus qui décident seuls du sort des peuples, et qui d'un signe de tête font agir des milliers d'hommes, nous trouvons encore des actions spontanées ; mais c'est en eux surtout qu'éclate la liberté humaine. Et cependant on dit que les grands hommes sont fatalistes, qu'ils croient à leur étoile : cela veut dire qu'ils ont une volonté plus forte que les autres, et qu'ils ont conscience de cette volonté. César était libre, avant d'avoir passé le Rubicon. On le nie, parce qu'une fois qu'il l'eut passé, il n'y avait plus à s'en dédire. Un fait accompli paraît avoir été nécessaire, parce qu'il est irrévocable. Après

les révolutions, où il se passe si rapidement de si grandes choses, les hommes sont disposés à courber la tête, à renier l'œuvre de leurs mains, et à tout rapporter à un pouvoir qui n'est pas eux. Le parti vaincu surtout trouve commode d'imputer la faute de sa défaite à la destinée ou à la fortune, et de se dégager ainsi de la responsabilité morale qui lui appartient comme au vainqueur. Mais si l'on voulait faire un compte exact des révolutions, après avoir fait la part des accidens et des influences irrésistibles, on trouverait presque toujours au fond des choses, d'un côté, folie ou lâcheté, de l'autre, raison ou énergie, en un mot, liberté.

Eh! messieurs, si tout arrivait nécessairement dans les événemens politiques, à quoi serviraient nos craintes, nos espérances et surtout nos efforts, dans ces crises sociales qui changent tout autour de nous? Pourquoi s'exciterait-on soi-même à agir, à combattre pour conquérir ou pour conserver? Pourquoi examinerait-on les choses et les hommes afin de savoir quel est le parti le plus juste et de lui prêter appui? Il n'y aurait plus qu'à laisser marcher les événemens, à laisser faire ce qu'on appelle aujourd'hui la force des choses, c'est-à-dire à comprimer la sienne et à se croiser les bras comme les Turcs. Encore les Turcs ont-ils souvent démenti par l'action le fatalisme qui fait la base de leur caractère et de leur religion.

Il faudrait aussi renoncer à louer ou à blâmer rien dans les actes publics de l'humanité. Jamais un peuple n'aurait eu tort ou raison, en usurpant les droits d'un autre ou en défendant les siens. L'histoire alors ne serait plus un tribunal décernant, comme la conscience individuelle, le châtiment au crime et la récompense à la vertu ; elle deviendrait un registre impassible, un optimisme universel, admettant tout et disant : *Tout est bien.* Ce serait le livre du destin : c'est celui de la liberté.

D'un autre côté, est-il vrai, comme d'autres l'ont soutenu, qu'il n'y ait rien d'explicable dans les annales humaines, qu'il faille toujours se garder de chercher une idée au fond des faits, et que toute tentative de système historique soit imprudente et erronée ? Dans ce qui s'est passé avant nous sur la terre, on peut faire la part du hasard comme celle de la nécessité ; mais faut-il tout imputer aux accidens, aux circonstances fortuites ? n'y a-t-il aucune suite, aucune raison dans l'histoire des peuples ? La volonté humaine n'est-elle jamais qu'un caprice, et le libre arbitre choisit-il toujours sans motifs ? Le hasard a causé plus d'une catastrophe dans l'ordre des faits matériels ; mais a-t-il une aussi large part dans l'ordre moral ? Est-ce le hasard qui a peu à peu civilisé les nations et réparti plus également le bonheur ? Sont-ce des accidens et des circonstances fortuites qui ont successivement substitué

l'esclavage à l'habitude de tuer ou de manger les prisonniers, le servage à la servitude, la domesticité au servage? A la place d'une destinée de fer ne mettons pas une liberté sans loi. Pour les sociétés comme pour l'individu, il y a une conscience, une raison, une destinée enfin qui tantôt les pousse à leur insu, tantôt les oblige sans les forcer, pour leur laisser devant l'avenir le mérite ou la honte de leur choix.

Quelle est cette destinée, Messieurs? en quoi consiste-t-elle? Dans le développement des facultés physiques et morales de chacun, et dans la jouissance des biens qu'il acquiert par l'exercice de ces facultés. Tout ce qui favorise ce développement et le rend aussi libre, aussi égal, aussi complet que possible, est juste, bon, humain. Tout ce qui le gêne et le restreint sans nécessité, c'est-à-dire sans une raison qui le serve indirectement, est injuste, mauvais, inhumain. Telle est la loi de l'individu; telle est aussi la loi de l'espèce. Mais, dans l'espèce, cette loi est progressive, c'est-à-dire que chaque génération, s'appuyant sur l'expérience des générations passées, accomplit la même destinée d'une manière nouvelle. Malgré des ressemblances qui tiennent à l'essence même de la nature humaine, les sociétés ne se pillent point comme de mauvais auteurs. L'humanité, comme l'Ulysse d'Homère, est fertile en inventions, la fortune en chances diverses.

Sur un théâtre ou sur un autre, toujours des actions nouvelles et des acteurs nouveaux ; un travail qui se renouvelle sans cesse sur le même fond ; sur un thème éternel , des variations infinies.

Qu'il serait curieux de dérouler tout entière la chaîne des traditions, depuis les premiers temps historiques jusqu'à nos jours , et de calculer ce que chaque siècle et chaque race peuvent réclamer dans l'œuvre commune! Mais une telle tâche excéderait à la fois la mesure de mes forces et le temps qui nous est accordé. Aussi me bornerai-je à extraire de l'histoire générale les deux histoires qui importent le plus à notre avenir , celle de notre pays et celle de nos voisins.

En abordant le parallèle historique de la France et de l'Angleterre , nous devons nous arrêter d'abord aux circonstances extérieures sous lesquelles s'est développé le génie des deux peuples. Il y a dans l'air qui nous enveloppe et qui nous pénètre, dans la configuration des lieux que nous habitons, dans la nature du terrain qui nous porte et qui nous nourrit , une puissance à laquelle les nations ne peuvent pas plus se soustraire que les individus, à laquelle elles sont même plus soumises : car, selon la remarque de Bacon, le climat opère sur les masses plus que sur les hommes isolés. On retrouve les traces de cette influence à chaque page de l'histoire , soit dans les migrations suc-

cessives et le travail matériel des peuples, soit dans les produits les plus nobles de l'activité humaine, tels que les gouvernemens, les religions, les lois et les arts. Pascal s'en indignait ou en riait, mais de ce rire douloureux qui venait d'une pitié profonde pour ce qu'il appelait la misère humaine. « On ne voit presque rien, disait-il, de juste ou d'injuste qui ne change de qualité en changeant de climat. Trois degrés d'élévation du pôle renversent toute la jurisprudence ; un méridien en décide. Plaisante justice, qu'une rivière ou une montagne borne! Vérité en-deçà des Pyrénées, erreur au-delà. » La forme est heureuse, la pensée piquante; mais Pascal avait-il raison? Outre qu'il n'y a jamais lieu de se révolter contre une loi naturelle, si Pascal avait creusé davantage toutes ces diversités apparentes, n'aurait-il pas trouvé au fond de tout cela quelque chose qui se modifie, mais qui ne change point, les idées, les passions et la liberté humaine?

Les anciens philosophes, même les plus spiritualistes, sentaient bien que les institutions politiques devaient subir l'influence du climat. Platon cite une loi carthaginoise qui défendait de boire du vin : loi semblable à l'une de celles de Mahomet, parce qu'elle fut écrite sous l'empire du même climat, et qu'elle tendait à prévenir le même danger, l'abus des liqueurs spiritueuses dans les pays méridionaux.

Un homme qui écrivait à la fin du seizième siècle, et dont le nom est encore cité avec honneur, Bodin, qui a laissé deux ouvrages, *la République* et la *Méthode de l'histoire*, qu'on peut regarder comme deux mines d'où Montesquieu a tiré une partie de l'*Esprit des lois*, Bodin a fait de l'influence du climat le principe exclusif du gouvernement des peuples et de leur religion. Montesquieu a développé le système de Bodin et se l'est approprié, mais en le modifiant. Sans attacher d'importance à ses expériences sur une langue de mouton, nous ne pouvons nous empêcher de reconnaître la vérité de ses observations générales sur la puissance du climat. Il a démontré que l'air froid, en resserrant les extrémités des fibres extérieures de notre corps, augmentait leur ressort, et favorisait le retour du sang des extrémités vers le cœur; que, par conséquent, les climats froids augmentaient la vigueur du corps et celle de l'âme, tandis qu'au contraire l'air chaud, en relâchant les extrémités des fibres, diminuait la force du corps, et rendait l'âme presque incapable de tout effort généreux. Montesquieu confirme ces principes par des exemples tirés de l'histoire tant ancienne que moderne. Il nous représente d'un côté les peuples du nord de l'Europe, contemporains des anciens Romains, vivant sans arts, sans éducation, presque sans lois; et cependant, par le seul bon sens attaché aux fibres

grossières de ces climats, se maintenant avec une sagesse admirable contre la puissance des Romains, jusqu'au moment où ils sortirent de leurs forêts pour la détruire. » De l'autre côté, il nous montre l'Inde, énervée par son soleil, cédant sans courage à toutes les conquêtes, et tendant la tête au joug de ses rois et de ses prêtres. Il explique par le climat ce mélange de mollesse et de violence qui fait le caractère des peuples les plus méridionaux, leur soumission servile et leurs superstitions atroces. Mais Montesquieu, tout en constatant cette influence comme puissante, ne la regarde pas comme irrésistible, et il déclare qu'il faut en combattre les inconvéniens par l'action de la loi, soit politique, soit religieuse. « Les mauvais législateurs sont ceux qui ont favorisé les vices du climat, et les bons sont ceux qui s'y sont opposés. Ainsi, plus les causes physiques portent les hommes à l'apathie et à l'indolence, plus les causes morales les en doivent éloigner. »

Voltaire, soit conviction personnelle, soit désir de contredire Montesquieu, nia fortement la part que le publiciste attribuait au climat dans la politique et dans la religion. Voltaire convenait bien « que le sol et l'atmosphère signalaient leur empire sur toutes les productions de la nature, à commencer par l'homme et à finir par les champignons. » Il concevait encore le pouvoir du cli-

mat sur la force et la beauté du corps, sur le génie et les inclinations des peuples : « Car, dit-il, nous n'avons jamais entendu parler d'une Phryné samoïède ou négresse, ni d'un Hercule lapon, ni d'un Newton topinambou. » Mais quant à l'histoire générale d'un peuple, à ses expéditions militaires, à son gouvernement, à sa religion, il conteste l'action attribuée au climat. Ainsi, pour ce qui concerne la religion, il admet l'intervention du climat dans le rit et dans les pratiques. Il admet qu'au milieu des sables brûlans de l'Afrique, on entre pieds nus dans le temple de Jupiter Ammon, et qu'à Copenhague au contraire on n'aille à l'église que bien chaussé. Il ajoute que Mahomet n'aurait défendu le vin et les jambons ni à Bayonne ni à Mayence. Mais il prétend que la croyance, que la doctrine ne dérive jamais ni directement ni indirectement du climat. « On fera, dit-il, tout aussi bien recevoir un dogme sous l'équateur et sous le cercle polaire. Il sera ensuite également rejeté à Batavia et aux Orcades, tandis qu'il sera soutenu *unguibus et rostro* à Salamanque. Cela ne dépend point du sol ni de l'atmosphère, mais de l'opinion. » Cela dépend de l'opinion : soit. Mais qui peut dire que le climat n'influe en rien sur l'opinion ? Le fait relatif à Batavia fait allusion à ce que le catholicisme et le protestantisme ont été tour à tour importées aux Indes. Voltaire aurait pu ajouter qu'on y avait aussi im-

planté le mahométisme. Mais pourquoi? C'est que les Arabes, les Portugais, les Espagnols et les Hollandais sont venus tour à tour y fonder des établissemens. Chaque peuple a dû naturellement chercher à faire prévaloir ses opinions, ses lois, son culte; et chaque peuple y a échoué, du moins en partie. Quand Voltaire a dit: « On fera tout aussi bien recevoir un dogme sous l'équateur et sous le cercle polaire, » s'il avait voulu parler de la raison commune des dogmes, de l'idée religieuse en général, il aurait incontestablement raison; mais peut-on en dire autant du dogme, c'est-à-dire de la forme particulière de chaque religion? Transportez donc l'Élysée des Grecs au sein des brouillards et des neiges de la Scandinavie. Essayez de faire comprendre à ces peuples grossiers comme leur climat, à ces gens qu'il faudrait écorcher, dit Montesquieu, pour leur donner du sentiment, essayez de leur faire comprendre cette pure lumière dont Virgile revêt les héros dans l'autre vie,

> *Largior hic campos æther et lumine vestit*
> *Purpureo.*

ce sera comme si vous vouliez accréditer la mythologie du nord dans ces pays privilégiés où le ciel est si pur et si doux qu'on n'y croit pas à la neige, et où, dans la belle saison, un nuage est un phénomène si rare qu'on n'y trouverait jamais de quoi loger après leur mort les héros d'Ossian.

Concluons donc que les circonstances physiques, au milieu desquelles nous vivons, exercent sur la liberté humaine une influence qui peut être combattue, mais non pas détruite. La question générale étant éclaircie, nous allons appliquer les principes que nous venons d'établir aux deux histoires que nous devons étudier.

Turgot a dit : « Les États sont des unités dont la nature a tracé les limites. Le droit public forme des puissances; mais, à la longue, la géographie l'emporte sur le droit public, parce qu'en toute chose la nature finit par l'emporter sur les lois. » Partez de ce principe, Messieurs, considérez l'Angleterre et la France comme unités nationales sortant des mains de la nature, et voyez la différence ! Si vous considérez d'abord l'étendue, la première qualité qui se présente à vos regards, vous trouverez que la surface de la grande île britannique, l'Écosse étant comprise, n'est guère que le tiers de celle de la France. D'où il suit qu'en tout temps, pour être une puissance prépondérante, l'Angleterre a dû sortir de ses limites naturelles, tandis que la France n'a eu besoin que d'y rentrer.

Par sa position insulaire, la Grande-Bretagne est séparée du reste de l'Europe. Elle a pu quelquefois en être plus libre dans sa politique intérieure; mais il en est aussi résulté qu'elle a été, en certains cas, privée des avantages de l'asso-

ciation européenne. Plus isolée, elle a été quelquefois moins influente ; tandis que la France, partie intégrante du continent, a dû dans tous les temps agir sur lui ou recevoir son action. D'ailleurs, la mer qui est une barrière est aussi un moyen de communication. La mer du nord était un passage naturel ouvert à ces peuples qui habitaient l'Allemagne septentrionale, les côtes du Danemarck, de la Norwège ou de la France occidentale. Aussi la Grande-Bretagne a-t-elle été souvent conquise ; et quand elle ne l'a pas été, elle en a eu la peur. L'Ecosse s'est défendue par ses montagnes ; mais l'Angleterre est un pays ouvert et d'un abord facile. La partie orientale, celle qui fait face à la mer du nord, est plate et marécageuse. En approchant de l'Ecosse, en traversant les mornes et stériles comtés de Westmoreland et de Cumberland, on s'aperçoit que le sol commence à monter. Il y a dans le midi quelques ondulations de terrain. Mais la partie la plus montagneuse est à l'ouest, le pays de Galles : aussi a-t-il servi de refuge à l'ancienne population cambrienne.

De même que les chaînes de montagnes sont peu étendues et peu prononcées, les fleuves qui en descendent ont un cours très-borné. Ils ne sont la plupart que des embouchures où viennent se confondre une multitude de ruisseaux dont un grand nombre ne sont pas navigables. De là la nécessité pour l'Angleterre, plus encore que pour

tout autre pays, des canaux et d'une navigation artificielle.

L'Angleterre fut jadis couverte de forêts, comme la Gaule. Sous les Saxons, il y en avait environ une soixantaine de remarquables; et, même après la conquête normande, il en restait un assez grand nombre, lorsque Henri III donna sa charte forestière, qui restreignait au profit des seigneurs plusieurs priviléges royaux. Aujourd'hui, presque toutes ces forêts ont disparu. Pour se consoler, les Anglais donnent encore le nom de *forest* à des plaines couvertes de bruyères. Mais cette absence de bois, outre que c'est une richesse de moins, peut avoir une influence fâcheuse sur le climat.

Le climat du midi et de l'est de l'Angleterre ne diffère pas beaucoup de celui du nord de la France; mais il est plus froid et plus brumeux au nord et à l'ouest. Un tel climat peut développer dans l'homme le courage de vaincre la nature extérieure; il peut être favorable aux grandes entreprises commerciales; il peut même se prêter aux recherches de la science et aux méditations philosophiques : témoins Locke et Newton, grands hommes que Cicéron ne prévoyait point, quand il écrivait à son frère Quintus, lieutenant de César en Gaule et en Bretagne, et qu'il lui demandait ironiquement s'il avait trouvé des philosophes dans ce dernier pays. Mais il est certaines cordes de l'âme humaine qu'un tel climat ne saurait faire

vibrer. Il est peu favorable aux arts, et surtout à ceux qui ont tant besoin pour se produire des formes extérieures, tels que la statuaire, la peinture et la musique. Il pourra aussi contribuer à rendre la religion plus austère, plus spiritualiste et plus ennemie de ces représentations matérielles si nécessaires à l'imagination méridionale.

Le sol de la Grande-Bretagne n'a jamais été célèbre par sa fertilité. Dès le temps de Tacite, la richesse du pays était dans d'innombrables troupeaux qu'engraissaient d'excellens pâturages; mais les Romains se plaignaient de n'y voir ni vignes ni oliviers. La chaleur médiocre d'un été fort court n'y colore point les fleurs, et n'y fait point mûrir les fruits. L'agriculture était aussi, aux époques les plus reculées, une des ressources des Bretons. La civilisation moderne a bien augmenté cette branche de revenu. Les propriétaires, qui passent l'été dans leurs domaines, améliorent la culture par leurs travaux. Mais, indépendamment du climat, il y a une cause qui empêche l'agriculture anglaise de parvenir à son plus haut point de prospérité, c'est la concentration des propriétés foncières en un trop petit nombre de mains. Aussi le sixième environ du territoire de l'Angleterre, le pays de Galles compris, est-il encore inculte aujourd'hui.

Ce serait omettre le principal trait physique de l'Angleterre, que d'oublier ces mines de cuivre,

de fer, de plomb et d'étain, dont la célébrité remonte au temps les plus anciens. Bien avant la conquête romaine, les Phéniciens avaient touché le cap *Land's end*, et étaient venus exploiter les mines d'étain de Cornouailles. C'est chose curieuse, Messieurs, que cette visite faite, à une époque si reculée, par le premier peuple commerçant de l'antiquité à la contrée la plus industrielle des temps modernes. Il est encore d'autres mines ignorées des anciens, et que l'Angleterre exploite avec avantage. La houille surtout, abondante en beaucoup d'endroits, est devenue l'un des principaux trésors de la Grande-Bretagne et le premier levier de son industrie. Cependant la richesse territoriale du pays ne suffit pas à la nourriture et au vêtement de ses habitans. De là les tentatives de conquête en France, et plus tard la nécessité des colonies.

Au contraire, le premier caractère de notre pays est de se suffire à lui-même. Ce n'est pas que la France n'ait besoin d'entretenir avec l'étranger un commerce continuel d'échanges; mais les choses les plus nécessaires, celles qui ont rapport à la nourriture et au vêtement, se trouvent chez elle en abondance. Ainsi la récolte annuelle du froment surpasse presque toujours les besoins de la population. Les Romains eux-mêmes, qui d'abord avaient jugé la Gaule un pays stérile, revinrent bientôt de leur première opinion. Cette

contrée devint un de leurs greniers, remarquable par plusieurs espèces de seigle et de froment qui lui étaient particulières, même dans le nord. La culture du lin était très-répandue dans notre pays. Le buis des Pyrénées était célèbre. On parlait des mines de fer de la Gaule, de ses mines d'argent, de ses rivières qui roulaient des paillettes d'or, d'un autre métal, ouvrage de l'industrie gauloise, mélange de cuivre et d'étain qui avait l'apparence de l'argent, et qui servait à fabriquer les harnais et les ornemens des voitures. Depuis, Messieurs, que de richesses nouvelles sont sorties du sein de notre France, ou bien ont pris de nouvelles formes par le génie de ses habitans! La division des propriétés, bienfait d'un ordre social plus en harmonie avec les droits et les besoins de tous, a partout multiplié les ressources de la culture. Les terres stériles sont rares en France : l'instinct de la propriété commence à exploiter par des pâturages ou par des plantations jusqu'aux craies de la Champagne, aux sables des landes et aux bruyères de la Bretagne.

La flore française est féconde et brillante autrement que la flore britannique. Quelle richesse et quelle variété dans la végétation de la France! quelle saveur dans ses fruits! Qu'ai-je besoin, Messieurs, de vous dérouler ces cinq zônes qui divisent notre pays, et dont vous connaissez les trésors, puisque vous en jouissez? Dans la première, au nord, cli-

mat qui ressemble à celui de nos voisins, des céréales en abondance ; mais la vigne y croît, comme en Angleterre ou en Ecosse. C'est dans la seconde que la vigne commence à paraître : la vigne, que Maltebrun croit indigène dans le midi, dans l'ancienne Narbonnaise, mais qui fut un présent des Romains, de l'empereur Probus, pour les coteaux de la Bourgogne. Plus loin, vous trouverez le maïs se joignant à la vigne ; plus loin encore, l'olivier. Enfin, aux extrémités les plus méridionales, dans notre zône torride, l'oranger, le citronnier, l'aloès, offriront à vos sens les couleurs, les saveurs et les parfums des tropiques. O France ! en parcourant les magnificences dont la nature t'a dotée, n'oublions pas ces grands fleuves qui épanchent leurs urnes sur tes florissantes campagnes, ces ports nombreux et sûrs qui t'ouvrent les deux mers, ces montagnes qui s'élèvent de ton sein, ou qui te servent de barrière et séparent des autres peuples ton unité nationale ! Et nos forêts, ces forêts que pleurait Sully en voyant tomber leurs arbres séculaires, il en est un grand nombre qui sont restées debout. Les forêts ne sont pas seulement la richesse d'un pays : bien distribuées, elles sont utiles à la santé publique. Elles sont aussi un rempart dans les jours de danger. L'Argonne a sauvé la France en 92. N'est-ce pas sous les ombrages des Cévennes que l'indépendance religieuse trouva jadis un asile ? Et si nous sortons un instant

de la France, pour parler d'un peuple qui n'est pas pour nous un étranger, où la vieille Pologne s'est-elle défendue jusqu'au dernier moment? N'est-ce pas dans cette forêt de Bialowise, qu'on prendrait pour une forêt vierge d'Amérique transplantée dans notre Europe, en présence de ces chênes sacrés qui abritèrent, il y a six siècles, les fondateurs de Wilna et de l'indépendance lithuanienne?

Nous n'avons fait, Messieurs, que rappeler les principaux traits de la géographie naturelle de la France et de l'Angleterre; mais nous pouvons déjà pressentir l'influence que ces circonstances toutes physiques ont eue sur le développement des deux peuples. Nous pouvons dès aujourd'hui, et c'est par là que nous finirons, tirer des faits exposés la conclusion suivante, que la force de l'Angleterre est plus artificielle, que celle de la France est plus naturelle. Cette assertion est tellement fondée que Strabon, qui écrivait dans les premières années de l'ère chrétienne, a prédit la grandeur future de la Gaule; tandis qu'il n'est venu à l'esprit d'aucun ancien de prédire le degré de richesse et de prospérité auquel l'Angleterre devait parvenir. «Il semble, dit Strabon, que la Providence éleva ces chaînes de montagnes, rapprocha ces mers, traça le cours de tant de fleuves, pour faire un jour de la Gaule le lieu le plus florissant du monde.» Au reste, Messieurs, s'il y a

plus de bonheur à être favorisé de la nature et à jouir de ses bienfaits, il y a plus de mérite à vaincre sa rigueur et à en triompher à force de travail. Ainsi se rétablit l'équilibre; et chaque peuple, rendant hommage au pouvoir inconnu qui a présidé à la répartition des forces, doit être satisfait de son lot, en faire sortir ce qu'il contient, et ne regarder celui des autres ni avec dédain ni avec envie.

TROISIÈME LEÇON.

MÉLANGE DES RACES. — CARACTÈRE NATIONAL.

Messieurs,

Chaque nation travaille sur le fonds qu'elle a reçu de la nature, en vertu du caractère qui lui est propre. Le caractère national est donc, après le sol et le climat, un élément essentiel de l'histoire : c'est celui que nous allons étudier successivement en Angleterre et dans notre pays.

Plusieurs causes influent certainement sur le caractère d'un peuple, entr'autres les colonisations. Les hommes, comme les végétaux, ne peuvent être transplantés impunément. Mais, de même qu'on retrouve dans les plantes, qui ont changé de soleil, certains traits qui attestent leur origine, de même on reconnaît le caractère primitif des races humaines, à travers les modifications que le changement de lieu leur a fait subir. Dans ces parties de l'Amérique, colonisées depuis trois siècles par les Européens, ne reconnaît-on pas, malgré le croisement des races et l'influence du climat, des traits caractéristiques qui appartiennent soit à l'Espagne, soit à la

France, soit à l'Angleterre? Le temps et les circonstances agissent aussi à la longue sur le caractère d'un peuple. Il est certain que lorsqu'une nation perd sa puissance ou sa liberté, son caractère ne tarde pas à s'en ressentir. Souvent c'est l'altération du caractère national qui précède et amène le changement d'état. Ainsi les Romains de nos jours ne sont pas ceux qui montaient au Capitole avec Scipion ou avec César. Cependant, Messieurs, malgré ces altérations incontestables, il y a dans les peuples des traits qui ne changent point, et auxquels on peut les reconnaître à toutes les époques. Ces Hellènes, dans les vertus et dans les vices desquels on retrouve de plus en plus la trace d'une parenté directe avec les Grecs de l'antiquité, ne prouvent-ils pas sans réplique qu'il y a dans le caractère d'une nation quelque chose d'éternel qui semble se jouer du temps et de la fortune? Et ces Romains eux-mêmes, dont je parlais tout-à-l'heure, il ne faut pas croire qu'ils soient dépouillés de toute ressemblance avec leurs ancêtres. Dans les dernières recherches faites sur l'histoire romaine, on a fort bien fait ressortir les nombreux rapports qui rattachent la population actuelle de l'Italie à sa population antique. Et pourtant, Messieurs, quel sol a été plus remué que celui de l'Italie? où a-t-on vu s'établir et dominer plus de peuples divers? où y a-t-il eu plus de villes prises et reprises, détruites et rebâties, asservies et af-

franchies tour à tour? où la fortune a-t-elle frappé de plus grands coups? N'importe : il y a dans le caractère, dans la physionomie morale des anciens et des nouveaux habitans la même ressemblance qui existe dans leur organisation, dans leur physionomie matérielle. Madame de Staël s'arrêtait quelquefois saisie d'étonnement, à la vue d'un Romain, même de la dernière classe; elle reconnaissait, malgré ses haillons, quelque chose de fier et d'héroïque dans ses traits, dans son regard, dans son accent. Il lui semblait voir une statue antique descendue de sa base pour marcher et pour agir.

Puisque cette perpétuité de certaines qualités, soit physiques, soit morales, est une des lois de notre espèce, nous sommes assurés d'avance de trouver chez les deux peuples dont nous étudions l'histoire, un caractère particulier qui les sépare des autres peuples et qui les distingue l'un de l'autre. Pour arriver à saisir les principaux traits et ce que nous pouvons appeler les traits originels des deux nations, il faut rechercher d'abord à quelle race, à quelle famille appartenaient les premiers hommes que l'histoire nous montre occupant les deux pays. Après avoir déterminé, par les actes et par les coutumes dont la tradition nous est restée, ce qu'a pu être le caractère des deux populations primitives, nous verrons quelles modifications y ont successivement apportées les invasions et les

mélanges de races ou de tribus; et nous chercherons ensuite à en extraire une physionomie générale, un type permanent, applicable aux deux peuples, depuis les premiers temps historiques jusqu'à nos jours.

Je n'examinerai point, Messieurs, si les grandes races, entre lesquelles on a coutume de diviser l'espèce humaine, se rattachent à une souche commune, ou si elles ont été créées simultanément, ou si elles existent ensemble de toute éternité : grande et difficile question d'histoire générale qui pourra être soulevée dans un autre cours, mais qui nous entraînerait trop loin aujourd'hui. Qu'il nous suffise de vous rappeler, et ce sera déjà remonter assez haut, que la population qui a occupé l'Europe, aux premiers temps historiques dont nous ayons connaissance, est généralement rapportée à la race dite *caucasique*. Cette race, qui s'est répandue au nord et au sud du Caucase et des chaînes qui s'y rapportent, habite l'Europe et la partie du continent indien comprise en-deçà du Gange. La race caucasique se subdivise en certaines familles, dont plusieurs n'ont eu avec nous, nations occidentales de l'Europe, que des rapports accidentels, telles que la famille *sémitique*, qui n'est guère sortie de l'Asie, et la famille *esclavonne*, qui n'a jamais pu pousser ses établissemens au-delà de l'Europe orientale. Mais cette race contient aussi deux autres familles qui

nous touchent de plus près : car tout porte à croire que les nations du nord et de l'occident de l'Europe en sont sorties : je veux dire la famille *indienne* et la famille *teutonique* ou *germanique*. On fait actuellement de curieux travaux sur la souche commune d'où sont sorties ces deux dernières familles. Un jeune et savant orientaliste, M. Burnouf fils, croit reconnaître dans le *sanscrit*, la langue primitive de l'Inde, un rapport direct avec le grec et les langues qui en dérivent, tandis que le *zend*, qui n'est qu'une modification du sanscrit, paraît avoir plus d'affinité avec les langues germaniques. Les recherches de la science achèveront d'éclaircir ce grand problème. Quoi qu'il en soit, la famille indienne et la famille teutonique ont divisé l'Europe comme en deux mondes séparés. Les peuples européens sortis de la famille indienne se divisent eux-mêmes en deux classes, les Pélagiens et les Latins, ce qui comprend tout le midi de l'Europe, le monde grec et le monde romain. Sous ce rapport, la Grèce, personnifiée par Alexandre, parcourant victorieuse l'Asie occidentale et s'arrêtant au bord du Gange, est l'image d'un fleuve qui remonte jusqu'à sa source. Rome absorba dans son vaste sein presque toutes les tribus de la famille indienne et même quelques tribus sémitiques, telles que la Syrie et la Palestine. Mais elle s'arrêta sur les limites de la famille teutonique.

Là fut la barrière et plus tard la ruine de son empire.

La famille teutonique occupa surtout le nord et l'occident de l'Europe. C'est donc à elle qu'il faut rapporter, comme des tribus qui en descendent, la population la plus ancienne de la Bretagne et du nord de la Gaule. Nous possédons plusieurs ouvrages importans sur ce double sujet qui se rattache aux mêmes origines. MM. Thierry se le sont partagé. L'un s'est occupé des origines britanniques, l'autre des origines gauloises[1].

Selon M. Augustin Thierry, qui a consulté avec un soin religieux et disposé avec beaucoup d'art les plus anciennes traditions, les Cambriens n'avaient pas droit de se vanter d'être la population primitive de l'île, plus tard appelée Bretagne, *Bryt* ou *Prydain*, du nom d'une tribu postérieure aux Cambriens. Les Cambriens, et sous cette dénomination il faut comprendre les Logriens *Loëgrys* et les Bretons *Brythons*, qui venaient de la même source et qui les suivirent de près, les Cambriens, ou, pour leur donner leur véritable nom, les *Kymrys* étaient une tribu teutonique, venue de l'extrémité orientale de l'Europe par l'Océan germanique. Une partie de la bande s'arrêta

[1] *Histoire de la conquête d'Angleterre par les Normands*, par M. Augustin Thierry. *Histoire des Gaulois*, par M. Amédée Thierry. Nous exprimons ici toute notre reconnaissance aux deux auteurs, pour les nombreux éclaircissemens que nous devons à leurs travaux.

sur les côtes de la Gaule ; le reste colonisa la Bretagne. Ils prétendirent y être descendus les premiers, et avoir trouvé l'île peuplée seulement d'ours et de bœufs sauvages. Mais M. Augustin Thierry pense que cette prétention ne peut se soutenir historiquement, et que les Kymrys trouvèrent dans l'île une population plus ancienne sur laquelle ils envahirent le pays, et qu'ils forcèrent à se retirer vers l'ouest ou vers le nord, ou à passer la mer et à gagner la grande île que les habitans appelaient *Erin*, en latin *Hibernia*, *l'Irlande*. Cette population primitive qui trouva un asile inexpugnable dans les montagnes du nord, depuis le golfe de Clyde et de Forth jusqu'aux extrémités de l'île, dans le pays appelé d'abord *Al-ben*, c'est-à-dire pays de montagnes, mot analogue à ceux d'*Alpes* et d'*Albanie*, qui ont la même signification, comme le mot gallique *craig*, rocher, ressemble au mot *crau*, qui a le même sens dans le dialecte de la Savoie ; cette population, antérieure aux Kymrys, était les *Celtes* ou *Galls*. L'identité des Galls et des Celtes a été démontrée. *Ceilt* ou *ceiltach* veut dire, dans l'idiome gallique encore existant, habitant des forêts. Ce mot n'était donc qu'une dénomination locale, exprimant les lieux où s'étaient établies certaines tribus. Le véritable nom, sous lequel il convient de désigner la race, est celui de Galls.

Les Galls sont donc la population la plus an-

ciennement connue de la Bretagne. M. Aug. Thierry pense que cette tribu, qui précéda celle des Kymrys, était d'une origine différente. Il est cependant probable qu'elles dérivaient toutes deux de la famille germanique ; et cette opinion est fondée sur les rapports qui existent entre l'idiome gallique, que l'on parle encore dans les montagnes d'Écosse, et l'idiome kymrique ou cambrien, qui s'est conservé en partie dans la principauté de Galles et dans notre province de Bretagne. Ces Galls sont aussi la race qui a primitivement peuplé la France et qui lui a donné son ancien nom. Les Kymrys, qui furent les seconds possesseurs de la Bretagne, vinrent, comme nous l'avons déjà indiqué, s'établir sur quelques parties du sol gaulois ; et les deux tribus restèrent exclusivement maîtresses du pays jusqu'à l'invasion romaine. En général, les Galls occupaient l'est et le midi, le centre de la Gaule ; les Kymrys, l'ouest et le nord, les côtes de l'Océan, la partie la plus rapprochée des îles britanniques. M. Amédée Thierry s'est attaché à faire ressortir ce qu'il y a de commun et ce qu'il y a de distinct dans ces deux tribus de la même famille, et la permanence sur notre sol des deux types qui les caractérisent. Il rapporte à ces deux types les principales nuances du caractère gaulois dans les temps antiques, et celles du caractère français dans les temps modernes.

« La bravoure, la franchise, la vivacité, l'intelli-

gence, et à côté de cela une mobilité extrême, une vanité qui enfante la désunion, tels sont, selon M. Amédée Thierry, les attributs qui appartiennent plus particulièrement aux Galls. La tribu des Kymrys, moins active, moins spirituelle peut-être, possède en retour plus d'aplomb et de stabilité; c'est dans son sein principalement qu'on remarque les institutions de classement et d'ordre; c'est là que persévérèrent le plus long-temps les idées de théocratie et de monarchie. »

Cette opinion pourra paraître arbitraire; cependant un savant naturaliste est venu récemment lui fournir des preuves d'un autre genre. M. Edwards, dans une lettre adressée à l'auteur même de l'histoire des Gaulois, lettre aussi remarquable par les découvertes qu'elle contient que par la méthode avec laquelle ces découvertes sont présentées, M. Edwards a prêté à l'histoire le secours de la physiologie [1]. Il établit d'abord, sur des observations faites avec soin dans un grand nombre de pays, qu'on peut retrouver dans la nature physique de l'homme la trace des races primitives et de leurs principales subdivisions. Trois causes s'y opposent, et M. Edwards ne s'en dissimule pas la gravité, l'influence du climat, le croisement des races, et les progrès ou la déca-

[1] *Des Caractères physiologiques des races humaines considérés dans leurs rapports avec l'histoire*, par W. F. Edwards. Paris, 1829.

dence de la civilisation. Mais, malgré ces causes plus ou moins actives d'altération, dans l'homme, aussi bien que dans la plante et dans l'animal, le type échappe et survit. Les juifs sont une preuve bien frappante de cette opinion : car par tout pays leur figure est aussi reconnaissable que la tenacité de leurs croyances religieuses et de leurs habitudes morales. Mais M. Edwards applique surtout sa théorie au sujet qui a occupé MM. Thierry, à celui qui nous occupe aujourd'hui, aux vieilles races gauloises.

M. Edwards va de Paris à Rome. A peine entré en Bourgogne, il démêle un ensemble de formes et de traits qui constitue un type particulier. Ce type devient plus fréquent d'Auxerre à Châlons, et continue de se présenter dans toute l'étendue de la Bourgogne, dans le Lyonnais, dans le Dauphiné, dans la Savoie, enfin jusqu'au fond de la Maurienne, au pied du mont Cenis, quoique avec de légères variations de teint. Cependant le voyageur n'a point parcouru ce long espace sans remarquer des formes et des traits tout différens. Il était arrivé à Châlons-sur-Saône un jour de marché : il ne manqua pas de s'y rendre pour observer la population des campagnes voisines. Que vit-il dans la plupart des physionomies? Un type bien distinct de celui qu'il avait remarqué auparavant et qu'il devait remarquer plus tard. En effet, le premier, celui qui était répandu sur toute l'éten-

due de la route, présentait la tête arrondie, presque sphérique, le front moyen, un peu bombé et fuyant vers les tempes, les yeux grands et ouverts, le nez presque droit, arrondi à l'extrémité ainsi que le menton, la taille moyenne. C'est à peu près ainsi que M. Desmoulins et M. Bory de Saint-Vincent ont caractérisé les Gaulois en général, quand ils ont dit que chez ce peuple la tête était plus ronde qu'ovale. L'autre type, au contraire, celui du marché de Châlons-sur-Saône, présente la tête longue, le front large et élevé, le nez recourbé, le menton fortement prononcé et saillant, la stature haute. Ce second type ne se trouve pas seulement à Châlons-sur-Saône, mais dans les environs de Mâcon, dans plusieurs cantons de la Bresse, dans la Bretagne, et sur le littoral de l'ancienne Gaule belgique, depuis l'embouchure de la Seine jusqu'à celle de la Somme. Il se trouve aussi hors de France, à Bologne, à Ferrare, à Padoue, à Venise, mais surtout à Milan et dans les environs, enfin dans cette partie de l'Italie que les anciens appelaient Gaule cisalpine. Or M. Edwards, en examinant les parties du territoire où sont distribués ces deux types physiques, se croit fondé à reconnaître en eux précisément les deux types moraux que M. Amédée Thierry avait reconnus dans l'histoire des Gaulois.

Mais, pourrions-nous dire, ce système n'est-il pas bien exclusif, et rend-il compte de tous les

faits? Dans cette Gaule qui est devenue la France et qui a éprouvé tant de vicissitudes diverses, tout peut-il se ramener à la dualité antique des Galls et des Kymrys? Que faites-vous d'abord de cette population intermédiaire entre la France et l'Espagne, de ces Basques, gardiens éternels des Pyrénées, dont la langue, qui semble particulière au sol, est une langue à part, puisqu'elle ne se rapporte pas plus aux langues latines et aux langues germaniques qu'au vieux kymrique et au gallique plus vieux encore? Les Basques ne sont-ils point une race distincte, puisqu'une langue est l'expression d'une race? Que faites-vous encore de ces Grecs qui vinrent, six cents ans avant J.-C., jeter l'ancre sur les bords du Rhône, fonder Massalie la Phocéenne, et planter sur nos rivages l'olivier à la place du chêne, les arts et la civilisation ionienne au sein de la barbarie gauloise? Et les Romains, dont la domination s'enracina si profondément dans la Gaule du midi, l'ancienne Narbonnaise, qu'il y a encore aujourd'hui plus de monumens romains dans cette portion de notre France que dans certaines parties de l'Italie; et les Bourguignons, et les Visigoths, qui se partagèrent le sud, des Pyrénées aux Alpes; et les Francs de toutes les tribus, de toutes les époques, Francs saliens, Francs ripuaires, compagnons de Clovis ou de Charlemagne; et les Normands, qui infestèrent si long-temps nos côtes et possédèrent

à la fin une de nos provinces, tout cela rentre-t-il dans les deux types indiqués ? tout cela est-il Gall ou Kymry ? Non assurément.

M. Edwards en convient, comme M. Am. Thierry ; mais ils regardent ces diverses populations comme des exceptions et des accidens qui ne s'opposent nullement à leur système. Ils mettent d'abord hors de cause les Basques, comme appartenant à l'ancienne race ibérienne. Cette opinion est fondée sur ce que les plus vieilles dénominations des fleuves, des montagnes et des villes de l'ancienne Espagne paraissent dérivées de la langue basque. Des traces semblables se retrouvent dans toute l'ancienne Aquitaine, depuis les Pyrénées jusqu'à la Garonne, puis, quoique avec quelque altération, sur les bords de la Méditerranée, jusques et y compris le pays que les anciens appelaient Ligurie, Celto-Ligurie et Ibéro-Ligurie. Le mot *ligur* vient du mot basque *ligor*, qui signifie peuple d'en haut. Quant aux Grecs, aux Romains, aux Bourguignons, aux Visigoths, aux Francs et aux Normands, le nombre des colons ou des conquérans n'a pas été assez grand pour détruire, ni même pour altérer gravement les deux types préexistans de la population gauloise. Ces deux types existent encore aujourd'hui, bien distincts du type germanique pur et du type romain ; et ils existent en si grand nombre qu'ils constituent l'organisation de la plus grande

partie de la population actuelle, surtout celui des Galls, bien plus fréquent que celui des Kymrys, et que l'on doit par conséquent regarder comme le type originel de la plus ancienne race qui ait peuplé notre pays.

Maintenant, Messieurs, nous arrivons à l'instruction que nous voulions tirer de cette leçon. Quelle est l'influence des races primitives et de celles qui sont venues s'y mêler sur l'histoire de la Grande-Bretagne et de la Gaule? Ce n'est point à nous de rechercher quel rapport secret unit les fonctions de l'intelligence et la conformation des organes, ni quelle est l'influence de l'organisation physique sur la destinée des peuples et les révolutions des empires. Sans remonter à la cause, nous ne devons constater que les effets. Nous devons rechercher les caractères moraux sous lesquels les races se présentent dans l'histoire, et voir comment de ces élémens divers se sont formés deux peuples distincts, deux caractères nationaux, l'esprit anglais et l'esprit français.

La population primitive de l'Angleterre nous donne d'abord cet esprit qu'on trouve partout, et principalement dans le nord, à l'origine des sociétés, cet esprit de guerre et de lutte perpétuelle avec la nature. Un état social à peine ébauché, la communauté des femmes dans la même famille, la soumission absolue de la famille et même de la tribu à un seul chef, une religion vague et des pra-

tiques sanglantes, par-dessus tout un vif sentiment de sa force et un impérieux besoin de l'exercer, voilà ce qui caractérisait les Kymrys et les Galls, mais surtout les Galls. Tandis que les Kymrys, maîtres des plaines, s'initiaient aux premiers arts, à l'entretien des troupeaux et à la culture de la terre, le Gall des montagnes, presque nu sous un ciel glacé, chargeant à plaisir ses bras de lourds anneaux, dédaignait l'agriculture et ne vivait que de sa chasse.

Les Romains, qui n'eurent aucune influence sur les Galls du nord, civilisèrent un peu les Kymrys, nous pouvons dire les Bretons. En leur ôtant la liberté, ils répandirent parmi eux, avec quelques arts du midi, des idées de législation et d'ordre politique. Mais l'influence des Romains fut si faible en Bretagne qu'elle ne dut laisser presque aucune trace dans le caractère national. Quelques légions faisaient de temps en temps le voyage, pour étendre et surtout pour protéger les conquêtes romaines; mais bien peu de familles vinrent s'établir en Bretagne, et le sang romain ne se mêla guère au sang breton. Au reste, les Bretons eux-mêmes furent obligés de céder la place à de nouveaux conquérans. Ils portèrent leur indépendance dans les montagnes du pays de Galles, et y protestèrent à leur tour contre les nouveaux vainqueurs, comme les Galls de la Calédonie continuaient de le faire dans le nord.

Ils se font remarquer les uns et les autres par leur caractère obstiné, leur fierté et leur fidélité aux anciens usages. Ainsi, quand on cherche à démêler à leur origine les traits du caractère national en Angleterre, on trouve plusieurs nations au lieu d'une, nations ennemies les unes des autres, profondément distinctes, et que la civilisation moderne a tant de peine à niveler.

Pour trouver les traits généraux du caractère anglais, il faut arriver jusqu'aux Saxons et aux Normands. Les Saxons apportèrent avec eux les qualités distinctives des tribus germaniques, l'esprit d'ordre, de subordination, l'esprit d'association qui féconde les forces individuelles en les tournant vers un but commun, le calme dans l'action, le sang-froid qui calcule le danger, et la résolution qui le brave. Comme pendant plus d'un siècle une multitude innombrable d'Angles et de Saxons passa de Germanie en Bretagne, et que la population vaincue se retira sans se confondre avec eux, il est certain que la plus grande partie du peuple, dans l'Angleterre proprement dite, est d'origine saxonne. Quand la langue anglaise ne l'attesterait point par ses rapports avec l'allemand, surtout dans la partie matérielle et populaire, dans celle qui se rapporte aux premiers besoins de la vie, ne trouverait-on pas la preuve de cette parenté dans cet esprit grave, laborieux, intelligent, qui caractérise en général

la nation anglaise? Mais les Saxons, avec les qualités du caractère germanique, en apportèrent les défauts. Le Germain n'était pas seulement calme et froid : il tombait quelquefois dans l'apathie, et, comme les extrêmes se touchent, il passait de l'apathie à la brutalité ; il ne savait pas toujours tirer parti de la vie, et la sagacité, qui centuple les forces de la nature, n'était pas son partage ordinaire. Je doute que l'Angleterre eût pu parvenir au point de grandeur et d'opulence où elle est arrivée dans les temps modernes, si elle n'eût été peuplée que de tribus purement germaniques. Pour qu'elle devînt la maîtresse des mers et la première des nations commerçantes, il fallait que les vieux Saxons fussent en quelque sorte animés d'un esprit nouveau. Tel fut le résultat de la conquête normande. Les Normands, qu'on avait vus courant toutes les mers de l'Europe et guerroyant sur tous les rivages, les Normands, qui plus tard établis en Neustrie s'étaient assouplis si facilement à la civilisation des Francs, peuple à la fois hardi et rusé, conquérant et politique, apportèrent aux Saxons ce qui leur manquait, c'est-à-dire l'esprit de conduite qui devait les protéger, l'esprit d'aventure qui devait les enrichir. Les Normands, qui ne s'oublièrent pas plus que les Saxons ne s'étaient oubliés en venant secourir les Bretons, fondèrent en Angleterre une noblesse passablement satisfaite d'elle-même.

Ainsi s'expliquent les principaux traits du caractère anglais, le sang-froid des masses, l'activité, la prudence et la fierté des chefs. Mais comme les Normands, malgré leur victoire, n'ont jamais été qu'une faible minorité, ce qui domine surtout, c'est ce qui appartient aux Saxons, l'habitude d'agir sur soi-même et de comprimer ses sentimens.

En France, Messieurs, il y a eu fusion plus rapide et plus complète. Il est cependant facile de rapporter les principaux traits du caractère national aux races qui ont successivement occupé le pays, et surtout à la plus ancienne, qui resta toujours la plus nombreuse. Les Gaulois des temps les plus reculés ont beaucoup de traits analogues à ceux des Galls et des Kymrys de la Grande-Bretagne ; nous n'avons donc pas besoin d'y revenir. Les anciens n'ont pas flatté les Gaulois dans la plupart des portraits qu'ils nous en ont laissés ; cependant l'histoire doit être impartiale et interroger tous les témoins. Les historiens grecs et latins reprochaient aux anciens Gaulois leur férocité, leur mauvaise foi, leur amour du pillage, leur ivrognerie et d'autres vices honteux. On les accusait aussi d'une inconstance qui rendait leur valeur inutile, et d'une jactance qui s'exhalait en vaines paroles :

Vaniloquum Celtæ genus et mutabile mentis.

(Silius Italicus.)

Les Celtes sont une race qui parle pour rien, et qui change souvent de sentimens. Enfin, un auteur grec, Dion Cassius, a résumé le caractère de nos pères en trois mots qui signifient : *faible*, *frivole* et *arrogant*. Hâtons-nous d'ajouter qu'un philosophe empereur qui connaissait les Gaulois, puisqu'il les avait gouvernés et qu'il avait résidé à Lutèce, Julien vengea leur caractère, en déclarant qu'il était loyal, modéré et plein d'une noble fierté.

Les Gaulois passaient pour un peuple naturellement guerrier. Nus jusqu'à la ceinture, et armés d'un long glaive de cuivre que les Romains apprirent à plier et à briser, ils se précipitaient au combat avec fureur, mais sans ordre et sans art. On leur reprochait de se décourager au moindre échec, de ne point savoir se rallier et d'ignorer l'art des retraites. Tite-Live dit qu'au commencement des batailles ils étaient plus que des hommes, mais qu'à la fin ils étaient moins que des femmes. *Gallorum prima prœlia plus quam virorum, postrema plus quam feminarum.* Il y a certainement dans ce dernier trait une exagération qui est démentie par l'histoire, et par l'histoire de Tite-Live lui-même. Si les Gaulois n'étaient souvent que des femmes, pourquoi les Romains créaient-ils toujours contre eux des dictateurs, la ressource suprême au jour des grands périls ? César, qui les vainquit, leur a rendu plus

de justice. Ce qui est vrai, c'est que, pour soutenir long-temps le combat, les Gaulois avaient besoin d'être échauffés par le succès et de compter les uns sur les autres. Isolé, en petit nombre, le Gaulois était susceptible de découragement ; en masse, même contre une masse plus forte, il était invincible. C'est un trait que Napoléon a remarqué chez les Français. Il disait, en parlant de la campagne d'Égypte : « Quand un Français rencontre un Mameluck et qu'il se bat seul à seul, il est battu. Quand deux français rencontrent deux Mamelucks, ils se défendent, et le combat est incertain. Quand trois Français rencontrent trois Mamelucks, ils sont vainqueurs. » César, qui sut apprécier les qualités des Gaulois, les accusait de coquetterie et de vanité. Leur vêtement ordinaire était un manteau court appelé *sagum*, une jaquette dite *palla*, et des espèces de pantalons appelés *braccæ*. Or, ils recherchaient, pour ces différentes sortes de vêtemens, des couleurs éclatantes et bigarrées. Ils se plaisaient à faire briller l'or sur leur armure et sur les harnais de leurs chevaux; ils se pendaient au cou une chaîne d'or ou de métal doré; ils avaient un faible pour les décorations.

Quand la conquête romaine fut consommée, le caractère gaulois se modifia beaucoup : la partie intellectuelle se développa tout entière. Les Grecs, fondateurs de Marseille, avaient déjà ré-

pandu quelques arts dans le midi. Les Romains achevèrent la civilisation gauloise par leurs établissemens dans la Narbonnaise, et plus tard dans tout le reste du pays. Beaucoup de Romains vinrent s'y établir et y transportèrent leur langue, leurs mœurs et leurs lois. La science de la parole et du droit fructifia dans la Gaule. Les avocats y pullulèrent si bien, que Juvénal put dire, à la fin du premier siècle de l'ère chrétienne, la Gaule éloquente, ou plutôt la Gaule faconde servit d'école aux avocats bretons.

Gallia causidicos docuit facunda Britannos [1].

A la conquête germanique, ce fut une nouvelle race et un caractère tout nouveau qui parurent en Gaule. Les Francs, (et ce que nous disons des Francs peut s'appliquer aux Bourguignons et aux Visigoths qui les avaient précédés, puisque, sauf quelques modifications, ils avaient le même caractère et la même origine), les Francs réveillèrent la Gaule, un peu assoupie sous les Romains. Ils apportèrent avec eux d'abord les attributs généraux de la famille germanique, le besoin de l'action, le sentiment de la liberté et de la force personnelle au plus haut degré, puis un caractère plus impétueux, plus ouvert et surtout plus généreux, puisqu'ils ne forcèrent point à

[1] Nous devons à la *Géographie universelle* de Maltebrun plusieurs détails importans sur le pays et sur le caractère des anciens Gaulois.

l'exil ceux des vaincus qui avaient échappé au combat.

Il faut aussi tenir compte de ces Bretons qui vinrent demander un asile à leurs anciens frères d'Armorique, et qui leur communiquèrent quelque chose de cette fierté obstinée qu'ils avaient déployée contre la conquête saxonne. Il ne faut pas non plus oublier les Normands, pirates devenus sédentaires en Neustrie, et qui, après avoir dévasté la France, lui donnèrent, en la cultivant, l'exemple de l'ordre et de l'industrie. Les Francs se fondirent dans les Gallo-Romains au nord et au centre. A l'ouest et au midi, depuis la Normandie jusqu'à la Narbonnaise, il resta longtemps des caractères fortement tranchés, et comme des nations à part.

Le temps a rapproché tous ces élémens, sans les détruire et sans les confondre. L'invention de l'imprimerie, les progrès de l'industrie qui ont établi entre les peuples et au sein de chaque peuple tant de communications nouvelles, et surtout la substitution du pouvoir central de la royauté aux souverainetés particulières, ont fortement contribué en France à cette grande révolution. Mais voulez-vous, Messieurs, arriver au moment, encore voisin de nous, où a éclaté, dans toute sa puissance et dans toute son unité, le caractère national? Rappelez à vos souvenirs les premiers jours de la révolution française; trans-

portez-vous par la pensée dans l'assemblée constituante, à Versailles, au jeu de paume, ce 20 juin d'éternelle mémoire. Voyez-vous tous ces hommes debout, l'œil fixe, les bras levés, devant ces murs nus et sombres, mais revêtus de la majesté de la nation, et jurant entre les mains du vénérable Bailly, honneur des sciences et martyr de la liberté, *de ne jamais se séparer, et de se rassembler partout où les circonstances l'exigeront, jusqu'à ce que la constitution du royaume soit établie?* Il y a là des descendans de toutes ces races que nous avons vues apparaître dans notre pays, aux différentes époques de notre histoire. Les vieux Gaulois, les plus anciens maîtres du sol, doivent dominer dans les rangs du *tiers*. Mais, à côté d'eux, reconnaissez-vous le Romain qui a apporté en Gaule la notion du droit écrit, l'Ibérien au teint bruni par le soleil, le Grec commerçant de Massalie, le Breton réfugié en Armorique, le Normand d'origine scandinave, et ces Francs qui vont abdiquer, après quatorze siècles, une noblesse fondée sur la conquête? Les pères de ces hommes n'ont point parlé la même langue, obéi aux mêmes lois, ni servi le même Dieu. Ennemis les uns des autres, ils ont combattu, ils sont morts pour des intérêts différens et sous des bannières opposées: et voilà que leurs fils sont venus de contrées éloignées pour se donner la main, et, comme les Suisses du Rutli, sceller

leur liberté commune, en prenant Dieu pour témoin.

A dater de ce jour, il n'y a plus en France de races différentes. Tous ces élémens divers se sont fondus dans le même moule, et de ce moule il est sorti une nation; nation qui a fondé ses droits et qui saura les défendre, que les circonstances pourront diviser, mais qui redeviendra unie; nation mobile, parce qu'elle est enthousiaste et spontanée, mais dont il ne faut désespérer jamais, parce qu'avec les défauts qu'elle doit combattre comme des ennemis, elle conservera toujours ses qualités indestructibles, et qui, pour marcher avec honneur dans la nouvelle carrière ouverte aujourd'hui devant elle, n'a qu'à se ressembler à elle-même et à ne pas dégénérer de ses ancêtres.

QUATRIÈME LEÇON.

LA GAULE ET LA BRETAGNE DANS LES TEMPS LES PLUS ANCIENS. — PÉRIODE ROMAINE.

MESSIEURS,

Nous avons examiné, dans les deux dernières leçons, les circonstances extérieures qui influent sur le développement des peuples, et qui sont comme la base de l'histoire, le climat, le sol et la distinction des races. Nous allons maintenant aborder l'histoire elle-même ; et ce que nous y chercherons, ce ne sera point la nomenclature complète des hommes et des faits qui se sont succédé, mais l'appréciation des principales époques et des résultats généraux.

En remontant, aussi loin qu'il soit possible, dans les anciennes annales de la Gaule et de la Bretagne, on trouve dans les deux pays une population d'origine et de mœurs à peu près semblables. La religion qui régnait chez les deux peuples, le *Druidisme*, était l'adoration des forces matérielles. Les dieux de la foule étaient le soleil, le tonnerre, les arbres, les pierres, les vents et les eaux. Les prêtres, dans leur science mystérieuse qu'ils communiquaient à un petit nom-

bre d'adeptes, déifiaient, non pas les forces physiques et les phénomènes de la nature, mais les esprits cachés qui présidaient à ces forces et les lois qui réglaient ces phénomènes. Les arts de la guerre et de la paix eurent aussi leurs génies protecteurs. Enfin quelques druides, dans la solitude des forêts qui leur servaient de temples, s'élevèrent sans doute jusqu'à la substance infinie, à l'idée religieuse dégagée de toute forme extérieure. *Heus* ou *Hésus* (Ζεὺς, *Deus*) est quelquefois représenté dans les traditions kymriques comme le Dieu supérieur aux autres dieux, comme l'Être suprême.

La peur ou la reconnaissance avaient institué plusieurs cérémonies bizarres en l'honneur de cette nature qu'on adorait sous tant de noms. On lui immolait des animaux, et, dans les jours de danger, des victimes humaines. La victime était ordinairement un captif, un malfaiteur, ou un malheureux qui croyait contribuer au bien public par un dévouement volontaire. Ministres de ces terribles cérémonies, les druides prétendaient que la nature n'avait point de secret pour eux : ils se vantaient de connaître la cause et la fin de l'univers, le mouvement des astres et leur influence sur les choses humaines. Ils pratiquaient la divination et la médecine, qui se réduisait à l'emploi de quelques plantes sacrées, telles que le gui, la verveine, etc. Le but de leur ordre était

la paix publique ; et leurs enseignemens, d'accord avec ceux de la philosophie ancienne, se réduisaient à ces trois préceptes : obéir aux lois de Dieu, concourir au bonheur des hommes, et s'armer de courage contre les accidens de la vie. Diogène Laerce ne résumait pas autrement la philosophie, à la fin du second siècle de l'ère chrétienne : σέβειν θεοὺς, καὶ μηδὲν κακὸν δρᾷν, καὶ ἀνδρείαν ἀσκεῖν. Les druides avaient combiné la doctrine de l'immortalité de l'âme avec celle de la métempsychose : ils professaient que l'homme passait par différens corps, et qu'enfin purifié par plusieurs transmigrations successives, il entrait dans le cercle de l'éternelle félicité. De là le mépris de la mort qui caractérisait les nations galliques.

> . . . *Inde ruendi*
> *In ferrum mens prona viris, animæque capaces*
> *Mortis, et ignavum rediturœ parcere vitæ.*
> (Lucain, liv. I.)

Les druides embrassaient même la politique dans leur science universelle, et une partie de la puissance civile était déposée entre leurs mains. La législation et l'éducation publique rentraient dans leurs attributions. Les crimes et délits contre les personnes ou les propriétés étaient soumis à leur jugement, et ils prononçaient des sentences d'excommunication assez semblables à celles du moyen âge : le condamné était exclu des mystères et des sacrifices, privé de la protection des

lois, et flétri dans l'opinion [1]. Quelques-uns de ces prêtres, sous le nom de bardes, cultivaient et enseignaient les arts ; ils chantaient, en s'accompagnant sur la harpe, les préceptes sacrés ou l'histoire des temps anciens, et ils allaient, jusque sur les champs de bataille, enivrer les guerriers de musique et de poésie. Dans l'origine, les druides devaient leur pouvoir et leur influence à leur science, à leurs talens, à leurs services ; et les populations gauloises obéirent à leur voix, tant qu'ils conservèrent sur elles la supériorité intellectuelle.

Le gouvernement ressemblait à celui dont l'Écosse a si long-temps gardé l'image : il reposait tout entier sur l'association des membres de la tribu. Celui qui, plus fort et plus hardi que les autres, était capable de maintenir l'ordre autour de lui, devenait le chef, le patron autour duquel se rangeait une nombreuse clientelle. Les plus sages et les plus âgés formaient un conseil dont le prince était le bras ; et le peuple, sans avoir aucun droit effectif, agissait par le nombre sur les délibérations du conseil. On retrouve en effet, dans toute société naissante, le germe des trois espèces de gouvernemens qui se partagent les nations civilisées : la multitude exerce une influence confuse, le petit nombre conseille, et une seule volonté exécute. De même que les individus se

(1) Voyez Lingard, *Histoire d'Angleterre*, tome 1.

ralliaient autour d'un chef qui leur servait de patron, les tribus peu nombreuses se ralliaient comme clientes autour des plus grandes; et les états égaux en puissance formaient ensemble une sorte de gouvernement fédératif. Ainsi l'association était la base du système politique, comme la science était le fondement du pouvoir religieux. Mais de même que la science des druides, si conjecturale et si bornée, ne devait pas toujours suffire aux nations gauloises, de même l'association politique qui constituait le fond de leur gouvernement devait périr tôt ou tard, parce qu'elle ne prévenait point les luttes intestines, et résistait mal aux attaques du dehors. Les puissances religieuses et politiques de la Gaule et de la Bretagne chancelèrent, aussitôt que ces deux pays furent en contact avec des peuples étrangers et des civilisations plus avancées.

Nous avons déjà remarqué, Messieurs, que dans les temps les plus anciens, la population de la Bretagne était restée isolée dans ses îles, tandis que la Gaule avait dû à sa position d'être sans cesse mêlée au mouvement continental. Dès le milieu du quatorzième siècle avant l'ère vulgaire, les Gaulois passent les Alpes, s'établissent dans la vallée du Pô, et, s'avançant en Italie, ne s'arrêtent qu'à l'embouchure du Tibre. Les Transalpins ont toujours rencontré de grands obstacles, quand ils sont arrivés à un certain point

de la péninsule ; et, il est curieux de le remarquer, la plus ancienne conquête dont l'histoire ait gardé le souvenir eut à peu près les mêmes limites que, vingt-deux et trente-deux siècles plus tard, l'empire de Charlemagne et celui de Napoléon. Tandis que le nord de l'Italie était offert à l'ambition des peuples teutoniques, le midi est généralement resté aux Pélagiens et aux Latins.

Si la Gaule envoyait ses enfans à la conquête de l'Italie, elle recevait aussi dans son sein des populations étrangères. Le premier peuple navigateur et commerçant de l'antiquité, les Phéniciens durent aborder dans notre pays vers le treizième siècle avant Jésus-Christ. Ce sont eux qui les premiers ont associé le génie de l'Orient à celui de l'Occident, en établissant des comptoirs dans le midi de la Gaule, et en exploitant les mines des Alpes, des Cévennes et des Pyrénées. Une route qui joignait les Pyrénées orientales aux Alpes maritimes était attribuée par les anciens à *Hercule Tyrien*. On trouve la trace d'Hercule d'un bout à l'autre de la terre, depuis le Gange jusqu'à l'Èbre : car ce dieu, auquel on attribuait tant de travaux et tant de voyages, n'était autre chose que le génie de la guerre et de l'industrie, la force de l'homme domptant partout la nature et agrandissant son domaine.

Après avoir parsemé de leurs colonies presque toutes les côtes de la Méditerranée, les Phéni-

ciens franchirent ce qu'on appela aussi les colonnes d'Hercule, et s'aventurèrent sur l'Océan. Ils explorèrent la Bretagne, pays jusqu'alors inconnu, y trouvèrent d'abondantes mines d'étain, mais cachèrent si bien aux autres peuples le secret de leur navigation, que, cinq cents ans avant Jésus-Christ, Hérodote déclarait ne pas savoir la véritable position des îles *Cassitérides*. Long-temps après, les Grecs connaissaient à peine les îles Britanniques proprement dites : car Strabon donnait à la plus grande la figure d'un triangle, et plaçait la plus petite (l'Irlande) au nord de la première. Il ajoutait qu'elles ne valaient pas la peine d'être conquises. La Bretagne n'eut donc avec l'ancien Orient d'autres rapports que les expéditions commerciales des Phéniciens de Tyr ou de Carthage, et la civilisation grecque n'y pénétra jamais.

La Gaule, au contraire, qui avait reçu des Phéniciens, non seulement des visites accidentelles, mais des colonies permanentes, et qui porta long-temps l'empreinte de leurs travaux, la Gaule, du moins celle du midi, participa réellement à la civilisation des Grecs. Du neuvième au sixième siècle, les colonies maritimes que les Phéniciens avaient jetées sur nos côtes tombèrent entre les mains des Rhodiens, tout-puissans à leur tour sur la Méditerranée. Enfin, vers l'an 600

avant Jésus-Christ, Marseille fut fondée par des Phocéens. Alors commença une ère nouvelle pour cette partie du territoire gaulois. Avec les richesses naturelles de leur pays, telles que la vigne et l'olivier, les Grecs apportèrent leurs arts, leurs lois et leurs dieux. La flamme qui brûlait perpétuellement au foyer sacré de Massalie avait été allumée à celui de Phocée; et le temple de Diane, élevé dans la nouvelle ville, était bâti sur le plan de celui d'Éphèse. Au culte de *Diane* ou de la nature orientale se joignit celui des autres divinités ioniennes, la déesse d'Athènes, *Minerve*, c'est-à-dire la sagesse, la force intelligente, et *Apollon Delphien*, qui représentait l'action, le combat, les arts mécaniques et libéraux. Ce culte reproduisait au fond les mêmes élémens que la religion grossière des druides, la nature, l'homme, et la loi qui règle leurs rapports. Mais les nouvelles divinités, apparaissant sous les formes élégantes que l'art des Grecs leur avait données, enchantèrent l'imagination des Gaulois méridionaux. Les druides et leurs dieux furent refoulés dans le nord. Le culte grec de Marseille avait un autre avantage sur l'ancien culte gaulois : les hymnes sacrés des Ioniens étaient écrits en caractères alphabétiques, et par conséquent soumis aux regards de chacun, tandis que les druides, se réser-

vant un arbitraire illimité en fait de dogmes et de croyances, ne permettaient pas aux profanes d'écrire ce qu'ils enseignaient.

Le fond du gouvernement resta le même, ainsi que celui de la religion. C'était toujours une aristocratie, l'empire du petit nombre sur le grand. Mais cette aristocratie, au lieu d'être fondée exclusivement sur la force, comme chez les peuplades encore barbares, reposait sur la richesse acquise par le travail, sur le cens. C'était une *timocratie* si bien organisée que plusieurs anciens en ont parlé avec éloge, et Cicéron entre autres avec admiration. Dans un conseil souverain de six cents membres (τιμοῦχοι), on choisissait un second conseil, composé de quinze personnes, qui était chargé d'expédier les affaires peu importantes. Le pouvoir exécutif résidait dans la personne de trois magistrats, qui agissaient au nom du grand conseil ou du conseil des quinze. Le peuple ne gagna donc aucun droit politique à l'arrivée des Ioniens. Au contraire, les familles grecques prirent nécessairement un grand ascendant, même sur l'ancienne aristocratie du pays. Mais la constitution de la cité fut plus régulière et mieux déterminée. Jadis, il n'y avait d'autre règle que la parole du chef, aussi changeante que sa volonté. Les Grecs rédigèrent la loi, et l'exposèrent en public, sur des tables de marbre ou d'airain. Dans ce code ouvert à tous, le citoyen

pouvait lire ses devoirs envers ses semblables, comme dans les livres sacrés ses devoirs envers les dieux.

La nouvelle ville devint bientôt célèbre et puissante. L'esprit grec, qui l'avait formée à son image, n'y sacrifia point au commerce la gloire des lettres et des sciences. Les Massaliotes qui, par leur origine ionienne, se prétendaient compatriotes d'Homère, donnèrent une édition nouvelle de ses œuvres. A l'époque d'Alexandre, Pythéas de Marseille détermina, à quarante secondes près, la latitude de sa ville natale d'après l'ombre du gnomon. Il constata le premier les rapports des marées avec les révolutions lunaires; et, aussi hardi navigateur que savant mathématicien, il reconnut l'ancien continent, depuis l'embouchure du Tanaïs jusqu'à la Scandinavie. Ce fut sous ses auspices que les Grecs de Marseille abordèrent en Bretagne, et exploitèrent à leur tour les *Cassitérides*. Il y a donc, dans notre vieille histoire méridionale, une période de civilisation hellénique, dont l'influence s'est perpétuée à travers les âges. César a remarqué que de son temps l'usage des caractères grecs était généralement adopté en Gaule, dans les relations publiques et privées.

Au moment même où le midi de la Gaule offrait un asile aux émigrés phocéens, des hordes gauloises quittaient leur patrie par deux frontières différentes, pour aller chercher au loin de

nouvelles terres. La cause de cette double expédition était, selon Justin, les querelles intestines qui divisaient la contrée. Tandis que les uns, sous la conduite de Sigovèse, sortaient de leur pays par la forêt Hercynienne, pour aller s'établir sur la rive droite du Danube; les autres, conduits par Bellovèse, franchirent les Alpes maritimes, et furent accueillis comme des frères par les descendans des Gaulois de la première invasion. Ils les aidèrent à combattre les *Étrusques* ou *Rasénes*, peuple venu du nord de la Grèce par les Alpes illyriennes, et remportèrent une victoire sur les bords du Tésin. Que de fois le Tésin et les autres fleuves, tributaires du Pô, devaient être rougis du sang de nos pères! Par suite de cette victoire, la domination des Gaulois fut renouvelée dans le nord de l'Italie (587). Au centre des vastes plaines qu'ils avaient reconquises, ils fondèrent Milan, *Mediolanum*, la ville du milieu. C'était de cette ville et des villages qui l'entouraient qu'ils partaient à chaque printemps, pour aller investir les villes de l'Étrurie, de la Campanie et de la grande Grèce. Pour atteindre l'extrémité de la péninsule, ils suivaient les bords de la mer Adriatique, n'osant pas encore se commettre avec les robustes montagnards de l'Apennin, ni avec cette république naissante qui préludait, par la soumission de ses voisins, à la conquête du monde. Mais environ deux siècles plus

tard, devenus plus hardis, ou poussés par l'extrême misère qu'enfantait l'accroissement de leur population, ils passent l'Apennin, attaquent l'Étrurie, et défient Rome elle-même. Nous ne rappellerons point les détails souvent contestés de leur première expédition (390). Nous nous bornerons à faire ressortir les rapports qui existent entre ces antiques invasions gauloises et les expéditions modernes des Français en Italie. Les peuples transalpins appelés d'abord à grands cris, et reçus comme des libérateurs; leur impétuosité renversant les premiers obstacles, et chassant bien loin devant eux les races étrangères; leur ivresse après la victoire, leur mépris de la discipline, leur sommeil au sein des plaisirs; puis, tous les peuples vaincus se ralliant dans leur malheur, conspirant d'abord en silence, et se levant tout-à-coup; les vainqueurs assaillis à la fois par mille maux, décimés par la famine et par la peste aussi bien que par la guerre, et réduits à laisser échapper leur conquête, pour voler à la défense de leur propre territoire envahi: voilà, messieurs, ce que l'histoire nous montre à la fois dans les anciennes guerres des Gaulois contre les Romains, et dans les campagnes modernes de Charles VIII, de Louis XII et de François Ier. Et ces expéditions, quoique malheureuses, recommençaient toujours. Rome fut menacée par les Gaulois pendant près d'un siècle, depuis la bataille d'Allia,

jusqu'à la fin de la guerre du Samnium (283).

L'ambition gauloise, qui avait échoué en Italie, se tourna vers l'Orient. Les compagnons de Sigovèse s'étaient déjà montrés sur les montagnes de l'Épire, de la Macédoine et de la Thrace. Quelques-uns de leurs descendans parurent dans le camp d'Alexandre, quand le futur conquérant de l'Asie vint soumettre les Gètes, au-delà du Danube. Alexandre reçut les Gaulois à sa table, et les traita avec magnificence. Que craignez-vous le plus au monde? leur dit-il. — Rien, si ce n'est que le ciel ne tombe et ne nous écrase. Alors le roi de Macédoine, se tournant vers ses courtisans, leur dit en souriant: Ils sont fiers, les Gaulois! (ἀλαζόνες Κελτοὶ εἰσιν.) Et il fit un traité d'alliance avec eux. Malgré ce traité, quand ils se trouvèrent renforcés par une bande de Tectosages, peuplade qui habitait entre les Cévennes et la Méditerranée, et qui était partie de Tolosa (Toulouse) en 281, quarante ans environ après la mort d'Alexandre, ils envahirent ses états, soumirent la Thrace, et menacèrent la Grèce.

Les Grecs se représentaient ces hommes du Nord comme bien autrement redoutables que les Perses. C'était, disaient-ils, une race impie qui avait déclaré la guerre, non seulement au genre humain, mais aux dieux et à la nature. Ils s'étonnaient que les Gaulois n'eussent avec eux ni devins grecs, ni prêtres de leur pays.

En effet, les guerriers celtes n'étaient pas suivis partout par leurs druides , et, livrés à eux-mêmes dans ces courses lointaines, ils ne connaissaient plus d'autre loi que leur audace , d'autre Dieu que leur volonté. Ils échouèrent dans un lieu déjà consacré par une défaite héroïque, aux Thermopyles. Un violent orage les dispersa, après qu'ils eurent pillé le temple de Delphes. Les vaincus rejoignirent ceux de leurs compagnons qui s'étaient emparés de la Thrace. Après avoir ravagé les côtes , depuis l'Hellespont jusqu'à Byzance, ils passèrent en Asie-Mineure, et vinrent camper dans *les champs où fut Troie*. Ils s'arrêtèrent enfin dans la Haute-Phrygie. Là fut le terme de leurs excursions ; et, de peuplade vagabonde devenus nation sédentaire , ils se plièrent aux coutumes asiatiques , sans rien perdre de leur instinct guerrier. Les *Galates* (c'est le nom des Gaulois établis en Phrygie) combattirent les Romains en Orient, tandis que leurs frères les combattaient en Occident : car Rome retrouvait partout les Gaulois , dans les armées de Pyrrhus et dans celles de Carthage , en Italie, en Afrique , en Espagne , en Macédoine, en Asie. Elle les vainquit partout, et ajouta successivement à son territoire le pays des Galates , la Cisalpine et la province au-delà des Alpes. Jules-César alla plus loin ; et, profitant des dissensions qui divisaient les habitans , il conquit la Gaule tout entière. Deux partis

étaient aux prises, qui se disputaient le territoire et appelaient l'étranger à leur secours. Déjà les Germains sortaient de leurs forêts, les Helvétiens descendaient de leurs montagnes, pour mettre à profit les discordes de la Gaule. C'est dans de telles circonstances que Rome se présente, avec sa science guerrière et sa prudence politique. César la représente à merveille : car il réunit au plus haut point ce double caractère de sa patrie. Comme tous les conquérans, il se donne pour un libérateur. Après avoir intercepté la route aux Helvétiens, il chasse les Germains ou les noie dans le Rhin ; et bientôt il revient sur ses pas, pour asservir ceux qu'il a délivrés. Alors la Gaule parut un instant oublier ses discordes, et recueillit toutes ses forces pour s'opposer à son nouvel ennemi. Sa résistance fut héroïque ; mais la fortune de Rome l'emporta.

Nous n'entrerons point ici dans les détails connus des expéditions de César. Qu'il nous suffise de rappeler qu'après neuf ans de combats (de 58 à 50), la Gaule, punie de ses dissensions par la conquête et par la perte d'un million d'hommes, trouva un dédommagement de sa liberté perdue dans l'unité du pouvoir et de la législation romaine [1]. César travailla activement à s'at-

[1] Voyez les *Commentaires de César*, et l'*Histoire des Gaulois*, par M. Amédée Thierry.

tacher le pays, après l'avoir conquis. Il en forma une nouvelle province qu'on distingua de la Gaule narbonnaise, sous le nom de Gaule *chevelue* [1]; mais cette province n'eut point à accuser la violence ou l'orgueil du vainqueur. César, en conquérant intelligent, ne connaissait ni pitié ni repos, tant que durait le combat; mais il ne portait dans la victoire ni colère ni insolence. Il forma sa légion de l'Alouette, des vétérans gaulois qui avaient le mieux combattu pour lui ou contre lui. Après le siége et la prise de Massalie la Pompéienne, César fonda sur la côte méridionale de la Gaule ces villes juliennes qui attestent sa trace par leur nom latin, forum Julii (Fréjus) Julia Biterra, etc. La légion de l'Alouette fut investie tout entière du droit de cité romaine; et, tandis que Vercingétorix expiait sous la hache du bourreau le crime d'avoir défendu jusqu'au dernier moment l'indépendance gauloise, tandis que l'image de Massalie était traînée honteusement derrière le char triomphal, des Transalpins dévoués envahissaient les bancs du sénat romain, pour affermir et perpétuer la dictature de leur vainqueur. Les Pompéiens jetaient les hauts cris; Cicéron ne sa-

[1] La *Gaule chevelue* était ainsi appelée, parce que la longue chevelure était un des signes distinctifs des peuples barbares de l'occident. La narbonnaise s'appelait aussi *Gallia braccata*, parce qu'elle avait conservé l'ancien vêtement gaulois, la braie (*braccæ*), par opposition à *la cisalpine*, qui avait pris la *toge* (*Gallia togata*).

vait à quels dieux se vouer en voyant entrer dans l'assemblée, pour y siéger côte à côte avec les Romains, les descendans de ceux qui avaient brûlé Rome; et l'on chantait partout, dit Suétone, des vers dont le sens était : César a triomphé des Gaulois; et les Gaulois, introduits dans le sénat, ont quitté la braie pour le laticlave.

La Gaule regretta César : car elle avait prospéré depuis la conquête. « La Gaule, dit Marc-Antoine dans son apologie du dictateur, est maintenant paisible et soumise; ce pays, qui nous envoya les Cimbres et les Ambrons, est aujourd'hui cultivé tout entier comme l'Italie elle-même; et l'on navigue librement, non seulement sur le Rhône et sur la Saône, mais sur la Meuse, sur la Loire, sur le Rhin, et jusque sur l'Océan. » César Auguste pacifia quelques parties de la Gaule qui s'étaient soulevées, et donna à ce pays une organisation définitive. Il présida lui-même, à Narbonne, l'assemblée générale des cités transalpines; et, d'après les renseignemens que lui fournit l'assemblée, il régla tout ce qui concernait la division territoriale, les finances, la force militaire, la législation et la religion. C'est ici, messieurs, que vous voyez se développer tous les fruits de la conquête romaine. Bientôt, au confluent de la Saône et du Rhône, à la place d'un village ségusien bâti sur une colline, s'éleva, par les soins d'Auguste, qui était

ravi de la beauté du site, la cité de Lugdunum. Lyon devint la capitale des Gaules, le siége des gouvernemens, et quelquefois la résidence impériale. Une colonne milliaire s'élevait sur la principale place, d'où partaient quatre grandes voies qui devaient couper le pays en quatre directions différentes. Auguste désarma la plus grande partie de la nation, et ne laissa subsister, outre les garnisons romaines, qu'une milice peu nombreuse que fournissaient les cités les plus riches et les plus populeuses. Il institua dans les principales villes, à Lyon, à Marseille, à Toulouse, à Narbonne, à Vienne, des gymnases où l'on enseignait à la jeune noblesse gauloise la langue latine, la législation et les sciences des Romains. Quant à la religion, il discrédita le druidisme, en l'interdisant aux Gaulois qui voulaient jouir des droits de cité romaine. Il combattit aussi ses rites homicides, en défendant formellement tout sacrifice humain; il permit seulement aux prêtres, pour la satisfaction des fanatiques, de leur faire une légère blessure, et de répandre innocemment une ou deux gouttes de sang sur l'autel ou sur le bûcher. A côté des gymnases, s'élevèrent des temples où les dieux de Rome étaient adorés. Mais ces dieux, d'humeur fort accommodante, laissèrent auprès d'eux une place aux dieux du pays. Les deux cultes se mêlèrent ensemble comme les deux nations, et

l'on trouve plus d'un monument de cette alliance religieuse dans nos vieilles antiquités nationales, notamment dans ces célèbres bas-reliefs, trouvés en 1711, au-dessous du chœur de Notre-Dame de Paris, où l'on voit à la fois Jupiter en costume romain, Hésus en tablier de bûcheron, abattant un arbre, et Castor avec son cheval, à côté du taureau kymrique aux trois grues [1]. Au reste, les Romains, en donnant leurs dieux aux étrangers, ne tenaient guère à les garder pour eux-mêmes. L'indifférence religieuse, que César avait professée en plein sénat, dominait dans les hautes classes de la société romaine. Elle se communiqua bientôt à la noblesse gauloise, tandis que la classe populaire, réchauffant les restes du druidisme, comme un vieux souvenir de patrie et de liberté, courait en célébrer les plus sanglans mystères dans des défilés inaccessibles, ou dans la profondeur des forêts.

Claude acheva l'ouvrage d'Auguste. Né à Lyon, il s'occupa de la Gaule avec une préférence marquée. Il attaqua ouvertement le druidisme; et ceux des prêtres qui échappèrent à la proscription furent obligés de s'exiler en Bretagne. Mais l'acte le plus important de cet empereur fut d'accorder à quelques habitans de la Gaule chevelue le droit de siéger dans le sénat, et d'exercer toutes

[1] Voyez l'ouvrage de M. Amédée Thierry, pour tous les détails relatifs à l'établissement des Romains dans la Gaule.

les charges publiques. Les Gaulois que Jules-César avait faits sénateurs appartenaient à la Narbonnaise. Claude soutint lui-même son projet dans le sénat, par un discours dont on a retrouvé à Lyon des fragmens originaux, et dont Tacite a reproduit les idées. Ce discours est empreint de la politique la plus profonde et la plus véritablement humaine. Le principal argument de l'orateur, c'est que dans l'origine le sénat romain a emprunté aux villes voisines de Rome, à Cures, à Albe, à Camérium, à Tusculum, leurs principales illustrations. Plus tard, il s'est associé les premières familles de l'Italie, depuis le nord de l'Étrurie jusqu'à l'extrémité méridionale de la Lucanie. Ensuite il s'est recruté au-delà du Pô, jusqu'au pied des Alpes. Il a appelé dans son sein des représentans de la Narbonnaise, et a été chercher les Balbus jusqu'en Espagne. Pourquoi la Gaule chevelue n'y paraîtrait-elle point à son tour? Claude flétrit ici cette politique égoïste de Lacédémone et d'Athènes, qui consistait à éloigner toujours de la cité les vaincus, comme des étrangers. Aussi sont-elles tombées d'isolement et d'impuissance, tandis que les héritiers de Romulus ont accompli jusqu'à son dernier développement la destinée de leur empire, en incorporant leurs sujets dans la famille romaine, en partageant avec eux leurs droits et leurs honneurs, comme ils semaient leurs arts sur tous les rivages,

comme ils recevaient tous les dieux dans leur Panthéon. Le génie de l'association politique fut le secret de la puissance romaine, plus encore que le génie de la guerre. Il y a aussi, dans le discours de Claude que je citais tout à l'heure, des maximes de tous les temps, mais qui s'appliquaient parfaitement à la question. Cela est nouveau, dit-on; mais les choses qu'on regarde comme les plus anciennes ont commencé par être nouvelles : la mesure que je vous propose deviendra ancienne un jour, et ce que je défends par des précédens sera un précédent à son tour. *Omnia quæ nunc vetustissima creduntur nova fuêre... inveterascet hoc quoque : et quod hodie exemplis tuemur inter exempla erit.* (Tacite, Annales, liv. 11.) Malgré l'opposition d'un grand nombre de sénateurs, le projet de loi passa. La Gaule chevelue devint tout-à-fait romaine en siégeant dans le sénat; et le discours de l'empereur Claude, admirable expression de la politique de Rome, fut gravé sur des tables d'airain, et exposé à Lugdunum près de l'autel d'Auguste.

Tandis que la Gaule transalpine entrait ainsi en partage des premiers honneurs de l'empire, la Bretagne reconnaissait à peine la domination des Romains, et la plus grande partie de l'île était encore indépendante. Jules-César y était passé deux fois, à l'époque de la conquête des Gaules; mais ces deux expéditions n'avaient eu aucun

résultat. A Rome, les ennemis de César lui reprochèrent d'avoir échappé par la fuite aux Bretons qu'il avait été chercher.

Territa quæsitis ostendit terga Britannis.
Lucain, liv. 2.

La tradition kymrique conserva ce souvenir avec orgueil. « Les césariens, dit-elle, disparurent, comme sur les sables du rivage disparaît la neige qu'a touchée le vent du midi. » Auguste, qui avait à consolider sa puissance dans une assez vaste étendue de pays, ne songea guère à conquérir la Bretagne; au contraire, dans son testament il recommanda à ses successeurs de n'y point penser. Tibère lui obéit religieusement. Caligula y pensa, mais n'en fit rien. Après d'immenses préparatifs, et de violentes invectives contre la Bretagne qu'il devait conquérir en personne, il se borna, dit Suétone, à faire ramasser des coquillages par ses soldats, et à faire construire un phare sur le rivage, pour attester sa victoire sur l'Océan. Sous Claude, vers l'an quarante-trois de l'ère chrétienne, après une guerre de quatre ans, la Bretagne fut déclarée province romaine. Mais la conquête était loin d'être terminée : car la nouvelle province n'embrassait qu'une partie des pays baignés par la Tamise.

Quand les rigueurs de Claude poursuivirent les druides dans la Gaule, et ne leur laissèrent d'autre alternative que l'exil ou la mort, un grand

nombre de ces prêtres passèrent la mer, et vinrent chercher un asile en Bretagne. Il y avait, près de la côte occidentale, une petite île (Mona), aride et rocailleuse, d'un aspect lugubre et effrayant. C'était dans ce lieu qu'étaient ensevelis depuis des siècles les mystères les plus secrets du culte des druides. Là se forma, sous les auspices des prêtres fugitifs de la Bretagne et de la Gaule, une vaste conspiration contre la domination romaine. Les Romains voulaient pénétrer dans ce repaire, pour y frapper au cœur ce qui restait du druidisme et de la liberté bretonne. C'était sous Néron, en 61; Suétonius-Paulinus commandait dans la province. Il fit construire des bateaux plats : car des vaisseaux n'auraient pu traverser cette mer entrecoupée de bas-fonds. L'infanterie passa sur ces bateaux, la cavalerie à la nage ou à gué. Le rivage était hérissé de lances et de soldats. Çà et là, dit Tacite, couraient des femmes, à la manière des furies, qui, en vêtement funèbre, les cheveux épars, portaient dans leurs mains des torches enflammées. Les druides étaient debout, les bras levés vers le ciel, et prononçant avec solennité d'horribles imprécations. Plus loin, dans les retraites où s'étaient célébrés les mystères, les chênes et les rochers dégouttaient de sang humain. Voilà l'usage qu'on faisait de la liberté aux extrémités du monde. A cette vue, les soldats romains restèrent

immobiles, comme enchaînés par une puissance magique, et il fallut la voix de leurs chefs pour les réveiller. Enfin ils s'élancent ; femmes, prêtres, guerriers, tout fléchit devant eux. Les druides sont renversés et enveloppés dans leurs propres feux. La hache romaine fit tomber les chênes sacrés, et sur leurs débris s'éleva une forteresse, destinée à garder le pays.

Agricola eut à soumettre une seconde fois cette île indomptée, où la religion rallumait toujours la révolte. Ce général recula les limites de la province bretonne : il s'avança dans le nord, au-delà des pays habités par les Kymrys, et attaqua les tribus galliques, au pied de leurs montagnes (78). Le gouvernement romain s'étendit jusqu'au Tay, et pour le préserver des incursions calédoniennes, Agricola fit construire une ligne de forteresses, depuis le détroit de Forth jusqu'à celui de Clyde [1]. Mais il ne se borna point à des travaux militaires : plus humain que ses prédécesseurs, il s'occupa à civiliser les Bretons, qui étaient encore dans un état voisin de la barbarie.

[1] Adrien, qui resserra les frontières de l'empire et fit partout rétrograder le *dieu Terme*, opposa aux barbares une barrière plus méridionale : elle avait soixante milles de longueur, et s'étendait depuis la baie de Solway jusqu'à l'embouchure de la Tyne. On peut, dit Lingard, suivre encore cette muraille de Burgh jusqu'à Newcastle, le long des vallées. Antonin releva plus tard la fortification d'Agricola, et Septime-Sévère celle d'Adrien.

Il fit construire des voies romaines, des villes régulières, des temples, des écoles. Les Bretons, accoutumés au dialecte kymrique, ne se souciaient guère de parler grec ou latin ; cependant ils adoptèrent à la longue l'idiome et les manières de leurs vainqueurs. Ils devinrent même tellement romains, selon Tacite, qu'il leur fallut des portiques, des bains élégans, de somptueux festins. L'historien d'Agricola ajoute que ce que les Bretons appelaient leur civilisation, était une partie de leur servitude. *Id apud imperitos humanitas vocabatur, cum pars servitutis esset.* Tacite, indigné de la corruption de ses compatriotes, était partial en faveur de la barbarie, comme Rousseau le fut au dernier siècle en faveur de l'état sauvage.

La Bretagne, ainsi que la Gaule, avait été livrée aux Romains par suite de ses discordes intestines. Tacite nous représente les Bretons formant des brigues et des factions autour de leurs chefs. Ce qui nous donne, dit-il, tant d'avantage sur les peuples les plus forts, c'est qu'ils n'ont point d'intérêt public ; tandis que les individus se battent, la nation est vaincue. *Non aliud adversum validissimas gentes pro nobis utilius, quam quod in commune non consulunt...... Dum singuli pugnant, universi vincuntur.* Rome, au contraire, en ôtant l'indépendance aux peuples, leur assurait du moins l'ordre et la paix.

Elle divisait le pouvoir en deux parts , le pouvoir politique qu'elle gardait pour elle , et le pouvoir municipal qu'elle abandonnait aux pays conquis. Afin d'exciter l'émulation parmi ses sujets, et de les payer chacun suivant leur dévouement, elle avait établi différens degrés de dépendance. Ainsi c'étaient des *colonies*, soit *militaires*, soit *civiles*, des *villes municipales*, des *cités libres ou fédérées* , des *villes stipendiaires*. Dans quelques-uns de ces établissemens, le pouvoir local appartenait en totalité ou en partie aux habitans du pays; mais partout le pouvoir politique était exercé , au nom de Rome , par des gouverneurs qui portèrent d'abord le titre de *proconsul* ou de *préteur*, et plus tard celui de *préfet*. Ce fonctionnaire cumulait tous les pouvoirs, commandait l'armée et rendait la justice ; il pouvait même substituer son propre jugement au sens strict de la loi. La voie de recours à l'empereur et au sénat était entièrement illusoire ; et le pouvoir excessif des gouverneurs ne fut limité que sous le règne d'Adrien. L'*édit perpétuel*, en réglant la conduite des préteurs , rendit la justice uniforme pour toutes les provinces de l'empire.

Ainsi protégées par la jurisprudence romaine qui se perfectionnait de jour en jour, la Gaule et la Bretagne passèrent quelques années paisibles. Ce qui prouve qu'elles étaient heureuses , c'est que l'histoire en parle rarement. Quelque-

fois elles prirent part aux guerres civiles qu'excitait l'élection des empereurs, comme à la fin du deuxième siècle, lorsqu'elles opposèrent Albinus à Septime Sévère. Au milieu du siècle suivant, sous l'indolent Gallien, lorsque les chefs d'armée, indignés de voir l'empire avili, se décidèrent à le prendre et s'en arrachèrent les lambeaux, la Gaule et la Bretagne eurent leurs tyrans comme les autres provinces. Plus tard, elles furent exposées aux premières incursions des barbares qui menaçaient l'Empire tout entier. Mais avant de raconter les invasions dont elles furent le théâtre, et qui au prix de longs malheurs devaient leur rendre l'indépendance, nous devons, pour terminer cette leçon, résumer en quelques mots les résultats de la domination romaine dans les deux pays.

Le plus grand service que Rome ait rendu à ces deux nations, c'est assurément l'extinction du druidisme. L'autorité romaine, en s'opposant à une liberté religieuse qui se manifestait par des assassinats, a été aussi conforme à la justice et à l'humanité que dans ces derniers temps l'autorité anglaise en proscrivant dans l'Inde les sacrifices humains. Sous le rapport politique, elle a remplacé par l'unité d'un pouvoir régulier les prétentions désordonnées et souvent contraires des chefs de tribus. En abaissant ces hautes têtes, elle a nécessairement adouci la misère et la ser-

vitude du plus grand nombre, comme au 16e siècle les monarchies de l'Europe n'ont pu attaquer les priviléges de la noblesse qu'en favorisant les intérêts populaires. Enfin, un autre résultat de la conquête fut la propagation de la langue des Romains, et en même temps des lettres, des sciences et de la philosophie dont ils avaient eux-mêmes hérité de la Grèce. La loi écrite se substitua partout aux vagues traditions; le droit prit la place de la force; la vie devint plus douce, et les esprits plus cultivés.

Il y a cependant une différence à remarquer entre les deux provinces: c'est la durée, et, si je puis ainsi m'exprimer, le degré d'intensité de la domination romaine. Il est certain que la Bretagne, trop éloignée du foyer, ne pouvait en recevoir que quelques faibles rayons. La Gaule, au contraire, se prêtait mieux par sa situation à recevoir et à garder toutes les lumières de la civilisation latine. Cette contrée fut d'ailleurs réduite en province un siècle avant la Bretagne, et encore je ne parle ici que de la Gaule chevelue: car la la Narbonnaise était romaine soixante-quinze ans avant la conquête de César; et dès la seconde guerre punique, c'est-à-dire à la fin du 3e siècle avant notre ère, les Romains avaient fait un traité d'alliance avec les Marseillais.

Mais ce qui distingue surtout les deux pays, c'est l'influence que cette période devait avoir sur

la suite de leur histoire. Au moment où la civilisation romaine allait soumettre à son niveau jusqu'aux extrémités du monde ancien, une double révolution se préparait. Une nouvelle loi religieuse allait régner sur les consciences; de nouvelles forces allaient venir du Nord détruire et recomposer la société politique. Mais le passé ne périt jamais tout entier. L'esprit de Rome, c'est-à-dire ses arts et ses lois, devait survivre à ses dépouilles matérielles, comme l'âme survit au corps. Or, messieurs, ces traces de Rome devaient être bien plus profondément empreintes dans la Gaule que dans la Bretagne. Dans ce dernier pays, la conquête saxonne les effaça, en repoussant à l'Ouest, au Nord, ou hors de l'île, la population bretonne et romaine. Au contraire, les conquérans germains respectèrent Rome dans la Gaule, comme on le voit par les formules de droit romain mêlées au droit des Bourguignons, des Wisigoths et des Francs. Par l'invasion saxonne, la Bretagne devint tout-à-fait germanique. La Gaule, en devenant germanique, ne cessa pas tout-à-fait d'être romaine. Elle dut cet avantage autant à son vaste territoire, qui touchait à la Germanie par le nord et à Rome par le midi, qu'au génie social de ses habitans, qui, au lieu de se fractionner en tribus indépendantes, se fondirent peu à peu dans les Francs, comme ils s'étaient fondus dans les Romains et auparavant

dans les Kymrys. De là les affinités de la France avec les nations méridionales d'origine pélagique ou latine, aussi bien qu'avec les peuples du Nord qui se rapportent à la famille germanique. C'est là, nous le pensons, une des causes de l'influence continentale qui fut dévolue à notre patrie, aux principales époques de son histoire.

CINQUIÈME LEÇON.

LE CHRISTIANISME EN GAULE ET EN BRETAGNE. — CONQUÊTES DES FRANCS ET DES SAXONS.

MESSIEURS,

Nous avons cherché à analyser l'influence qu'ont exercée la législation et l'autorité de Rome sur la destinée de la Bretagne et de la Gaule pendant les quatre premiers siècles de l'ère chrétienne. Au cinquième siècle, cette autorité et cette législation étaient en pleine décadence. Il était bien loin ce temps où les villes, devenues alliées aussitôt que conquises, et unies à Rome par ce qu'on appelait heureusement *le lien de l'hospitalité publique*, tout en conservant ce qui constituait le pouvoir municipal, c'est-à-dire le droit de nommer leurs magistrats et le soin de pourvoir à leur administration intérieure, envoyaient leurs principaux citoyens voter à Rome dans les comices, et briguer les plus hautes dignités. Il en avait été ainsi sous la république et dans les premiers temps de l'empire. Mais dès le règne d'Auguste, les municipes de l'Italie eux-mêmes avaient cessé de voter en personne; ils s'étaient

contentés d'envoyer leur bulletin cacheté. Bientôt les comices avaient disparu ; tous les droits politiques s'étaient confondus dans le pouvoir impérial ; l'empereur était devenu l'état. Alors, tandis que le despotisme s'était emparé de toutes les affaires générales, les libertés locales avaient paru se ranimer. On avait vu, dans les provinces, les villes se multiplier et s'agrandir, les hommes libres devenir plus nombreux, les mœurs s'adoucir par l'action des sciences, des arts, et surtout par le bienfait d'une législation plus équitable. Mais, au quatrième siècle, la guerre extérieure et les séditions sans cesse renaissantes, en menaçant le pouvoir central, préparèrent la dissolution des pouvoirs provinciaux ; et, au commencement du cinquième siècle, il n'en restait plus que le nom.

Au moment de cette crise qui va mettre l'occident en lambeaux, que voyons-nous, messieurs, pour résister aux invasions germaniques, soit dans la société bretonne, soit dans la société gauloise ? En Bretagne, les Romains s'étaient retirés, laissant les habitans divisés entre eux et impuissans à se défendre contre les hordes septentrionales. En Gaule, après les envoyés qui gouvernaient pour le prince, nous trouvons au premier rang les *sénateurs*, grand nom sans pouvoir, prérogative stérile accordée par la faveur du gouvernement à la vanité des particuliers.

Venaient ensuite les *curiales* ou magistrats chargés d'administrer les affaires municipales. Leur autorité se bornait au contrôle des dépenses locales, à une surveillance de police, et à la nomination de quelques fonctionnaires subalternes. Peu à peu le pouvoir impérial avait absorbé la plupart de leurs attributions, et ne leur avait laissé que des obligations fort onéreuses. Ils étaient responsables des impôts sur leur fortune personnelle, et devaient pourvoir eux-mêmes aux besoins de la ville, si les revenus publics n'y suffisaient point. Aussi, malgré le titre de *comte* qui les attendait quelquefois au terme de leur carrière, malgré le privilége d'être exempt de la torture, et de ne pouvoir être condamné au feu, aux travaux des mines, au carcan, etc., les fonctions curiales étaient devenues un honneur auquel chacun cherchait à échapper. Le pouvoir impérial fut réduit à prendre les mesures les plus énergiques pour recruter la curie : par exemple, il défendit à l'habitant des villes de vendre les vingt-cinq arpens qui le condamnaient à être curiale, et déclara que cette charge serait transmise de père en fils. Aussi, comme l'a dit M. Guizot dans ses *Essais sur l'Histoire de France*, où il a si bien éclairci l'état social de la Gaule avant et après la conquête, la curie était une véritable prison où l'on était enfermé bon gré mal gré, et d'où l'on cherchait à sortir à la première occasion.

Les sénateurs, et c'était là leur plus belle prérogative, étaient exempts des fonctions municipales.

Après les sénateurs et les curiales, qui formaient une sorte de noblesse impériale et de noblesse bourgeoise, on rencontre la masse même de la nation, c'est-à-dire le peuple et les esclaves. Le peuple, c'était un nombre d'hommes de plus en plus considérable, qui occupait une position intermédiaire entre les esclaves et la classe des privilégiés et des propriétaires. L'existence de ces hommes reposait principalement sur l'industrie, qui s'était beaucoup développée en Gaule depuis la conquête romaine. L'industrie n'était plus dans les provinces, comme jadis dans Rome même, une profession servile. Autrefois, le chef de famille faisait travailler, sous ses yeux et à son bénéfice, des hommes dont la vie et le travail lui appartenaient, sauf une légère part de profit, qui, s'accumulant d'année en année, ouvrait à l'esclave une voie lente vers l'affranchissement. Pendant le troisième et le quatrième siècle, à mesure que les liens de l'empire s'étaient relâchés, il s'était formé dans les provinces, et particulièrement dans les grandes villes de la Gaule, un nombre considérable d'artisans libres qui travaillaient pour leur propre compte. Ils se constituaient déjà en corporations ou corps de métiers, qui se choisissaient des chefs ou représentans.

Cette organisation, que le moyen âge devait rendre plus régulière, existait imparfaitement dans la Gaule, au moment où ce pays allait cesser d'être romain.

Au-dessous des artisans libres, qui avec les petits propriétaires formaient le peuple proprement dit, étaient les esclaves divisés en deux classes, esclaves domestiques et esclaves ruraux. Les uns étaient attachés à la personne, les autres étaient enchaînés à la terre ; mais ni les uns ni les autres ne s'appartenaient à eux-mêmes. Tout ce qu'ils avaient de force et d'intelligence était annulé par la loi ; et ce n'était point sur eux qu'il fallait compter pour maintenir l'ordre établi. Il y a toujours, même dans les états modernes, une masse d'hommes dépendans et souffrans qui, s'ils sont inhabiles à faire une révolution, sont prêts du moins à la seconder et à en profiter. Cela était vrai surtout des esclaves, cette plaie honteuse qui rongeait au cœur les sociétés antiques. Qu'importait à ces malheureux, dont le sol de la Gaule était couvert, d'obéir au caprice d'un Franc ou à celui d'un Romain ? Ils passaient indifféremment d'un maître à l'autre, comme le bétail qu'ils étaient chargés de conduire, comme la terre qu'ils fécondaient de leurs sueurs. Quant à ces ouvriers qui étaient sortis on ne sait comment de la poussière, et qui naissaient à la liberté, pour vivre du travail de leurs mains,

gênés par les vieilles autorités romaines dans l'exercice de leur liberté nouvelle, ils devaient regarder les conquérans comme des libérateurs. Aussi ne les vit-on point faire de puissans efforts pour repousser les Francs. Abandonnant ce soin aux milices romaines, qui s'en acquittaient assez mal, ils laissèrent s'établir sur leur tête la nouvelle noblesse germanique, sauf à se soulever un jour contre elle, quand son joug deviendrait trop pesant. En effet, Messieurs, ces artisans libres du cinquième siècle étaient la souche de ces populations industrielles du moyen âge, qui devaient conquérir la liberté des communes sur l'aristocratie féodale. Ils étaient les précurseurs éloignés de cette bourgeoisie active, remuante, jalouse de ses droits, le nerf principal des nations modernes. Ce n'était donc point à eux de s'opposer à l'invasion. Les malheureux curiales n'étaient pas plus disposés à défendre leurs droits et leur pouvoir, puisque ces droits leur étaient onéreux et que ce pouvoir leur pesait ; ils ne demandaient qu'à s'effacer et à disparaître. Restaient donc les privilégiés, les sénateurs, les sommités de la société gallo-romaine. Ils étaient seuls intéressés à soutenir l'empire : car c'était de lui qu'émanaient leurs titres et leurs honneurs. Mais ils n'avaient aucune force, aucun crédit dans le pays. Une aristocratie n'a de pouvoir qu'à condition de rendre en services les

prérogatives dont elle jouit. Les peuples ne donnent rien pour rien. Partout où vous verrez une aristocratie puissante et révérée, soyez assurés qu'elle paie en travaux et en périls les richesses et l'éclat qui l'environnent. Quand la somme des honneurs commence à dépasser celle des services, ces honneurs deviennent des priviléges, des abus; et, à ce titre, ils sont odieux et menacés. Voilà où en est aujourd'hui l'aristocratie anglaise. Quand il n'y a plus que des honneurs sans services, l'aristocratie est comme un arbre coupé à la racine, qui domine encore le sol, mais que le moindre souffle peut renverser. C'est l'histoire de la noblesse française dans la nuit du 4 août. C'était la position de nos vieux sénateurs gaulois, en présence de la conquête des Francs. Impuissans dans le pays, parce qu'ils ne lui rendaient aucun service, ils ne pouvaient résister à cette conquête, et devaient être emportés par elle.

Où donc était la puissance dans la Gaule, au cinquième siècle? La puissance matérielle n'existait point dans ce pays, puisque celle des Romains se retirait, et que celle des Gaulois était nulle. La puissance morale était dans le clergé chrétien. Ici, Messieurs, se présente un nouvel ordre de faits, d'une influence immense et non encore épuisée sur la civilisation moderne. Ces faits, leur cause et leurs résultats méritent le

plus sérieux examen. En effet, combinés avec les invasions germaniques, ils ont renouvelé complètement la face de la Gaule et de la Grande-Bretagne.

Toutes les institutions humaines ont pour but le développement de l'humanité. Les lois et les gouvernemens sont chargés de régler les faits extérieurs sous lesquels se manifeste ce développement, c'est-à-dire les rapports d'homme à homme ou de nation à nation. Mais ceux de l'homme avec lui-même, à qui appartient-il de les régler ? Mais l'action de la volonté, pouvoir intérieur qui commande à tous les autres et constitue vraiment la force humaine, qui doit la déterminer et la diriger ? La nature a pourvu à tout. Il est dans la conscience même une loi destinée à déterminer l'exercice de notre volonté. Mais cette loi se présente à nous sous deux caractères différens : tantôt elle apparaît soudainement à l'esprit ; tantôt elle résulte du travail prolongé de l'intelligence. Il y a là une différence profonde : aussi ne se représente-t-on point sous le même aspect celui qui s'élève à la vérité par l'intuition spontanée, et celui qui n'arrive à elle que par la méditation volontaire. Dans l'un, tous les caractères de l'inspiration, le calme et la force ; son front est serein ; son regard est assuré, comme celui du Jupiter d'Olympie ; ses paroles, images transparentes de sa pensée, jail-

lissent sans effort, comme l'onde du rocher qu'a frappé la verge sacrée. Quelque chose d'exalté augmente la puissance de ses organes et celle de sa pensée. Mais cette exaltation a sa règle et ses limites : c'est un coursier qu'une invisible main excite et contient tout ensemble. Ce qui caractérise surtout l'intuition spontanée, c'est l'absence de tout sentiment personnel et intéressé. Voyez la tête de Moïse, telle que l'art doit la représenter. Cet homme est humble dans son enthousiasme : car où prendrait-il son orgueil? Cette vérité qu'il proclame est née d'elle-même dans son esprit. Elle s'est présentée à lui, comme la lumière à ses yeux, sans qu'il la cherchât. Le philosophe, c'est-à-dire celui qui ne trouve pas la science en lui, mais qui la fait, le philosophe a l'air moins assuré, parce qu'il cherche. Le travail de la pensée a sillonné son front; son regard mobile et pénétrant semble lutter contre des nuages qu'il veut percer; de ses lèvres, que contracte souvent l'ironie, tombent lentement des paroles pleines de sens et de doute. La vérité, qui ne cède qu'à ses efforts redoublés, lui semble la création de son esprit, et il sourit à son ouvrage. Cependant, sous ces formes si différentes, le philosophe et l'enthousiaste tendent au même but, la découverte de la loi. Socrate cherchait à enseigner aux Grecs ce que Moïse avait révélé

aux Hébreux. Mais l'inspiration agissant sur les hommes avec bien plus de puissance que l'enseignement scientifique, l'enthousiaste attire les peuples à lui et fonde des religions ; le philosophe réunit quelques disciples, et laisse après lui des écoles. L'inspiration qui s'adresse à l'homme tout entier, à son imagination et à ses sens aussi bien qu'à sa pensée, se transmet d'âge en âge, comme un dépôt inviolable. Le philosophe est contredit par ses disciples avant même d'avoir fermé les yeux, et il ne s'en irrite point : car il ne transmet pas la science, il enseigne à la faire, et chacun la fait à sa manière.

D'où vient donc que les religions s'altèrent et meurent, tandis que les vérités déposées dans les livres des grands philosophes sont de tous les temps et de tous les lieux ? Le paganisme est tombé, et quelques pensées, recueillies par les disciples de Socrate, sont encore aujourd'hui reconnues vraies par ceux qui s'occupent de philosophie. C'est que la philosophie, qui doute et qui hésite souvent parce qu'elle veut des preuves, se recommence chaque fois qu'elle trouve un nouvel interprète. Elle ne vieillit ni ne meurt, parce qu'elle renaît sans cesse ; tandis que les religions, une fois sorties du cerveau créateur, en se transmettant, s'altèrent des passions et des erreurs de chaque siècle qui les reçoit. D'une

admirable limpidité, si vous les regardez à leur source, elles traînent avec elles un limon qui finit par arrêter leur cours.

Je ne crois point, comme plusieurs philosophes du dernier siècle, que les religions aient été inventées pour tromper les hommes. Elles peuvent devenir, j'en conviens, et l'histoire le prouve assez, des instrumens de déception, comme les gouvernemens deviennent des instrumens de tyrannie. Mais, à leur naissance, elles n'étaient destinées qu'à éclairer les consciences, comme les gouvernemens à protéger les droits. Ainsi le paganisme, malgré les désordres qui ont accompagné son règne, et le druidisme lui-même, malgré les crimes qui l'ont souillé, ont eu leurs jours de pureté. Il y a eu un temps où ils étaient nécessaires; et alors ils ont bien mérité du genre humain. Mais cet âge d'innocence s'est écoulé vite. L'idée religieuse, si pure à son principe, se corrompt bientôt, se défigure, et il arrive un moment où, pour ne pas périr, elle est obligée soit de modifier son ancienne forme, soit de se rajeunir dans une forme nouvelle.

Vous savez, Messieurs, ce qu'étaient devenues les religions de Rome, de la Bretagne et de la Gaule, sous les premiers empereurs. Le druidisme, qui ne savait plus que verser du sang humain et agiter les nations par des discordes intestines, avait été vaincu par le paganisme. Mais le

paganisme n'était plus rien dans Rome, à l'instant même où il se bâtissait des temples dans la Gaule et dans la Bretagne. Les hautes classes de la société étaient incrédules ou indifférentes. Dans le peuple, ce n'était qu'un culte de chair et de sang, le vice et le crime déifiés. Il fallait donc que l'idée religieuse se transformât, pour rappeler l'homme à ses lois éternelles. Le Christ naquit, et scella sa foi de son sang. Ses disciples se multiplièrent, toujours prêts comme lui à la prédication et au martyre. La persécution ne faisait qu'enraciner leur conviction, et la répandre autour d'eux. Voilà ce qui fit leur triomphe ; voilà ce qui, après Constantin, éleva si rapidement leur puissance, non seulement au-dessus des prêtres de l'ancien culte, mais au-dessus des pouvoirs politiques de l'empire. Voyez la Gaule : quand les curiales, les sénateurs et les préfets impériaux ne sont plus que de vains fantômes ; quand, au milieu du tumulte des invasions germaniques, la voix de l'empereur n'est plus entendue ; qui marche le front levé, stipulant pour les vaincus, et faisant courber l'orgueil des vainqueurs ? C'est le clergé chrétien, mais un clergé que la persécution a épuré, que la toute-puissance n'a pas corrompu. La vie d'un évêque, au commencement du cinquième siècle, était une vie de sacrifice et de dévouement. « L'évêque d'Arles, saint Hilaire, dit M. Guizot [1], se levait

[1] Cours d'Histoire moderne, 1829, tome I, page 129.

de grand matin. Il habitait la ville. Dès qu'il était levé, quiconque voulait le voir était reçu; il écoutait les plaintes, accommodait les différends, faisait l'office de juge de paix. Il se rendait ensuite à l'église, célébrait l'office, prêchait, enseignait quelquefois plusieurs heures de suite. Rentré chez lui, il prenait son repas, et pendant ce temps on lui faisait quelque lecture pieuse, ou bien il dictait, et souvent le peuple entrait librement et venait écouter. Il travaillait aussi des mains, tantôt filant pour les pauvres, tantôt cultivant les champs de son église. » Et tous ses jours se ressemblaient. Rien pour lui-même, tout pour l'idée à laquelle il s'était dévoué. D'autres étonnaient les esprits par de plus grandes austérités, tels que saint Loup, cet évêque de Troie qu'Attila vaincu emmena jusqu'au bord du Rhin, pour protéger son armée.

C'est ainsi, Messieurs, que s'établit et se maintient un pouvoir spirituel. Alors il n'est pas besoin que l'empire vienne au secours de la foi : la foi règne d'elle-même, et soumet les consciences libres. Mais quand les évêques seront devenus seigneurs, quand leur champ s'engraissera de la substance du pauvre, quand ils auront des hommes d'armes, et que la maison du pasteur sera changée en citadelle; quand eux-mêmes ils ceindront le fer pour frapper leurs ennemis et agrandir leur priviléges; alors le lien moral ne se rompra pas encore, parce qu'ils seront nécessaires à

la nouvelle hiérarchie sociale, et qu'on les verra quelquefois, dans de solennelles occasions, retrouver la pureté de leur caractère primitif; mais ils rencontreront déjà des incrédules et des rebelles. Plus croîtront leurs richesses et leur pouvoir politique, plus grandira l'opposition contre eux. C'était quand la coupole de Saint-Pierre s'élançait vers les cieux, que la parole de Luther enlevait à l'église presque toute l'Europe germanique. On se plaint souvent que l'homme ne croie point, que la raison soit rebelle à la vérité. D'abord l'instinct de l'homme et son droit (droit qu'il n'exerce pas d'hier, car il est dans la nature), c'est de repousser toute croyance qui lui est imposée par force. Et que de fois la force n'a-t-elle point cherché à faire prévaloir sur la terre l'Évangile ou tout autre texte consacré! Ce que la force a établi, la force peut le détruire. Il n'y a de solide et de durable, en fait de doctrine, que ce qui s'adresse à la raison; et la raison, laissée à elle-même, se sent nécessairement entraînée vers la vérité, pourvu que cette vérité lui soit présentée sans mélange et dans un but désintéressé. Tel fut le secret de la puissance qui appartenait au clergé chrétien au quatrième et au cinquième siècle. Ajoutez à cela qu'à cette époque le haut clergé se recrutait par l'élection populaire. Les citoyens les plus obscurs concouraient à la nomination de leur évêque; et, alors même que des lois

plus sévères interdirent à la foule de prendre une part directe à cette nomination, pour la réserver seulement aux clercs et aux principaux citoyens, les acclamations populaires influençaient encore l'élection [1].

La révolution religieuse avait commencé en Gaule, sous le règne de Marc-Aurèle, à la fin du second siècle : car, selon Sulpice-Sévère, écrivain gaulois du cinquième siècle, la religion du Christ avait beaucoup tardé à passer les Alpes. Au milieu du troisième siècle, sous le règne de Décius, il y avait des évêques à Arles, Narbonne, Toulouse, Limoges, Clermont, Tours et Paris. Ce fut alors que saint Denis fonda le siége de cette dernière ville, et répandit le christianisme sur les bords de la Seine. Dioclétien exerça une terrible réaction contre la religion nouvelle. Partout coula le sang des martyrs, excepté dans la Gaule, qui devint un asile pour les confesseurs persécutés. Il faut attribuer cette exception à ce que le pays obéissait alors au césar Constance-Chlore, qui, s'il n'était pas chrétien lui-même, était du moins très-bien disposé en faveur du christianisme. Le triomphe de Constantin fut celui de l'Église ; et, après l'édit de Milan, en 312, le christianisme fut non seulement libre, mais favorisé. De simple doctrine

[1] Voyez l'*Histoire des Français*, par M. de Sismondi, t. I, et les *Antiquités de l'Eglise anglo-saxonne*, par Lingard.

qu'il était, agissant par la persuasion, et n'aspirant qu'aux biens intellectuels, il entra dans la vie du monde; et, sans perdre son premier caractère qui l'avait rendu si puissant sur les consciences, il devint possesseur de biens et de priviléges temporels. L'édit de 321 accorda à tous les fidèles le droit de léguer leurs biens à l'Église, au préjudice de leur famille. Aussitôt un grand nombre de testamens, joints aux libéralités impériales, enrichirent le clergé naissant. Il est vrai qu'en général l'Église usait bien de ces richesses nouvelles. Les biens matériels étaient entre ses mains ce qu'ils auraient dû toujours être, non pas des instrumens de plaisir ou de vanité, mais des moyens d'ordre, de bonheur public et de perfectionnement social. Aussi la puissance morale lui restait toujours; et, au quatrième siècle, sous le règne d'Honorius, la Gaule tout entière était chrétienne.

La loi du Christ n'a pu passer en Bretagne qu'après avoir traversé la Gaule. Peut-être quelques chrétiens ont-ils été, dans les premiers temps, y chercher un asile plus éloigné du centre de la persécution; mais il n'y eut vraiment d'église britannique qu'à la fin du second siècle, et à l'ouverture du troisième. Ce fut alors que la foi se répandit, non seulement dans la Bretagne romaine, mais parmi les tribus indépendantes du nord, dans ces régions, dit Tertullien, dont les

Romains n'avaient pu approcher, et qui se soumirent au Christ. *Britannorum inaccessa Romanis loca, Christo vero subdita.* Avant la fin du troisième siècle, une hiérarchie régulière paraît avoir été instituée en Bretagne ; et, au commencement du quatrième, trois évêques bretons assistèrent au concile d'Arles, celui d'Yorck, celui de Londres et celui de Richborough. La modération de Constance-Chlore adoucit la persécution en Bretagne aussi bien qu'en Gaule ; et, après l'édit de Milan, le clergé breton, comme le clergé Gaulois, devint libre, riche et puissant.

Quand les richesses et le pouvoir affluèrent dans l'Église, elle ne tarda point à ressentir ce mal intérieur qui mine et consume toute doctrine ou tout parti qui est arrivé au pouvoir, la division. A peine la persécution a-t-elle fini, que l'hérésie commence. Ce n'est pas que des symptômes de dissension ne se soient manifestés, dès les premiers jours, dans la communauté chrétienne. Les chrétiens n'auraient point été des hommes, s'ils avaient tous été d'accord. L'année même qui suivit la mort du Christ, Simon le magicien voulut acheter aux apôtres l'esprit saint dont ils étaient dépositaires ; et, n'ayant pu conclure cet étrange marché (d'où est venu le mot de *simonie*), il leva l'étendard contre la foi. C'est la première étincelle d'hérésie ; mais le feu couva sous la cendre, tant que l'Église fut inconnue ou persécutée.

Quand elle commanda au lieu de souffrir, quand elle sortit de l'ombre des tombeaux pour posséder au soleil des biens réels et fructueux, alors elle se divisa en plusieurs sectes qui se disputèrent l'influence et les trésors qu'elle avait conquis. Dans la plupart des schismes, des hérésies, des guerres de religion, il s'agit d'intérêts positifs autant que d'opinions religieuses. On l'a vu plus tard au seizième siècle, où les deux partis ne combattaient pas moins pour les domaines ecclésiastiques que pour la doctrine de Rome ou pour celle de Luther. Sous Constantin, un prêtre d'Alexandrie veut devenir patriarche; il échoue dans ses prétentions; que fait-il? Il nie la divinité du Christ, et jette l'arianisme au monde romain pour le déchirer, en attendant les barbares. La rivalité des hommes avait enfanté l'hérésie; la rivalité des villes, des nations, des empereurs, la propagea rapidement. Tour à tour condamnée par les conciles et protégée par les Césars, la doctrine d'Arius parcourut l'empire, divisa les chrétiens, et une syllabe ou plutôt une diphthongue, qui exprimait soit la ressemblance, soit l'identité du Christ avec le principe dont il était émané, fit couler partout des flots de sang [1].

La Gaule eut des ariens, puisqu'elle avait des

[1] Ὁμοούσιος, le mot orthodoxe, exprimait l'unité de substance; ὁμοιούσιος, le mot hérétique, exprimait la ressemblance entre deux substances différentes.

chrétiens. L'arianisme dut pénétrer même en Bretagne. Mais ce dernier pays fut, au commencement du cinquième siècle, le berceau d'une hérésie nouvelle. Un prêtre chrétien né en Bretagne, Pélage, remua toutes les églises chrétiennes par son opinion sur le libre arbitre. Il soutint que la nature de l'homme avait toujours été ce que nous la voyons, c'est-à-dire sujette à la mort et douée de liberté; que la chute du premier homme n'avait pu dégrader d'avance sa postérité; qu'il n'y avait pas besoin de la grâce pour effacer une souillure imaginaire; que chaque homme se faisait lui-même pur ou impur, selon l'usage qu'il faisait de sa liberté. Cette opinion se répandit dans l'île de Bretagne, et s'y maintint long-temps, malgré les prédications des missionnaires orthodoxes. L'Écossais Célestin prêcha, vers la même époque, des doctrines analogues. La réforme avait donc été bien dépassée en Angleterre, plus de mille ans avant son adoption. Au reste, les Bretons, même ceux qui n'étaient point Pélagiens, profitaient de leur éloignement pour interpréter le chritianisme à leur manière, et vivaient partagés en petites églises indépendantes, sous l'autorité d'évêques qu'ils s'étaient choisis. Ce qu'il y a de singulier, c'est que, dans ces temps éloignés, l'Irlande, d'ailleurs fort religieuse, et surnommée l'île des saints à cause de la piété de ses habitans, était encore

moins orthodoxe que la Bretagne. L'Irlande, plus tard si obstinément catholique et papiste, ne voulait, dans ces premiers siècles, reconnaître ni pape ni conciles ; et elle persista dans son schisme, alors même que les prêtres romains, aidés du fer des Saxons, eurent soumis à l'unité de l'Église les Cambriens hérétiques ou indépendans. Pourquoi l'Irlande était-elle schismatique quand l'Angleterre était catholique? Pourquoi plus tard resta-t-elle catholique si fervente quand l'Angleterre se fit protestante? Indépendamment de la différence d'organisation et de caractère, il faut peut-être reconnaître ici l'une des causes que nous avons assignées aux dissensions et aux guerres de religion, la rivalité d'intérêts qui sépare les peuples et surtout les peuples voisins. Si l'Angleterre, cédant à l'ascendant de l'Espagne, était restée catholique au seizième siècle, il pouvait y avoir des chances pour que l'Irlande adoptât la réforme.

Cependant, Messieurs, les querelles qui divisaient la société chrétienne au quatrième et au cinquième siècle, n'empêchaient pas la religion nouvelle d'avoir opéré, dans l'empire et au-delà de l'empire, une immense et salutaire révolution. A la superstition et au scepticisme elle avait substitué des croyances pures et arrêtées, aux passions sans lois la sainteté des mœurs, à l'orgueil qui se complaît en soi l'humilité qui rapporte tout à

un pouvoir supérieur, à l'égoïsme qui dessèche et qui tue la charité qui féconde et qui nourrit. En un mot, elle avait restitué la nature humaine. C'était peu de l'homme et de la famille, elle était passée dans la cité, dans la loi ; le cirque n'était plus arrosé du sang des gladiateurs; le supplice de la croix était aboli, et la chaîne de l'esclave était moins pesante. Le prince était plus respecté, les sujets plus heureux; les lettres et les arts semblaient se rajeunir. D'où vient donc qu'au moment même où le monde paraît si heureusement renouvelé, d'effroyables calamités se préparent? Quand tout semble convier à l'ordre et au repos, que signifie ce point noir qui menace à l'horizon du nord? L'empire, réorganisé par Constantin et ses successeurs, semblait inébranlable, assis sur la base de la religion nouvelle. Tout-à-coup le sol tremble : un grand mouvement de peuples, de l'extrémité de l'Asie orientale, se fait sentir jusqu'à l'occident de l'Europe. Les Tartares, repoussés des frontières de la Chine, vont se heurter au couchant contre les Sarmates, les Sarmates contre les Germains, les Germains contre les Romains, et, de proche en proche, l'ébranlement est général. Après la paix du Christ, voici la guerre qui vient bouleverser la société humaine jusque dans ses fondemens ; et les Germains se partagent les royaumes pour les con-

quérir par le glaive, comme les apôtres s'étaient partagé la terre pour y semer la vérité.

Dans le courant du cinquième siècle, la Gaule qui avait été traversée en tous sens par un grand nombre de hordes germaniques, fut définitivement occupée par trois peuples, les Bourguignons, les Wisigoths et les Francs. En 413, il y avait un royaume bourguignon, ayant Lyon pour capitale, et comprenant le pays situé entre le Jura, la Saône et la Durance. Un peu plus tard se forma le royaume wisigoth, dont le centre était à Toulouse, et qui embrassait les provinces comprises entre le Rhône, la Loire et les Pyrénées. Ainsi, au milieu du cinquième siècle, le midi de la Gaule, où s'était établie d'abord la domination romaine, était passé, avant tout le reste du pays, sous une domination nouvelle. Au reste, les Bourguignons et les Wisigoths avaient eu des rapports avec les Romains soit en Orient, soit en Italie; de plus, ils étaient chrétiens, de la secte d'Arius il est vrai; et leur arrivée ne fit pas dans cette partie de la Gaule une révolution aussi complète qu'on aurait pu l'imaginer. La possession des terres ne fut pas une spoliation complète, mais une sorte de partage avec les anciens propriétaires; et Paul Orose dit que les Bourguignons vivaient innocemment, traitant les Gaulois avec douceur, non comme des vaincus, mais comme de vrais frères en Jésus-Christ.

Le peuple qui devait donner son nom à la Gaule ne vint s'y établir que le dernier. Le titre de *Francs* ou *hommes libres* appartenait depuis long-temps à une confédération de tribus de la basse Germanie, les Chauques, les Chérusques, les Cattes, etc. Du milieu du troisième siècle à la fin du quatrième, ces peuples avaient plus d'une fois pénétré dans la Gaule; mais ils n'avaient fait que la dévaster. Les armes romaines les avaient toujours rejetés dans leurs limites; et, au commencement du cinquième siècle, ils étaient devenus alliés assez fidèles ou voisins peu redoutables de l'empire. Affaiblis d'ailleurs par la division du commandement en un trop grand nombre de chefs, ils ne pensaient pas encore à quitter les bords du Rhin, et se bornaient à former des établissemens sur la rive gauche de ce fleuve, le long de la Meuse et de l'Escaut. Ils s'unirent même aux Romains, pour repousser les Huns, au milieu du cinquième siècle. Ce ne fut qu'en 486 qu'un de leurs chefs de tribus, le chef des Francs saliens établis à Tournai, Clovis fit reculer Syagrius, et s'empara de Soissons. Les Romains n'occupaient plus alors qu'une place bien étroite dans la Gaule; ils n'en occupèrent plus aucune, lorsque les Francs se furent établis entre le Rhin, l'Escaut et la Loire, mais sans posséder les provinces *armoriques*, c'est-à-dire

maritimes, qui formaient à l'ouest une confédération indépendante.

La principale différence à remarquer entre les Francs et les autres conquérans de la Gaule, c'est que les Bourguignons et les Wisigoths avaient embrassé le christianisme, tandis que Clovis et ses compagnons étaient encore païens. L'influence de sa femme Clotilde, seule chrétienne orthodoxe qui fût dans la cour arienne du Bourguignon Gondebaud, disposa le chef des Francs au christianisme. Lorsque la victoire de Tolbiac eut assuré sa frontière de l'est, en le mettant à la tête de la confédération des Allemands, il se fit chrétien, chrétien romain, et, par un hasard singulier que M. de Sismondi a justement fait remarquer, il se trouva être à cette époque le seul roi civilisé ou barbare qui professât la foi dans toute sa pureté. Ce fut pour lui un puissant moyen d'influence et de conquête. Le clergé des Gaules le soutint de ses vœux et de ses paroles. Le pape et les évêques, s'associant au nouveau maître, lui écrivaient: *Votre foi est notre victoire.* Aussi Clovis se trouva-t-il bientôt à l'étroit dans la partie de la Gaule qu'il avait enlevée aux Romains, et médita-t-il la conquête du midi. En s'emparant de ces riches et vastes pays qui formaient le domaine des Bourguignons, Clovis faisait, selon les évêques, une illustre et sainte entreprise, n'ayant pour but

que la vraie foi. Ce fut sous ce prétexte qu'il dépouilla l'oncle de sa femme. Il est vrai que Gondebaud avait jadis tué ses frères pour régner à leur place, et que la violence qu'il souffrait ne faisait que le punir de celle qu'il avait exercée. Alors les cités armoricaines, après avoir repoussé les Francs, avaient accepté leur alliance.

Après les Bourguignons, ce fut le tour des Wisigoths. « Il me déplaît, dit Clovis, que ces Goths, qui sont ariens, occupent la meilleure partie des Gaules ; allons sur eux avec l'aide de Dieu, et chassons-les. Soumettons leur terre à notre pouvoir ; nous ferons bien, car elle est très-bonne. » Bientôt une multitude avide et sauvage se répandit jusqu'au pied des Pyrénées, dévastant la terre, et traînant les hommes deux à deux comme des chiens à la suite de ses chariots [1]. Les Francs se partagèrent les trésors de cette contrée, si remarquable par sa fertilité, et repassèrent la Loire, laissant des garnisons sur le territoire envahi. Ce fut alors que l'empereur d'Orient envoya à Clovis les insignes de *patrice*. Anastase se consolait de n'avoir plus aucun droit sur le pays en donnant des titres à ceux qui l'avaient conquis. Cependant le vainqueur de Vouillé reçut cet honneur avec plaisir, parce que c'était encore un objet de respect pour les Gallo-

[1] Chronique citée par M. Augustin Thierry, *Histoire de la conquête d'Angleterre par les Normands*, tome I.

Romains; et il vint à Paris fixer sa résidence dans le palais de Julien. Quand il mourut, en 511, sa domination ou son influence s'étendait jusqu'aux extrémités de la Gaule. La Gaule formait donc, au commencement du sixième siècle, un royaume indépendant.

A la même époque, la conquête de la Bretagne par les Saxons n'était pas encore consommée. C'était en 428 que Valentinien III avait rappelé de ce pays les dernières légions romaines, malgré les gémissemens des Bretons : « Venez à notre secours, disait cette malheureuse nation dans des termes que l'histoire a conservés : d'un côté les barbares nous poussent vers la mer, de l'autre la mer nous repousse vers les barbares. Nous n'avons d'autre alternative que celle de périr par l'épée ou par les flots. » Les Romains furent sourds à ces prières, parce qu'ils étaient eux-mêmes attaqués dans le centre de l'empire; et les Bretons, indépendans malgré eux, ne surent point opposer une résistance régulière aux montagnards du nord. Le désordre et l'anarchie, qui avaient succédé à la domination romaine, furent les principaux auxiliaires des Pictes et des Écossais. Le plus puissant des chefs bretons, Vortigern, qui exerçait une sorte de suprématie sous le titre de *Penteyrn*, provoqua lui-même la conquête, en implorant le secours des Saxons. Les Saxons, peuple de pirates, origi-

naires du Holstein, occupaient alors la côte qui s'étend depuis l'Eyder jusqu'à l'embouchure de l'Ems. Divisés en douze tribus, avec une assemblée générale et des chefs héréditaires dont la noblesse remontait jusqu'à leurs dieux, les Saxons étaient plus régulièrement organisés que les Bretons. Aussi, après avoir battu les Pictes près de Standford, peu contens de l'île de Thanet, qui leur avait été donnée pour prix de leurs bons offices, ils changèrent leur rôle de protecteurs en celui de conquérans. Bientôt accoururent du continent des hordes nouvelles de Saxons et des peuplades voisines, les Jutes, et enfin les Angles, qui substituèrent leur nom à celui de la Bretagne. Le royaume de Kent fut fondé le premier au milieu du cinquième siècle (455). Vinrent ensuite la Saxe du sud, celle de l'ouest et celle de l'est (Sussex 491, Wessex 516, Essex 526), puis le royaume au nord de l'Humber (Northumberland 547). Lingard porte à huit le nombre des anciens royaumes saxons, en divisant le pays northumbrien en deux états distincts, celui de *Bernicie* et celui de *Deira*. Le royaume d'Est-anglie fut établi plus tard (571); enfin celui de Mercie fut fondé le dernier, en 584, c'est-à-dire un siècle après la conquête de Clovis.

Il faut dire, à l'honneur des Bretons, qu'ils résistèrent à l'invasion avec plus de vigueur et de persévérance que d'autres provinces de l'empire

envahies à la même époque, telles que la Gaule, l'Espagne et l'Italie. La poésie a consacré le souvenir du vainqueur de Badon-hill, de cet Arthur qui retarda trente ans la conquête de son pays. Après une vie héroïque, il mourut en combattant, et son tombeau ne fut jamais connu. De là s'est répandue parmi son peuple la croyance qu'il reviendrait un jour. Toutes les fois que les Cambriens souffraient, ils comptaient sur leur Arthur, comme sur le génie de leur nation. La chronique que cite M. Augustin Thierry à ce sujet est pleine de charme et de poésie. « Tantôt on disait que les pèlerins, venant de la Terre-Sainte, avaient rencontré Arthur endormi au pied du mont Etna, tantôt qu'il avait paru dans un bois en Basse-Bretagne, ou bien que les forestiers du roi d'Angleterre, en faisant leur ronde au clair de lune, entendaient souvent un grand bruit de cor, et rencontraient des troupes de chevaliers en équipage de chasse qui disaient faire partie de la chasse du roi Arthur. » Ainsi, plus tard, on ne voulait point croire à la mort de Charles-le-Téméraire. Des marchands donnaient, dit-on, à crédit, à condition qu'on leur paierait le double quand reviendrait le grand duc de Bourgogne. De nos jours, n'avons-nous pas vu le peuple ne point croire à la mort de Napoléon ? Vous vous rappelez ce pêcheur qui, rentrant dans un de nos ports, quelques jours après la révolution de juil-

let, disait à son compagnon en revoyant les trois couleurs : Je t'avais bien dit qu'il n'était pas mort. C'est que l'imagination populaire ne peut concevoir vaincu par la nature celui qu'elle a vu commander aux hommes.

La conquête des Saxons est loin de ressembler à celle des Francs. Les Saxons, fondateurs de l'heptarchie, ne firent point de quartier aux vaincus. Ils ne partagèrent point les terres avec les anciens habitans ; mais ils se les approprièrent toutes sans exception. Au lieu de capituler avec les Bretons, il les tuèrent, les exilèrent, ou les mirent en servitude. Ils détruisirent tout, les mœurs, les coutumes, les lois, et même le langage. Ainsi, comme nous l'avons dit à la fin de la dernière leçon, tandis que la Gaule, en devenant franque, restait encore romaine jusqu'à un certain degré, la Bretagne devenait exclusivement saxonne, sauf les régions encore indépendantes au nord et à l'ouest. Là, comme parmi les familles réfugiées en Armorique, se conserva la fidélité à la vieille langue et aux vieux usages, non pas des Romains, car il en restait à peine, mais des Kymrys et des Galls. Ce n'était donc pas, comme chez nous, plusieurs nations se confondant en une seule, mais plusieurs nations juxta-posées.

Une autre différence fondamentale, c'est que les élémens de la société nouvelle qui allait se développer étaient complets en France, et ne l'é-

taient point en Bretagne, après l'invasion germanique. En France, le peuple était le mélange des Gaulois et des Romains, au-dessus desquels vint se placer la noblesse conquérante. Ces élémens seront long-temps à se coordonner ; mais enfin ils existaient, au sixième et au septième siècle ; ils formaient déjà un corps, une masse compacte, tandis qu'à la même époque l'invasion saxonne n'avait apporté en Bretagne qu'un peuple de plus. Ce peuple était, à la vérité, plus puissant que tous les autres, qu'il avait fait reculer devant lui ; mais il n'était point assez fort pour les maîtriser complètement, ni pour assurer l'indépendance de l'île contre les attaques extérieures. Le pouvoir qui devait assurer aux diverses populations de la Bretagne paix au dedans et force au dehors n'était pas encore constitué. Il ne s'établit que bien plus tard, et par une nouvelle conquête, c'est-à-dire par l'invasion normande, postérieure de cinq siècles à celle des Saxons. Il est donc vrai de dire qu'au commencement du moyen âge la société française était bien en avant de la société anglaise.

Quoi qu'il en soit, à l'époque que nous venons d'examiner, un fait commun dominait dans les deux pays, la victoire des populations germaniques sur l'empire romain. Or, quelle était la raison de cette victoire? Comment l'empire romain succomba-t-il, à l'instant même où il sem-

blait consolidé par la victoire du christianisme? On pourrait en trouver une première cause dans les sectes qui divisaient la nouvelle religion, et par là même affaiblissaient la force de l'état. Mais ce n'était là qu'une cause secondaire, et il y en avait une plus puissante. Le christianisme n'était pas venu dans le monde pour remplacer les pouvoirs politiques. Quoique ses organes aient souvent affecté la domination temporelle de la société, il était de son essence d'y rester complètement étranger. Il ordonnait d'obéir, il obéissait lui-même à César : mais si César ne savait pas commander, il ne pouvait pas empêcher César de tomber. Et c'était là précisément qu'en était venu l'empire. Parmi les pouvoirs politiques, depuis le chef de l'état jusqu'au dernier dépositaire de la puissance municipale, tout était faible, corrompu, impuissant. Personne ne savait résister à ces peuples nouveaux qui, de toutes parts, pressaient l'empire comme dans un cercle de fer. C'était chez eux qu'était la force : car ils savaient agir et mourir, pour conquérir ou pour garder leur conquête. Les Romains, dans l'Italie comme dans les provinces, aimaient mieux capituler et vivre : ils devaient être soumis par les Germains. Le christianisme, qui reconnaît la puissance quand elle s'est déclarée, devait reconnaître celle des conquérans, et la consacrer par son alliance. Dans le monde matériel, l'empire est à celui qui

sait à propos donner sa vie pour l'obtenir ou pour le garder ; comme, dans la sphère intellectuelle et morale, l'autorité est à celui qui se détache de tout intérêt personnel pour n'aspirer qu'à la persuasion. Ainsi s'explique à la fois le triomphe de l'Église et celui des Germains.

Voilà donc l'Angleterre et la France renouvelées sous le rapport religieux et sous le rapport politique. Quelles que soient les différences qui les séparent encore à l'avenir, il y aura entre elles quelque chose de commun qui viendra de cette double révolution, et la plus grande partie de leur histoire roulera désormais sur ces deux pivots, la force germanique et la parole chrétienne.

SIXIÈME LEÇON.

RÉSULTATS DE LA CONQUÊTE SAXONNE. COMMENCEMENT DES INVASIONS DANOISES. — RÉSULTATS DE LA CONQUÊTE FRANQUE. AVÉNEMENT DE LA DYNASTIE CARLOVINGIENNE.

Messieurs,

Nous avons laissé deux peuples d'origine germanique maîtres du sol de la Gaule et de celui de la Bretagne. Il y avait certainement dans leur caractère, et dans le degré de civilisation auquel ils étaient parvenus, des différences remarquables. Les Saxons étaient en général moins avancés que les Francs. Cependant la base de leurs institutions était la même : c'était une sorte de hiérarchie entre les familles et les individus. Aux époques civilisées, l'homme obéit à la loi, qui est l'expression de la volonté et des besoins du plus grand nombre. Mais quand la société est encore à l'état de nature, l'homme se soumet à la volonté de l'homme : tant il éprouve le besoin d'ordre et de gouvernement ! Tacite nous représente chaque capitaine germain environné d'un certain nombre de partisans qui lui servaient de cortége en temps de paix, et qui l'accompagnaient au combat en temps de guerre. Au conseil de la

nation, les compagnons du prince appuyaient ses paroles de leur suffrage. Quand il avait parlé, ils élevaient en l'air leur framée, en signe d'approbation. Sur le champ de bataille, ils formaient un rempart autour de lui, et se dévouaient pour le sauver. Quand il était tombé dans la mêlée, quelques-uns ne voulaient point lui survivre. Le prince, dit Tacite, combat pour la victoire, les compagnons pour le prince. *Principes pro victoriâ pugnant*, *comites pro principe*. On retrouve quelque chose de ce dévouement à la personne du chef, même dans les batailles modernes. A Fornoue, neuf chevaliers français prirent le costume de Charles VIII, pour sauver sa personne des attaques de l'ennemi. A Pavie, le poste d'honneur était autour de François Ier. Le baron de *Trans* voyant son fils revenir du combat, lui demande où est le roi. Je n'en sais rien, répond le jeune homme. — Allez l'apprendre : il vous est honteux de l'ignorer. Le jeune de Trans rentre dans la mêlée, pénètre jusqu'au roi, et meurt sous ses yeux d'un coup d'arquebuse.

C'est qu'en effet ce dévouement de l'homme à l'homme, cette parenté artificielle entre le chef et ses compagnons, jadis la base de la société germanique, est devenue plus tard l'origine de la noblesse moderne. On trouve la preuve de ce fait même dans les mots. Les compagnons, *comites*, comme les appelle Tacite, sont devenus des *com-*

tes; et, de même que chez les plus anciens Germains ceux qui formaient le cortége du prince avaient chacun un rang distinct (*gradus quin etiam et ipse comitatus habet*), de même, après le *comte*, venait le *vicomte*, etc. Les Germains mettaient les devoirs qu'imposait cette hiérarchie politique avant même ceux du sang et de la nature; c'était chez eux la parenté la plus sacrée. Quelle bassesse! dira-t-on, quel oubli de la dignité humaine! Comment les Germains, qui sont venus délivrer le monde de la tyrannie romaine, et qu'on nous représente sans cesse comme nous ayant particulièrement apporté le sentiment de la liberté, de la force, de l'indépendance individuelle, comment ces mêmes Germains, liés corps et âme à leurs princes, nous ont-ils transmis l'exemple de la soumission la plus complète et la plus aveugle? Il ne faut pas, messieurs, pour juger une institution, la prendre au moment où elle est corrompue, et par conséquent odieuse et attaquée; il faut la voir à son origine, quand la nécessité l'a établie. Lorsque les Germains soumettaient leur volonté à la volonté d'un chef, ce n'était pas pour le bon plaisir de ce chef qu'ils agissaient. Cet homme était apparemment plus fort, plus habile, plus vaillant, plus riche que le reste de sa tribu, et il y avait en lui de quoi protéger les biens, l'honneur, la liberté de ceux qui se dévouaient à son service. L'obligation était récipro-

que ; c'était un contrat synallagmatique, et, pour nous en convaincre, nous n'avons qu'à lire la formule saxonne (Chron. Sax. 58) : Au nom de Dieu, disait l'inférieur en mettant ses mains dans celles de son chef, je promets de t'être fidèle et dévoué, d'aimer tout ce que tu aimes et de haïr tout ce que tu hais, *conformément aux lois de Dieu et des hommes* (ceci était déjà une restriction mise aux caprices et à la tyrannie du chef) ; de ne jamais faire, par mon vouloir ou par mon pouvoir, par mes paroles ou par mes actions, ce qui peut te nuire, *pourvu que tu reçoives mon service selon mes moyens*, *et que tu remplisses les conditions* dont nous sommes convenus, quand je me suis soumis à toi et à ta volonté.

Voilà ce qui se passait chez les Saxons. Il en était de même chez les Francs et chez les autres peuples germaniques. Partout les hommes usaient de leur droit, en stipulant des garanties contre les excès du pouvoir qu'ils avaient fondé. Vous connaissez l'antique serment des Aragonais au roi qui n'était que le premier baron : Nous qui séparément sommes autant que vous, et qui réunis pouvons davantage, nous vous faisons notre roi, à condition que vous garderez nos priviléges ; sinon, non. C'est là la royauté dont parle Tacite ; c'est le *King*, le *Koning* des Francs et des Saxons ; c'est la suzeraineté féodale à sa naissance ; je dirai plus, c'est l'expression naïve et vraie de l'ori-

gine de tous les pouvoirs. Comme les premiers chefs germaniques gardaient pour eux la meilleure part des périls et des travaux, ils avaient aussi après la victoire la meilleure part de la terre et du butin.

La possession de la terre et la jouissance de ses fruits avaient été, plus encore que le goût des aventures, la cause des expéditions franques et saxonnes en Gaule et en Bretagne. Tacite parle de cet instinct guerrier qui faisait dédaigner aux Germains la culture de la terre, et qui les portait à préférer la conquête hasardeuse du bien d'autrui. Ils n'avaient pas la patience de creuser leur sillon et d'attendre la récolte toute une année; regardant comme une faiblesse et une lâcheté d'acquérir lentement et à force de sueurs ce qu'on pouvait acheter tout d'un coup par le sang. *Pigrum quin imo et iners videtur sudore adquirere, quod possis sanguine parare.* Les Francs avaient donc été chercher fortune en Gaule, et les Saxons en Bretagne. Ceux-ci furent près de cent cinquante ans à conquérir le pays et à fonder l'heptarchie. Les Francs, au contraire, comme auparavant les Bourguignons et les Wisigoths, s'établirent dans plusieurs parties de la Gaule, presque sans y trouver de résistance. De là une grande différence dans la manière dont s'exerça la domination des conquérans. En Gaule, il y eut transaction et partage des terres. Les Bour-

guignons et les Wisigoths s'étaient contentés des deux tiers de la propriété territoriale. On ne sait pas précisément quelle part se réservèrent les Francs. Mais ce qui est certain, c'est qu'ils laissèrent aux vaincus des terres dites *censives* ou tributaires, parce qu'elles étaient soumises au cens, au tribut. Le reste fut partagé par le sort entre les conquérans. Les terres échues au roi et à ses *Leudes* ou principaux compagnons, étaient appelées *alleux*, ou *terres libres* (*sortes barbaricæ*). Ces biens n'étaient soumis à aucune autre charge qu'à celle de la défense publique.

Il y avait une espèce particulière d'alleux, les terres dites *saliques*, dont les femmes étaient expressément exclues. Les Francs saliens les avaient instituées afin d'assurer la perpétuité de leurs familles, en ne permettant de les posséder qu'à ceux qui pouvaient les défendre. Ce fut par suite de cette disposition que les femmes se trouvèrent exclues de la royauté. Le roi n'était alors qu'un propriétaire foncier, plus riche que les autres, et le domaine royal n'était que le plus grand des alleux, de ces lots de terres libres qui avaient été faits, après la conquête, en raison des services militaires de chacun. Voilà pourquoi le royaume fut si souvent partagé après Clovis. La division du pouvoir, si funeste alors au pays, et si féconde en guerres et en crimes de toute espèce, n'était que la conséquence rigoureuse de

la division du domaine, qui, à la mort du père de famille, se partageait entre ses enfans. Les chances de la guerre, les morts naturelles ou violentes remirent plus d'une fois tout le royaume en une seule main. Mais il y avait une autre cause de ruine pour les rois les plus riches et les plus puissans de cette époque. Pour satisfaire l'avidité de leurs guerriers et s'assurer de leur fidélité, ils étaient sans cesse obligés de morceler leur domaine en *bénéfices* ou *fiefs*. A cette espèce de terres étaient attachées d'importantes prérogatives, comme le droit de rendre la justice, qui était fort lucratif. Les bénéfices, révocables dans l'origine, devinrent presque tous viagers et même héréditaires. Le traité d'Andelot, à la fin du 6e siècle (587), permit aux Leudes de transmettre à leurs enfans les terres royales données à titre de fiefs. Ainsi une noblesse puissante par la propriété s'élevait à côté de la royauté dépouillée.

Le roi, en perdant chaque jour une partie de son domaine, perdit insensiblement son pouvoir. Parmi tous ces compagnons, ces Leudes ou *Antrustions*, c'est-à-dire placés sous la *Trust*, sous la foi, celui qui par sa position avait dû avoir la plus belle part aux largesses bénéficiaires, était l'intendant, le juge de la maison du roi, désigné sous le nom de *comte* ou *maire* du palais (*major domûs regiæ*). Il y avait autant de mairies que de royaumes distincts. Leur pouvoir et leur ambi-

tion croissant avec leurs richesses, les maires obtinrent de la faiblesse des rois que leur charge, autrefois révocable, devînt inamovible. Souvent même, en mourant, ils en assuraient la possession à leurs enfans. Enfin les Leudes d'Ostrasie finirent par s'arroger le droit de nommer leur maire sans le concours de l'autorité royale.

Dans l'Ostrasie ou région orientale, située à l'est et au nord de la forêt des Ardennes, dominait une tribu distincte des Francs Saliens, établis en Neustrie ou pays de l'ouest : c'était la tribu des Francs Ripuaires. Clovis, en avançant dans la Gaule, y avait établi la prépondérance de la tribu salienne ; et, pour se débarrasser d'une rivalité qui pouvait devenir dangereuse, il avait détruit l'un après l'autre les rois des Francs Orientaux. Sous les premiers successeurs de Clovis, la confédération des Francs ne parut former qu'un seul peuple ; mais il resta toujours entre les deux tribus, les Saliens et les Ripuaires, un esprit de rivalité qui éclata en guerres civiles pendant tout le septième siècle. Les Leudes d'Ostrasie, qui avaient toujours cherché à former une nation indépendante et à avoir des chefs particuliers, se rallièrent naturellement autour de leur maire, lorsque cette charge de palais fut devenue une haute dignité aristocratique. En 687, Pepin d'Héristal, le plus puissant des maires d'Ostrasie, après avoir rallié autour de lui, non seulement

les Leudes de sa tribu, mais encore tous les seigneurs neustriens mécontens, marcha contre la Neustrie; et, dans la bataille où il fut vainqueur, à Testry, en Vermandois, la royauté mérovingienne reçut le coup mortel. Dans cette grande journée, les Ripuaires furent vainqueurs des Saliens, l'Ostrasie de la Neustrie, la France teutonique de la France romaine [1].

C'était dans le nord et à l'est, dans l'Ostrasie, que s'était perpétué l'esprit de la conquête et les institutions germaniques. Les Saliens, qui s'étaient peu à peu mêlés aux Gallo-Romains, avaient laissé s'affaiblir les traditions et les lois qui avaient fondé leur puissance. *Le champ de Mars*, ancienne assemblée générale des guerriers, n'était plus qu'une vaine cérémonie, où les rois venaient étaler la pompe d'une royauté qui n'était plus qu'un mot. Les héritiers des anciens alleux, tranquilles dans leurs terres, croyaient pouvoir abandonner la chose publique, sans dommage pour leur fortune privée. L'égoïsme et la mollesse les perdit comme leurs rois. La puissance passa aux Ostrasiens, parce que chez eux vivait encore l'ancien esprit d'association des chefs. Pepin d'Héristal et Charles-Martel se présentent appuyés sur des assemblées nationales

[1] Voyez les *Essais sur l'Histoire de France*, par M. Guizot, et les *Lettres sur l'Histoire de France*, par M. Aug. Thierry.

régulièrement convoquées, et qui exerçaient sur les affaires une influence efficace et continue. Aussi à la fin du septième siècle et au commencement du huitième, les Leudes d'Ostrasie sont-ils la véritable aristocratie des Francs, et le maire de cette province, sans régner encore de droit ni de nom, est le roi véritable, le roi vivant et agissant.

Maintenant, messieurs, si nous considérons les résultats de la conquête saxonne, nous trouverons dans ce qui s'est passé en Grande-Bretagne beaucoup d'analogie avec ce qui s'est passé en Gaule. Les Saxons, qui n'avaient pas transigé avec les vaincus, mais qui les avaient tués, exilés ou asservis, partagèrent tout le territoire en lots qui furent distribués aux guerriers. Ce partage se fit dans les différens royaumes, à mesure qu'ils furent fondés. Le roi prenait la meilleure part; le reste était réparti entre les chefs principaux, désignés sous le titre de *Thanes*, ou propriétaires libres. Le nom de Thane, analogue à celui de comte, venait du mot *Thegn*, qui, dans l'ancienne langue germanique, voulait dire *épée*, parce que toute propriété territoriale entraînait l'obligation du service militaire, et que la terre conquise par l'épée devait être défendue par l'épée.

Dans les premiers temps, les Thanes de chaque royaume se réunissaient en assemblée générale, pour veiller à leurs intérêts communs. Le *Wittenagemot* était chez les Anglo-Saxons ce que le

Champ de Mars était chez les Francs. Mais bientôt les Thanes qui composaient cette assemblée se divisèrent, d'après leur fortune territoriale, en deux classes distinctes, les grands Thanes ou Thanes royaux, relevant immédiatement du principal chef, et les Thanes inférieurs ou petits propriétaires. Ceux-ci cessèrent de paraître à l'assemblée nationale, et l'on n'y vit plus figurer que les plus riches, les Thanes royaux. Encore la plupart de ces derniers firent-ils comme les Francs Neustriens à la fin de l'époque mérovingienne : ils négligèrent de se rendre au Wittenagemot, et restèrent dans leurs vastes domaines, au milieu de leurs colons tributaires (*ceorls*), de leurs affranchis et de leurs serfs. Quand un pays perd ou néglige ces grandes institutions qui constituent réellement l'état, il est bien près de la guerre civile, ou de la conquête extérieure, ou de toutes deux à la fois : car il y a attraction entre ces deux fléaux. Les hommes qui ont brisé le lien public luttent ensemble pour faire prévaloir leur force individuelle, et par là ils ouvrent leur porte à l'étranger, qui vient les punir tous en les asservissant.

Tel était l'état des Francs et des Anglo-Saxons dans les dernières années du septième siècle et dans les premières du siècle suivant. Heureusement pour la France, il se trouvait de l'autre côté des Ardennes une tribu encore jeune et forte,

mais d'origine et de civilisation commune, et prête à substituer, sans trop de secousses ni de désordre, une aristocratie et une dynastie nouvelles au roi et aux seigneurs qui s'étaient énervés dans le pouvoir. L'Angleterre devait recevoir du dehors et de tribus devenues étrangères la royauté et l'aristocratie destinées à la constituer définitivement; et cette révolution devait être longue à s'accomplir. Nous avons vu que, dès les temps les plus reculés, les révolutions allaient vite en France. Une fois l'impulsion donnée, le mouvement se continue et s'achève comme de lui-même. Nous l'avons remarqué à la conquête de César, et plus tard à celle de Clovis. En Angleterre les choses procèdent avec plus de mesure. La conquête romaine ne fut achevée que plus d'un siècle après César, si l'on peut dire qu'elle fut achevée. L'invasion saxonne dura un siècle et demi. Enfin celles des hommes du nord, Danois ou Normands, commencées à la fin du huitième siècle, ne se terminèrent que dans la seconde moitié du onzième.

Dans la dernière leçon, nous avons parlé de la révolution religieuse qui avait renouvelé les idées morales, et établi parmi les hommes un nouveau pouvoir spirituel. Le clergé chrétien continuait d'être tout-puissant chez les conquérans de la Gaule, et il avait une large part aux bénéfices qui devaient peu à peu démembrer le domaine

royal. A la fin du sixième siècle, quand la plus grande partie de la Grande-Bretagne fut définitivement au pouvoir des Saxons qui étaient encore païens, le pape Grégoire-le-Grand s'occupa de les soumettre à la foi chrétienne. Les prêtres romains envoyés par le pontife convertirent d'abord le pays de Kent; et Augustin, le chef de la mission, fonda le siége de Cantorbéry. Bientôt la religion romaine s'étendit jusqu'à l'extrémité septentrionale de la Northumbrie. On raconte que dans ce pays, le peuple et le roi étant convertis au christianisme, les anciennes idoles étaient encore debout, et personne n'osait détruire ce qui avait été si long-temps adoré. Le grand-prêtre, devenu néophyte, donne le signal. « Il demande au roi des armes et un étalon, pour violer la loi de son ordre, qui interdisait aux prêtres l'habit de guerre et toute autre monture qu'une jument. Ceint de l'épée et brandissant un javelot, il galoppe vers le temple, et à la vue de tout le peuple, qui le croyait hors de sens, il frappe de sa lance les murs et les images. » (Chronique citée par M. Aug. Thierry.)

Au reste, les papes, dans leurs instructions pleines d'adresse et de prudence, n'ordonnaient point la démolition des édifices consacrés à l'ancien culte. « Si ces temples sont bien bâtis, est-il dit dans une note du pape Grégoire qui a été

conservée, c'est une chose bonne et utile qu'ils passent du culte des démons au service du vrai Dieu : car, tant que la nation verra subsister les anciens lieux de dévotion , elle sera plus disposée à s'y rendre, par un penchant d'habitude, pour adorer le vrai Dieu. » La substitution d'une religion à l'autre ne se fit pas aussi brusquement qu'on pourrait le supposer. Les papes recommandaient presque toujours à leurs envoyés de respecter les habitudes et même les préjugés populaires; ils ordonnaient seulement de les tourner au profit du christianisme. Ainsi les Saxons avaient coutume d'immoler des bœufs en sacrifice. « Qu'ils continuent de les immoler, disait Grégoire, non plus comme offrande au diable , mais pour des banquets chrétiens, au nom et en l'honneur de Dieu, à qui ils rendront grâce après s'être bien rassasiés. C'est en réservant quelque chose aux hommes pour la joie extérieure, que vous les conduirez plus aisément à goûter les joies intérieures. » Le pape Boniface V suivait la même politique quelques années plus tard, lorsque, pour se concilier le roi de Northumbrie, il lui envoyait la bénédiction de saint Pierre , accompagnée d'une chemise de lin ornée de broderies d'or, et un manteau de laine fine d'Ancône. La femme du prince avait également sa part des bénédictions de saint Pierre, c'est-à-dire un peigne

d'ivoire et un beau miroir d'argent [1]. Les femmes étaient attirées vers la religion du Christ, bien moins par l'attrait de ces parures mondaines, que par le rapport de cette croyance avec leurs sentimens naturels. La pudeur, la résignation, la pitié se réveillaient dans leur cœur avec la foi nouvelle. Chez les Saxons, comme chez les Francs, on les voit se convertir les premières; et cette influence que les anciens peuples germains leur attribuaient, quand ils en faisaient, comme dit Tacite, des êtres presque divins; cette influence qu'elles employaient jadis à préparer des filtres magiques, à accomplir dans les forêts de sanglans sacrifices, ou bien à suivre leurs maris à la guerre, à les exciter au meurtre par leurs paroles et par leur exemple, à les chanter s'ils étaient vainqueurs, à les frapper s'ils reculaient, cette influence redoutable, quelquefois utile à la liberté de leur tribu, s'était changée, sous le règne du Christ, en une mission de paix et de charité. Quand le bras d'un Clovis, d'un Clothaire, d'un Edwin se levait pour frapper, le regard d'une Clotilde, d'une Radégonde, d'une Éthelberge lui conseillait la clémence, et intercédait pour le rebelle ou pour le vaincu.

Peu à peu le christianisme régna dans toutes les parties de l'heptarchie saxonne, comme il

[1] *Histoire de la conquête d'Angleterre par les Normands.* — *Antiquités de l'Église anglo-saxonne*, par Lingard.

régnait déjà dans toute la Gaule. Les villes qui avaient été municipales sous l'empire, et avaient eu des gouverneurs romains, furent érigées en *métropoles*, et eurent des évêques ou des archevêques. De politique, l'autorité était devenue spirituelle, le *baptême* avait remplacé le *droit de cité;* mais la domination venait toujours de Rome, et le pape, qui avait succédé aux Césars, s'appelait *l'évêque de la ville éternelle.* Cependant, messieurs, de même qu'autrefois certaines races et certains lieux avaient été plus long-temps à repousser les armes romaines, ou même leur avaient toujours résisté; de même la foi chrétienne, en s'étendant rapidement dans de certaines limites, avait rencontré des peuples plus ou moins rebelles à son esprit. Ces nations, non encore chrétiennes, ou qui ne devaient point le devenir, peuvent se réduire à quatre principales; nous ne parlons ici que des peuples de l'Europe ou voisins de l'Europe, c'est-à-dire de ceux qui pouvaient influer sur la civilisation européenne, et particulièrement sur celle de la France et de l'Angleterre. C'étaient, au nord-est les *Slaves*, arrière-garde de la famille germanique; au sud-est les débris dispersés de l'armée d'Attila, les hordes asiatiques des *Huns*, des *Avares;* au sud les *Arabes;* enfin au nord ceux qui en tiraient leur nom, les *Normands*, *Northmans.* Les Slaves devaient plus tard s'incorporer au système européen. Les Huns avaient

échoué en voulant disputer l'Europe aux Germains. A l'époque dont nous nous occupons, les plus redoutables de ces quatre races pour les Francs et pour les Anglo-Saxons étaient certainement les Arabes et les Northmans.

Au commencement du septième siècle, les Arabes avaient subi leur révolution religieuse. La religion que Mahomet leur prêcha était tout-à-fait appropriée à leur caractère et à leur climat. De toutes les doctrines qui s'étaient rencontrées et combattues en Arabie, Mahomet en forma une nouvelle qui devait donner la puissance à son peuple. Cette doctrine, qui s'adressait aux sens de l'homme bien plus qu'à sa raison, qui lui promettait un bonheur matériel dans cette vie et dans l'autre, avait pour base la croyance à la fatalité, dogme antique de l'Orient. Tout, dit le prophète, est écrit dans le livre de l'évidence. Le Musulman s'anéantit devant la nature et n'essaie pas de lui résister, comme il obéit sans raisonner à l'ordre de son chef. Une religion qui fait ainsi abstraction de la liberté pouvait convenir aux Arabes et à leurs voisins d'Asie ou d'Afrique, parce qu'en ces contrées la nature est toute-puissante dans sa bonté et dans sa colère. Mais *l'Islamisme* devait échouer dans ces climats tempérés et dans ces régions septentrionales, où l'homme, engagé dans une lutte sans fin contre la nature, a besoin, pour assurer

son existence, de penser, de vouloir et d'oser. A peine Mahomet eut-il cessé de vivre, que ses disciples, apôtres armés, prirent différens chemins sur la terre. Tandis que les uns couraient du Tigre à l'Oxus, renversant l'empire des Perses et détruisant le culte du soleil, les autres allèrent enlever la Syrie à l'empire grec, insulter dans Jérusalem aux souvenirs hébraïques et chrétiens, conquérir l'Égypte, et brûler dans Alexandrie le dépôt des connaissances de l'ancien monde, trésor que les Arabes pleurèrent un siècle plus tard, quand ils furent en état d'en apprécier la valeur. La conquête de l'Afrique septentrionale fut achevée à la fin du septième siècle. Alors les Arabes, mêlés aux Maures, se trouvèrent en contact avec les Wisigoths, possesseurs de l'Espagne, qui avaient conquis en Afrique une partie de l'ancienne Mauritanie Tingitane. Ce fut devant *Ceuta*, dernière limite de l'Afrique et de l'Europe, que se rencontrèrent pour la première fois les barbares du Nord et ceux du Midi. Les Arabes, maîtres de Ceuta, eurent bientôt passé le détroit. La monarchie des Wisigoths était déjà usée par la mollesse et par la discorde. Elle périt à la bataille de Xérès; et, tandis que quelques héros allaient cacher dans les montagnes des Asturies le dépôt de la foi chrétienne et des traditions nationales, l'Espagne devint une province arabe, et le croissant brilla sur les sommets des Pyrénées.

Les Musulmans marchaient toujours en avant, croyant que leur destinée n'était pas encore accomplie ; et elle ne l'était pas en effet. Après avoir conquis la Septimanie, ils s'avancèrent dans la Gaule. L'émir Zamah s'empara de Narbonne; mais il tomba devant Toulouse. Son successeur se rendit maître de Carcassonne et de Nîmes. Enfin, dans une de ses excursions, il vint piller la ville d'Autun. Voilà, messieurs, où était arrivée la caravane de Mahomet. Ce fut alors un moment d'effroi pour toute l'Europe, d'où il semblait que les nations chrétiennes allaient disparaître. Vainqueurs de la Gaule, les Arabes étaient prêts à se diviser en deux colonnes ; et, pendant que l'une, en descendant vers l'Italie, ravirait à Rome cette royauté spirituelle qui avait remplacé la domination politique, l'autre, continuant son chemin vers l'Orient, devait soumettre en passant les populations germaniques, attaquer Constantinople par l'Occident, puis, après la prise de cette capitale, rentrer glorieuse dans les sables d'où elle était partie jadis, et, dans un pèlerinage solennel au temple de la Caaba, aller rendre grâces à Mahomet de la soumission du monde.

Mais la civilisation chrétienne ne devait point périr ; et c'était à la France qu'il était réservé de la sauver. La France neustrienne, amollie et divisée comme les Wisigoths, s'était retrempée dans la France ostrasienne; et la famille de Pepin

d'Héristal, que la bataille de Testry avait rendue si puissante, était prête à gagner sa royauté en sauvant la patrie. Pendant qu'un parti de Sarrasins s'avançait jusqu'à Sens, le gros de l'armée se dirigea sur Tours, attiré par la beauté du pays et par les trésors de saint Martin. Ce fut alors que Charles Martel, ralliant Neustriens et Ostrasiens, accourut défendre le sol de France. Il rencontra les Musulmans sur les bords de la Loire, et gagna sur eux, entre Tours et Poitiers, une de ces batailles qui contiennent l'avenir des nations (732). Charles dit au flot de la barbarie arabe ce que les habitans de la Gaule avaient dit à Attila trois siècles plus tôt : *Tu n'iras pas plus loin.* C'est qu'en effet un voyageur, ou une faible colonie peut à force d'art se plier aux climats divers, et parcourir le globe dans tous les sens ; mais les grandes masses d'hommes ont des limites qu'elles ne peuvent dépasser. Il semble qu'il y ait pour les races, comme pour les cours d'eau, des bassins naturels dont elles ne peuvent sortir impunément. Repoussés du centre de la Gaule, les Musulmans se replièrent sur le Midi. La trahison leur livra un instant Marseille et les bords du Rhône ; et, pendant le neuvième siècle et même le dixième, maîtres des îles de la Méditerranée, ils menacèrent continuellement les côtes de France et d'Italie.

Les Arabes n'étaient pas les seuls barbares en

position de menacer les conquêtes germaniques. De nouveaux ennemis s'organisaient dans le Nord, qui devaient attaquer à la fois les Francs et les Anglo-Saxons. C'étaient ces hommes qu'on appelait *Danois* s'ils partaient des îles de la Baltique, et *Northmans* s'ils venaient des côtes de la Norwège. Ces peuples avaient des rapports d'origine avec les Anglo-Saxons et les Francs ; mais le temps et les lieux, en séparant leurs intérêts, en avaient fait des ennemis. Entre les Germains indomptés du nord de l'Europe et les Germains conquérans du centre et du midi, la différence consistait surtout en ce que les derniers avaient adouci leurs mœurs par le christianisme, et que les premiers avaient conservé, avec la barbarie de la vie errante, leur vague et grossière religion. Pour eux, l'immortalité de l'âme n'était que la continuation des brigandages qu'ils avaient exercés pendant leur vie. « Les héros, dit l'Edda, qui sont reçus dans le palais d'Odin, ont tous les jours le plaisir de s'armer, de se ranger en bataille et de se tailler en pièces les uns les autres. Mais dès que l'heure du repas est arrivée, ils retournent à cheval, tous sains et saufs, dans la salle d'Odin, et se mettent à boire et à manger. Leur boisson est la bière et l'hydromel ; leurs coupes sont les crânes des ennemis qu'ils ont tués. Une foule de vierges servent les héros à table, et remplissent les coupes à mesure qu'ils les vident. »

La religion scandinave, comme toutes les religions celtiques, ordonnait quelquefois des sacrifices humains. Haquin, roi de Suède, sacrifia son enfant à Odin pour obtenir la victoire sur Harald. Au reste, l'homme du nord n'avait au fond d'autre dieu que ses passions sans frein. A qui crois-tu? demandait-on à un vieux pirate scandinave. A moi, répondit-il. En effet, là où la nature fait si peu pour l'homme, où sa vie est un effort perpétuel, il est tenté de tout rapporter à lui-même. Le Scandinave, sans cesse agissant, et cela sous peine de mort, ne se laissait point enchaîner, comme les peuples méridionaux, par mille pratiques minutieuses. Au sein de cette mer qui était son domaine, sur cette frêle barque qu'il gouvernait avec amour, comme l'Arabe son coursier, il saluait parfois l'être infini dans la foudre ou dans les vents; mais le plus souvent il se contemplait lui-même comme le maître de la création. La tempête est notre esclave, disait-il, car elle pousse nos navires où nous voulions les conduire. *Marinæ tempestis procella nostris servit remigiis* (Abbo floriacensis). Parmi de tels hommes il se trouve à peine une hiérarchie politique : s'il y a un chef qu'on salue du nom germanique de *Koning* ou *King* (mot qui dans l'origine signifiait à la fois le plus savant et le plus puissant), c'est que ce roi de la mer ou du combat était renommé pour être le plus brave de tous, et pour n'avoir jamais

dormi sous un toit. D'ailleurs, dit M. Aug. Thierry, au moment du festin toute la troupe s'asseyait en cercle, et la corne remplie de bière passait de main en main : il n'y avait plus alors ni premier ni dernier.

Les plus anciennes attaques des pirates danois sur les états des Francs remontent au commencement du sixième siècle. Grégoire de Tours rapporte qu'en 519 ils se jetèrent sur l'Ostrasie, et qu'ils y furent battus. Depuis on ne les vit plus reparaître jusqu'au règne de Charlemagne. En Angleterre, ils ne se présentèrent pour la première fois qu'en 787; mais ils ne venaient encore qu'en éclaireurs. Ils tuèrent quelques hommes, pillèrent quelques habitations, et repartirent promptement. Alors les Saxons, maîtres d'une grande partie de l'île, étaient encore divisés en plusieurs royaumes rivaux. Ce fut sans doute la crainte de plus redoutables invasions qui porta les différens états saxons à se réunir, pour former un seul corps sous l'autorité d'Egbert. Et pourtant, sur la fin de son règne, ce prince eut la douleur de voir trente-cinq navires danois entrer à pleines voiles dans l'embouchure du Dart, et les West-Saxons s'enfuir devant les étrangers (833). Il mourut bientôt, mais après avoir vaincu les envahisseurs dans une grande bataille (836).

La Gaule, Messieurs, était encore préservée à

cette époque des incursions normandes, qui la dévastèrent plus tard. Non pas que ces barbares ne fissent de temps en temps quelques démonstrations pour l'attaquer ; mais elle était protégée contre eux par le gouvernement, plus fort et plus régulier, qui s'était élevé avec la seconde dynastie. Charles-Martel avait eu le pouvoir d'un roi ; son fils en eut le titre. Au milieu du huitième siècle (752), Pepin fut élu roi dans l'assemblée nationale convoquée à Soissons ; et, deux ans après, le pape Étienne II, d'autres disent Étienne III, vint en France pour le sacrer. Le pouvoir pontifical, qui ne faisait pas les révolutions, mais qui les suivait pour les régler et pour en profiter, avait dès lors un admirable instinct pour découvrir où était la force, et pour s'y attacher. Pepin ne fut point ingrat envers l'Église, qui lui avait prêté son appui. A la voix d'Étienne, il franchit le mont Cenis avec une puissante armée, vainquit les Lombards, les chassa de l'Exarchat qu'ils venaient de conquérir, et, au lieu de le rendre à l'empire grec qui le réclamait, il en fit la propriété du pape. Cette donation mémorable, qui fondait le pouvoir temporel de l'évêque romain, comprenait à peu près les provinces modernes de la Romagne et de la marche d'Ancône. Ainsi, tandis que le pontife communiquait au nouveau roi des Francs la vertu du pouvoir spirituel, Pepin lui donnait en échange

une ample part des biens de la terre. Au reste, ce n'était que par l'alliance intime de tous les pouvoirs spirituels et temporels que la chrétienté pouvait alors se défendre contre les ennemis politiques et religieux dont elle était environnée.

A l'intérieur, la gloire de Pepin fut d'avoir chassé les Sarrasins de la Septimanie, d'avoir soumis la Bretagne et l'Aquitaine, enfin d'avoir achevé ce que Clovis et ses successeurs avaient laissé imparfait, en soumettant toute la Gaule à la domination des Francs. La Gaule franque, sous Pepin, s'étendit jusqu'à ses limites naturelles; elle en sortit sous Charlemagne, pour sa gloire, et pour le salut de l'Europe occidentale. Avant de finir cette leçon, arrêtons-nous quelques instans devant ce grand homme, qui domine de si haut nos antiquités nationales, comme le voyageur qui a parcouru le désert s'arrête au pied des pyramides, comme un jour le philosophe et l'historien s'arrêteront devant Napoléon. Ce serait, Messieurs, ne juger qu'imparfaitement le génie et le règne de Charlemagne, que de ne considérer ses guerres que comme des conquêtes destinées à satisfaire l'ambition d'un seul homme, et de ne voir dans ses lois et dans son administration qu'un système égoïste de centralisation et de pouvoir absolu. Pour apprécier avec justice l'œuvre de Charlemagne, il faut em-

brasser l'Europe entière, telle qu'il l'avait trouvée et telle qu'il la laissa.

Du quatrième siècle à la fin du huitième, il s'était opéré, comme nous l'avons vu, deux grandes révolutions, l'établissement définitif du christianisme et le partage des anciennes provinces romaines entre les peuples germaniques. Ces deux révolutions s'étaient prêté un mutuel appui; mais à peine étaient-elles consommées, qu'elles se trouvaient l'une et l'autre également menacées. Un nouveau cercle de barbares entourait les nouveaux empires; et, au moment où parut Charlemagne, la question, une des plus hautes qui aient été débattues dans l'histoire, était de savoir si les puissances germaniques et l'Église romaine fourniraient leur carrière, ou si elles seraient étouffées dans leur berceau. Sans doute la civilisation ne s'était point renouvelée pour périr; mais il fallait savoir la défendre et la consolider. Telle fut la tâche de Charlemagne et de ses contemporains.

Pour assurer le salut de l'Europe, il importait de la pacifier, de la régler, et d'en faire un corps homogène qui pût se mouvoir librement pour résister à l'ennemi. La monarchie des Wisigoths était déjà tombée devant les Arabes, qui possédaient encore çà et là d'autres établissemens. Les côtes septentrionales des Pays-Bas et de l'Allemagne étaient, sinon envahies par les Nor-

mands, du moins exposées à leurs attaques. Les Slaves et les Avares inquiétaient l'Europe orientale. Pour résister à tant d'ennemis, l'Europe germanique avait besoin de rassembler toutes ses forces. Or, tout conspirait à cette époque à la dissoudre intérieurement. Les états rivaux se déchiraient entre eux. L'Italie était en proie aux querelles du pape, des Lombards et de l'empire d'Orient. La France et l'Allemagne n'étaient point unies; et il y avait, dans le nord de la Germanie, des tribus nombreuses restées en dehors de la civilisation chrétienne. En France même, les guerres intestines que Charles Martel et Pepin avaient réprimées pouvaient recommencer d'un instant à l'autre. Chaque possesseur de fiefs ou d'alleux s'isolait dans son domaine, et opprimait ses vassaux. Les anciennes institutions, quoique relevées jusqu'à un certain point par l'avènement de la dynastie ostrasienne, ne présentaient cependant que des garanties incomplètes. Le droit de rendre la justice n'était plus pour les comtes qu'un moyen de s'enrichir. Il n'y avait partout que violences et rivalités. Tout tendait à l'anarchie et à l'invasion. De là le double travail de Charlemagne, ses guerres et ses lois.

Par ses lois, il substitua il est vrai l'action d'un pouvoir unique et partout présent aux autorités locales et indépendantes; mais l'espèce de dic-

tature qu'il s'arrogea ne fit en général que détrôner des tyrannies subalternes au profit de l'ordre et de la paix. Il faut voir dans ses Capitulaires les soins minutieux qu'il prenait pour que la justice fût bien rendue à ses peuples. « Que les comtes et leurs vicaires connaissent bien la loi, afin qu'aucun juge ne puisse juger injustement en leur présence, ni changer indûment la loi..... Nous voulons et nous ordonnons que nos comtes ne remettent point la tenue de leurs plaids, et ne les abrègent point indûment pour s'adonner à la chasse ou à d'autres plaisirs..... Si un comte néglige de rendre la justice dans son comté, que nos envoyés logent chez lui, jusqu'à ce que justice soit rendue. » Ces envoyés royaux (*missi Dominici*) remplaçaient Charlemagne dans toutes les provinces; et, s'ils travaillaient, d'une part, à maintenir l'unité de son pouvoir, de l'autre, ils faisaient en sorte que ce pouvoir assurât à chacun l'exercice de son droit, et à tous le maintien de la paix publique.

Dans ses guerres, le but que se proposa Charlemagne fut de réunir toutes les nations germaniques et chrétiennes en une confédération assez puissante pour repousser les invasions nouvelles. Ce fut pour cette raison qu'il passa les Alpes, comme son père; mais il ne se borna point à vaincre les Lombards, il s'empara de leurs dépouilles, et

unit à ses états tout le nord de l'Italie. Pour prévenir une nouvelle invasion arabe, et s'assurer un rempart contre les musulmans de l'Espagne, il leur enleva tout le pays situé entre l'Èbre et les Pyrénées. Mais pour se garantir des Northmans, il fallait soumettre à la civilisation chrétienne ce qui restait en Allemagne de sauvage et d'indépendant. Telle fut la cause de cette guerre de trente ans contre les Saxons du continent. Gloire, sans doute, gloire et pitié à ces compagnons de Witikind qui se relevèrent de tant de défaites, et moururent en héros pour leur religion et leur liberté! Mais convenons que Charlemagne ne pouvait les laisser paisibles, sans ouvrir sa frontière du nord aux pirateries scandinaves. Le roi des Francs eut aussi à combattre, pour une raison semblable, les Slaves en Bohême et les Huns en Pannonie. Nous l'avons dit, c'était une guerre à mort entre la civilisation germanique et chrétienne établie sur les débris de l'empire d'Occident, et la triple barbarie du nord, de l'orient et du midi.

Charlemagne fut vainqueur au dehors, comme il fut maître au dedans. Il prévit de son lit de mort les ravages que feraient après lui quelques-uns de ces ennemis que son bras avait contenus, et cette pensée lui arracha des larmes généreuses que l'histoire a recueillies; mais il avait

rendu impossible leur triomphe complet, et, à Aix-la-Chapelle, d'où il dominait la France et l'Allemagne, il mourut chargé d'années, dans sa gloire et dans sa puissance, en paix avec tous ses voisins, la couronne des Césars sur le front, faisant reconnaître son fils pour son successeur, et recevant des ambassadeurs des extrémités de l'orient (814). Tout ce qu'il y avait en Europe de germanique et de chrétien avait profité de son règne et de ses victoires. Le pape, qui l'avait sacré empereur, lui devait sa souveraineté spirituelle. Les fils des anciens conquérans lui devaient la jouissance de leurs terres. L'Angleterre elle-même, bien faible et bien solitaire en face de la France unie à l'Allemagne et à l'Italie, l'Angleterre lui devait sa part de reconnaissance : car les invasions des hommes du nord avaient été ajournées, et le roi Egbert, qui avait servi trois ans sous les drapeaux de Charlemagne, avait appris sous ce grand maître à gouverner les Saxons et à vaincre les Danois. Ainsi, Messieurs, l'époque de Charlemagne, dont nous nous sommes occupés aujourd'hui n'a été que la consécration solennelle, irrévocable des deux faits que nous avons exposés dans la leçon précédente, de l'établissement du christianisme et de la conquête germanique. En retardant la féodalité qu'il redoutait, Charlemagne a assuré, à son insu, les fondemens sur

lesquels elle devait s'établir. Cet immense empire et cet absolu pouvoir vont désormais s'affaiblir et se dissoudre ; et, dans les leçons suivantes, nous assisterons à l'organisation du système féodal, par suite de l'avènement des Capétiens en France et de la conquête normande en Angleterre.

SEPTIÈME LEÇON.

SUITE DES INVASIONS DANOISES. CONQUÊTE NORMANDE. — PÉRIODE CARLOVINGIENNE. AVÈNEMENT DES CAPÉTIENS.

Messieurs,

Pendant le huitième siècle, et au commencement du neuvième, des tentatives d'invasions nouvelles avaient menacé à la fois la France et l'Angleterre. Charlemagne avait prévenu les unes, Egbert avait repoussé les autres. Mais, à la mort de ce dernier, la Grande-Bretagne divisée fut en proie aux hommes du nord. Alors commença pour l'Angleterre une longue et triste période d'incursions scandinaves, qui compromirent à chaque instant son indépendance et sa sécurité. Les Saxons vivaient tranquilles pendant l'hiver, protégés par la rigueur de la saison et par les vents, qui fermaient la mer à leur ennemi; mais sitôt que le premier soleil du printemps faisait fondre les glaces du nord et rendait l'océan libre, le Danois s'élançait dans son navire, et, poussé par des vents favorables, venait réveiller l'indolence du Saxon, infestant les côtes, s'emparant des îles, remontant les rivières, et pénétrant audacieuse-

ment jusqu'au centre du pays. Les rois anglo-saxons établirent, dans les districts maritimes, des officiers qui se tenaient en observation sur la côte, et qui, à la première vue d'une voile danoise, semaient partout l'alarme, et rassemblaient les habitans pour s'opposer au débarquement ou aux progrès de l'ennemi. Mais la résistance ne décourageait point les aggresseurs ; ils revenaient bientôt à la charge ; car le combat même était pour eux un plaisir. Épris du péril, et se souciant peu de la mort, ils triomphaient souvent, et leur insolence allait piller les églises ou troubler la paix des monastères. Les chroniques les représentent ayant un goût particulier pour voler les trésors sacrés, versant le sang des prêtres, et faisant coucher leurs chevaux dans les chapelles des palais. Tout dévaster sur leur passage, c'était, disaient-ils, chanter aux chrétiens *la messe des lances*.

Le malheur des Saxons était de ne pas savoir s'unir, et de ne plus retrouver, contre les Danois, cette vieille énergie qui avait triomphé des Bretons. Dans la Northumbrie surtout, c'est-à-dire dans la province la plus exposée aux incursions des Danois, et qui leur fut soumise la première, les monastères s'étaient singulièrement multipliés. Un grand nombre de Thanes laïques s'y étaient précipités pour obtenir, en revêtant l'habit monastique, l'exemption du service militaire; et ils vivaient paisiblement, riches des sueurs de

leurs serfs, et chantant des psaumes, jusqu'à ce que les Danois vinssent briser les portes du chœur et chanter la *messe des lances*. Pour repousser la conquête ou la tyrannie, il ne suffit pas de ne point attaquer le droit des autres, il faut savoir défendre le sien. C'est ce que comprirent tous les Saxons, quand ils virent l'audace des Danois s'accroître par le succès, et l'invasion menacer tout le pays. Le clergé lui-même, renonçant à son privilége, ceignit le glaive pour la défense du sol; et il existe une charte de 868, dans laquelle un roi de Mercie, appelé *Burrhed*, félicite publiquement le clergé de son royaume d'avoir fourni spontanément le secours militaire auquel la loi ne l'obligeait point.

Mais cette ardeur patriotique et guerrière avait besoin d'être dirigée par des chefs dont le génie égalât le courage. Alfred fut le héros de la résistance saxonne. La nature lui avait donné ce qui devait le rendre puissant sur ses semblables, la beauté du corps et la force de l'esprit. Initié de bonne heure à l'éloquence, à la poésie, à l'histoire et à toutes les sciences de son temps, il était avant tout profondément religieux. De là sa constance dans ses desseins, et cette tenacité de caractère si nécessaire au salut des Saxons. Les Danois livraient alors la Mercie et la Northumbrie aux plus affreux ravages. Le roi de Mercie dont nous venons de parler, Burrhed, incapable

de se défendre, changea son glaive contre un bâton de pèlerin, et s'en alla mourir à Rome, sur le tombeau des apôtres. Du moins sa cendre dormit paisible dans l'église de l'hôpital saxon, tandis que celle de ses ancêtres était jetée aux vents par les Danois. Mais le chef des Saxons de l'ouest, Alfred se sentait fait pour autre chose que pour prier ou pour mourir. Il comprit que pour vaincre les Danois il fallait les combattre sur mer : car la mer était leur berceau, leur domaine et leur principal auxiliaire. Au moindre échec, ils regagnaient leurs légers navires, et disparaissaient aussi vite qu'ils étaient venus. Alfred se ressouvint qu'au cinquième siècle, au temps de leurs invasions en Bretagne, la puissance maritime des Saxons avait été formidable. Pourquoi les enfans avaient-ils désappris l'art qui avait fait vaincre leurs pères? Alfred créa une marine, et vainquit les Danois à l'embouchure de l'Ex, secondé par la tempête qui détruisit une partie de la flotte ennemie (877).

La lutte, en se prolongeant, rendait les deux partis plus actifs et plus ingénieux. Nous avons vu les Saxons redevenir marins. Bientôt les Danois font pour la première fois une campagne d'hiver, et vont surprendre pendant la nuit les West-Saxons, sur les bords de l'Avon. Alfred est détrôné. Après avoir cherché la mort dans les rangs ennemis, il renvoie le petit nombre de Thanes dont il était encore accompagné, et se

rend seul, à pied, dans le centre du Sommerset. Là il trouve une retraite assurée, dans une petite île que forme le confluent de la Thone et du Parret, et que l'on a désignée sous le nom d'*Éthelingey* ou l'île du Prince (Lingard). Vous savez comment, après s'être fortifié dans cet asile, il en sortit pour rallier ses sujets et reconquérir son royaume. La poésie l'a représenté parcourant le camp des Danois sous le costume d'un joueur de harpe, et se préparant à les vaincre en amusant leur indolence. Mais l'histoire, qui doute de cette tradition, nous le montre apparaissant comme un vengeur à ses sujets étonnés, près de la pierre d'Egbert, vers l'extrémité orientale de la forêt de Selwood (aujourd'hui Brixton), puis se précipitant sur les Danois retranchés à Éthandune. La victoire des Saxons fut telle, qu'elle rendit impossible la fuite de leurs ennemis. Le chef Gothrun consentit à recevoir le baptême, avec trente de ses officiers, et, après avoir été son vainqueur, Alfred fut son parrain. Ainsi les West-Saxons étaient affranchis; et les Danois, en rentrant dans les provinces qu'ils avaient conquises, devaient s'y façonner peu à peu aux habitudes de la vie civile et chrétienne.

Alfred, désormais tranquille entre la Tamise, la Léa, l'Ouse, et l'ancienne voie romaine appelée *Wethling-Street*, s'occupa de prévenir, par d'importantes réformes, les invasions nouvelles.

Il fit construire cinquante châteaux sur le rivage de la mer et sur les bords des rivières ; il renouvela la division du royaume en comtés (*county, shire*), centuries (*hundred*), et décuries (*decennary*) ; il arma toute la population libre, et perfectionna la marine qu'il avait créée ; enfin, il effaça la trace des invasions danoises en fondant des écoles, en encourageant les sciences, et surtout en rouvrant les cours de justice, et en effrayant par de terribles exemples les juges prévaricateurs. On dit que le vol et l'assassinat devinrent bientôt aussi rares qu'ils avaient été nombreux quelques années auparavant. Nous n'irons cependant pas jusqu'à affirmer, avec certains chroniqueurs, qu'Alfred avait fait suspendre près d'un grand chemin des bracelets d'un très-grand prix, et qu'ils y restèrent long-temps sans que personne y touchât. Les mêmes chroniques ajoutent qu'un voyageur aurait pu perdre sa bourse en chemin, et qu'il l'aurait retrouvée un mois après à la même place, sans qu'on en eût rien ôté. Le plus sûr était de ne pas s'y fier : car, à défaut des Saxons, n'y avait-t-il pas quelqu'honnête Danois qui, malgré le baptême, se ressouvînt encore de son ancien métier ?

D'ailleurs les invasions, quelque temps interrompues, ne tardèrent point à recommencer. Hastings, le plus célèbre des rois de la mer, cet homme qui pendant quarante ans n'eut d'autre

demeure que l'Océan, allant sans cesse du Danemarck aux îles Orcades, des Orcades en Gaule, de Gaule en Irlande et d'Irlande en Angleterre, Hastings vint chercher fortune dans le royaume de Wessex. Mais l'audace et la tenacité de ce barbare échouèrent contre la vigilance et l'activité d'Alfred. « Hastings repassa la mer, dit M. Aug. Thierry d'après ces chroniques qu'il sait si bien traduire ou extraire, ralliant ce qui lui restait d'hommes au son d'un cor d'ivoire qu'il portait au cou, et que les habitans de la Gaule surnommaient le tonnerre. Du moment que ces sons redoutés se faisaient entendre au loin, le serf gaulois quittait la glèbe du champ où il était attaché, pour s'enfuir avec son mince bagage au fond de la forêt voisine, et le noble franc, saisi de la même terreur, levait les ponts de son château fort, courait au donjon faire la revue des armes, et ordonnait d'enfouir le tribut en argent qu'il avait levé sur la banlieue. » Le vieil Hastings, devenu sédentaire, accepta de Charles-le-Simple la ville et le territoire de Chartres, et mourut vassal du roi qu'il avait combattu. Ainsi Alfred, à la veille de sa mort, renvoyait à la France les Danois qu'il chassait d'Angleterre. Il fit pour les Saxons ce que jadis Arthur avait fait pour les Cambriens; mais plus heureux, il vainquit les envahisseurs, et mourut puissant et respecté chez son peuple indépendant (901).

Mais, malgré les efforts des successeurs d'Alfred, qui combattirent avec succès les Danois encore maîtres des provinces du nord; malgré l'ambition et le génie d'Athelstane, qui ne se borna point à châtier les conquérans de la Northumbrie et à raser le château d'York, le principal boulevard de leur puissance, mais qui, frappant d'une égale terreur les chefs écossais, cambriens et bretons, aspirait à la souveraineté de l'île entière; malgré les réformes et la fierté d'Edgard, qui se fit couronner à Bath avec tant de solennité, la domination saxonne touchait décidément à son déclin, et le temps approchait où une dynastie danoise allait s'établir dans le pays. Ce résultat était inévitable : car, quelque fût le courage et la prudence de certains rois, les Saxons étaient abandonnés à eux-mêmes et amollis par une longue possession, tandis que l'énergie des Danois, quoique souvent amortie par les victoires de leurs rivaux, se renouvelait toujours, grâce à ces bandes guerrières qui venaient chaque année du Danemarck ou de la Norwège.

Le caractère des hommes du nord vous est assez connu, pour que vous puissiez vous représenter tout ce que coûta aux Saxons l'établissement définitif des Danois. Tandis que le faible Éthelred allait se réfugier dans l'île de Wigth, qui semble placée près de l'Angleterre pour servir

d'asile aux rois vaincus (Charles Ier s'y retira plus tard), « les rois du nord, dit M. Aug. Thierry, plantèrent leurs lances sur le pays des Anglais, ou la jetèrent dans le courant des fleuves d'Angleterre, en signe de domination. Ils marchaient escortés par le fer et le feu, leurs satellites ordinaires. » Alors les Bretons, les Cambriens étaient bien vengés. « La demeure du Saxon était l'hôtellerie du Danois ; l'étranger y prenait gratuitement le feu, la table et le lit ; il y occupait la place d'honneur comme maître. Le chef de la famille ne pouvait boire sans la permission de son hôte, ni demeurer assis en sa présence. L'hôte insultait à son plaisir l'épouse, la fille, la servante. Si le Saxon résistait, il était traité comme une bête fauve, et devenait ce qu'on appelait *tête de loup* (*wulf-heofod*). »

Et pourtant voyez l'influence qu'exercèrent insensiblement sur la barbarie danoise l'instinct de la propriété, la vie sédentaire et la religion chrétienne. Canut qui possédait, outre la Grande-Bretagne, toutes les terres baignées par la Baltique, ce roi du septentrion que l'on comparait à Charlemagne, parce qu'il avait conquis tous les pays du nord de l'Elbe, comme le roi des Francs ceux du midi, Canut confirma les lois d'Edgard et des anciens rois, dans les *wittenagemots* d'Oxford et de Winchester. Examinez, Messieurs, les instructions qu'il donnait aux juges et aux magis-

trats, et vous y trouverez plus d'analogie avec les capitulaires de Charlemagne qu'avec l'esprit qu'on serait tenté de supposer à un despote étranger, à un ancien pirate. Canut exhortait tous ceux qu'il avait chargés de rendre la justice à être vigilans dans la recherche et dans la punition des crimes, à user d'indulgence envers le repentir, mais à sévir avec rigueur contre le coupable endurci, à considérer le faible et l'indigent comme dignes de pitié, et à réserver toute la sévérité de la loi pour le riche et pour le puissant : car les premiers, ajoutait-il, sont souvent entraînés à mal faire par des causes que les seconds ne peuvent alléguer, l'oppression et le besoin. Il blâmait et prohibait l'usage de vendre des chrétiens dans les pays étrangers. Il est vrai que ce n'était point au nom de la liberté humaine qu'il réclamait, mais seulement parce que ces chrétiens pouvaient tomber entre les mains de maîtres infidèles, et être contraints à l'apostasie. Canut abolit les restes du paganisme, en défendant à ses Danois le culte des astres, du feu, des arbres, des pierres, des fontaines, en un mot, le culte de la nature, qui était le fond de la religion scandinave comme de toutes les religions primitives. Enfin il voulut alléger pour son peuple le poids des services féodaux, en abolissant l'ancienne coutume de fournir au roi des provisions gratuites, et en commandant à ses officiers d'entretenir sa table du

produit de ses propres domaines. Voilà, Messieurs, ce qui ne justifie point les désordres de la conquête, mais ce qui du moins explique son triomphe et sa durée.

Cependant il y avait en Angleterre deux populations autrefois ennemies, et qui n'étaient réconciliées qu'en apparence. Canut lui-même, lorsqu'il avait réglé la jurisprudence et la législation, avait perpétué la différence des deux peuples, en reconnaissant *un droit saxon* et *un droit danois*. De là des querelles qui éclatèrent après la mort de ce prince, entre les provinces du nord où dominait la population danoise, et celles du midi où les Saxons étaient restés en majorité. Ces dissensions, qui amenèrent d'abord le partage de l'Angleterre entre les deux fils de Canut, puis l'abolition de la puissance danoise et une restauration saxonne, aboutirent enfin, en 1066, à la bataille d'Hastings, c'est-à-dire à la conquête des Normands-Français. En arrivant à cette grande époque qui va décider en dernier ressort des destinées de l'Angleterre, il semble qu'après avoir longtemps vacillé sur un terrain mouvant, nous mettions le pied sur la terre ferme. En effet, ce n'est point une domination éphémère qui s'élève pour céder bientôt la place à une domination nouvelle, c'est un pouvoir vigoureux qui va jeter de profondes racines, pour se développer dans les siècles suivans.

Les Normands établis en France y étaient parvenus à un assez haut degré de civilisation, tandis que les Saxons étaient généralement tombés dans une espèce d'abrutissement. L'opposition du caractère des deux peuples, qui explique en partie le grand événement de la conquête, se retrouve dans un fragment curieux que cite M. de Sismondi [1], et qui fut écrit, au milieu du douzième siècle, par Guillaume de Malmesbury. « Les Anglo-Saxons avaient, long-temps avant l'arrivée des Normands, abandonné les études des lettres et de la religion. Les clercs se contentaient d'une instruction grossière : ils savaient à peine balbutier les paroles des sacremens ; et, si quelqu'un d'entre eux connaissait la grammaire, il était en admiration à tous les autres. — Tous buvaient à l'envi, et c'était là l'étude à laquelle ils consacraient les jours comme les nuits. Ils consumaient tous leurs revenus dans les festins, tandis qu'ils se contentaient de maisons pauvres et abjectes, bien différens en cela des Français et des Normands, qui, dans des maisons amples et superbes, se contentaient d'une petite dépense. Les vices qui accompagnent l'ivrognerie, et qui efféminent le cœur des hommes, en avaient été la conséquence, et c'est la raison pour laquelle ils combattirent Guillaume, plutôt avec la précipi-

[1] *Histoire des Français*, t. 4.

tation et la témérité de la fureur, que d'après la science militaire : aussi furent-ils facilement vaincus en un seul combat, par lequel ils livrèrent à la servitude eux-mêmes et la patrie. — Les habits des Anglais leur descendaient alors jusqu'au milieu du genou ; leurs cheveux étaient courts, leur barbe rasée ; leurs bras étaient chargés de bracelets dorés ; leur peau était relevée par des peintures et des stigmates colorés ; leur gloutonnerie allait jusqu'à la crapule, leur passion pour la boisson jusqu'à l'abrutissement. Ils communiquèrent ces deux derniers vices à leurs vainqueurs ; à d'autres égards, ce furent eux qui adoptèrent les mœurs des Normands.

« De leur côté, les Normands étaient et sont encore (au milieu du douzième siècle) soigneux dans leurs habits jusqu'à la recherche, délicats dans leur nourriture, mais sans excès, accoutumés à la vie militaire, ardens à s'élancer sur l'ennemi, et ne pouvant vivre sans guerre. Lorsque leurs forces ne leur suffisent pas, ils sont également prêts à employer la ruse, ou à corrompre leurs adversaires à prix d'argent. Chez eux, comme je l'ai dit, ils ne font, dans des maisons très-vastes, qu'une dépense modérée pour la table. Ils sont envieux de leurs égaux, ils voudraient dépasser leurs supérieurs, et, tout en dépouillant leurs inférieurs, ils les protégent du moins contre les étrangers. Ils aiment leurs seigneurs, mais la

moindre offense les rend infidèles. Ils savent peser la perfidie avec la fortune, et comparer le changement de parti à l'argent qu'il peut rapporter. Au reste, de tous les peuples, ils sont les plus susceptibles de bienveillance; ils rendent aux étrangers autant d'honneur qu'à leurs compatriotes, et ils ne dédaignent point de contracter des mariages avec leurs sujets. »

Les Normands avaient aussi, dès cette époque, un gouvernement bien ordonné. Le système féodal s'était pleinement développé chez eux; et, après avoir échangé leur ancien idiome contre la nouvelle langue de la France, ils cultivaient avec ardeur les arts et les sciences du temps. Tout l'avantage était donc de leur côté. Aussi le pape, dont le suffrage était alors d'un si grand poids dans la balance politique, n'hésita-t-il point à se déclarer pour eux. Le pontife avait jadis donné tout pouvoir aux Saxons pour exterminer les Bretons. Plus tard les conquérans danois avaient trouvé en lui un allié fidèle. Canut, dont nous avons parlé, avait été reçu solennellement à Rome, d'où il avait écrit à ses sujets d'Angleterre une lettre que l'histoire a conservée. Cette fois, le pape (Alexandre II) donne au normand Guillaume, partant pour la conquête, un étendard bénit, et une bulle d'excommunication contre les Saxons qui seraient assez hardis pour défendre leur pays. Les Saxons ne firent point une longue résistance, et

le sort de l'Angleterre fut décidé le 14 octobre 1066, près de Hastings, dans un lieu qui porte encore le nom de *Battle* ou Bataille. A travers les désordres de la conquête et les malheurs de la race vaincue, on ne peut s'empêcher de convenir que la race normande apporta à la Grande-Bretagne ce qui lui manquait depuis long-temps, l'ordre au-dedans et l'indépendance au-dehors. Un gouvernement dur et aristocratique, mais puissant et régulier, commença dès lors à s'organiser, et la porte fut à jamais fermée aux invasions étrangères. Telle était la situation de l'Angleterre à la fin du onzième siècle. Passons maintenant à la France, et voyons ce qu'elle était devenue depuis Charlemagne.

Les détails de l'histoire de Charlemagne sont tellement connus, que j'ai dû me borner à vous présenter la pensée de son règne. Tout, en effet, dans ce grand homme tendait à une seule idée, idée large et féconde pour la civilisation européenne. Alors il ne s'agissait pas seulement de la France, qui n'était qu'une province du nouvel empire, mais de l'empire lui-même, de cet empire d'Occident dont le centre était à Aix-la-Chapelle, comme le centre de l'empire d'Orient était à Constantinople. Le règne de Charlemagne fut le triomphe exclusif de la puissance germanique et de l'église romaine. Cela est si vrai que dans ses institutions littéraires tant vantées, il s'occupa pres-

que uniquement d'établir pour les fils de ses guerriers, plus Germains que Francs ou Gaulois, des écoles où l'on enseignait la doctrine et la langue de l'église latine. Il identifia autant qu'il put les deux puissances, celle du prêtre et celle du guerrier ; et cette alliance, en rétablissant partout le pouvoir et la foi, en faisant taire, dans chaque district comme dans chaque nation, les résistances particulières, en fondant les nations elles-mêmes en un seul corps, sauva l'Europe occidentale d'un réseau de barbares qui se préparaient à l'envelopper.

Le César mort, il semble que tout soit détruit : partout une réaction se manifeste contre son œuvre. Dans l'intérieur des états, les propriétaires nobles, qu'il avait forcés à plier devant l'unité de son pouvoir, renouvellent leurs prétentions à l'indépendance et leurs guerres entre eux ou contre le roi. Les états eux-mêmes, que le génie de Charlemagne avait formés en confédération, se détachent avec fracas. Allemagne, Italie, France, Navarre, Bourgogne en deçà et au-delà du Jura, tout cela se sépare du grand tout qu'on appelait l'empire, reprend son nom particulier, et recommence à rouler dans une sphère indépendante. Enfin ces colonnes de barbares que le regard de Charles avait contenues sur les frontières s'ébranlent et se mettent en marche des extrémités opposées. Alors s'élancent à la fois sur l'Occident désuni,

Normands, Sarrasins et Hongrois. De la Sicile et de la Sardaigne, qui leur servaient de repaires, les Sarrasins venaient piller la campagne de Rome, et jeter jusque dans les Alpes des colonies musulmanes. Les Hongrois, d'origine asiatique, s'avançaient à travers l'Allemagne, comme un flot qui n'avait plus de digues. Pleins de confiance dans la vitesse de leurs chevaux et dans ces flèches rapides qu'ils avaient héritées des anciens Scythes, ils renouvelaient partout le souvenir d'Attila, et venaient jusqu'en Languedoc se faire battre par un comte de Toulouse. Enfin les Normands commençaient leurs courses sur toutes les mers; ils ravageaient le nord de l'Allemagne, remontaient les fleuves de France, et, pénétrant jusque dans le cœur de notre pays, se faisaient payer au poids de l'or la rançon de nos villes, et mettaient le siége devant Paris, tandis que leurs compagnons, quittant le nord pour le midi, allaient déjà disputer aux Sarrasins les côtes de la Provence et celles de l'Italie.

Quel trouble et quel chaos dans tout l'Occident! Qu'est devenu Charlemagne pour discipliner l'Europe et la sauver de tant d'ennemis? Cependant tout s'apaise. Les postes avancés des Sarrasins sont repoussés des Alpes maritimes. Les Hongrois, après avoir successivement dévasté l'Italie, l'Allemagne et le midi de la France, finissent par se faire une place en Europe, dans les

limites du pays qui depuis a porté leur nom, et où, après avoir adopté le christianisme, ils se formèrent aux arts de la paix et aux usages politiques de la chrétienté. Enfin les rois de France achètent la paix des Normands, comme autrefois les empereurs l'avaient achetée des barbares. Au commencement du dixième siècle, Charles-le-Simple abandonne aux compagnons de Rollon une province de France qui reçut d'eux le nom de *Normandie*, la Neustrie maritime. Cette cession de territoire, qui ne faisait au fond que laisser aux hommes du nord ce dont ils s'étaient emparés, assura la tranquillité et l'indépendance des autres provinces de France, en mettant un terme aux invasions scandinaves. L'activité infatigable des Normands devait se tourner désormais vers l'Angleterre ou vers les côtes de la Méditerranée.

Voilà pour l'extérieur. Charlemagne avait prévenu les attaques générales des barbares. Après lui, et encore soutenue par l'impulsion qu'il avait donnée (car l'œuvre d'un grand homme n'est jamais perdue), la civilisation germanique et chrétienne triompha des attaques partielles auxquelles elle fut exposée. Elle expulsa les barbares, ou travailla à leur expulsion future, ou les reçut dans son sein et se les assimila. La France resta donc la France, et sauva son indépendance; mais il y avait encore à résoudre la question d'organisation intérieure.

Nous n'entrerons point dans les détails confus des querelles et des désordres qui éclatèrent après Charlemagne, et troublèrent le règne de ses successeurs. La principale cause de ces luttes intestines, venait de ce que les seigneurs ou héritiers des terres conquises voulaient rentrer dans l'exercice de leurs droits et priviléges, dont ils avaient été dépouillés par le pouvoir militaire de Charles Martel et de Pepin, et surtout par le bras de fer de Charlemagne. Une autre partie de la population aspirait à recouvrer, non pas l'indépendance qui ne pouvait appartenir qu'aux possesseurs de terres, mais la liberté, le titre *d'homme libre*. En effet, on a remarqué qu'au temps de Charles-le-Chauve la classe intermédiaire des hommes libres avait presque disparu. Il ne restait plus guère que des esclaves et des seigneurs dépendans. Il devait donc s'opérer tôt ou tard un mouvement, en faveur de la liberté privée et de l'indépendance seigneuriale. Ce mouvement fut secondé, sans contredit, par l'incapacité et la faiblesse des successeurs de Charlemagne. Il faut en effet, pour exercer le pouvoir absolu dans un pays tel que le nôtre, une puissance de génie et un sentiment d'équité qui ne se transmettent point de père en fils, qui ne se conservent même point dans le même homme depuis le commencement de sa carrière jusqu'à la fin. Mais, indépendamment de cette raison, puisée

dans le caractère des princes, il y en avait une autre plus forte encore, qui tendait à la dissolution du pouvoir et à l'établissement des libertés locales. Les circonstances n'étaient plus les mêmes que sous Charlemagne. Il n'y avait plus, pour la nouvelle société européenne, ce danger de mort dont le grand homme l'avait sauvée en la réglant et en l'agrandissant. Elle se défendait encore, mais elle était sûre de vivre. Il n'y avait donc plus de raison pour étouffer les libertés locales au profit d'un pouvoir central et absolu, pas plus qu'il n'y avait nécessité de niveler au dehors toutes les nations germaniques sous la volonté d'un seul César. Aussi partout se réveillaient à la fois la vie nationale et la vie individuelle. Les circonstances ne dominent point les grands hommes, mais elles leur indiquent la voie dans laquelle ils doivent entrer; et je suis persuadé que Charlemagne lui-même, avec sa haute raison et son inflexible volonté, aurait échoué au dixième siècle, s'il avait voulu établir le pouvoir absolu et l'empire franco-romain, parce qu'au dixième siècle, la conquête germanique étant accomplie et sauvée, il ne s'agissait plus que de laisser à chacun, peuple ou individu, l'exercice de sa liberté, selon sa force et selon son droit.

L'état de gêne et de misère, l'espèce de tristesse répandue dans nos annales pendant la fin de la période carlovingienne, tient à ce que ce

besoin d'indépendance et de liberté tardait à recevoir sa légitime satisfaction. Les successeurs de Charlemagne, quoique son vaste empire eût été partagé en lambeaux, croyaient toujours avoir droit, dans l'intérieur de leurs états, à l'autorité absolue qu'il avait fondée. L'esprit public résistait à cette prétention : aussi les rois étaient-ils forcés de céder. Les châteaux forts, signes de l'indépendance seigneuriale, avaient été sévèrement défendus sous Charlemagne, ainsi que les guerres privées. Charles-le-Chauve voulut renouveler la défense en 864; mais l'édit qu'il publia à ce sujet, tomba en désuétude sous son successeur Louis-le-Bègue. Charles-le-Chauve lui-même, la dernière année de son règne (877), fut obligé de donner le capitulaire de *Kiersy*, qui autorisait la transmission héréditaire des gouvernemens de provinces. Les offices de ducs ou de comtes, qui auparavant n'étaient que des charges données par la couronne, devinrent la propriété véritable des seigneurs les plus riches, et se convertirent ainsi en puissans fiefs, d'où relevèrent les anciens fiefs territoriaux compris dans leur circonscription. Parmi les gouvernemens que Charles-le-Chauve rendit héréditaires, on trouve les comtés de Vermandois, de Toulouse, de Flandre, et les duchés de France et de Bourgogne, origine des premiers duchés-pairies. Le duché d'Aquitaine jouit plus tard du même privilége,

ainsi que celui de Normandie, qui ne fut constitué qu'en 912.

En accordant l'hérédité des gouvernemens, les rois ne créaient point la puissance de ces ducs et de ces comtes, ils ne faisaient que la reconnaître et la régulariser ; mais ils n'y consentaient qu'à regret, parce qu'ils avaient la main forcée, et, à la première occasion, ils cherchaient à reprendre ce qu'ils avaient donné. Aussi, pour combattre le mauvais vouloir des rois, les gouverneurs de provinces relevèrent-ils les fortifications de leurs châteaux. Bientôt tout ce qui possédait une partie du territoire, duc, comte, marquis ou abbé, se bâtit une forteresse, et en appela pour la défendre à la population qui l'entourait. Pour se concilier des partisans capables de leur donner leurs bras et leur sang, les seigneurs s'imposèrent des sacrifices de terre et d'argent. Partout les bourgeois, les colons, les affranchis et même les serfs reçurent une part de terre plus ou moins grande, sous la condition de payer en nature ou en argent une certaine rente au seigneur, mais surtout de reconnaître son pouvoir et de le défendre au besoin, soit contre ses égaux, soit contre ses supérieurs et le roi tout le premier. Ainsi, libéralité d'une part et dévouement de l'autre, tel fut le contrat qui commençait à unir les nobles et le reste de la nation. Voilà comment chacun des grands comtés dont nous par-

lions tout à l'heure, les comtés de Toulouse, de Vermandois, de Flandre, etc., se divisèrent en une multitude de comtés inférieurs, de vicomtés et de châtellenies. Chaque seigneurie se subdivisa elle-même en seigneuries plus faibles encore, de telle sorte qu'on vit partout des villages avec leur château fort, leur seigneur et leur justice particulière. Tous ces fiefs, subordonnés les uns aux autres dans un ordre rigoureux, se mouvaient sous la suzeraineté des grands vassaux ou gouverneurs de provinces. Les dernières classes de la population avaient retrouvé quelqu'énergie, en se ralliant autour de ces nouveaux chefs et en combattant à leurs côtés. Aussi vit-on reparaître alors la classe des hommes libres, presque éteinte sous les premiers carlovingiens; et, du dixième au douzième siècle, la population prit un accroissement prodigieux [1]. Le temps était venu où l'ordre social fondé sur la conquête, ou plutôt sur les conquêtes successives des diverses tribus germaniques, devait se régler en France et s'y consolider.

Mais les rois, qui avaient appris de Charlemagne à tout ramener à leur pouvoir, et à regarder le royaume entier comme leur domaine privé, ne pouvaient voir qu'avec déplaisir un ordre politique qui empiétait à chaque instant sur leur

[1] Voyez l'*Histoire des Français*, par M. de Sismondi, t. 4.

autorité, et qui devait enfin les réduire à n'être plus en France que le chef des seigneurs féodaux, le premier entre leurs pairs, *primus inter pares.* Cette idée blessait singulièrement leur orgueil et leurs prétentions héréditaires. Aussi appelèrent-ils à leur secours la ruse et l'intrigue à défaut de la force, l'étranger à défaut de leurs sujets. Anciens chefs de la France teutonique, ils se rapprochaient de l'Allemagne d'où ils étaient sortis, et, quand ils voyaient s'avancer contre eux la féodalité de plus en plus menaçante, ils tournaient les yeux vers le Rhin, et invoquaient les armes de l'empereur.

Les grands, blessés à la fois dans leur fierté nationale et dans leurs intérêts nobiliaires, cherchèrent alors une famille que sa position mît à la tête de la révolution féodale, et qui, en la terminant au-dedans, la fît respecter au-dehors. Telle fut la cause de l'avènement de Hugues-Capet. Il y avait un siècle que cette famille, la première entre celles des possesseurs de fiefs, gravitait vers la royauté. Dès 888, Eudes, fils du comte d'Anjou, Robert-le-Fort, avait été proclamé roi de la France romane ou occidentale (*Neustrie*). Mais les Carlovingiens, soutenus par les Orientaux et le patronage de la Germanie, avaient ressaisi le pouvoir. De là deux partis qui devaient se combattre pendant un siècle. D'un côté, le parti national, qui réclamait les libertés

féodales ; il était composé de tout ce qui restait des anciens Gaulois, Romains, Bourguignons, Wisigoths et Francs de la première invasion : c'était la masse du pays, c'était la France. De l'autre côté, était le parti allemand, qui prêchait pour le *Keisar*[1], c'est-à-dire pour le pouvoir absolu, pouvoir qui avait fait le salut de l'Europe sous Charlemagne, mais qui en était devenu le fléau.

La victoire, long-temps disputée, ne pouvait être douteuse. En vain l'empereur Othon II ravagea à plusieurs reprises les diocèses de Reims, de Laon et de Soissons. En vain les évêques de Germanie, réunis en concile, vinrent en aide à la dynastie carlovingienne, et excommunièrent le parti de Hugues-le-Grand. Ni les armes allemandes, ni les foudres spirituelles ne purent conjurer la révolution qui se préparait. Charles-le-Simple avait été deux fois remis sur le trône, Louis d'Outremer une fois. Mais ces trois restaurations ne firent que pousser à bout le parti national, et rendre plus assuré le triomphe de la nouvelle famille et du nouveau système. Hugues Capet, qui avait hérité de l'influence et des domaines de Hugues-le-Grand, comme Hugues-le-Grand avait succédé à Eudes, à Robert et à Raoul, soutenu par cent ans de combats et par le consen-

[1] Voyez les *Lettres sur l'Histoire de France*, par M. Aug. Thierry.

tement du plus grand nombre, Hugues Capet fut proclamé roi en 987 dans une assemblée de seigneurs réunis à Noyon. Pour confirmer cette élection politique, il se fit sacrer à Reims le 3 juillet de la même année.

Cet événement, messieurs, est un des plus remarquables de notre histoire. Il est l'origine d'un nouveau droit qui succédait à un droit antérieur, et qu'il nous était réservé de voir briser à son tour. C'est dans l'histoire de tels faits qu'on apprend à apprécier à leur valeur réelle ces mots auxquels certaines personnes attachent un sens mystique, mais qui d'abord ont été l'expression même de la réalité. Il est évident que le droit qu'on décore du nom de *divin* a été humain à son origine, comme ces héros de l'antiquité, dont le temps faisait des dieux, mais qui avaient été des hommes, avant d'avoir leur place dans l'Olympe ou au Panthéon. La légitimité, à sa naissance (car il faut bien qu'elle naisse un beau jour, elle ne peut pas plus que la vérité être vieille en venant au monde, et c'est ce qui fait que ses partisans les plus purs, qui ne la conçoivent que divine, c'est-à-dire ancienne, auraient été les premiers à l'étouffer dans son berceau), la légitimité, à sa naissance, n'est que l'expression des intérêts et des idées du plus grand nombre, des intérêts et des idées qui peuvent le mieux assurer à un état force et liberté au-dedans, au-dehors honneur et indépendance.

Comme ces intérêts ont besoin pour se développer et pour se maintenir de se rallier à un homme qui en devienne comme le dépositaire et le gardien, on choisit celui qui, comme Hugues Capet, présente le plus de garanties à cet égard ; et, pour éviter les troubles et les embarras qui pourraient nuire au pays, si de semblables élections se renouvelaient trop souvent, on convient que le pouvoir, à certaines conditions (car il y a toujours des conditions), sera héréditaire dans la famille du prince élu. Tout cela, on ne le fait point pour obéir à un pouvoir mystérieux qui appelle tel à commander et tel à obéir; on ne le fait ni pour un homme, ni pour une famille, mais pour les intérêts et les droits que cet homme et cette famille sont appelés à représenter et à défendre. Aussi est-il laissé le moins possible à l'arbitraire et à l'intérêt privé du prince qui a été choisi. La royauté qui naît de l'élection ne ressemble point à celle qui s'est fondée elle-même par la conquête, ou à celle en qui le temps a consacré les priviléges et les abus. Elle ne peut rien pour elle-même ; elle n'existe que pour le développement et le maintien des intérêts qui l'ont créée.

Voyez, en effet, comme les grands qui proclamèrent Hugues Capet à l'assemblée de Noyon prirent leurs précautions pour restreindre la puissance du chef qu'ils se choisissaient. Le droit de guerre privée renaît pour eux, avec les fortifica-

tions de leurs châteaux. S'ils consentent à reconnaître un suzerain, c'est pour garantir des attaques étrangères l'indépendance de leur confédération; mais, en s'engageant comme vassaux à l'égard du nouveau roi, ils ne font que mieux consacrer tous leurs droits à l'égard de leurs propres vassaux. Aussi Hugues Capet, comme ses premiers successeurs, eut-il peu de chose à faire hors de ses propres domaines, c'est-à-dire hors du duché de France et des comtés de Paris et d'Orléans. Quand il avait été couronné, dit Montesquieu, le titre de roi avait été uni au plus grand fief. Les autres grands fiefs, qui étaient devenus héréditaires sous la seconde race, et qui avaient déterminé l'avénement de la troisième, le comté de Vermandois, remplacé plus tard par celui de Champagne, le comté de Toulouse et celui de Flandre, les duchés de Bourgogne, d'Aquitaine et de Normandie devinrent des souverainetés presque indépendantes, et purent avoir leur histoire particulière. Cela explique pourquoi il existe dans nos annales si peu de traces de Hugues Capet. C'est à peine si les historiens nous ont donné quelques notions sur l'avénement même du premier roi de la troisième dynastie. Ils semblent avoir regardé le choix du prince comme une chose indifférente, parce qu'il n'avait fait que consommer et clore la révolution féodale, lentement préparée pendant les siècles précédens.

Ils nous ont aussi laissés fort ignorans sur le caractère personnel du prince. Ce que nous savons, c'est qu'il conserva avec une prudence admirable la bonne harmonie au corps féodal, et à sa dynastie une position qui devait plus tard s'agrandir. Ce ne fut que sous son troisième successeur qu'un de ces grands vassaux, le duc de Normandie alla conquérir l'Angleterre. Alors le système féodal se trouva enfin organisé dans les deux pays, et les résultats de la conquête germanique furent complètement assurés. C'était à cet ordre social que devaient aboutir plus de six cents ans de guerres et de bouleversemens.

HUITIÈME LEÇON.

FÉODALITÉ. — CROISADES.

Messieurs,

Ainsi que nous l'avons vu dans la dernière leçon, l'avénement de Hugues Capet et la conquête de Guillaume, duc de Normandie, doivent être considérés comme le triomphe, non de deux hommes et de deux familles, mais d'un seul et même système, du système féodal, auquel tendait l'Europe depuis l'invasion des Germains et l'établissement du christianisme. Assise désormais sur la base qu'elle a cherchée si long-temps, la société paraît plus tranquille ; ses mouvemens ont plus de vigueur et de liberté, et son histoire, auparavant sombre et confuse comme elle-même, devient plus positive et plus brillante. Ce qu'il y a de bizarre, c'est qu'au moment de cette réorganisation sociale, d'où devait sortir l'Europe moderne, une opinion s'était universellement répandue, celle de la fin du monde. On était arrivé, disait-on, à cette millième année, qu'on prétendait avoir été assignée par Jésus-Christ lui-même comme terme à son église et à la société entière.

La terreur s'était emparée de tous les esprits. Les pécheurs se hâtaient de donner au clergé des biens devenus inutiles à leur famille, et le clergé, qui apparemment n'était pas bien persuadé de la fin du monde, ne refusait point ces donations; il les encourageait, au contraire, au point qu'il s'enrichit beaucoup de cette espèce d'impôt levé sur la peur et la crédulité [1].

Cependant le monde n'avait jamais été moins disposé à périr. En France et en Angleterre particulièrement, le système féodal assurait à la société puissance et durée. Je n'ai point l'intention de me constituer le défenseur exclusif de la féodalité; mais quand un système social a triomphé, pour s'établir, d'obstacles de tout genre, quand il a régné long-temps, et qu'il a produit de grandes choses, on peut en conclure qu'un tel système n'a point été inutile au monde, qu'il a satisfait de quelque manière les droits et les intérêts du plus grand nombre, enfin qu'il avait en lui-même une raison d'être qui ne légitime pas ses abus, mais qui explique sa durée. Pour juger impartialement la féodalité, il ne faut pas la prendre au moment de sa décadence, quand elle était devenue le fléau de l'Europe, quand les rois se liguaient avec les peuples contre la corruption et l'insolence des seigneurs. Il faut la voir au dixième

[1] Voyez l'*Histoire des Français*, par M. de Sismondi, t. 4.

et au onzième siècle, au moment où elle naît pour ainsi dire d'elle-même, parce qu'elle est nécessaire. Alors, selon le témoignage de M. de Sismondi, qui est d'un si grand poids en pareille matière, elle fut favorable non seulement à la sûreté et à la prospérité publique, mais au sentiment de la liberté et à l'énergie individuelle. A la fin de la seconde race en France, et dans les derniers temps de la royauté saxonne en Angleterre, il y avait en général, dans les deux pays, découragement, misère, dépopulation. Quand la victoire de la féodalité fut assurée, la force et le courage revinrent au grand nombre, et la population prit un accroissement rapide. Autour de la forteresse du comte qui commandait à toute la province, s'élevèrent des milliers de châteaux, et, autour de chaque château, vint se grouper une population qui *retrouvait la liberté dans l'usage des armes* [1].

Le lien féodal consistait surtout dans l'obligation du service militaire que le vassal devait à son suzerain. Mais, pour l'obtenir, les seigneurs furent obligés de distribuer à leurs inférieurs une grande partie de leurs domaines. Pour rester puissans, ils furent contraints d'être généreux. Le vassal, de son côté, dut obéissance et fidélité au seigneur qui l'enrichissait. Ainsi la société entière reposa sur l'ancien principe germain, régularisé

[1] *Histoire des Français*, t. 4.

par la loi, la foi de l'homme à l'homme. A chaque droit du seigneur correspondait un devoir corrélatif. Ce n'était point par faiblesse ni par désintéressement que le vassal, à genoux, la tête nue, sans baudrier, sans épée ni éperons, plaçant ses mains dans celles de son seigneur, promettait d'être désormais son homme et de le servir fidèlement, même aux dépens de sa vie; c'était pour recevoir l'investiture du fief qui devait nourrir sa famille, et pour s'assurer au besoin justice et protection de la part de celui auquel il vouait son cœur et son bras. Ces obligations étaient tellement sacrées de part et d'autre que, si elles étaient violées par le vassal ou par le seigneur, l'un perdait sa terre et l'autre ses droits. Les rois eux-mêmes, ces chefs de la confédération féodale, étaient soumis à la loi commune. A une époque où le système féodal avait déjà commencé à déchoir en France, saint Louis dit dans ses *Établissemens* que, si justice était refusée par le roi à un de ses vassaux, celui-ci pourrait sommer ses tenanciers, sous peine de confiscation de leurs fiefs, de l'assister pour obtenir justice par la force. Le comte de Bretagne avait exercé ce droit pendant la minorité de saint Louis. Le seigneur était donc condamné à une vie inquiète et active, pour défendre ses droits et ceux de ses vassaux. Il fallait qu'il fût sans cesse occupé à fortifier son château, à exercer

ses guerriers, à s'exercer lui-même par le maniement des armes. De là ces jeux qui tournaient au profit du courage et de l'adresse guerrière, ces tournois dont l'inventeur (Geoffroy de Pruilly) fut contemporain des premiers Capétiens. Mais, dira-t-on, le seigneur oublia bientôt ses obligations ; il devint cupide, insolent, despote, et, comme il avait la force en main, il exerça toujours ses anciens droits, il les dépassa même; alors la féodalité fut un fléau : sans doute, et l'on s'en est fort bien aperçu en France, car on l'a renversée. Mais, sous Hugues Capet, quand on l'a laissée s'établir, elle était légitime, en ce sens qu'elle défendait les droits du plus grand nombre. Ces droits ne sont point d'invention nouvelle. Que dis-je ? ils ne sont réels et sacrés aujourd'hui que parce qu'ils sont éternels, et nos pères, sans avoir pour les exercer les ressources infinies de notre civilisation, en avaient l'instinct profond et ne les abdiquèrent jamais.

L'Église avait subi, comme les autres parties du corps social, les conséquences de la révolution féodale. L'unité du pouvoir pontifical était liée à la cause du pouvoir impérial. A la dissolution de l'empire de Charlemagne, le pape avait perdu sa toute-puissance spirituelle. Le clergé prit alors la forme nouvelle à laquelle tendait la société, il se fit féodal. Les prélats eurent des châteaux comme les barons ; comme eux, ils cher-

chèrent à se créer une milice dévouée, en inféodant à des chevaliers quelques parcelles de leurs domaines. Mais, comme la révolution féodale s'était faite au profit, non pas seulement des plus adroits, mais des plus forts et des plus courageux ; comme d'ailleurs les prélats avaient tenu les derniers pour la royauté vaincue, ils se trouvèrent rangés, non parmi les vassaux immédiats des rois, mais parmi ceux des ducs ou des comtes dans le domaine desquels leurs diocèses étaient situés. De là l'influence des grands-vassaux sur la nomination des évêques. Quand un siége était vacant, le seigneur le donnait à un de ses parens, à un de ses amis, ou bien il le vendait, ou il en disposait par testament, et quelquefois en faveur de personnes qui ne devaient point l'occuper, mais en trafiquer à leur profit. On trouve dans l'histoire du Languedoc un singulier testament d'un vicomte de Béziers (990), qui lègue à ses deux filles l'évêché d'Agde et celui de Béziers. Les deux siéges épiscopaux devaient servir de dot aux deux demoiselles. Il n'y eut pas jusqu'au pape qui ne fût menacé de subir le joug du seigneur le plus voisin de la ville de Rome. Le possesseur féodal des domaines de Cicéron, le marquis de Tusculum se croyait le droit de disposer de la tiare, comme d'un bénéfice attaché à son fief. Les temps étaient durs pour le pontife romain. Le contemporain de Hugues Capet, Jean XV, pen-

dant douze ans qu'il occupa le saint-siége, eut à se défendre, soit contre les barons, qui s'étaient fortifiés dans leurs châteaux ou dans des ruines antiques, soit contre un certain Crescentius, qui s'était fait une forteresse du môle Adrien, et qui, laissant là le droit féodal, s'était proclamé consul et patron des plébéiens. (M. de Sismondi.)

Tel était l'état du clergé au moment de l'organisation féodale. Il était tombé dans une dépendance presque complète du pouvoir temporel; mais il devait bientôt sortir de cet abaissement, pour balancer le pouvoir de la noblesse, imposer aux rois eux-mêmes, et entraîner l'Europe aux croisades. En attendant, et pour mieux reconquérir son pouvoir, il se soumit, comme nous l'avons dit, à la forme féodale. Les prélats et les abbés furent nobles, suivant le droit féodal, c'est-à-dire qu'ils jurèrent foi et hommage à leurs supérieurs, et reçurent à leur tour l'hommage de leurs vassaux, jouissant des mêmes droits, et soumis aux mêmes devoirs que les seigneurs laïques au milieu desquels ils se trouvaient. Ils étaient même supposés soumis à l'obligation du service militaire. La plupart, à défaut de leur personne, envoyaient leurs vassaux à la guerre, ou accompagnaient l'armée sans prendre part au combat. Mais d'autres prenaient l'habit de guerre, et se battaient comme les seigneurs laïques. Dans les guerres nationales et privées, il est souvent

fait mention de prélats guerroyant : témoin, à une époque bien plus rapprochée que celle dont nous nous occupons, cet archevêque de Sens qui fut tué à la bataille d'Azincourt, Jean Montaigu, que Monstrelet nous représente au lieu de mitre portant un bassinet, pour dalmatique un haubergeon, pour chasuble la pièce d'acier, et pour crosse une hache.

Le service militaire était la première condition du lien féodal ; le service judiciaire était la seconde. La plus ancienne période judiciaire, après la conquête, paraît avoir été toute démocratique. C'était une coutume dont les Francs étaient aussi jaloux que les Saxons, de ne remettre les intérêts privés du citoyen qu'entre les mains de ses voisins et de ses pairs. Il paraît que chaque réunion de dix familles nommait son magistrat, qu'on désignait en Angleterre sous le nom de *tything-man*, en France sous celui de *decanus*. Le magistrat supérieur ou *centenier* était élu, comme le *decanus* ou *dizainier*, par ceux qui lui étaient soumis. L'autorité de ces magistrats électifs fut graduellement restreinte aux affaires les moins importantes; elle fut entièrement détruite dans la période suivante, où la justice devint presque exclusivement royale. Vous avez vu en France, sous Charlemagne, les *envoyés royaux* tenir des assises de comté en comté, hâter et surveiller partout l'administration de la justice, et desti-

tuer, au nom du roi, les juges inférieurs coupables de prévarication. Quand le roi perdit ses priviléges politiques, il perdit en même temps sa toute-puissance judiciaire. La justice devint féodale, c'est-à-dire qu'elle fut distribuée entre les seigneurs, en qui résidait la force et l'autorité. Le comte remplaça la cour du comté par un tribunal formé sur le plan des institutions féodales. Il le composa de ses vassaux, qui le servirent désormais, non seulement comme soldats, mais comme juges. Les vassaux se jugèrent entr'eux, et jugèrent tout ce qui n'était pas noble, les hommes libres des villes et des campagnes, *citadins* et *vilains*. Quant aux serfs, la volonté arbitraire du seigneur était ordinairement pour eux la seule forme de justice.

De même qu'il y avait plusieurs degrés de noblesse, il y eut plusieurs degrés de justice, la haute, la moyenne et la basse. La première, qui conférait seule le droit de vie et de mort, appartenait au baron, au vassal, au châtelain, et quelquefois même au simple vavasseur. On comprenait dans l'ordre des *barons* ceux qui, quelque titre qu'ils portassent d'ailleurs, *duc*, *comte* ou *marquis*, tenaient des terres relevant immédiatement de la couronne. Les *vassaux* étaient ceux qui tenaient des terres des barons, et les *vavasseurs* ceux qui tenaient des terres des vassaux. Les *châtelains* appartenaient à l'ordre des

vavasseurs, mais ils avaient de plus des châteaux forts. Le baron, le vassal, le châtelain, et quelquefois le simple vavasseur, avaient donc droit de haute justice. Ducange parle, dans les *Coutumes de Poitou*, d'un usage ridicule, institué pour satisfaire l'amour-propre du baron : il consistait dans le nombre des poteaux que chacun de ces seigneurs pouvait mettre à son gibet. Un baron vous faisait pendre à un gibet soutenu par quatre poteaux ; le châtelain était obligé de se contenter de trois ; enfin le seigneur inférieur, qui jouissait du droit de haute-justice, avait l'humiliation de pendre ses sujets sur une machine à deux poteaux. Ces cours de baronnie ou de manoir n'exigeaient aucun frais d'érudition, ni même un grand fonds de discernement naturel. Dans tous les cas douteux, et surtout si le crime n'était pas susceptible de preuves positives, le combat était ordonné, et, comme on disait alors, c'était Dieu qui était juge. Le noble combattait à cheval, armé de pied en cap ; le vilain à pied, avec un bâton et un bouclier. Ceux qui ne pouvaient ou ne savaient point se battre par eux-mêmes, comme les femmes et les ecclésiastiques, devaient se pourvoir non pas d'un avocat, mais d'un champion. Si le combat avait pour objet un droit civil, la partie vaincue était condamnée, et le *battu payait l'amende*. Si le combat avait lieu par procureur, le champion vaincu était exposé

à avoir le poing coupé : aussi ne trouvait-on pas des champions aussi facilement qu'on trouve aujourd'hui des avocats.

Quelque barbares que fussent ces coutumes qui donnaient gain de cause à la force, tout était prévu, tout était réglé. Dans le système féodal, le pouvoir militaire et le droit de justice, c'est-à-dire les deux attributs essentiels de la souveraineté, étaient répartis d'après un ordre rigoureux entre les différentes classes de propriétaires. Ceux qui n'étaient pas propriétaires trouvaient leur profit à se soumettre à ceux qui l'étaient, les serfs pour devenir hommes libres, les hommes libres pour devenir propriétaires à leur tour. Ce qu'on a appelé l'anarchie féodale n'était pas, sans doute, le meilleur des gouvernemens possibles ; il blessait autant et plus qu'un autre ce qu'on entend par la justice naturelle ; mais ce n'était point une anarchie, c'était un gouvernement, et un gouvernement solide et complet, puisqu'il avait absorbé et réglé toutes les forces matérielles de la société, et que le pouvoir spirituel lui-même, l'Église, après l'avoir long-temps combattu, s'y était soumise et en faisait partie. Aussi, quand ce système fut consolidé, quand les nations surent où elles marchaient, voyez le développement rapide de l'esprit humain dans toutes les directions. Voyez naître dans l'ordre équestre, dans cette classe intermédiaire des chevaliers, cet es-

prit de bravoure et de loyauté qui se consacra noblement au culte de l'honneur et à la défense du faible. Voyez les communes s'agiter, s'affranchir, et, dans leur enceinte crénelée, avec leur milice nationale et leur magistrature élective, devenir à leur tour puissances féodales, et former comme un seigneur à mille têtes et à mille bras. Le commerce et l'industrie fleurissent par la liberté des communes. Le repos de la société permet aux sciences et aux arts de reparaître après une longue absence. De ces idiomes du nord que parlaient les guerriers, et de cette langue du midi que parlaient les prêtres et les lettrés, sortirent les langues européennes, comme s'étaient formées les lois modernes du mélange des lois romaines et des coutumes germaniques. Les chants des *troubadours* commencèrent à retentir sous le ciel du midi, tandis que les *trouvères* allaient égayant de leurs récits le nord de la France et le sud de l'Angleterre. A Paris, et dans d'autres villes principales, s'élevaient des écoles, bientôt connues sous le nom d'*universités*. L'érudition commençait à tirer les titres des vieux âges de la poussière des ruines et du fond des monastères. La philosophie élevait une voix encore timide et subordonnée au ton que lui donnait la théologie, sa souveraine maîtresse; mais enfin il y avait discussion, examen, liberté, et, dès le douzième et le treizième siècle, Luther avait des précurseurs, ne fût-ce que ces

pauvres Albigeois qui furent traqués dans leurs montagnes par une ligue de seigneurs, et périrent par le fer pour avoir pensé et parlé trop tôt.

Voilà, Messieurs, les principaux résultats de ce système féodal qui s'était établi de lui-même en France, et que les Normands avaient porté en Angleterre. Examinons maintenant les différences essentielles qui séparent la féodalité des deux pays, et nous pourrons déjà pressentir ce qui sera développé dans les leçons suivantes, pourquoi la féodalité est tombée en France devant le peuple et le roi, tandis qu'elle s'est maintenue en Angleterre, au point de survivre à toutes les révolutions, de les exploiter à son profit, et d'avoir encore aujourd'hui dans le sol des racines tellement profondes, que la hache démocratique suffit à peine à les ébranler.

Le gouvernement féodal, tel que Guillaume l'exporta de Normandie, était déjà, dans cette province, plus rigoureux et plus complet que dans les autres parties de la France. Il se fortifia encore après avoir passé le détroit, tandis que son principe ne tarda pas à s'affaiblir dans notre pays. En France, pendant deux siècles environ après l'avénement des Capétiens, les grands-vassaux, presqu'indépendans chacun de leur côté, ne formaient point ensemble une confédération régulière. En Angleterre, au contraire, le gouvernement, tout féodal qu'il était, maintenait

exactement la subordination des grands-vassaux à la couronne. Plusieurs causes ont concouru à cette différence radicale. Ainsi que l'historien Hallam, nous mettrons au premier rang la grandeur respective des deux royaumes. Moins un état est grand, et plus il est facile d'y établir une hiérarchie rigoureuse. D'ailleurs les fiefs des barons anglo-normands après la conquête étaient, en proportion même de l'étendue des deux états, bien moins considérables que ceux des barons français. Il n'y avait aucune comparaison à faire entre le comté de Chester, par exemple, et le duché de Guienne ou celui de Toulouse. De plus, les seigneuries des barons anglais étaient en général très-dispersées. Le comte de Moreton, le plus riche d'entr'eux après la conquête, possédait deux cent quarante-huit manoirs dans le Cornouaille, cinquante-quatre dans Sussex, cent quatre-vingt-seize dans le comté d'Yorck, quatre-vingt-dix-neuf dans Northampton [1]; mais, malgré l'étendue et le nombre de ces domaines, ils étaient trop divisés pour former, comme la Guienne, la Normandie ou la Flandre, une puissance compacte et capable d'entrer en lutte avec l'autorité royale.

Une autre différence tenait à l'origine de la possession des baronnies. Les grands-vassaux de

[1] *L'Europe au moyen âge*, par Hallam, t. 2.

France s'étaient constitués souverains dans leurs domaines, avant de constituer la royauté capétienne. La puissance des vassaux était antérieure à celle du suzerain. Aussi le suzerain n'avait-il réellement qu'une supériorité nominale. Les barons n'eurent jamais l'intention de lui céder les tributs féodaux *d'aides* et *de reliefs* [1]. Quelques-uns même ne reconnaissaient point la supériorité de la juridiction royale. Les baronnies anglaises avaient été fondées d'une manière toute différente, car Guillaume les avait toutes conquises à la tête de sa noblesse. Il les distribua à son gré, à certaines conditions, et il n'y en avait pas une qui ne fût possédée en vertu d'une concession effective de la couronne. Le roi d'Angleterre put donc imposer à ses pairs un grand nombre de charges et d'obligations qui auraient poussé à la révolte l'orgueil des barons français. Ce fut par la même raison que les barons d'Angleterre furent régulièrement convoqués en conseil auprès du roi, et que leur concours fut nécessaire pour toutes les mesures législatives. Un comte de Toulouse, au contraire, un comte de Flandre, un duc de Guienne, aurait cru faire acte servile s'il était venu remplir auprès du roi les fonctions

[1] Les *aides* étaient des espèces de taxes par lesquelles le vassal venait au secours de son seigneur, dans certains cas déterminés. — Le *relief* était une somme d'argent due par tout majeur qui entrait dans un fief par droit de succession.

de conseiller. Peu importait à ces seigneurs la législation générale du royaume, pourvu qu'ils fissent seuls la loi dans leur vaste province. Le roi d'Angleterre, en conservant la suprématie de l'autorité politique, conserva aussi la plus grande partie de la puissance judiciaire, par le moyen de la *cour du roi* et des anciens tribunaux saxons de *comtés* et de *hundreds*. En France, le droit de justice tout entier était, comme le pouvoir politique et le pouvoir militaire, partagé entre les grands-vassaux. Il faut ajouter que le nombre des barons anglais leur permit, dès l'origine, de former un corps politique et une confédération puissante. Les pairs de France, qui ne furent d'abord que six ou sept, sans compter les pairs ecclésiastiques [1], étaient plus disposés à être jaloux les uns des autres, et à entrer en rivalité avec le chef qu'ils avaient choisi. Voilà pourquoi, immédiatement après la conquête, on voit se former en Angleterre un grand conseil qui fut le berceau de la chambre des *lords*, tandis qu'à la même époque il y a en France comme plusieurs états séparés, états qui sont gouvernés les uns par des ducs, les autres par des comtes, un seul par un roi; et ce roi n'a de plus que ses pairs qu'un nom et quelques faibles prérogatives.

[1] Les archevêques de Reims et de Sens, les évêques de Laon, de Beauvais, de Noyon, de Châlons-sur-Marne, et de Langres.

Mais la cause principale qui établit en Angleterre une aristocratie puissante et durable, ce fut l'événement même de la conquête, qui mit deux nations sur le même sol, et la différence profonde qui séparait ces deux nations. L'esprit des Normands s'était cultivé, comme nous l'avons vu, par leur séjour en France. Cependant ils n'avaient rien perdu de cette activité et de cette énergie qui avaient fait leurs premières conquêtes. A la fois ingénieux et hardis, employant tour à tour la force et la ruse, avides de biens, et ne s'amollissant point par la possession, c'était vraiment, au moment de la conquête, une race faite pour fonder un empire et pour le conserver. Ce qui doublait surtout leurs forces, c'était l'ordre rigoureux avec lequel ils avaient appris à se gouverner, et qu'ils portèrent en Angleterre comme le principal instrument de leur domination. Les Saxons, au contraire, incultes, indolens, divisés, étaient, selon le témoignage des historiens, dans un état évident d'infériorité. De là la distinction qui se transmit héréditairement entre les deux nations. Tout Normand fut noble, tout Saxon fut peuple, sauf exceptions. Au premier, la terre et le pouvoir; au second, le travail et l'obéissance. La noblesse est quelque chose de vain et de ridicule, quand elle n'est plus qu'un mot écrit sur parchemin, quand le bon plaisir du

pouvoir la distribue à son gré, sans rien changer à l'état de ceux qui la reçoivent. A son origine, c'est un fait dur à subir, mais qu'il faut accepter, parce qu'il dérive de la nature des choses.

Dans les différens états de l'Europe où la féodalité s'était établie, et particulièrement en France, on commençait à rechercher l'origine des familles qui étaient devenues dominantes. L'étude des généalogies, plus tard si futile et si délaissée, était une science réelle et sérieuse. Les riches et les puissans cherchaient dans le passé la source de leur grandeur présente, et, comme dit M. de Sismondi, un gentilhomme trouvait quelqu'avantage à savoir lire, ne fût-ce que pour déchiffrer les titres et les alliances de sa maison. Mais rien n'égale le soin minutieux avec lequel Guillaume-le-Conquérant s'efforça de conserver les noms des chevaliers qui avaient pris part à la conquête d'Angleterre. On les inscrivit sur la pierre, au monument de *Battle*, près d'Hastings; on les retrouva plus tard inscrits sur vélin, dans les archives de l'abbaye qui fut construite sur le lieu même où s'était livrée la bataille. Dans les différentes listes qui nous sont restées, ces noms sont assortis, soit deux à deux, soit trois à trois, de manière à se graver plus facilement dans la mémoire. A la même époque paraît avoir commencé aussi l'usage des armoiries, enfin toutes les coutumes

qui pouvaient contribuer à faire des conquérans et des propriétaires une race à part au milieu de leur peuple.

On ne peut, Messieurs, s'empêcher de sourire en lisant, dans les archives de l'orgueil britannique, la série de ces noms, qu'on serait tenté de prendre pour le registre baptistaire d'une ancienne paroisse de Normandie. M. Aug. Thierry en a cité quelques-uns : c'est *Mandeville* et *Dandeville*, *Mohun* et *Bohun*, *Biset* et *Basset*, *Malin* et *Malvoisin*, c'est *Bigot*, *Bagot* et *Talbot*, *Lucy*. *Lacy* et *Percy;* d'autres plus bizarres encore, mais aussi authentiques, puisqu'ils viennent du monastère même de *la bataille*, comme *Bonvilain* et *Boutevilain*, *l'Engayne* et *Longue épée*, *L'œil de bœuf* et *Front de bœuf*. Tandis que les plus fiers Saxons, dégradés de leur noblesse, devenaient serviteurs de l'étranger, les hommes des plus basses classes de Flandre ou de Normandie, pour peu qu'ils eussent de savoir faire et d'audace, n'avaient qu'à passer la mer pour devenir sur l'autre rive d'illustres chevaliers ou même de hauts barons. Ce contraste est d'autant plus piquant pour nous, que nous voyons ce qu'est devenue cette aristocratie, fondée chez nos voisins il y a bientôt huit siècles. Quand on mesure l'intervalle qui sépare aujourd'hui les lords du reste de la nation, quand on entend certains discours si hautains, si dédaigneux pour les classes populaires

et industrielles, n'est-il pas plaisant de penser que les fondateurs ou les devanciers de ces toutes-puissantes maisons sont désignés, dans des actes authentiques du onzième siècle, sous les noms de *Guillaume le Chartier*, *Hugues le Tailleur* et *Guillaume le Tambour?* Au reste, toutes les castes nobiliaires ont commencé ainsi, et, à leur origine, les patriciens de Rome étaient encore de moins bonnes maisons.

La spoliation de la plus grande partie du pays fut décidée par les conquérans, et effectuée à leur profit. Vingt ans après l'avénement de Guillaume, presque tout le territoire de l'Angleterre était divisé entre les étrangers. Ceux des nobles Saxons qui ne voulurent point plier devant la conquête s'exilèrent de leur pays pour aller chercher un asile à la cour de Constantinople. Ils y trouvèrent les Normands, qui étaient partout à cette époque. Ils se battirent contr'eux avec fureur, et, sous le nom de *Varangiens*, fidèles soutiens de l'empire grec, ils conservèrent leur idiome saxon jusqu'à la chute de Constantinople.

On ne saurait imaginer une administration plus tyrannique et plus cupide que celle des premiers rois normands, à l'égard de leur peuple et quelquefois même de leur noblesse. Les premières révoltes saxonnes furent apaisées par des supplices; mais, quand le sang eut cimenté la domination nouvelle, les exactions redoublèrent pour ne

plus s'arrêter. On peut à peine concevoir les étranges inventions des rois normands pour ajouter aux impôts ordinaires et aux revenus de leurs domaines. Les premiers rois d'Angleterre, dit Hume, imitaient absolument les princes de l'Orient ; on ne pouvait les approcher les mains vides; ils vendaient tous leurs bons offices, et se mêlaient de toutes les affaires de leurs sujets, pour avoir des prétextes de les mettre à contribution. En effet, l'historien Madox, en compulsant les vieux registres de l'échiquier, nous présente des échantillons de certaines recettes qui paraissent assez singulières. Ainsi la province de Norfolk payait telle somme, afin d'être traitée équitablement. Le bourg d'Yarmouth payait tant, afin que la Charte qu'il avait obtenue du roi en faveur de ses priviléges ne fût pas violée. Voici qui est encore plus fort : un certain Richard, fils de Gilbert, paie tant, afin que le roi le protége pour recouvrer un titre de créance que les Juifs avaient contre lui ; Serlo, fils de Terlavaston, afin qu'il lui soit permis de se défendre dans une affaire où il était accusé d'un homicide certain ; Walter de Burton, afin d'échapper à la loi, s'il était accusé d'avoir blessé quelqu'un. Quelquefois un plaideur offrait au roi le tiers ou la moitié d'une somme contestée, afin qu'en sa qualité de chef de la justice, le prince voulût bien l'aider à en faire le recouvrement. Ainsi Nicolas Morrel promit soixante livres ster-

ling, afin de pouvoir faire une saisie sur le comte de Flandre pour la somme de trois cent quarante-trois livres dont il était son créancier ; et voyez comme le roi prenait ses sûretés, il se fit payer comptant ses soixante livres, avant que le comte eût acquitté sa dette.

Le commerce était tout entier à la discrétion de la couronne, qui établissait des corporations et vendait les monopoles au poids de l'or. Ainsi les habitans de Worcester payèrent cent schellings pour acquérir le privilége de vendre et d'acheter des draps de couleur comme autrefois. Mais il fallait voir comme on rançonnait les Juifs, qui étaient en quelque sorte hors la loi au moyen âge, exposés à toute la haine du fanatisme, et qui pourtant, au milieu des injures et des vexations dont ils étaient accablés, trouvaient moyen de conserver leur culte et de faire leur fortune. Henri III d'Angleterre avait emprunté cinq mille marcs au comte de Cornouailles ; ne voulant pas rembourser cette somme sur ses propres deniers, il lui en assigna le recouvrement sur tous les Juifs de son royaume. Une autre fois, on imagina de mettre en prison tous ceux que l'on rencontra, et on leur fit racheter à chacun leur liberté moyennant soixante mille marcs. A la même époque, les Juifs n'étaient pas mieux traités dans les autres parties de l'Europe. En France, si on les rançonnait moins, on ne les considérait pas davantage.

Au commencement du onzième siècle, la fureur populaire en avait massacré un grand nombre, et, pour perpétuer la haine des chrétiens contre ces malheureux, on mêlait aux cérémonies les plus solennelles de la religion les coutumes les plus bizarres. Ainsi, à Toulouse, on avait établi que le jour de Pâques un chrétien donnerait publiquement un soufflet à un Juif, devant la porte de la cathédrale. Ce soufflet n'était qu'une espèce de symbole, destiné à conserver la haine populaire contre la nation juive, et pourtant l'on a remarqué qu'on avait soin de choisir pour l'appliquer celui dont le bras paraissait le plus vigoureux [1].

Malgré tant d'outrages, les Juifs ne se dégoûtaient pas plus du commerce en France qu'en Angleterre. Dans cette dernière contrée, placés entre les Normands et les Juifs, les Saxons ne pouvaient guère prospérer. Le principal bénéfice qu'ils avaient retiré de la conquête, était de vivre sous une police plus vigilante, et surtout de n'avoir plus à redouter ces invasions danoises et norwégiennes qui avaient tant de fois désolé leur pays. Mais le commerce languissait encore, et, presque toutes les propriétés étant entre les mains des Normands, tandis que la plus grande partie du numéraire allait tomber par l'usure dans le coffre

[1] *Histoire des Français*, par M. de Sismondi, t. 4.

des Juifs, la population saxonne, c'est-à-dire la majorité de la nation, était dans un état de gêne et de misère déplorable.

Quelques révoltes nouvelles, qui voulurent protester contre la conquête, se perdirent bientôt dans un événement qui commençait à absorber la pensée et les efforts de l'Europe entière. Ces lointaines expéditions, que les uns ont traitées de folies et les autres de dévouemens sublimes, ont été pendant près de deux siècles le principal fait de l'histoire européenne. Vous vous rappelez, Messieurs, les motifs que l'on assigne ordinairement aux *croisades*. C'était un usage pour les chrétiens les plus fervens de faire un pèlerinage en terre sainte. Tant que les Arabes avaient été maîtres de Jérusalem, satisfaits d'une légère rétribution qui leur était payée fidèlement, ils avaient, en général, laissé les pèlerins visiter le saint sépulcre et s'en retourner en paix dans leur patrie. Mais il n'en fut pas de même des *Turcomans* ou *Turcs*, tribu de Tartares, qui, après avoir embrassé le mahométisme, avaient chassé les Arabes de la Syrie et s'étaient emparés de Jérusalem, l'année même qui précéda celle de la conquête de l'Angleterre par les Normands (1065). Dès lors les pèlerins furent exposés à des insultes et à des vexations insupportables. Ils s'en retournèrent remplir leur pays de leurs lamentations, et soulever contre les nouveaux maîtres de la Terre-Sainte l'in-

dignation des nations chrétiennes. Et ce serait pour venger ces voyageurs, aussi bien que pour assurer la sécurité des autres, que l'Europe entière aurait pris les armes! Un motif plus élevé, plus général se serait joint à celui que nous venons de rappeler, le désir d'affranchir le tombeau du Christ de la domination des infidèles, et la conviction où l'on était alors, qu'en prenant part à de telles expéditions, on était absous de ses péchés, et, en cas de mort, assuré du salut éternel. Si nous en croyons l'historien des croisades, c'était un intérêt purement spirituel qui animait toute l'Europe. « Il ne s'agissait pas, dit M. Michaud, de combattre pour les royaumes de la terre, mais pour le royaume du ciel. Les croisades n'étaient pas l'affaire des hommes, mais celle de Dieu lui-même. »

Je sais, Messieurs, toute la différence qui nous sépare des temps où les croisades furent exécutées. Il ne faut pas juger les actions du douzième et du treizième siècle avec les idées du dix-huitième ou du dix-neuvième; mais comment concevoir une entreprise humaine à laquelle rien d'humain ne se soit mêlé? Je pense, avec Hume, que si l'enthousiasme religieux était sincère dans un grand nombre, il y en avait aussi beaucoup qui comptaient tirer un bon parti des croisades pour leur ambition et leur cupidité. Tel seigneur, en prenant la croix et en criant bien haut *Dieu le veut*, es-

pérait faire de riches établissemens dans cet Orient, qui fut toujours le pays des chimères, et dont les Arabes avaient fait le centre des arts et du commerce. Beaucoup de nobles avaient vendu à bas prix leurs anciens domaines; ce qui avait multiplié la noblesse, et, en l'avilissant, préparé dans plus d'un état la décadence du pouvoir féodal. Les rois qui restaient tranquilles dans leurs états n'étaient pas fâchés de voir occuper au dehors la turbulence de leurs vassaux, et ils profitaient de l'occasion pour annexer à leur couronne des fiefs considérables, soit par achat, soit par la mort de ceux qui devaient en hériter. Le pape voyait croître son influence temporelle, et les couvens arrondissaient leurs domaines, en achetant à bon marché les biens des fidèles qui allaient chercher fortune en Asie [1].

Cet égoïsme des uns était assurément aussi réel que la piété des autres; mais ces deux motifs réunis ne peuvent rendre raison d'un événement qui a agité plusieurs millions d'hommes, soulevé deux mondes l'un contre l'autre, et renouvelé pendant si long-temps la querelle antique de l'Europe contre l'Asie. Rappelons-nous que les Turcs, peuple guerrier alors si formidable, non seulement avaient conquis les lieux saints, mais de Nicée, dont ils s'étaient emparés, me-

[1] Voyez l'*Histoire d'Angleterre*, par Hume, t. 2.

naçaient l'empire grec. Alexis Comnène, en suppliant le pape et les princes chrétiens de venir à son secours, leur indiquait le danger qui les menaçait tous. Ce danger était réel, c'était la conquête éloignée sans doute, mais possible, des états chrétiens par un peuple bien autrement redoutable que les Arabes, énervés dans leurs conquêtes d'Espagne. Le premier besoin de l'homme est de défendre et de propager ce qu'il croit la vérité. Or, comment l'Europe aurait-elle consenti à recevoir la loi du glaive des orientaux? Elle combattit parce qu'elle croyait; elle combattit pour défendre ce que les nations, comme les individus, ont de plus inviolable et de plus sacré, la liberté de penser. Mais les Turcs n'avaient-ils pas le même droit, de leur côté? Sans doute : aussi résistèrent-ils. C'était à Dieu à décider, ou plutôt c'était aux deux races et aux deux doctrines à se comprendre et à se respecter, après s'être combattues. Il semble que les croisades n'aient produit aucun résultat, parce que les chrétiens ont été chassés d'Orient, et que le trône de Lusignan s'est écroulé, comme la neige des montagnes fond au premier soleil de printemps. Mais qui peut dire que le sang des guerriers morts ait été perdu pour l'Europe? Qui sait si plus tard le souvenir des croisades, la mémoire de ce que tant de nations avaient fait pour l'indépendance européenne, n'a pas contenu le Turc vainqueur dans

les limites de l'empire grec, et fait reculer ces armées de Soliman qui s'avançaient au pas de course à travers l'Allemagne ?

Cependant, quoique les hommes tiennent à l'inviolabilité de leurs croyances, souvent plus qu'à la vie elle-même, ce motif ne suffit pas encore pour expliquer les expéditions des *croisés*. Pour que les masses populaires se lèvent d'un mouvement aussi unanime, il faut que l'homme tout entier soit intéressé dans la querelle, et qu'aux motifs spirituels se joigne une nécessité matérielle. Remarquons, Messieurs, qu'il ne s'agit point ici d'une de ces guerres excitées par la volonté d'un ou de plusieurs individus; ce qui le prouve, c'est qu'aucun des souverains de l'Europe ne prit part à la première croisade. On n'y vit que leurs vassaux, la plus grande partie de la petite noblesse et les autres classes de la population. Or, pour que les nations marchassent ainsi d'elles-mêmes à la conquête de nouvelles terres, il fallait qu'il y eût pour le plus grand nombre misère et besoin impérieux de tenter la fortune, au risque d'y périr. Nous voyons, en effet, que le système féodal avait rendu la société plus stable et plus régulière; mais, pour vivre sous un gouvernement plus solide et mieux réglé, les peuples n'en étaient pas matériellement plus heureux. Au contraire, plus les droits des seigneurs avaient été reconnus et

déterminés, plus ces ambitions inquiètes qui se trouvaient en lutte avec l'ordre établi, impuissantes à troubler la paix intérieure, devaient chercher un aliment au dehors. Que vouliez vous que fissent tous ces chevaliers qui n'avaient d'autre bien que leur courage et leur épée, comme ceux qui, faute de manoir paternel, s'étaient retranchés dans les *arènes* de Nîmes? L'industrie et le commerce étaient presque nuls en Occident. Les marchands avaient autant à redouter la rapacité des seigneurs que l'usure des Juifs. Les premières corporations de métiers étaient à peine formées. Les villes, que les rois ne soutenaient point encore contre la noblesse, luttaient pour obtenir leurs premières franchises ; et, dans les campagnes, des populations entières erraient affamées, devant ces châteaux forts qui renfermaient les trésors et les armes. La porte des couvens mêmes se fermait au pauvre qui demandait du pain. Dans de telles circonstances, donnez un espoir à celui qui souffre, ouvrez une carrière au besoin d'agir, et vous verrez la foule s'y précipiter. Aussi se forma-t-il partout d'innombrables armées qui rappelaient le temps des anciennes invasions. Nobles et vilains, esclaves et hommes libres, femmes, vieillards, malades même se mêlent dans les rangs des soldats ; et les petits enfans, entassés avec leurs mères dans les charriots, demandent, à chaque ville

qu'ils rencontrent : Est-ce là Jérusalem[1] ? Toute cette multitude ne partit pas seulement parce qu'elle croyait au Christ, mais parce qu'elle voulait vivre. Elle ne s'arma pas seulement pour la conquête d'un tombeau, mais pour disputer aux orientaux ces champs fertiles et ces richesses dont ils étaient en possession. Les chefs y rêvèrent la gloire, quelques-uns y rêvaient les cieux ; mais la plupart y cherchaient la vie que la terre d'Europe leur refusait. Presque tous y trouvèrent la mort, après avoir agi selon leur cœur, et avoir obéi non pas à la raison, mais aux passions et aux besoins inséparables de la nature humaine.

Les croisades étaient une entreprise européenne, d'où il résulte que la France dut y prendre une part bien plus grande que l'Angleterre. La plupart des grands-vassaux du roi de France figurent dans la première, et c'est Godefroy de Bouillon qui fonde à Jérusalem le nouveau trône chrétien (1099). L'Angleterre ne participe qu'à la troisième, et les malheurs de cette expédition (1192) excitèrent parmi les Anglais des troubles qui devinrent plus tard favorables à la liberté. Les chevaliers français, qui avaient fait la gloire de la première croisade, et jeté tant d'éclat sur les désastres de la seconde

[1] *Histoire des Croisades*, par M. Michaud.

et de la troisième, fondèrent dans la quatrième (1204) cet empire français byzantin, qui mit pendant cinquante ans les comtes de Flandre sur le trône de Constantinople. Enfin, quand l'Europe découragée paraissait renoncer aux guerres saintes, le dévouement et la mort de saint Louis terminèrent tristement, mais avec grandeur, cette longue suite de tragédies (1270). Pendant les douzième et treizième siècles qu'avaient remplis les croisades, l'esprit de l'Europe avait fermenté; partout la liberté des communes allait se conquérir ou se consolider, et le système représentatif devait prendre ses premiers développemens en France par la formation des états-généraux, et surtout en Angleterre par celle du parlement.

et de la troisième, fondèrent dans la quatrième (1204) cet empire français byzantin, qui mit pendant cinquante ans les comtes de Flandre sur le trône de Constantinople. Enfin, quand l'Europe découragée paraissait renoncer aux guerres saintes, le dévouement et la mort de saint Louis terminèrent tristement, mais avec grandeur, cette longue suite de tragédies (1270). Pendant les douzième et treizième siècles qu'avaient remplis les croisades, l'esprit de l'Europe avait fermenté; partout la liberté des communes allait se conquérir ou se consolider, et le système représentatif devait prendre ses premiers développemens en France par la formation des états-généraux, et surtout en Angleterre par celle du parlement.

NEUVIÈME LEÇON.

FORMATION DU PARLEMENT EN ANGLETERRE, ET DES ÉTATS-GÉNÉRAUX EN FRANCE. — RIVALITÉ DES DEUX PAYS; GUERRE DE CENT ANS.

MESSIEURS,

La principale différence que nous avons remarquée, entre la France sous les premiers Capétiens et l'Angleterre après la conquête Normande, c'est que le monarque anglais se présente toujours entouré d'un conseil de vassaux immédiats ou barons qui partagent avec lui l'exercice du pouvoir législatif, tandis que les barons français laissent le chef qu'ils ont choisi, solitaire et isolé dans ses domaines comme un simple seigneur féodal. Sous les premiers monarques de la race normande, le pouvoir royal fut presque absolu, malgré l'existence du grand conseil, parce que les barons eux-mêmes avaient intérêt à ce que l'autorité royale s'exerçât presque despotiquement, pour comprimer les révoltes et les plaintes du peuple conquis. Mais plus tard, quand les Saxons se furent résignés à l'obéissance, quand le temps et quelques alliances eurent même commencé à

mêler les deux races, l'orgueil des barons réclama hautement contre la tyrannie royale. Pour mieux réussir dans leur entreprise, ils se liguèrent avec les Anglais, qui, courbés sous la rigueur des servitudes féodales et sous le poids des impôts, réclamaient continuellement les vieilles lois d'Edouard le Confesseur et les anciennes franchises saxonnes. Pendant que Richard I[er] était absent pour la croisade, l'esprit de liberté agita son royaume. Une assemblée de barons, présidée par Jean, frère du roi, destitua et bannit le chancelier Guillaume Long-Champ, que Richard avait chargé d'exercer pendant la guerre sainte les fonctions de régent et de justicier. Cet acte était un premier symptôme d'affranchissement; c'est même le précédent le plus ancien que l'on cite chez nos voisins pour motiver la responsabilité des ministres devant le parlement, l'un des principes fondamentaux de la constitution anglaise.

Lorsque Jean fut parvenu au trône, les barons, indignés de ses excès, et profitant de ce que son pouvoir avait été ébranlé à son avènement par le parti d'Arthur de Bretagne, formèrent une confédération puissante pour le rétablissement de leurs priviléges. C'est l'archevêque de Cantorbéry, Langton qui est le chef de cette ligue. Il réunit chez lui les principaux seigneurs, et les excite à la défense de leurs droits,

en leur montrant la copie d'une charte de Henri Ier, qu'il prétendait avoir trouvée dans un monastère. Cette charte, qui produisit une si vive impression sur la ligue, et dont les barons n'avaient eu jusque là aucune connaissance, n'était peut-être, selon l'opinion de Blackstone et de Hallam, qu'une fraude pieuse de l'archevêque. Elle ne contenait au reste qu'une diminution des *reliefs*, des *gardes*[1] et des autres charges féodales, devenues excessives sous les premiers rois normands. Mais remarquons ici deux choses, qui devaient plus tard se reproduire en Angleterre : la première, c'est que le clergé lui-même, dans la personne de l'archevêque de Cantorbéry, se met à la tête de l'émancipation de la noblesse dont il faisait partie ; la seconde, c'est ce besoin de s'appuyer sur des traditions antérieures, sur de vieux textes, enfin sur le droit écrit, au lieu de réclamer, comme on l'a fait chez nous, au nom de la raison, de l'équité et du droit naturel. Le prélat exhorta fortement les barons à demander que la charte de Henri Ier fût promulguée de nouveau et observée. Tous ceux qui étaient présens jurèrent qu'ils perdraient plutôt la vie que de se désister d'une demande aussi raisonnable ; et la ligue

[1] Le droit de *garde* ou *garde noble*, qui ne fut point généralement admis en France, était un droit par lequel le seigneur avait la *garde* des biens et de la personne de son vassal pendant la minorité de ce dernier.

compta bientôt parmi ses membres presque toute la noblesse d'Angleterre.

Ce fut en 1215, après les fêtes de Noël, que les barons présentèrent solennellement leur requête au roi Jean. Celui-ci promit de répondre après Pâques. En attendant, il travailla à s'unir avec le pape, qui l'avait humilié lui-même, pour résister aux prétentions de sa noblesse. Il essaya de détacher le clergé anglais de la ligue, en lui accordant une charte qui lui donnait le droit d'élection. Mais les prélats ne se laissèrent point prendre à cet appât; ils aimèrent mieux (et, en cela, ils avaient parfaitement l'instinct de leur intérêt et de leur devoir), ils aimèrent mieux avoir leur part dans la liberté commune de la noblesse et de la nation, que d'exercer seuls quelques droits précaires, sous la double tyrannie du pape et du roi. Ce fait prouve qu'il y eut en tout temps un sentiment profond d'indépendance dans la race normande; et, selon la remarque de M. Mazure dans son Histoire de la révolution de 1688, bien avant le schisme de Henri VIII, les évêques d'Angleterre étaient disposés à résister à l'autorité de Rome, comme les seigneurs temporels à l'autorité royale.

Aux approches des fêtes de Pâques, terme fixé par le roi lui-même, les barons s'assemblèrent à Standford, accompagnés de plus de deux mille chevaliers, sans compter leurs cliens et une

multitude innombrable de gens de tout état ou sans état, tous prêts à faire une révolution, si le roi s'obstinait. Ils s'avancèrent jusqu'à Brackley, à quinze milles d'Oxford, où la cour faisait sa résidence. Le roi n'eut pas plus tôt lu la liste des griefs et des demandes qu'on lui adressait, qu'il entra en fureur, demanda pourquoi les barons n'exigeaient pas aussi qu'il leur résignât son royaume, et jura qu'il ne leur accorderait jamais des libertés qui le réduiraient lui-même en servitude (Hume). Dès lors, les seigneurs en appellent aux armes ; ils prennent plusieurs châteaux, et vont, dans Londres même, ravager les parcs et les palais du roi. Jean se voit bientôt abandonné, dans le comté de Surrey, avec sept chevaliers pour tout cortége ; et, après avoir vainement réclamé l'arbitrage du pape, il signe et scelle, bien contre son gré, l'acte fameux qui devint le fondement de la constitution anglaise, *la grande charte*.

Ceux qui étaient à la tête du mouvement songèrent d'abord à leurs propres intérêts. Aussi la grande charte fut-elle avant tout la reconnaissance des priviléges de la noblesse et du clergé. Elle assura au clergé la liberté d'élection, et réduisit les amendes auxquelles il pouvait être condamné. Quant à la noblesse, la charte fixa les reliefs à une certaine somme, proportionnée au rang du vassal. Le relief était, comme nous l'avons vu, une somme d'argent due par tout

majeur qui entrait en possession d'un fief militaire. Il paraît que ce droit, toujours variable jusque là, fut réduit à un quart environ de la valeur du fief. La charte mit un frein aux déprédations commises par ceux qui étaient chargés de la *garde noble*. Elle empêcha que les filles soumises au droit de garde ne fussent forcées à des mariages qui ne leur convenaient point, et assura aux veuves la liberté de ne point se remarier. Elle déclara inviolables les franchises de toutes les villes et bourgs, entr'autres celles de la cité de Londres, qui fait remonter à cette haute antiquité les priviléges dont elle est si fière. Elle garantit la liberté du commerce aux négocians étrangers, fixa à Westminster la cour des *plaids-communs*, qui jusque là suivait partout le roi. Elle restreignit aussi la tyrannie qu'on exerçait dans le voisinage des forêts royales ; mais cet abus ne fut véritablement réprimé que par la *charte forestière* de Henri III [1].

Quand on dit que la grande charte fut la reconnaissance solennelle des priviléges des barons, on ne fait que constater un fait, comme nous venons de le prouver. Mais soutenir que les autres classes de la nation n'en tirèrent aucun profit, aucune liberté, ce serait avancer une chose que démentirait le témoignage unanime des principaux

[1] Hallam, *Histoire de l'Europe au moyen âge*, t. 2.

publicistes et historiens anglais. L'inviolabilité des priviléges des cités, la liberté rendue au commerce, la cour des *plaids-communs* fixée à Westminster, étaient déjà des améliorations, qui ne profitaient pas seulement à la noblesse et au clergé, mais à la nation entière. Ce n'était pas tout; voici des clauses encore plus essentielles, qui faisaient de la liberté non pas le privilége de la caste normande, mais le droit commun de tous les hommes libres : « Nul homme libre ne sera arrêté, ni emprisonné, ni privé de sa propriété, de ses libertés, ou des franchises dont il jouit en vertu des coutumes, ni mis hors la loi, ni exilé ou lésé en aucune manière; et nous ne courrons sus, ni enverrons contre qui que ce soit, qu'en vertu du jugement légal de ses pairs ou de la loi du pays. » Il y a là le germe d'une bonne loi sur la liberté individuelle. C'est l'origine du statut d'*habeas corpus*, qui a été plus tard formulé d'une manière plus positive, que la nécessité politique a suspendu dans certaines circonstances, mais que les Anglais regardent encore aujourd'hui comme le trait le plus saillant de leur constitution. La couronne ajoutait une clause bien humiliante pour elle, mais qu'avaient rendue nécessaire les infamies consignées dans les registres de l'échiquier : « Nous ne vendrons, refuserons ou retarderons à aucun individu droit et justice. » La grande charte contenait encore d'autres dis-

positions destinées à restreindre les amendes qui équivalaient souvent à une spoliation complète. Il fut arrêté que toute amende serait proportionnée à la grandeur de l'offense, et que le *contenement*, c'est-à-dire les meubles nécessaires à chaque homme dans son état, comme à un gentilhomme ses armes, à un commerçant ses marchandises, à un laboureur sa charrue et ses ustensiles, ne pourrait être saisi en aucun cas.

Certainement c'étaient là des garanties générales qui intéressaient toute la nation, et la noblesse qui les stipulait ne travaillait pas exclusivement pour son compte. Nous avons vu dans la dernière leçon comment cette noblesse s'était formée : elle était née du fait même de la conquête, et de l'incontestable supériorité des Normands sur les Saxons. L'inégalité naturelle des facultés humaines fonde, à l'origine, l'inégalité des rangs et des conditions. Plus tard, cette inégalité se transmet et s'augmente par l'éducation. Enfin, quand elle s'est fixée dans un certain nombre de familles, elle s'inscrit dans la loi. Ainsi l'aristocratie existe en fait, long-temps avant d'exister en droit. Mais, quand elle existe à la fois en fait et en droit, elle ne peut se maintenir qu'à condition d'être utile et populaire. C'est ce que comprit de bonne heure l'aristocratie anglaise, et ce qui explique comment le peuple anglo-saxon, après s'être résigné à son établissement,

non seulement la laissa durer, mais contribua même à l'affermir. En effet, Messieurs, quelque grossier et quelqu'ignorant qu'on suppose un peuple, il a toujours le sentiment confus de sa force et de sa liberté, et il ne se laisse jamais dominer long-temps par ceux qui font tout pour eux et rien pour lui. De même qu'aux époques les plus fières de leurs lumières et de leur civilisation, il se trouve encore des âmes assez faibles pour ne rien vouloir par elles-mêmes et pour se faire les instrumens de la volonté d'autrui; de même, dans les temps les plus décriés pour leur ignorance et leur barbarie, il se rencontre des caractères fortement trempés, qui réclament contre l'injustice et la tyrannie. L'Angleterre, au commencement du treizième siècle, présente un spectacle satisfaisant pour les amis de la justice et de la liberté, le peuple se ralliant autour de la noblesse dans un intérêt commun, pour arracher des garanties au pouvoir royal, devenu égoïste et oppresseur. Dès lors, il y a dans la Grande-Bretagne un sentiment véritable de liberté légale. Un écrivain du treizième siècle, Bracton, qui exerça les fonctions de juge à la fin du règne de Henri III, nous a laissé ces paroles que ne désavoueraient point aujourd'hui les publicistes les plus constitutionnels de France ou d'Angleterre : « Le roi ne peut être soumis à aucun homme, mais seulement à

Dieu et à la loi : car c'est la loi qui le fait roi. Que le roi donne donc à la loi ce que la loi lui donne, autorité et pouvoir : car il n'y a pas de roi là où c'est la volonté et non la loi qui sert de règle. »

Mais les meilleures lois et les plus belles maximes ne suffisent point : il faut des hommes de cœur et de bonne foi, pour faire exécuter les unes et pour suivre les autres. Jean, qui n'avait donné la charte que malgré lui, chercha bientôt à la retirer. Le pape Innocent III, en vertu de sa toute-puissance apostolique, annula toute la constitution, releva le prince de son serment, et prononça une sentence d'excommunication contre quiconque oserait réclamer le respect de la foi jurée. Mais la nation, soutenue par son clergé, et se souciant peu de l'excommunication pontificale, prit les armes pour la défense de ses droits. En vain le roi, avec ses Brabançons mercenaires (car, pour combattre la liberté de leurs sujets, les princes sont réduits à payer des bras étrangers), en vain le roi courut d'un bout à l'autre de l'Angleterre, de Douvres jusqu'à Berwick, mettant tout à feu et à sang sur son passage, et se jetant avec rage sur ce qui appartenait à la noblesse. La volonté nationale tint ferme ; et, sans la mort du roi parjure, cet événement aurait peut-être placé sur le trône d'Angleterre un prince français, le fils de Philippe-Auguste.

Les barons eurent encore à lutter sous le règne suivant, sous celui de Henri III, pour l'observation de la loi qu'ils avaient conquise. Le nouveau roi, qui entretenait des liaisons fort amicales avec le saint-siége, se fit donner plusieurs dispenses de serment; si bien qu'en 1255, pour obtenir des subsides du parlement, il fut obligé de jurer cette charte tant de fois éludée ou violée, d'une manière plus authentique et plus solennelle que jamais. Tous les évêques et tous les abbés se rassemblèrent, tenant en main des cierges allumés. La grande charte ayant été lue en leur présence, ils prononcèrent une sentence d'excommunication contre quiconque la violerait. Ensuite, éteignant leurs cierges et les jetant à terre, ils s'écrièrent : Puisse l'âme de quiconque encourra cette excommunication se corrompre ainsi en enfer! — Ainsi soit-il! ajouta le roi, je jure d'observer inviolablement toutes ces dispositions, comme homme, comme chrétien, comme chevalier, et comme roi couronné et sacré (Hume). Et à peine eut-il juré, qu'il oublia encore son serment, et revint par instinct au pouvoir absolu. Il fallut qu'une nouvelle ligue, plus terrible que les précédentes, lui imposât les *statuts d'Ozford*, qui confirmaient la grande charte. Cette charte ne devint une loi inviolable qu'après avoir été, dit-on, trente-deux fois ratifiée.

Au commencement du quatorzième siècle, le parlement complété fut en mesure de faire respecter la charte; mais comment ce parlement s'était-il formé? C'est une des questions les plus essentielles et les plus difficiles qui se rattachent à l'histoire d'Angleterre. Le grand conseil ou *cour des barons* (*curia baronum*) fut composé, dès le commencement, sous Guillaume le Conquérant, de tous les seigneurs, soit ecclésiastiques, soit laïques, qui relevaient directement de la couronne. Tout baron ou possesseur de fiefs immédiats, quel que fût d'ailleurs le nombre de ses fiefs, était appelé à ce qu'on appelait déjà le *parlement*, pour aider le roi de ses lumières et de ses conseils. Mais, vers la fin du règne de Jean, comme l'indique un article même de la grande charte, quelques-uns seulement des principaux tenans en chef furent convoqués par lettres particulières; les autres devaient l'être par un ordre général de convocation, adressé aux shérifs de leurs comtés respectifs. A une époque que l'histoire n'a point déterminée, sans doute parce que le fait arriva insensiblement, ceux qui ne recevaient point de convocation personnelle perdirent le droit de siéger au parlement, et, sous le titre de barons du second ordre, *secundæ dignitatis barones*, furent à peu près réduits à une simple tenure à service de chevalier. La cour des barons ainsi épurée continua à remplir,

auprès du roi, l'office de grand conseil. Mais chacun de ceux qui en faisaient partie siégeait en vertu d'un droit personnel, et il n'y avait rien là qui ressemblât à la représentation élective des comtés.

Le premier exemple de représentation dont l'histoire anglaise fasse mention remonte au règne même de Guillaume le Conquérant. Quatre ans après la conquête, Guillaume fit choisir dans chaque comté douze personnes qui possédaient à fond les anciennes lois et coutumes d'Angleterre, et qui prêtèrent serment d'en instruire exactement le nouveau roi. Un certain nombre de ces lois, ainsi constatées, furent sanctionnées par le grand conseil. Mais ce n'était là qu'un accident qui ne tirait point à conséquence. Ce fut seulement en 1265, pendant la fameuse querelle de Henri III avec ses barons, tandis que ce prince était prisonnier de Simon de Montfort, qu'il fut adressé en son nom à tous les shérifs un *writ*, par lequel il leur était prescrit de faire nommer deux chevaliers pour représenter leurs comtés, et deux citoyens ou bourgeois par chaque cité ou bourg de leurs comtés. Telle est la véritable origine de la représentation des communes, composée moitié de cette noblesse inférieure éliminée du grand conseil, moitié de bourgeoisie véritable. Remarquons que le roi n'était pour rien dans la convocation de ces représentans, puisqu'il était

alors prisonnier de ses barons, qui le tenaient à leur merci et lui faisaient signer ce qu'ils voulaient. Ce sont les barons eux-mêmes qui ouvrent une carrière politique à leurs inférieurs ; ce sont eux qui créent la représentation communale, parce qu'ils ont besoin de son appui pour consolider leur victoire sur la royauté, usant toujours de cette politique qui leur était propre, et qui consistait à savoir concilier l'intérêt populaire avec l'intérêt aristocratique.

A qui appartenait le droit d'élection ? L'élection des chevaliers de comtés appartenait, selon l'opinion la plus répandue et la mieux fondée, aux tenans militaires du roi [1], qui avaient eux-mêmes institué cette représentation. Ils avaient aussi une grande influence sur l'élection des représentans des villes et des bourgs situés dans la circonscription de leurs domaines. En Angleterre, comme en France et dans les différentes parties du continent, les villes commençaient à passer d'un état voisin de la servitude à l'opulence et à la liberté. Depuis la conquête, les villes et les bourgs de la Grande-Bretagne avaient vécu, en général, sous la protection du roi ou de quelque autre seigneur, à qui chaque habitant payait une contribution personnelle. Peu à peu les villes, en devenant plus riches et plus peuplées, parvinrent à échanger

[1] Voyez l'*Europe au moyen âge*, par Hallam, t. 2.

ce tribut contre une rente perpétuelle due par toute la cité. La ville fut alors affermée *ou baillée à cens* aux bourgeois et à leurs successeurs à perpétuité. A partir de Guillaume-le-Roux, il n'y eut point de règne, dit Hallam, où l'on n'octroyât des chartes à différentes villes, soit pour les exempter des droits de péage sur les rivières et dans les marchés, soit pour leur accorder des franchises commerciales, soit pour établir en leur faveur des juridictions privilégiées, soit enfin pour leur conférer le droit d'organiser leur administration intérieure. Grâce à la liberté que les villes acquirent du milieu du douzième siècle à celui du treizième, le commerce anglais parvint à un nouveau degré de prospérité. Les villes des côtes méridionales exportaient le fer blanc et d'autres métaux, en retour des vins de France ; celles de l'est envoyaient du blé en Norwège, ou échangeaient la laine d'Angleterre contre les étoffes de Flandre. Ce sont ces richesses toujours croissantes, et l'intérêt qu'avaient les seigneurs à s'appuyer sur les villes contre la couronne, qui leur firent accorder une représentation spéciale. Cette représentation, que nous avons vue paraître pour la première fois au parlement convoqué par Simon de Montfort, ne devint régulière que sous Édouard Ier. Le droit électoral pour les députés des villes et des bourgs se confondait alors avec les autres droits municipaux, c'est-à-dire qu'il

appartenait à ceux qui, en vertu des chartes locales, étaient déjà en possession du droit d'élire leurs magistrats et de régler les affaires de la commune. Comme les chartes communales variaient à l'infini selon les localités, il en résulta une grande diversité dans le mode d'élection des députés; et comme la commune était encore, à certains égards, sous la dépendance de quelques seigneurs, ou bien qu'elle formait elle-même une espèce d'association noble, et pour ainsi dire un seigneur en plusieurs personnes, l'aristocratie prit de bonne heure sur l'élection des députés une influence qui devint plus tard un abus monstrueux. Delà la nécessité de la *réforme* qui occupe aujourd'hui l'Angleterre.

L'opinion générale est que le parlement ne fut pas divisé en deux chambres à l'époque même de l'introduction des communes; et cependant on ne peut pas dire qu'il ne formait qu'un seul corps. En effet, l'objet ordinaire de sa convocation était le vote des impôts; or, les impôts étant répartis très-inégalement entre les divers ordres de l'état, les communes ne devaient point se mêler de ce que s'imposaient les lords, ni les lords de ce que s'imposaient les communes. Au contraire, les deux classes qui plus tard composèrent la seconde chambre, les députés des comtés et ceux de la bourgeoisie, votaient séparément des subsides différens. Ce n'est qu'au milieu du quator-

zième siècle, sous Édouard III, en 1347, qu'on distingue nettement les deux chambres, et que le gouvernement des trois pouvoirs, *roi, lords* et *communes*, est véritablement constitué en Angleterre [1]. Passons maintenant à la France, et voyons comment se sont formés nos anciens états-généraux, qui correspondent jusqu'à un certain point au parlement britannique.

Quand nous avons dit que les pairs et les barons qui mirent sur le trône la dynastie capétienne étaient eux-mêmes comme des rois dans leurs immenses domaines, nous n'avons rien dit de trop : il est facile de s'en convaincre, en résumant les principaux priviléges dont ils jouissaient. Nous avons déjà parlé du droit de guerre privée contre lequel Pepin et Charlemagne avaient lutté par les armes et par les lois, mais qui se rétablit plus fort que jamais à l'avènement des Capétiens. Ce droit, qui retrempa le caractère national énervé sous la seconde dynastie, mit dans une hostilité presque permanente les membres de la haute noblesse française. Fatal à l'industrie, à la justice régulière et aux arts de la paix, il fut nécessairement restreint à mesure que le système féodal commença à décliner en

[1] Voyez, pour les détails relatifs à l'origine du parlement anglais, outre les ouvrages de Blackstone et de Hallam, le sixième essai de M. Guizot, *De l'Établissement du gouvernement représentatif en Angleterre*.

France. Soumis à quelques règles par saint Louis, réprimé par Philippe-le-Bel, il ne fut pourtant aboli que par Charles VI, au commencement du quinzième siècle.

Les grands-vassaux de France avaient aussi le droit de battre monnaie. Ce privilége fut limité par saint Louis et par Philippe-le-Bel ; mais il se maintint encore, sinon pour la monnaie d'or et d'argent, au moins pour celle de cuivre, ce que l'on appelait *moneta nigra*, et, dans le duché de Bretagne, pour toute espèce de monnaie. Non seulement les seigneurs faisaient fabriquer la monnaie à leur compte, mais ils y mettaient leur empreinte. En Angleterre, les évêques et les barons profitèrent, il est vrai, de l'anarchie du règne d'Étienne pour faire battre de la monnaie en leur nom ; mais ils n'eurent jamais le droit formel de fabriquer de monnaie d'argent qui ne fût pas revêtue de la marque du roi et soumise à l'inspection de ses officiers.

Les barons français étaient trop puissans pour que le roi pût réclamer d'eux des subsides, comme le roi d'Angleterre de ses grands-vassaux, et il n'est pas même bien prouvé qu'ils payassent exactement les *aides* auxquelles ils étaient obligés par la coutume féodale. S'ils ne donnaient pas beaucoup d'argent, en revanche ils aimaient fort à en recevoir, et ils s'enrichissaient beaucoup par les droits de *péages*, de *douanes*, d'*aubaines*,

et même par le droit de *régale*, qui n'appartenait qu'à quelques-uns. On appelait ainsi la jouissance du temporel des siéges et des bénéfices vacans. Quant au trésor royal, il se remplissait d'abord par les *aides* et *reliefs* que le roi pouvait lever sur ses propres vassaux; par l'altération des monnaies, qui fut long-temps une habitude royale, et contre laquelle réclamèrent vainement les états-généraux ; enfin par la spoliation des Juifs, auxquels on volait, par des mesures arbitraires, ce qu'ils avaient eux-mêmes volé par l'usure [1]. Ainsi Philippe-Auguste, ayant besoin d'argent, fit remise à tous les chrétiens de ses domaines des dettes qu'ils avaient contractées envers les Juifs, sous la réserve d'un cinquième à son profit. Les Juifs réclamèrent : ils furent chassés de France, mais ils y rentrèrent bientôt, en payant, bien

[1] On a estimé que les revenus de la monarchie française étaient en 1180, à l'avénement de Philippe-Auguste, de 90,000 livres. Ils s'élevèrent, sous Philippe-le-Bel, en 1285, à 240,000 livres; en 1364, sous Charles V, à 750,000; en 1461, sous Louis XI, à 4,700,000 ; en 1540, sous François Ier, à 14,000,000 ; à la mort de Henri III, en 1589, à 31,000,000. A la fin des guerres civiles, en 1595, sous Henri IV, ils étaient tombés à 25,000,000. Richelieu les fit monter, sous Louis XIII, en 1641, à 46,000,000. Louis XIV, en 1683, c'est-à-dire à l'époque de sa plus grande puissance, fit entrer dans les coffres de l'état jusqu'à 165,276,000 livres. Enfin, sous Louis XVI, en 1789, au moment où la révolution éclata, les revenus publics étaient de 475,294,000 livres.

entendu, une certaine somme pour obtenir ce droit.

Les principaux seigneurs avaient, ainsi que nous l'avons vu dans la dernière leçon, un droit de justice territoriale qui n'était point soumis, comme en Angleterre, à la suprématie de la justice royale. Mais bientôt il s'éleva partout des réclamations contre ces juridictions locales qui n'aboutissaient, en général, qu'à donner raison au plus fort; et ce fut une des causes qui ruinèrent le système féodal, pour agrandir à ses dépens le pouvoir de la couronne. Le *Digeste* de Justinien ayant été retrouvé dans la première partie du douzième siècle, le droit romain sembla renaître. On l'enseigna dans les écoles d'Italie, où l'on avait déjà le *Code Justinien* et les *Novelles*. Saint Louis fit traduire les ouvrages de Justinien et les répandit en France; on en trouve même quelques traces dans ses *établissemens*. Philippe-le-Bel les fit enseigner, et *la raison écrite* se prépara à détrôner la force brutale. Philippe-Auguste avait déjà, dès la fin du douzième siècle (1190), établi dans ses domaines des *bailliages* ou *sénéchaussées* (la première dénomination était plus usitée dans le nord, la seconde dans le midi), justices royales qui devaient à la longue restreindre et supplanter les cours féodales.

Il y avait toujours eu, depuis Hugues Capet, au moins pour la forme, un conseil suprême ou

cour des pairs, qui seul pouvait juger les vassaux immédiats. Sous le règne même du fils de Hugues Capet, de Robert, le comte d'Anjou fut sommé d'y comparaître. C'était aussi à ce tribunal qu'on portait les appels pour déni de justice. Cette cour, comme l'indique son nom, était composée de hauts seigneurs, égaux en dignité à ceux qui devaient être jugés par elle, et des officiers de la maison du roi qui avaient, quoiqu'irrégulièrement, le droit d'y siéger. Mais quand les justices royales furent devenues prépondérantes, quand la cour suprême eut à juger un grand nombre d'*appels* fournis par les bailliages et sénéchaussées, les barons, excellens pour le combat judiciaire et la procédure à coups d'épée, ne parurent plus qu'aux grandes occasions, lorsqu'un de leurs pairs était impliqué dans un procès criminel. Saint Louis introduisit dans la cour quelques hommes d'un rang inférieur, pris surtout dans le clergé, parce que le clergé était plus instruit que la noblesse. Comme ils n'avaient point voix délibérative, les nouveaux membres furent désignés sous le titre de *conseillers*. La cour prit le nom de *parlement*, mot qui en Angleterre exprimait un pouvoir politique, et qui, dans les temps anciens, synonyme de *cour plénière*, désignait une assemblée de barons et de vassaux, réunis auprès du roi pour lui rendre hommage. A partir de cette époque, les délibérations de cette

cour furent consignées sur des registres : les plus anciens datent de 1254. Les conseillers, clercs ou nobles, acquirent peu à peu le droit de suffrage ; et le parlement, d'abord ambulatoire, fut fixé à Paris en 1302, par ordonnance de Philippe-le-Bel.

Cette année 1302 est une des plus mémorables de notre histoire : deux révolutions s'y rattachent à la fois, une révolution judiciaire par la stabilité donnée au parlement, et une révolution politique par la première convocation des états-généraux. Depuis l'avènement des Capétiens, les barons regardaient comme un de leurs priviléges essentiels de ne point assister au conseil du roi. Ils s'en trouvèrent d'abord plus puissans ; mais ils n'en furent ensuite que plus faibles, contre le peuple uni à la couronne. Point donc de législation générale dans la féodalité française : c'est ce qui la distingue particulièrement de la féodalité anglo-normande. « Le roi, dit saint Louis dans ses *établissemens* rédigés vers l'an 1269, ne peut faire de proclamations, c'est-à-dire promulguer aucune loi dans le territoire d'un baron, sans son consentement. Le baron ne le peut pas davantage à l'égard du vavasseur. » Ainsi le pouvoir législatif était fractionné non seulement entre les grands vassaux, mais même entre les vavasseurs ; et le roi, comme les autres, n'était législateur que dans les limites de ses domaines. Cette absence d'un corps légis-

latif statuant pour tout le royaume donna lieu quelquefois aux usurpations du clergé. Ainsi, en 1229, un concile de Toulouse, sortant de ses attributions spirituelles, défendit de construire aucune forteresse, ou de former aucune ligue, excepté contre les ennemis de la religion. Il ordonna aussi aux juges de rendre la justice sans frais, et de publier les décrets du concile quatre fois par an [1].

On trouve bien, dans le préambule de certaines ordonnances royales, telles qu'une ordonnance de Louis VIII en 1223, et une autre en 1230, la formule anglaise *du consentement de nos barons, de communi consilio baronum nostrorum;* mais c'était ou une fiction, ou une convention amiable faite, entre le roi et les grands-vassaux, dans un intérêt commun. Il est constant que les barons ne travaillaient point avec le roi à faire des lois pour tout le royaume, et ils regardaient cette exemption comme un privilége, à tort assurément : car qui ne fait pas la loi doit tôt ou tard la subir. Beaumanoir écrivait sous Philippe-le-Hardi, successeur de saint Louis : « Quand le roi fait des ordonnances particulières pour ses domaines, les barons ne sont point tenus dans leur territoire d'abandonner les anciens usages ; *mais si l'ordonnance est générale, elle doit être observée*

[1] *Histoire de France* de Velly, t. 4.

dans tout le royaume : car nous devons croire qu'elle n'a été faite qu'avec bon avis, pour l'avantage commun [1]. » Voilà donc le roi devenu législateur universel et absolu. Mais comment forcer l'indépendance des barons à recevoir les ordonnances royales dans leurs domaines? « Il n'y a personne de si grand, dit encore Beaumanoir, qui ne puisse être cité devant la cour du roi pour défaut de droit, ou pour faux jugement, ou, ajoutait-il vaguement, *pour les matières qui concernent le souverain.* » Ce fut donc le parlement qui vint en aide à l'autorité législative de la couronne, le parlement dont la puissance judiciaire s'étendait de plus en plus, et où la rivalité toujours croissante des gens de robe contre les gens d'épée, des conseillers contre les barons, était si favorable à la prérogative royale. Cette assemblée, qui était en possession de vérifier et d'enregistrer les ordonnances du roi, déclara qu'elles étaient obligatoires dans tout le royaume. Mais ce n'était pas assez que le parlement rendît des arrêts ; il fallait que les seigneurs consentissent à les exécuter; et comment se faisait-il que la couronne fût devenue assez puissante pour les y forcer? C'est qu'elle s'était rendue, par ses lois et par son administration, plus populaire dans ses domaines que les barons dans les leurs. A cette puissance

[1] *Coutume de Beauvoisis.*

morale qui lui attirait les vœux des bas vassaux et des sujets, elle joignait une puissance matérielle qui imposait à la noblesse. Depuis Philippe-Auguste, elle s'était augmentée des deux grands fiefs de Normandie et de Toulouse. Elle pouvait donc commencer à élever la voix d'un bout à l'autre du royaume; et, si les scrupules de saint Louis ne lui permirent pas, à la fin du treizième siècle, de réunir à la couronne une grande partie des priviléges féodaux, Philippe-le-Bel, quand il fixa le parlement à Paris, était réellement souverain juge et législateur de ses sujets [1].

Restait pourtant un privilége auquel les barons tenaient plus qu'au pouvoir législatif et même au droit de juridiction, c'était l'exemption des taxes. Ce fut pour leur ravir ce dernier privilége que Philippe-le-Bel convoqua les états-généraux. Ici paraissent pour la première fois les états du royaume, composés des trois ordres, c'est-à-dire des barons, des prélats, et des députés des villes. Si Philippe-le-Bel fit siéger les bourgeois à côté des seigneurs laïques et ecclésiastiques, c'est que, d'une part, il voulait se les concilier, en les opposant à ses vassaux, et que, de l'autre, il espérait obtenir plus d'argent des représentans immédiats du peuple, que d'une aristocratie aussi attachée à ses richesses qu'à ses priviléges. « Celui a bien faute

[1] Hallam, *Histoire de l'Europe au moyen âge*, t. 1.

d'yeux, dit Pasquier, qui ne voit que le roturier fut exprès adjousté à cette assemblée, contre l'ancien ordre de France, non pour autre raison, sinon d autant que c'estoit celui sur lequel devoit principalement tomber tout le faix et charge. » Il en fut de ce droit politique, comme il en avait été de la liberté communale, que les villes avaient acquise dans le onzième et dans le douzième siècle [1]. Cette liberté, dont on a fait si souvent honneur à Louis-le-Gros, n'avait été donnée gratuitement ni par lui, ni par aucun autre roi ou baron; elle avait été conquise par l'épée, ou payée au poids de l'or. Au reste, quelle que fût la cause et l'origine de leurs droits, les bourgeois siégèrent en 1302 avec les deux ordres privilégiés, et le *tiers-état* naquit à la vie politique.

Ces états différaient, sous beaucoup de rapports, des anciennes assemblées générales de la nation, telles qu'elles existaient sous les rois de la première race et même sous ceux de la seconde. Ils n'exerçaient aucune juridiction, et n'avaient point droit de suffrage pour la promulgation des lois. Le roi les convoquait pour un objet spécial, dont il faisait part à tout le corps assemblé dans un même lieu. Ensuite les députés de chacun des trois ordres, *de la noblesse*, *du clergé* et

[1] Voyez, sur l'affranchissement des communes de France, l'*Histoire des Français*, par M. de Sismondi, et *les Lettres sur l'Histoire de France*, par M. Aug. Thierry.

du tiers-état, se réunissaient dans des salles particulières, et préparaient leurs cahiers ou mémoires contenant leurs réponses aux propositions que le roi leur avait faites, ainsi que les représentations qu'ils jugeaient utile de lui adresser. Ces réponses et ces représentations étaient examinées dans le conseil du roi, et donnaient lieu à une ou plusieurs ordonnances. Ainsi, comme le remarque Robertson [1], les états-généraux n'avaient que le droit d'*aviser* et *de remontrer*, et l'autorité législative résidait dans la personne du roi seul.

Quand Philippe-le-Bel convoqua les premiers états-généraux, il voulait s'en faire un appui dans sa querelle avec le pape Boniface VIII; mais ordinairement ce fut pour leur demander des subsides, que les rois les assemblèrent. C'était une opinion générale qu'aucune espèce de taxe ne pouvait être levée sans leur consentement [2]. Louis-le-Hutin déclare, dans sa charte de Normandie, qu'il renonce pour lui et ses successeurs à toutes ces exactions qu'on appelait *maltôtes* et *à toutes les taxes illégales*. Par *illégales*, il faut sans

[1] *Histoire de Charles-Quint*, éclaircissemens du tome I.

[2] Il n'y a ni roi ni seigneur sur terre, dit Philippe de Comines à une époque où le pouvoir royal avait déjà pris beaucoup d'accroissement (à la fin du quinzième siècle), qui ait pouvoir, outre son domaine, de mettre un denier sur ses subjects sans octroy et consentement de ceux qui le doivent payer, sinon par tyrannie ou violence.

doute entendre non consenties par les états. Ce serait bien jusque là ; mais le roi ajoute : *hors dans le cas d'une utilité évidente*, exception ambiguë qui enlevait toute garantie. Aussi les successeurs de Louis X, Philippe-le-Long et Philippe de Valois ne se gênèrent-ils point pour établir de nouveaux impôts ou pour augmenter les anciens, sans consulter les trois ordres. Sous le roi Jean, les états-généraux de 1355 et de 1356 prirent une attitude imposante ; ils réclamèrent non seulement le droit de consentir l'impôt, mais celui d'en surveiller la perception, par le moyen d'une commission tirée de leur sein, qui devait siéger même après la dissolution des états. Bien plus tard, à la mort de Louis XI, les états de 1584, fermes et unanimes dans leurs réclamations, obtinrent d'importantes réformes en matière de finances, d'impôts, et même dans les autres parties de l'administration. Mais, en général, le pouvoir monarchique prévalut, et le roi trouva moyen de régner seul, soit en ne convoquant que fort rarement les états-généraux, soit en les remplaçant par des *états provinciaux* ou *des assemblées de notables*, toujours plus faciles à éconduire ou à diriger.

La conclusion de ce que nous venons d'exposer est évidemment que, sous le rapport des finances, du pouvoir judiciaire et surtout de la législation, la féodalité tourna d'une manière bien différente en France et en Grande-Bretagne. En Angleterre

elle aboutit à l'aristocratie, en France à la monarchie. Les conséquences de ce double fait se développeront plus tard ; mais ce que nous devons rechercher, avant de terminer cette leçon, ce sont les causes et les principaux résultats de la lutte qui s'engagea entre les deux peuples, aussitôt qu'ils eurent définitivement adopté, l'un la forme monarchique, l'autre la forme aristocratique.

Sous les Saxons, les îles britanniques étaient presqu'entièrement isolées du continent, sauf les rapports de religion avec la cour de Rome. Ce ne fut qu'après la conquête normande qu'elles commencèrent à entrer en relations fréquentes avec la France, et la guerre ne tarda point à éclater. La première cause de querelle fut la Normandie même, qui, jointe à l'Angleterre, rendait le vassal trop puissant pour qu'il n'excitât point la jalousie de son suzerain. Le duché de Normandie ayant été réuni à la couronne par Philippe-Auguste, la guerre fut transportée dans la Guienne et dans quelques provinces occidentales, que l'Angleterre avait acquises par des alliances et qu'elle défendit par les armes. Mais, au quatorzième et au quinzième siècle, ce n'était plus de quelques provinces, c'était de la France entière qu'il s'agissait. Quoiqu'Édouard III et ses successeurs aient fait valoir de prétendus droits au trône de France, il

est difficile d'admettre que la nation anglaise ait soutenu si long-temps une guerre aussi sanglante et aussi ruineuse, seulement pour faire triompher des droits litigieux et la vanité de son souverain. Encore moins croirai-je, avec l'historien anglais Hallam, que cette guerre eut surtout pour but de développer les qualités chevaleresques d'Édouard et de ses contemporains, et qu'elle fut comme un grand tournoi, où les chevaliers des deux nations se combattirent à outrance. L'amour-propre national lui-même ne suffirait point pour expliquer une telle guerre : car les Anglo-Normands n'ont jamais recherché la gloire sans le profit. Il faut donc admettre ici, en première ligne, une cause dont les historiens ont tenu peu de compte, mais qui nous paraît cependant seule capable de soulever un peuple entier, et de le jeter tant de fois et toujours plus acharné sur une terre étrangère. Cette cause, c'est la misère du plus grand nombre, et le besoin de chercher à tout prix une augmentation de territoire. Rappelons-nous qu'à l'époque où commença la guerre, l'Écosse formait un peuple séparé, ayant des rois particuliers, ou plutôt partagé presque tout entier en tribus indépendantes. La race cambrienne, malgré les guerres que lui faisaient les Normands, était encore indomptée dans les montagnes de l'Ouest. L'Irlande, quoique conquise sous Henri II (1170),

commençait cette lutte intestine, la plaie éternelle de l'Angleterre. Il n'est donc point étonnant que les Normands, resserrés avec les Saxons dans un territoire trop borné et trop peu fertile, aient cherché à s'agrandir aux dépens de la France. L'ambition se joignit au besoin : quand ils eurent conquis quelques provinces, ils voulurent les avoir toutes. Vous savez, Messieurs, les fatales journées de Crécy, de Poitiers, et tous ces désastres tempérés par des traits d'héroïsme et de loyauté, inséparables du caractère national. Alors tomba Calais aux mains des Anglais (1347), Calais qui devait pendant deux cents ans ouvrir notre territoire à leurs armées. Quoi de plus triste que la carte de France écourtée, mutilée, telle que la fit le traité de Bretigny (1360)[1] ?

Il y eut pourtant, au milieu du quatorzième siècle, un instant où un ennemi commun fit tomber les armes des mains des deux peuples, et parut les réconcilier. Cet ennemi, c'était la peste qui envahissait l'Europe entière, enlevant çà et

[1] Je ne pouvais en croire mes yeux, dit Pétrarque qui fit un voyage en France et vint à Paris en 1360 ; était-ce là ce même royaume que j'avais vu jadis si riche et si florissant? Rien ne s'offrait à ma vue qu'une solitude effrayante, une misère extrême, des terres incultes, des maisons en ruines. Les environs mêmes de Paris présentaient partout l'empreinte du feu et de la destruction.

là le quart, le tiers ou même la moitié de la population. A Florence, si l'on en croit un historien contemporain [1], il mourut plus de trois personnes sur cinq. Elle passa les Alpes en 1348, et se répandit en France et en Espagne. Elle ravagea l'Angleterre l'année suivante, et l'Allemagne en 1350. Elle venait aussi d'Orient : car tout en vient, et le despotisme et la loi, et l'adoration de la matière et le culte de la vérité, et la pure lumière et l'air empoisonné, et ce qui sauve et ce qui tue, tout vient de l'Orient, terrible et mystérieux berceau du genre humain.

On se perdait en conjectures sur les causes de ce fléau. Les uns l'attribuaient à une vapeur de feu qui consumait plus de deux cents lieues de terrain, dévorant les arbres et même les pierres. Les autres parlaient d'insectes venimeux et d'invisibles serpenteaux dont l'air était infecté. D'autres montraient avec effroi une étoile voisine de la terre, qui, dardant ses rayons à l'ouest de Paris, avait, disait-on, prédit la peste un an d'avance. Sans s'inquiéter des causes, le peuple s'en prenait des effets aux hommes mêmes ; épouvanté de voir, pendant plusieurs semaines, porter en terre jusqu'à cinq cents morts par jour, dans la seule ville de Paris, qui alors s'étendait

[1] Matteo Villani.

à peine au-delà de ce qu'on nomme la *Cité*, le peuple accusait les Juifs d'avoir empoisonné les fontaines, et les massacrait en pleine rue, comme autrefois les Romains, dans certaines calamités publiques, enterraient tout vifs des Grecs et des Gaulois, comme les barbares de tous les temps, civilisés ou non, ont cru désarmer la nature en lui jetant des victimes humaines [1].

La contagion dura environ cinq mois en France et en Angleterre. Hume estime qu'à Londres il mourut à peu près cinquante mille personnes. A Paris, la reine de France, Jeanne de Bourgogne était morte en soignant les malades. Et quand la peste ne fit plus tomber les hommes, les hommes reprirent les armes; et la guerre, qui durait depuis vingt ans, recommença pour durer un siècle encore. Triste preuve, Messieurs, de cette vérité développée dans notre première leçon, que la vie est une lutte sans repos contre la nature et les passions de nos semblables! Malgré tant de maux, le génie de la France persista: il fut vainqueur de la famine, qui suivit la peste, et de la guerre civile, qui se mêla à la guerre

[1] Au moment où l'auteur s'exprimait ainsi, le 14 avril 1832, le *choléra-morbus*, qui ravageait Paris depuis environ trois semaines, avait déjà enlevé plus de dix mille personnes, et la populace avait massacré dans les rues des hommes qu'elle accusait d'empoisonnement.

étrangère. Au milieu du quinzième siècle, la France avait retrouvé ses limites, et l'Angleterre était rentrée dans les siennes : retour consolant qui doit nous apprendre à ne jamais désespérer de l'avenir de la patrie!

DIXIÈME LEÇON.

SUITE DE LA RIVALITÉ DES DEUX PEUPLES. — GUERRES CIVILES EN ANGLETERRE. — AGRANDISSEMENT DU POUVOIR ROYAL DANS LES DEUX PAYS. — GUERRES DES FRANÇAIS EN ITALIE.

MESSIEURS,

Nous avons attribué la longue et sanglante rivalité de la France et de l'Angleterre, bien moins à l'ambition personnelle et au génie militaire de quelques princes, qu'à la nécessité où se trouvait la nation anglaise de suppléer, par des tentatives de conquêtes, aux ressources intérieures qui lui manquaient. C'est ce qui explique pourquoi, malgré les dépenses et les malheurs que cette guerre entraîna, il n'y en eut jamais de plus populaire en Grande-Bretagne. Il y allait du salut et de la tranquillité du pays. Aussi, à la fin des deux périodes de cette guerre, lorsque la victoire fut revenue à la France, la misère générale du peuple anglais se tourna-t-elle en guerre civile. Quand Bertrand Duguesclin eut effacé la honte de *Crécy* et de *Poitiers ;* quand ses armes eurent rangé le Poitou et la Saintonge sous la domination du

roi de France ; quand Charles V, qui vingt ans auparavant n'avait pas de quoi entretenir une garde pour sa personne, eut à la fois cinq armées et une flotte, et, ne laissant à l'étranger que Bordeaux, Calais et quelques forteresses, put lui-même porter la terreur jusque sur les côtes d'Angleterre (1378), alors le trône du petit-fils d'Édouard III chancela. Les grands seigneurs, obligés à des dépenses excessives par la guerre et par le luxe qui commençait à s'introduire dans les cours, accablaient d'impôts et d'exactions leurs fermiers et leurs serfs. Le mouvement commença donc dans les basses classes du peuple, toujours les premières à souffrir et à résister. Froissard représente ces malheureux se réunissant le soir, après l'heure du travail, dans des espèces de *clubs*, et interprétant quelques passages de la Bible, d'une manière hardie et véritablement *radicale*. « Pourquoi, disaient-ils, les seigneurs sont-ils plus que nous, et pourquoi nous tiennent-ils en servage ? Car nous sommes tous venus des mêmes père et mère, Adam et Ève. Ils sont vêtus de velours et de cramoisi, fourrés de vert et de gris; ils ont les viandes, les épices et les bons vins ; et nous avons le rebut de la paille et l'eau à boire. Ils ont le repos et les beaux manoirs ; et nous avons la peine et le travail, la pluie et le vent aux champs. » Alors un murmure sourd roulait dans toute l'assemblée, et plusieurs voix s'é-

criaient : *Il ne faut plus qu'il y ait de serfs.* Ces hommes s'organisèrent régulièrement dans les comtés de Kent et d'Essex, et marchèrent en bandes nombreuses, sous la conduite de *Wat-le-Tuilier* (*Wat-Tyler*) et d'un prêtre nommé *John Ball*, tous armés de bâtons ferrés, de haches ou d'épées rouillées, et chantant des refrains populaires dont le sens était : *Quand Adam bêchait, quand Ève filait, où était le gentilhomme?* En même temps, dix mille insurgés se levaient dans le nord ; et l'inquiétude fut telle, que le duc de Lancastre, qui faisait la guerre aux Écossais, se hâta de conclure une trêve avec eux, et se réfugia dans leur pays [1].

Ces révoltes, d'abord calmées par des concessions trompeuses, se terminèrent bientôt par la mort des chefs et par la dispersion des autres. Mais elles n'en étaient pas moins des symptômes graves de la misère du peuple et de la situation du pays. Le malaise et le mécontentement passèrent bientôt des basses classes de la nation jusqu'aux plus élevées ; et, après avoir lutté dix ans pour le maintien de son autorité, Richard II fut forcé de céder la place à son cousin Henri de Lancastre (Henri IV), comme lui petit-fils d'Édouard III, mais par une branche cadette. Ce qui

[1] Voyez M. Augustin Thierry, *Histoire de la conquête d'Angleterre par les Normands.*

avait soulevé la nation contre la branche aînée des descendans d'Édouard III, c'était la perte des provinces françaises et la paix avec la France. La branche cadette ne pouvait donc se maintenir qu'en prenant aussitôt les armes, et en recommençant la conquête. L'Angleterre resta fidèle aux Lancastres, tant que la fortune de la guerre leur fut elle-même fidèle. La nation fut lancastrienne, quand Henri V gagna la bataille d'Azincourt, quand Henri VI fut proclamé à Paris roi de France et d'Angleterre. Mais à peine les inspirations de Jeanne d'Arc et le réveil de Charles VII eurent-ils rendu la France à elle-même, que *Lancastre* fut menacé, *York* fit valoir ses droits, et la guerre *des deux roses* commença. Les Anglais ne pouvaient pardonner à Henri VI son mariage avec une princesse française, Marguerite d'Anjou. Le roi René n'avait consenti à cette alliance qu'à condition que l'Angleterre lui restituerait le Maine et l'Anjou, et le conseil de Henri VI avait accepté cette clause, si fatale aux intérêts de la nation. Marguerite avait exaspéré les esprits, en suivant une politique toute française, et surtout en faisant assassiner l'oncle de son mari, le duc de Glocester, que le peuple appelait *le bon Duc*, parce qu'il voulait toujours la guerre contre la France.

La guerre contre la France ! Tel était depuis

cent vingt ans le cri de toute l'Angleterre ; mais Henri VI, aussi faible de corps que d'esprit, ne pouvait la faire lui-même, et Marguerite ne la voulait point. Alors le prétendant de la maison d'York parut au peuple comme une espérance, et la misère publique fut son principal appui. Le mouvement commença dans le comté de Kent, qui, par ses relations avec le continent, donna toujours en Grande-Bretagne le signal des révolutions. Ce pays avait été jadis la première province romaine ; il fut le premier royaume saxon, et le premier comté normand. Ce fut là qu'éclata en 1381 l'insurrection de paysans dont nous avons parlé. C'est aussi là que l'épée sort du fourreau pour *la Rose blanche* (1450). Un nommé *Jean Cade*, aventurier qui se donnait pour un prince de la famille royale, y soulève vingt mille hommes, avec lesquels il marche sur Londres, s'empare de la ville, et fait décapiter le lord trésorier. Mais bientôt, abandonné des siens, il est mis à mort, et ses principaux complices avouent sur l'échafaud qu'ils ont eu l'intention de mettre le duc d'York sur le trône. Le duc d'York, qui jusque là était resté tranquille dans son gouvernement d'Irlande, comprit qu'il était temps d'agir par lui-même. Il commença par se mettre à la tête d'une opposition parlementaire. Mais, comme les paroles ne pouvaient ni satisfaire son ambition, ni calmer

les dissentimens profonds qui divisaient déjà l'Angleterre, il laissa bientôt les discussions pour en appeler aux armes, et toute l'Angleterre prit parti pour York ou pour Lancastre.

En général les provinces du midi étaient pour le parti d'York, qui avait la *rose blanche* pour symbole, et les provinces du nord, toujours rebelles aux innovations, étaient fidèles aux Lancastres, dont le signe était la *rose rouge*. C'était là que l'intrépide Marguerite allait se réfugier après ses défaites, pour redescendre avec de nouvelles recrues. Presque toute l'aristocratie était *lancastrienne*, c'est-à-dire qu'elle tenait pour l'ordre établi, qui avait maintenu et même agrandi ses priviléges. La rose rouge, dit Hallam, brillait sur les bannières des Stafford, des Percy, des Were, des Holland et des Courtney. Le peuple était *yorkiste*, parce qu'il souffrait ; mais il avait à sa tête quelques seigneurs mécontens ou ambitieux, entr'autres le comte de Warwick, aussi remarquable par ses immenses richesses que par son génie turbulent et son infatigable activité. A une époque où le revenu de la couronne était réduit à cinq mille livres sterling, Warwick nourrissait dans ses terres jusqu'à trente mille personnes, et l'on raconte que lorsqu'il était à Londres, sa maison consommait six bœufs par repas. La popularité que lui valut son courage et une telle fortune,

tour à tour fatale aux deux partis, lui mérita le surnom de *faiseur de rois* (*king's maker*[1].)

Aucune parole ne saurait exprimer l'acharnement et la rage avec laquelle se combattirent les deux partis. Il y eut des lieux, comme Saint-Albans, à peu de distance de Londres, qui furent à plusieurs reprises arrosés du sang anglais. A la bataille de Towton, les deux armées combattirent toute une journée, sous les flocons d'une neige épaisse. Le vainqueur Édouard d'York, le fils de celui qui avait commencé la guerre et était mort en combattant, défendit de faire quartier aux vaincus. Dans une lettre confidentielle à sa mère, il dit que les hérauts chargés de compter les cadavres, en ont trouvé vingt-huit mille parmi les Lancastriens. Ajoutez à cela dix mille environ parmi les Yorkistes. Trente-huit mille au moins dans une seule bataille, entre concitoyens! et la guerre dura ainsi seize ans! et ceux qui échappaient aux combats allaient tomber sur les échafauds! Pour concevoir un acharnement dont on trouve peu d'exemples dans les guerres civiles des autres nations, il faut se rappeler que les différentes races qui peuplaient les diverses parties du pays ne s'étaient jamais bien mêlées, et vivaient toujours en ennemies. Les Écossais, qui haïssaient les Anglais toujours prêts

[1] *Histoire d'Angleterre*, par Lingard.

à les envahir, prirent plusieurs fois parti pour les Lancastriens, et fournirent des secours à Marguerite. Lorsque la branche d'York eut été rétablie, les Gallois intriguèrent et combattirent pour les Lancastres. C'était une occasion de déchirer encore une fois l'Angleterre proprement dite, dont ils étaient les éternels ennemis. Enfin, si l'on considère que l'aristocratie dominait dans l'un des deux partis, et dans l'autre le peuple, on ne peut s'empêcher de penser qu'il y avait là quelque chose de la haine héréditaire des Saxons contre les Normands. D'ailleurs toutes ces races, indépendamment des traditions originelles qui les séparaient, étaient animées l'une contre l'autre par des besoins communs. Condensées sur un étroit espace qui ne suffisait point à les nourrir, elles se disputaient jusqu'à la mort les fruits d'une terre avare. Pour les princes qui aspiraient au trône et pour les chefs qui les servaient, la guerre des deux roses pouvait être une affaire d'ambition ; mais pour les deux armées et pour la masse de la nation, c'était une guerre de désespoir. *Être ou ne pas être*, telle était la question pour le plus grand nombre.

Quel fut le résultat de tant de troubles et de tant de combats ? Ce qui restait du peuple se trouva un peu soulagé par suite des pertes effroyables qu'avait éprouvées la population. Ce fut comme une épaisse forêt, où les jours ménagés par la ha-

che donnent aux arbres qui ne sont point tombés plus d'air et de liberté. Un fait d'ailleurs resta prouvé, c'était que, sous les règnes précédens, le pouvoir et les richesses toujours croissantes de la noblesse, malgré plusieurs concessions faites aux villes et aux bourgs, avaient fini par rendre la condition du peuple insupportable. Aussi le pouvoir royal commença-t-il à s'agrandir en Angleterre, où jusque là il avait été si limité. York ou Lancastre, le roi devint presque absolu. Édouard IV, qui fit triompher la maison d'York à Towton (1461) et à Tewksbury (1471), régna selon son bon plaisir, ou plutôt selon l'intérêt du peuple qui l'avait aidé à vaincre la noblesse. Nulle époque n'est plus obscure pour l'histoire de la constitution anglaise : c'est que le parlement, qui représentait surtout l'aristocratie, n'intervient presque plus dans le gouvernement. L'indépendance et la considération du parlement avaient reçu de fortes atteintes pendant la guerre civile. Incapable de lutter contre les faits qui le poussaient en sens contraire, il avait toujours fini par enregistrer, avec plus ou moins de bonne grâce, ce que voulait le peuple ou ce que le fer avait décidé. Sous Édouard IV, il fut complètement effacé. Les rôles de cette assemblée ne furent plus, suivant Hallam, qu'un simple recueil de bills privés ou de pétitions relatives au commerce, et ce règne est le premier pendant lequel aucun statut ne fut

porté pour le redressement des griefs, ou pour le maintien des libertés nationales.

La nation pardonna tout à Édouard, en faveur de ses rigueurs contre les nobles. Elle le laissa confisquer, selon sir John Fortescue, environ le cinquième des terres du royaume, et introduire le premier l'usage de lever des impôts, sans le consentement du parlement, sous le titre spécieux de *bénévolences*. Ce fut là une des causes qui portèrent le parlement à donner les mains à l'usurpation de Richard III. Dans l'adresse votée par cette assemblée pour engager Richard à prendre la couronne de ses neveux, on remarque le passage suivant : « Nous sommes déterminés à nous exposer au péril de notre vie et au risque de la mort, plutôt que de vivre en servitude comme nous avons vécu depuis long-temps, opprimés et vexés par des extorsions et de nouveaux impôts, en contravention aux lois de Dieu et des hommes, aux libertés, à l'ancien gouvernement et aux lois que tout Anglais a reçues en héritage. » Ainsi Richard, qui se souilla de tant de crimes, rendit quelques libertés au parlement. Mais le parlement s'était avili dans l'opinion en s'unissant à un tel homme ; et Henri VII, qui releva la maison de Lancastre à la bataille de Bosworth (1485), et qui réconcilia les deux factions par son mariage avec l'héritière d'York, Henri VII, le chef des Tudors, rentra, avec l'aide du peuple,

dans la voie du pouvoir absolu où Édouard IV l'avait précédé. Il fit abolir par le parlement le droit de *maintenance* ou de *protection*. On appelait ainsi l'usage où étaient quelques riches seigneurs de s'attacher par serment des hommes qui ne relevaient point d'eux légalement, mais qui s'engageaient à porter leur livrée et à soutenir leurs querelles par les armes, envers et contre tous. Les lords jurèrent solennellement de ne plus recevoir à leur service des hommes reconnus comme vagabonds, meurtriers, félons ou proscrits. Henri VII porta un coup terrible à la noblesse, en lui permettant d'aliéner ses terres par l'abolition des anciennes substitutions. Il fit des lois utiles contre le meurtre et le rapt, qui étaient souvent impunis, contre le droit d'asile, qui était devenu un abus monstrueux. Il rendit la justice moins expéditive, plus humaine, et la fit descendre jusqu'aux pauvres, en diminuant les frais de procédure.

Mais ce n'était point encore assez pour exercer l'activité du peuple anglais et satisfaire à ses besoins. Henri VII travailla à l'unité de l'Angleterre, en rendant les statuts du parlement anglais obligatoires pour l'Irlande, et en limitant le plus possible les priviléges du parlement irlandais. D'un autre côté, il prépara l'union future de l'Écosse et de l'Angleterre par le mariage de sa fille aînée avec Jacques IV de la mai-

son des Stuarts. Ces mesures rétablissaient la paix dans la Grande-Bretagne, mais ne faisaient pas croître ses ressources et son opulence. Il est vrai que l'épargne royale s'était augmentée, puisque Henri VII laissa en mourant un million huit cent mille livres sterling. C'était une somme énorme pour l'époque; et le peuple aimait mieux la voir réunie dans les mains du roi que dispersée dans les coffres de la noblesse. Mais la nation était pauvre, et l'exiguité de son territoire était un mal contre lequel aucun gouvernement ne pouvait lutter. Edouard IV et Henri VII tournèrent plusieurs fois les yeux vers la France. Ils y descendirent en personne, ou y jetèrent leurs armées; mais, sauf Calais devenu une ville anglaise, la France était désormais fermée aux Anglais, et ils étaient bientôt obligés de repasser le détroit, sans gloire et sans profit, hors un peu d'argent que les rois de France consentaient quelquefois à leur donner.

Heureusement, Messieurs, pour la prospérité de l'Angleterre et pour la sécurité de notre pays, un événement d'une portée immense vint ouvrir une nouvelle carrière au génie des Européens. Dès le commencement du quinzième siècle, le Portugal avait donné le signal des grandes expéditions maritimes. En 1492, Christophe Colomb découvrit les premières îles du nouveau monde, et en prit possession au nom des sou-

verains de Castille et d'Aragon. Six ans plus tard, Henri VII fit partir à ses frais Sébastien Gabotto, Vénitien qui résidait à Bristol, et ce fut ce navigateur qui mit pied le premier sur le continent américain. Ce n'était encore qu'un voyage de découvertes, et il n'y eut aucun établissement de formé ; mais enfin la voie était ouverte, que l'Angleterre devait un jour parcourir avec tant d'éclat. Ainsi, à la fin du quinzième siècle, si l'on considère la Grande-Bretagne sous le rapport du gouvernement et de la richesse publique, on voit d'une part que la couronne dominait l'aristocratie; de l'autre, que l'esprit industriel commençait à se développer, et à se tourner vers les entreprises maritimes. Examinons maintenant où en était la France, et ce qu'elle allait devenir à cette époque.

La France, après avoir vu deux fois son territoire envahi, était enfin maîtresse d'elle-même. Mais comment la France, avec sa nombreuse et vaillante population, a-t-elle été deux fois si près de devenir une province anglaise ? Il ne faut pas sans doute l'attribuer seulement à ces *yeomans* auxquels Froissard rend hommage, et qui tiraient l'arbalète d'un bras si sûr et si nerveux, aux journées de Crécy et d'Azincourt. Encore moins faut-il dire avec Hallam qu'on doit attribuer le principal honneur de ces victoires à la liberté de la constitution britannique, et à ce qu'il appelle *la condition supérieure du peuple anglais*. La vérité est

que la France était singulièrement affaiblie par des discordes intestines, et c'est ce qui faillit la livrer à l'étranger. Depuis Philippe Auguste jusqu'à Philippe de Valois, les rois, comme nous l'avons vu dans la dernière leçon, avaient lutté contre la noblessse, et lui avaient arraché quelques-uns de ses principaux priviléges. Or, les seigneurs souffraient d'avoir vu tomber leurs prérogatives devant la toute-puissance de la couronne, et, quand le sol fut attaqué, ils ne se serrèrent point tous, comme il aurait fallu le faire, autour du trône qui les avait dépouillés. Quelques-uns même traitèrent avec l'étranger, enviant sans doute, mais trop tard, le sort de la noblesse anglaise, qui, au lieu de recevoir la loi, l'avait faite à ses rois. Les ducs de Bourgogne firent à plusieurs reprises des traités avec l'Angleterre. Au commencement de la deuxième guerre, en 1412, les Armagnacs offrirent à Henri V de l'aider à reconquérir la Guienne et le Poitou, à la seule condition de leur fournir quatre mille hommes de troupes qu'ils s'engageaient à payer et à entretenir. Et il se trouva jusqu'à des princes du sang, les ducs de Berry, de Bourbon, d'Orléans et d'Alençon, qui ne rougirent point de signer un pareil traité. Ce ne fut pas seulement sa honteuse léthargie, mais la défection d'une partie de la noblesse, qui réduisit Charles VII à n'être que le *roi de Bourges*.

Il faut ajouter que certaines provinces, celles qui sont situées sur le bord de la mer, comme la Flandre et l'Artois, qui obéissaient au duc de Bourgogne, la Normandie, et dans le midi la Guienne, étaient disposées, dans l'intérêt de leur commerce, à entretenir des relations amicales avec nos voisins. Bordeaux, qui depuis long-temps échangeait ses vins contre les produits de l'Angleterre, témoigna beaucoup d'attachement pour la domination britannique. Aussi les Anglais avaient-ils pour cette ville des ménagemens particuliers : le gouverneur qui en prenait possession au nom du roi d'Angleterre, le jour de son installation, jurait en langue bordelaise, devant le peuple assemblé, de conserver à toutes les personnes de la ville et du pays leurs franchises, priviléges et libertés. Les seigneurs gascons tinrent long-temps pour le roi d'Angleterre; et Bordeaux, Bayonne, ainsi que d'autres villes du sud-ouest, soutinrent un siége de plusieurs mois, même après la retraite des Anglais, avant de se rendre à Charles VII. Ce n'est pas tout : quand la France eut retrouvé son unité, la Guienne essaya de s'en détacher. La ville de Bordeaux, qui n'avait capitulé qu'à condition d'être à jamais exempte de tailles, de subsides et d'emprunts forcés, prétendit qu'on avait violé le traité, et envoya à Londres des députés pour faire sa soumission à Henri VI. Toute la Guienne fut bientôt sous les

armes, se plaignant, dans un langage qui rappelle celui des communes anglaises, « qu'on voulût l'assujétir au même esclavage que les autres provinces de France, où les sangsues de l'état avancent hardiment, comme une maxime fondamentale du gouvernement, que le roi a le droit de rendre tous ses sujets taillables, quand et comme il lui plaît [1]. » Quatre à cinq mille Anglais vinrent aider l'insurrection ; mais Charles VII, avec une nombreuse armée, eut bientôt reconquis la Guienne. Il laissa de fortes garnisons dans toutes les villes, voulant, dit Monstrelet, tenir aux habitans le fer au dos. Ce fut alors que les Français bâtirent, non pour défendre, mais pour surveiller Bordeaux, le château Trompette et le fort de Hâ. On craignit long-temps encore l'ancienne sympathie des Bordelais pour l'Angleterre, à tel point que les ordonnances royales interdirent le séjour de Bordeaux à tout homme de naissance anglaise. Aucun marchand de cette nation ne pouvait entrer dans une maison de la ville, ni aller à la campagne pour goûter ou acheter des vins, sans être accompagné d'hommes d'armes, institués exprès pour épier ses actions et ses paroles (Chronique bordelaise citée par M. Aug. Thierry.)

Il y avait donc deux espèces d'intérêts en op-

[1] *Mémoires d'Amelgard.*

position avec l'unité et la paix intérieure de la France, les intérêts commerciaux et les intérêts nobiliaires, intérêts de provinces et intérêts de castes ou d'individus. Telle est la loi des sociétés, que les intérêts particuliers, qui font partie de la communauté, ne doivent point se mettre en hostilité avec l'intérêt général; sinon, ils courent les chances de la guerre, où l'intérêt du plus grand nombre, ayant pour lui la force et le droit, l'emporte à la longue, et fait la loi aux vaincus. C'est ce qui arriva pour la noblesse française et pour la Guienne sous Charles VII.

Si, à la fin du quinzième siècle, la puissance royale prit un rapide accroissement, même en Angleterre, où l'aristocratie l'avait si long-temps limitée, à plus forte raison dut-elle grandir encore en France et y devenir presque absolue, aussitôt que le territoire eut été délivré de l'étranger. Tous les actes du gouvernement de Charles VII eurent pour but et pour résultat de centraliser le pouvoir et d'établir autant que possible l'uniformité dans les différentes provinces. Chaque partie du royaume avait ses coutumes particulières. Le roi ordonna de les recueillir et de les rédiger pour servir de règle. Jusque là, les nobles étaient requis, en cas de guerre, de marcher avec leurs gens; mais, comme ils s'y refusaient souvent, et que parfois même ils marchaient avec l'ennemi, ils tenaient entre leurs mains le sort du roi et de la

monarchie. Charles VII créa donc quinze compagnies d'ordonnance, chacune de six cents cavaliers, et un corps de quatre mille archers. C'était le premier exemple d'une armée permanente, obéissant au roi seul et ayant pour chefs, dit Comines, *des hommes vaillans et sages, experts en fait de guerre, et non jeunes et grands seigneurs*. La juridiction des parlemens [1] était partout reconnue. Les anciennes franchises étaient négligées, parce qu'elles n'avaient guère été, jusqu'à cette époque, que des priviléges aristocratiques. Sous prétexte de subvenir à l'entretien des corps nouveaux qu'il avait crées, Charles VII établit une taille perpétuelle sans l'autorisation des états-généraux.

La noblesse réclama : Charles VII l'effraya par des exemples terribles. Le seigneur de l'Esparre, compromis dans les affaires de Guienne, eut la tête tranchée. Le comte d'Armagnac, qui dans le midi avait été l'âme de l'insurrection, s'enfuit du royaume pendant son procès, et ses biens furent confisqués. Enfin la rigueur du roi frappa jusqu'à un prince du sang : le duc d'Alençon fut enfermé au château de Loches, pour avoir entretenu des correspondances avec les Anglais.

[1] Le parlement de Grenoble avait été établi par Charles VII en 1451. Le parlement de Bordeaux fut institué en 1462, et celui de Dijon en 1477, par Louis XI. Louis XII créa le parlement de Rouen en 1499, et celui d'Aix en 1501.

Ce qu'il y a de singulier, c'est que Louis XI combattit comme dauphin la politique qu'il devait suivre comme roi. Il se mit deux fois à la tête d'une ligue de seigneurs, pour obliger Charles VII à changer ses ministres. C'était sans doute pour ne point inspirer de défiance à la noblesse, qu'il se proposait de gouverner encore plus rudement que son père. En effet, à peine roi, il s'appuya exclusivement sur la bourgeoisie, tira ses favoris des dernières classes du peuple, et se montra terrible à ces puissances féodales qui voulaient se relever au niveau de la royauté. Alors les seigneurs français, comprenant que jusque là ils avaient trop isolé leurs intérêts, formèrent une ligue, à l'imitation des barons anglais (1464). Cette ligue était composée de tous les princes et grands vassaux de la couronne. Les ducs de Bretagne, de Bourbon, d'Alençon, de Nemours, d'Anjou, les comtes d'Armagnac et de Dunois, le sire d'Albret, le maréchal de Lohéac en étaient les principaux membres. Le chef apparent était le frère même de Louis XI, le duc de Berry, qui avait accédé à l'union plus par faiblesse que par ambition personnelle. Mais le chef véritable, celui qui échauffait les esprits contre le roi, c'était le fils du duc de Bourgogne, le comte de Charolais.

L'objet réel de cette association était de défendre contre la couronne les priviléges de la

féodalité expirante ; mais, selon l'usage, la ligue se para d'un beau nom, et s'appela elle-même *ligue du bien public.* La bataille de Montlhéry, entre le roi et les confédérés, n'eut aucun résultat. Louis XI s'appuya habilement sur la bourgeoisie parisienne, et tint ferme contre les nobles, quoique ceux-ci brûlassent partout sur leur passage les registres de *la gabelle*, et promissent d'abolir les impôts après la victoire. Malgré les forces considérables qu'ils avaient réunies, les confédérés échouèrent dans leur projet, parce que les villes restèrent unies au roi, et parce qu'au lieu de persister dans la voie de l'association qui jadis avait fait le triomphe de l'aristocratie anglaise, les seigneurs furent bientôt divisés par mille jalousies secrètes. Les membres de la ligue se hâtèrent de traiter chacun pour leur part avec le roi, qui se montra d'autant plus facile sur les conditions, qu'il se proposait de les violer. Toutefois, par les traités de Conflans et de Saint-Maur, Louis XI, en prodiguant à sa noblesse l'argent et les offices, ne lui rendit point les priviléges féodaux qu'elle réclamait. Si les nobles eussent été vainqueurs, au lieu de capituler avec le roi, il est probable que leur victoire n'aurait point abouti à fonder comme en Angleterre une aristocratie délibérante, mais à rétablir la féodalité française dans toute sa pureté, c'est-à-dire à rétrograder jusqu'au onzième siècle, ou peut-être à démembrer le

royaume, et à le partager en souverainetés tout-à-fait indépendantes, comme c'était l'intention du duc de Bretagne et surtout du comte de Charolais.

Toute aristocratie mécontente au dedans cherche un appui à l'étranger. Aussi voyons-nous qu'immédiatement après la guerre, les ligueurs méridionaux qui étaient les plus opiniâtres, les comtes d'Armagnac, de Foix, d'Albret, d'Astarac et de Castres, engagèrent le roi d'Angleterre à faire une nouvelle descente en Guienne, promettant de lui fournir quinze mille combattans, de lui livrer toutes les villes de Gascogne, et même de lui ouvrir Toulouse. Mais les Anglais, assez occupés de leur guerre civile pour le moment, refusèrent l'offre des Gascons. Les d'Armagnacs, livrés à eux-mêmes, furent vaincus dans leur lutte désespérée contre la couronne. Le duc de Bourgogne, surtout quand Philippe-le-Bon eut été remplacé par le comte de Charolais, fut, ainsi que le duc de Bretagne, l'allié fidèle des Anglais. Louis XI protégeait en Angleterre, mais sans se mettre beaucoup en dépense, le parti lancastrien, celui qui avait succombé pour avoir fait la paix avec la France. Le duc de Bourgogne soutenait le parti d'York, et Édouard IV épousa la sœur de Charles-le-Téméraire. Le duc chercha plusieurs fois à attirer en France le vainqueur de Tewksbury. Édouard, moins pour servir l'ambi-

tion de son beau-frère que pour obéir au vœu de sa nation, sortit de son indolence et vint sur le continent. Mais Louis XI, sans avoir besoin de recourir aux armes, le renvoya avec de l'argent lui et ses ministres. Comines raconte que lord Hastings, un des principaux seigneurs de la suite d'Édouard, reçut l'argent comme les autres, mais que sa fierté ne voulut jamais consentir à en donner reçu. « Ce don, dit-il avec dignité à l'agent du roi, vient du bon plaisir du roi vostre maître et non pas à ma requeste : s'il vous plaist que je le prenne, vous le mettrez ici dedans ma manche, et n'en aurez autre lettre ni témoin. Car je ne veux pas qu'on die de moi : le grand chambellan d'Angleterre a été pensionnaire du roi de France, ni que mes quittances soient trouvées en la chambre des comptes. »

Ainsi Louis XI, soit en répandant à propos l'argent qu'il prenait *dans les bonnes bourses de son royaume*, soit en faisant tomber la tête de ses ennemis, soit en les poussant à des entreprises qui devaient leur être fatales, triompha des ligues intérieures ou extérieures qui se formèrent sous son règne pour affaiblir le pouvoir royal et démembrer la monarchie. Le duc Charles, le plus redoutable des ennemis du roi, avait usé son temps et ses forces dans de folles expéditions en Allemagne et en Suisse. L'ascendant de la maison de Bourgogne périt avec lui devant Nancy, et

le roi de France recueillit une partie de sa succession, la Bourgogne qui resta depuis à la couronne, l'Artois et la Franche-Comté qui en furent détachés sous le règne suivant, pour lui être un jour restitués. Louis XI en mourant, quels qu'aient été d'ailleurs ses vices et ses ridicules, que la biographie a si bien fait ressortir, laissa le domaine royal agrandi et le pouvoir de la couronne à l'abri des entreprises de la noblesse. Le dernier héritier de la maison d'Anjou lui avait légué, avec ses domaines de France, ses droits à la couronne de Naples qu'il avait perdue. Mais Louis XI n'était ni d'humeur ni d'âge à passer les Alpes : il laissa cette tâche à son fils. C'est sous Charles VIII que commençent les guerres d'Italie, pour se prolonger sous Louis XII, sous François Ier, et ne finir que sous Henri II, après avoir duré plus de soixante ans.

A l'époque de l'invasion de Charles VIII, l'Italie, florissante par les arts et par le commerce, riche des souvenirs de l'antiquité que l'érudition commençait à ranimer, et des débris de la civilisation grecque que la conquête ottomane avait poussés sur ses rivages, l'Italie avait contre elle ce qui fait encore aujourd'hui sa misère et son désespoir, le défaut d'unité et d'esprit national. Divisée en un grand nombre de petits états, elle était en proie à la politique perfide des princes, ainsi qu'à la vénalité des *Condottieri*, qui, en rui-

nant les états qui les payaient, changeaient les batailles en tournois et s'entendaient pour s'épargner [1]. Un mal encore plus déplorable, c'était, dans l'intérieur de chaque état, l'affaiblissement des institutions politiques et de l'esprit de liberté. Partout la population s'accroissait, et le nombre des citoyens diminuait sans cesse. M. de Sismondi estime qu'à la fin du quinzième siècle, il pouvait y avoir en Italie, sur dix-huit millions d'habitans, seize à dix-huit mille hommes jouissant des droits politiques, tandis qu'au quatorzième siècle on en aurait peut-être compté cent quatre-vingt mille, et qu'au treizième siècle, à l'époque la plus florissante des républiques italiennes, le nombre des citoyens aurait pu s'élever jusqu'à un million huit cent mille. De là la décadence de l'esprit militaire et de l'esprit national. De là moins de dispositions à l'énergie et au dévouement. Le bien-être, les richesses et les droits politiques étant concentrés dans un petit nombre de mains, il se trouvait beaucoup moins d'hommes prêts à mourir pour les défendre [2].

Tel était l'état de l'Italie, dans les dernières années du quinzième siècle, lorsque tous les peuples limitrophes, obéissant à cet instinct qui a toujours poussé les peuples du nord vers ceux du

[1] Voyez Machiavel, et *La ligue de Cambray*, par l'abbé Dubos.

[2] Voyez l'*Histoire des républiques italiennes*, par M. de Sismondi.

midi, commencèrent presque en même temps l'invasion de ce pays. La France donna le signal, et bientôt des armées suisses, espagnoles et allemandes vinrent lui disputer le champ de bataille qu'elle avait choisi. C'est, Messieurs, une chose remarquable à toutes les époques de l'histoire, que l'affinité de la population française avec celle du nord de l'Italie. Il y a évidemment entre elles communauté d'origine. Les plus anciennes traditions historiques nous ont montré le nord de la péninsule peuplé en partie par des invasions gauloises, et vous vous rappelez que, dans une de mes premières leçons, je citai l'opinion du docteur Edwards, qui a cru reconnaître dans plusieurs villes d'Italie, telles que Bologne, Ferrare, Padoue, Venise et surtout Milan, enfin dans toute l'ancienne Cisalpine, des traits analogues à ceux qui caractérisent selon lui une grande partie de la population française [1]. Ce rapport contribuerait à expliquer comment l'Italie septentrionale a si souvent, dans ses momens de détresse, invoqué le secours de la France, et comment la France s'est presque toujours empressée de répondre à cet appel. Cela expliquerait aussi la rapidité merveilleuse de nos victoires en Italie à plusieurs époques. Mais en remontant aux temps anciens, nous trou-

[1] Voyez la troisième leçon, page 67, pour ce qui est relatif aux caractères physiologiques des races, et la quatrième, page 87, pour les premières invasions gauloises en Italie.

vons, même dans le nord de ce pays, des peuples qui n'étaient pas d'origine gauloise, et qui durent par conséquent disputer le terrain aux premiers conquérans gaulois. Les uns venaient des pays situés à l'est de l'Adriatique, tels que les Grecs et les Illyriens ; d'autres descendaient des Alpes du nord-est, c'étaient les Germains; d'autres enfin, les Ibériens, après avoir longé les côtes de la Méditerranée, débouchaient à l'ouest par les Alpes maritimes. De toutes ces migrations successives résulta cette variété de races, caractère distinctif de l'Italie, que les Romains eux-mêmes ont eu tant de peine à vaincre dans leur temps. Cette variété ne serait point inutile pour faire comprendre comment les Français, après avoir si rapidement conquis l'Italie, furent toujours obligés de la quitter. A côté du parti français d'origine et de sentiment, il y avait d'autres partis dont l'origine et les intérêts n'étaient pas les mêmes, et qui finissaient par prévaloir. D'ailleurs, à la première apparition des Français en Italie, les peuples qui jadis avaient aussi colonisé ce pays y jetaient des armées pour en arracher la possession à nos soldats. Ainsi au quinzième siècle, comme avant la fondation de Rome, les enfans de l'Ibérie, de l'Helvétie, de la Germanie et de la Gaule se retrouvaient en présence, se disputant la fertile vallée de l'Éridan.

Quand Charles VIII parut en Italie en 1494, il

y était appelé à la fois par Ludovic Sforze qui voulait s'affermir dans le duché de Milan, par Florence qui aspirait à s'affranchir des Médicis, par la noblesse napolitaine qui était restée fidèle à la maison d'Anjou. Il avait à combattre le pape et le roi de Naples de la maison d'Aragon. Il y avait alors une fermentation extraordinaire en Italie, surtout dans les états du nord. L'autorité pontificale, tyrannique et corrompue au dernier degré, excitait partout des plaintes, et suscitait des réformateurs. Quelle influence pouvait avoir sur les âmes un pontife qui, comme Alexandre VI, avait assuré son élection en faisant entrer dans Rome quatre mulets chargés d'or? Il n'y avait point de passion, point de crime qui ne souillât le sanctuaire : aussi Luther n'était-il pas loin. Le dominicain Savonarole, qu'on peut regarder comme un des précurseurs italiens de Luther, prêchait à Florence une réforme religieuse et politique; religieuse non pour les dogmes, mais pour les mœurs, politique pour la restitution des libertés italiennes. Inexorable ennemi des oppresseurs de sa patrie, il avait refusé l'absolution à Laurent de Médicis au lit de mort. Il fut favorable à Charles VIII, qu'il saluait d'avance comme l'envoyé de Dieu et le libérateur de l'Italie. Alexandre VI, qui savait frapper ses ennemis dans l'ombre, ne sut pas combattre le roi de France. Le roi de Naples se retira dans son île d'Ischia, et Charles VIII,

tranquille possesseur de l'Italie, rêva la conquête de l'Orient. Mais un orage se forme tout-à-coup dans le nord de la péninsule. L'Espagne, l'Angleterre et l'Empire se liguent contre les Français. Ceux mêmes qui les ont appelés deviennent leurs ennemis, et il faut à Charles VIII tout l'héroïsme de son armée et tout son courage personnel pour se frayer un passage vers la France menacée de trois invasions à la fois. Ce fut ainsi que Louis XII, qui, indépendamment des droits de la maison d'Anjou sur le royaume de Naples, faisait valoir ceux de son aïeule Valentine Visconti sur le duché de Milan, conquit et perdit rapidement le nord et le sud de l'Italie. François Ier y combattit plusieurs fois, et avec des succès variés; il y soutint, avec une ardeur infatigable, la cause de la France contre l'héritier de Bourgogne, de Castille et d'Aragon, qui, élu empereur d'Allemagne, prétendait l'être de l'Europe.

On a souvent demandé à quoi avaient abouti toutes les expéditions françaises en Italie au seizième siècle. Sans doute il y a eu des fautes commises, et elles ont été assez expiées; mais est-il vrai que ces campagnes aient été tout-à-fait stériles pour l'intérêt général de l'Europe et pour l'intérêt de la France en particulier? Je ne parle pas ici de quelques villes affranchies, de quelques tyrannies subalternes écrasées par l'ascendant de la France: car, à la place des tyrans que détruisaient nos ar-

mes, il s'en élevait d'autres sous leur protection même, comme cet infâme Borgia, qui dut à Louis XII le duché de Romagne. Mais considérez ce qui se passait en Europe, au moment où la lutte était le plus acharnée dans le Milanais, entre Charles-Quint et François Ier. Luther, condamné par les papes et par les diètes germaniques, n'aurait-il pas succombé sous les coups de l'empereur, si l'empereur n'avait été souvent distrait des affaires religieuses par ses démêlés avec la France ? La France elle-même aurait-elle toujours pu rendre inutiles les invasions réitérées de Charles-Quint et de ses alliés, si elle n'avait osé faire acte de puissance au dehors ? Un peuple qui n'a jamais dépassé ses frontières est-il bien sûr de savoir les défendre au jour de l'invasion ? Et quand Charles-Quint, à vingt lieues de Paris (à Château-Thierry, 1544), donnait brusquement le signal de la retraite, n'était-ce point parce que le souvenir des grandes journées d'Italie, de *ces batailles de géans*, comme on les nommait, lui revenait à la mémoire, et lui rappelait à quel peuple il avait affaire?

Si la France avait succombé dans la lutte, si elle ne s'était pas montrée prête à la soutenir toujours et partout, c'en était fait peut-être de la liberté en Europe. Ce n'est point l'Angleterre qui aurait opposé une digue à l'ambition de l'empereur. Trop faible alors, avec ses discordes civiles

encore récentes et ses troubles religieux qui commençaient, elle était d'un poids léger dans la balance européenne, et Henri VIII mettait tout son orgueil à dire : *Qui je défends est maître.* La France seule pouvait résister, et elle résista. Et pour le faire avec succès, il fallait qu'elle le fît non seulement chez elle, mais au-dehors. Ainsi les guerres d'Italie, du moins les dernières, celles qui se rattachent au règne de François Ier, en opposant une barrière à la toute-puissance de Charles-Quint, eurent pour résultat d'assurer à la fois l'équilibre européen, la liberté religieuse et l'intégrité du territoire national. Ajoutons, Messieurs, qu'en rapportant chez elle l'amour des sciences et des arts de l'Italie, en attirant dans son sein les artistes et les savans que cette terre féconde avait produits, la France tira de ces luttes sanglantes les ressources les plus utiles à sa civilisation.

ONZIÈME LEÇON.

RÉFORME EN ANGLETERRE. — TROUBLES RELIGIEUX EN FRANCE.

MESSIEURS,

Au milieu du quinzième siècle, une ère nouvelle s'ouvre pour l'Angleterre et pour la France, aussi bien que pour les autres états européens. Le moyen âge est épuisé : l'histoire moderne commence. La population de l'Europe, devenue plus nombreuse après l'organisation du système féodal, avait cherché à s'étendre vers l'Orient ; mais loin d'avoir gagné aucun accroissement de territoire par ces luttes qui durèrent plus de deux siècles, elle avait fini par livrer une de ses frontières à une race asiatique, aux Turcs ottomans. La Méditerranée n'appartenait plus qu'à demi aux nations chrétiennes, et leur commerce était tombé à la merci des Turcs et des Arabes. Heureusement l'esprit humain avait marché, et d'importantes découvertes, écloses du génie des Européens ou communiquées par des nations lointaines, allaient ouvrir de nouvelles carrières aux besoins et à l'ambition des peuples.

Parmi ces découvertes qui, à la fin du moyen âge, préparèrent une transformation sociale, il faut mettre au premier rang celle de la boussole. La boussole, qui était, à ce qu'il paraît, connue des Arabes, et que *Flavio Goia* d'Amalfi ne fit que perfectionner, détermina une révolution complète dans le commerce et dans les finances de l'Europe. Sans elle, en effet, qui aurait osé s'aventurer sur des mers inconnues, pour découvrir un nouveau passage vers les Indes ou de nouvelles terres à l'Occident? Ce fut elle qui rendit possibles les découvertes de Vasco de Gama et de Christophe Colomb. Et quels changemens en Europe, Messieurs, par suite de ces hardis voyages! Le Portugal s'établit aux Indes; l'Espagne, à peine affranchie des Maures, s'agrandit d'un monde. Le commerce européen passe de l'est à l'ouest, du nord au midi; captif et menacé sur la Méditerranée par la rivalité des peuples chrétiens et les attaques des Musulmans, il est libre et tout-puissant sur l'Océan.

Ces possessions lointaines, sources de si grandes richesses, furent d'abord le partage des Espagnols et des Portugais. Ces deux peuples devaient leurs premières découvertes à leur persévérance et à leur audace. Ils imaginèrent ensuite, pour se préserver des concurrences étrangères, autant que pour arranger leurs mutuelles rivalités, de mettre leurs possessions sous le patronage de la

religion. Ils prièrent le pape Alexandre VI de partager entr'eux le monde, et d'assigner à chacun des limites qui ne pourraient être franchies. Comme Grégoire VII s'était attribué le droit de disposer des couronnes, ses successeurs ne demandaient pas mieux que d'en donner, quand on voulait bien leur en demander. Alexandre VI, prenant en main la carte de l'Atlantique, traça une ligne à quatre cent soixante-dix lieues ouest des Açores. Ce fut ce qu'on appela la ligne de *démarcation*. Tout ce qui était à l'est de cette ligne devait appartenir au Portugal; tout ce qui était à l'occident était dévolu à l'Espagne. Le pape, selon la remarque de Malte-Brun [1], n'oubliait qu'une chose, c'est que la terre était ronde, et que chacune des deux puissances pouvait, en faisant le tour du globe, venir disputer à l'autre ce qu'elle croyait posséder tranquillement en vertu de la concession pontificale. Aussi cette ligne, qui devait tout régler, fut-elle une source de querelles et de prétentions opposées. Bientôt, malgré la limite, les Portugais découvrirent et gardèrent le Brésil, et les Espagnols s'établirent dans les Marianes, les Philippines et les Moluques, à l'orient de la ligne de démarcation.

Cependant cette requête au pape sur le partage du monde prouve qu'à l'époque des grandes

[1] *Géographie universelle*, t. 1.

expéditions maritimes, l'autorité temporelle de l'église exerçait encore une puissante influence sur une partie de l'Europe. La religion catholique avait sa part dans toutes les entreprises des Espagnols et des Portugais. Le pape accordait des indulgences plénières à quiconque périrait dans ces expéditions. Un des motifs qui avaient engagé Isabelle et Ferdinand le Catholique à encourager le génie de Colomb, c'était l'espoir de propager dans des climats lointains la foi qu'ils professaient. Leur dessein, qui fut réalisé plus tard, était d'y fonder des évêchés et des archevêchés, dont le souverain pontife devait tirer des droits proportionnés à la richesse de ces contrées. Ferdinand et Isabelle ne purent envoyer en Amérique que des missionnaires; mais Charles-Quint y envoya des prélats, et Philippe II des inquisiteurs. Les rois portugais en firent autant dans leurs colonies. Il y avait donc union complète entre les intérêts de la cour de Rome et le monopole colonial des Espagnols et des Portugais; et la religion catholique, qui jadis s'était alliée aux Germains pour la conquête de l'ancien monde, s'alliait également aux conquérans du monde nouveau, prête comme alors à semer ses doctrines, et à recueillir en échange une part des profits matériels de l'entreprise.

Mais les temps étaient bien changés, et cette alliance même était destinée à tourner, contre la cour

de Rome, ceux des peuples maritimes qui pouvaient prétendre à disputer les deux Indes à l'Espagne et au Portugal. Les puissances continentales, qui se suffisaient à elles-mêmes, ou qui pouvaient agir autour d'elles, comme la France et l'Allemagne, devaient voir avec moins de jalousie l'accroissement que prenaient au-delà des mers les deux royaumes de la péninsule ibérienne. Mais il ne pouvait pas en être ainsi de l'Angleterre. La Grande-Bretagne, depuis qu'elle avait échoué dans la conquête de la France, était revenue au rôle que lui traçaient à la fois sa position géographique et le génie naturel de ses habitans : elle se préparait à devenir une puissance maritime. Elle n'y avait même jamais renoncé : car c'était par des Anglais, sous le règne d'Édouard III, que s'était fait en Europe le premier usage bien avéré de la boussole. A l'aide de cet instrument, un moine d'Oxford, appelé Linna, avait pénétré jusqu'en Islande, et dressé des cartes des mers septentrionales dont on se servit depuis, sous Henri VI [1]. Mais ce ne fut qu'après les guerres de France et les guerres civiles, que l'Angleterre, plus paisible sous Henri VII, organisa sa marine. Six ans après le voyage de Colomb, le Vénitien Gabotto, qui résidait à Bristol, reconnut le premier Terre-Neuve et les côtes du continent amé-

[1] Voltaire, *Essai sur les mœurs*, t. 3.

ricain, comme nous l'avons vu dans la dernière leçon. Maîs ce n'était là qu'un voyage de découvertes, et les Anglais ne firent alors aucun établissement dans le Nouveau-Monde. Ils murmuraient sans doute contre le pape, qui avait confisqué d'avance les deux Indes au profit du Portugal et de l'Espagne ; ils n'attendaient, pour enfreindre la sentence pontificale, que l'accroissement de leur marine; et les besoins de leur industrie, qui demandait un nouvel essor, durent contribuer, au moins autant que le premier divorce de Henri VIII, à les détacher de la cour de Rome. C'étaient des puissances catholiques qui, s'appuyant de l'autorité du pape, s'étaient arrogé le droit de découvrir et de posséder toutes les nouvelles terres. Il était utile, pour lutter contre elles avec avantage, de décliner l'autorité du pape, et de rompre l'unité catholique. En effet, les grandes expéditions maritimes des Anglais, les voyages autour du monde des Drake et des Cavendish, l'importante découverte qui a immortalisé le nom de Davis, les premiers établissemens coloniaux de Terre-Neuve et de Virginie, datent du règne d'Élisabeth (de 1558 à 1603), c'est-à-dire d'une époque où le protestantisme était définitivement établi en Angleterre.

En France même, c'étaient des calvinistes qui avaient fait les premières tentatives de colonies

en Amérique. François Ier avait bien envoyé, dès les premières années de son règne, un Florentin nommé Verazzani à la découverte de nouvelles terres. Un peu plus tard, un navigateur français de Saint-Malo, Jacques Cartier était entré dans le fleuve Saint-Laurent, et avait découvert le Canada ; mais aucun établissement n'avait été tenté. Sous Charles IX (1562), l'amiral Coligny fit partir une expédition pour la Floride, et cette expédition se composait de quelques vaisseaux, montés exclusivement par des calvinistes. L'Espagne combattit les colons français, et l'amiral Ménendez, en ayant fait pendre quelques-uns, déclara, par une inscription placée sur le lieu même du supplice, qu'ils avaient été mis à mort, *non comme Français, mais comme hérétiques.* Quelques années après, un gentilhomme gascon et protestant, Dominique de Gourgues fit une expédition à ses frais, prit plusieurs des Espagnols, et les pendit à leur tour à des arbres sur lesquels il écrivit qu'ils avaient été pendus *non comme Espagnols, mais comme assassins* [1].

Les prétentions rivales à la possession du Nouveau-Monde peuvent donc être considérées comme une des causes qui ont détaché de l'église romaine une partie des Européens. Mais ce n'est là qu'une cause indirecte et particulière à

[1] Voyez l'*Essai sur les mœurs*, t. 3.

certains pays. Il y en avait une autre qui touchait plus généralement les peuples : c'était l'étendue excessive des domaines ecclésiastiques, et particulièrement des biens qui appartenaient aux couvens. Il est évident qu'en Allemagne la sécularisation des biens de l'église a été pour beaucoup dans la réforme. On le voit par les traités qui ont été faits à différentes époques, et où la question de propriété, de richesse territoriale était débattue en même temps que celle de doctrine et de liberté. En Angleterre, une des raisons qui déterminèrent la couronne à se rendre indépendante de l'église romaine, ce fut le besoin d'argent, et le désir d'envahir à son profit les immenses revenus des monastères.

Dans toute révolution, il y a toujours une question d'intérêt, à côté de la question de principe. Un principe pur entraînerait peut-être quelques esprits isolés et quelques imaginations ardentes ; il ne pousserait point à agir les masses populaires, qui font seules les révolutions. D'un autre côté, les intérêts, abandonnés à eux-mêmes et sans aucun principe qui leur serve de point de ralliement, ne feraient que se livrer une guerre sans repos et sans résultat. Il y a donc, dans tous les événemens qui ont changé la face des nations, une part à faire pour les causes matérielles, une autre pour les causes morales. Si ce sont les premières qui dominent, s'il s'agit

surtout d'argent, de terre, de pouvoir, la révolution est politique. Si le premier rôle appartient aux croyances, aux doctrines, enfin à ce qui constitue la partie intelligente de l'homme, ce n'est plus une révolution politique, mais une révolution sociale et religieuse. Tel fut le caractère de celle qui renouvela l'Europe au seizième siècle. Les intérêts de quelques princes allemands qui aspiraient à rendre héréditaires dans leurs maisons des domaines attachés jusque là à des titres ecclésiastiques, l'avidité du roi d'Angleterre et la misère de son peuple, comme lui jaloux des richesses monastiques, le besoin de disputer à l'Espagne et au Portugal le monopole du commerce maritime et colonial ; tous ces motifs étaient réels, mais faibles pourtant, en comparaison des besoins moraux qui depuis long-temps se manifestaient dans les esprits.

L'homme eut toujours le droit de ne professer que ce qu'il croit, et de ne croire que ce qui lui semble vrai. C'était en vertu de ce droit éternel que les peuples de l'Europe avaient abandonné les rites primitifs, pour se donner volontairement à la foi du Christ. Or, il était arrivé que dans cette vaste communion chrétienne, soumise pendant plusieurs siècles à celui qui s'intitulait le vicaire de Jésus-Christ, il avait éclaté des symptômes de dissentimens. Le schisme de l'église grecque, qui ouvrit la frontière orientale de

l'Europe à l'islamisme, avait fait, avant les croisades et dès le milieu du onzième siècle, une large brèche à l'unité catholique (1054). Au douzième siècle , la France avait vu éclater dans son sein la secte des Albigeois (1147) et celle des Vaudois (1160). Dans le même siècle, en Italie , aux portes de Rome , des voix s'élevaient , telles que celle d'Arnaud de Brescia , qui dénonçaient la tyrannie et la corruption du clergé. Dans l'église même , il était question de réforme, et , au plus fort des croisades , saint Bernard accusait la décadence de l'église, en s'écriant : « Qui me donnera de mourir en voyant l'église de Dieu telle qu'elle était dans les premiers jours ! » Au quatorzième siècle , Jean Wiclef, précurseur de la réforme en Angleterre, attaqua la présence de Jésus-Christ dans l'eucharistie , la confession auriculaire , la messe , et l'autorité du pape. Il prétendait que chaque royaume devait vivre indépendant de Rome aussi bien que l'empire grec , et qu'il était contraire à l'Écriture que les ecclésiastiques possédassent des biens temporels.

Il est remarquable , Messieurs , qu'au moment même où les premiers coups étaient portés au catholicisme romain , à l'extrémité occidentale de l'Europe , il s'établissait à l'orient dans le duché de Lithuanie , et gagnait d'un côté ce qu'il était menacé de perdre de l'autre ; mais la com-

pensation ne devait point durer. Les prédications de Wiclef portèrent leurs fruits, non seulement en Angleterre, mais sur le continent ; ses livres, parvenus en Allemagne, enfantèrent la secte des Hussites. Ensuite vint le *grand schisme* d'occident, qui dura quarante ans. Tandis que les cardinaux français nommaient un pape à Avignon, on en nommait un autre à Rome. Il y en eut jusqu'à trois, qui se renvoyaient l'un à l'autre le nom d'*Ante-Christ*. L'intérêt commun des princes chrétiens rétablit l'unité pontificale, mais en obtenant des *pragmatiques sanctions*, c'est-à-dire des traités qui posaient des limites à l'autorité et aux exactions de la cour de Rome. Cependant l'anarchie était dans les esprits, et tous les hommes doués de quelque prudence prévoyaient une réforme violente et irrégulière, si l'église elle-même ne se hâtait de prévenir ses ennemis par une réforme volontaire. Un cardinal (Julien Césarini), écrivait au pape Eugène IV: « La cognée est à la racine, l'arbre penche, et, au lieu de le soutenir, pendant que nous le pourrions encore, nous précipitons sa chute.... Dieu nous ôte la vue de nos périls, comme il a coutume de le faire à ceux qu'il veut punir. Le feu est allumé devant nous, et nous y courons ! »

La cause première de la révolution qui se préparait était un refus d'adhésion, manifesté çà et

là, contre la doctrine qui jadis avait régénéré l'Europe et inspiré de si sublimes devouemens. Plusieurs ne voulaient point croire ce qui avait été cru si long-temps, soit qu'ils n'eussent pas foi dans une doctrine qui n'était plus, comme jadis, confirmée par les œuvres, soit que cette doctrine se fût altérée en traversant les âges, et parût à certains esprits enveloppée de voiles qui ne l'avaient point défigurée à ses premiers jours. Cependant la puissance matérielle du clergé était trop bien établie, son influence morale était encore trop grande, pour que l'on pût croire la révolution imminente, si un événement inattendu n'était venu l'accélérer, en changeant tout-à-coup les relations des hommes entr'eux, et en imprimant à la Sociéte européenne un mouvement dont nous ne pouvons, même aujourd'hui, calculer toute la portée : je veux parler de l'invention de l'imprimerie. L'imprimerie prépara, dans l'ordre intellectuel, une révolution analogue à celle que la boussole avait préparée dans le monde matériel. Si la boussole fut l'instrument du génie de Colomb et de Gama, la presse fut le levier dont se servirent Luther et Calvin pour remuer le vieux monde catholique. C'est avec ses pamphlets que Luther se faisait partout des alliés contre le pape, et que, du château de Wartbourg, il agitait non seulement l'Allemagne, mais l'Europe. Les livres, jusque là si rares et

si chers, avaient été le privilége d'un petit nombre de riches et de puissans. Le peuple n'avait pour s'instruire que la parole de ses pasteurs. Or, la parole émeut et entraîne : le livre, en vous laissant plus calme, remplace l'enthousiasme par la réflexion. L'invention de l'imprimerie annonçait donc en Europe l'avènement de l'esprit d'examen.

Il est de la destinée de toute grande révolution d'être méconnue à son origine. Les premières attaques de Luther trouvèrent Léon X presque indifférent, au milieu des pompes et des voluptés dont il s'était environné. Pouvait-il faire attention à quelques rudes paroles prononcées par un moine d'une petite ville d'Allemagne et répétées par quelques écoliers, ce pontife qui s'imposait à lui-même, par l'appareil de la religion antique et des arts rajeunis, qui bâtissait Saint-Pierre et faisait jouer au Vatican les ouvrages de Plaute, qui riait avec sa cour ecclésiastique des comédies licencieuses d'Arioste et de Machiavel, qui d'ailleurs était accoutumé au scepticisme élégant des Bembo, des Sadolet, et qui faisait lui-même profession de penser et d'agir avec assez de liberté? Aussi ne vit-il point, dans l'aggression de Luther, le commencement d'une révolution religieuse et politique (1517). Il attribuait tout à la jalousie des Augustins contre les Dominicains, qu'il avait chargés de débiter des indulgences en Allemagne; c'est-à-

dire qu'il confondait, comme l'ont fait souvent les historiens, la cause avec l'occasion. *Querelle de moines*, disait-il à ceux qui l'engageaient à intervenir de toute sa puissance ; et il mourut persuadé que c'était une querelle de moines. C'est ainsi que les commissaires qu'avait nommés le roi de Portugal pour examiner les projets de Colomb avaient dit, après avoir jeté un coup d'œil sur ses plans: *Projets de visionnaire*. Voilà comme on juge les grandes entreprises, avant qu'elles ne soient accomplies.

Mais on s'aperçut bientôt que la parole du réformateur était une puissance. Huit ans après ses premières propositions contre les indulgences, le moine de Wittemberg avait rallié à sa doctrine la plupart des villes et des états du nord de l'Allemagne. Ce fut alors une crise universelle en Europe. Les rois, les villes et les peuples prirent tous parti, à des degrés différens, pour ou contre la confession nouvelle. Luther, tout en s'élevant contre le pape et contre certains dogmes de l'église romaine, avait cependant posé des bornes assez étroites à l'esprit de critique et d'examen : il fut bientôt dépassé. Il avait toujours hésité sur la question de la *présence réelle;* tantôt favorable, tantôt contraire à ce dogme catholique, il avait pourtant fini par l'adopter. Aussi Calvin, qui le proscrivit formellement, accusa-t-il Luther d'avoir relevé l'idole dans le temple de Dieu.

Mais, dans l'impulsion qui leur avait été donnée, plusieurs esprits ne pouvaient s'arrêter, même à la doctrine de Calvin. L'Espagnol Servet et l'Italien Socin n'attaquèrent pas seulement la présence réelle, mais la divinité de Jésus-Christ. Ils professèrent que le Christ n'était pas Dieu, qu'il était seulement supérieur aux autres créatures en grâce et en mérite, et que les peines de l'enfer n'étaient point éternelles. Socin répandit cette doctrine en Pologne et en Transylvanie. Servet, après l'avoir prêchée le premier en France, se réfugia à Genève, et l'on sait comment Calvin l'y accueillit. Calvin, qui prêchait pour la liberté de conscience, et qui implorait en faveur de son parti la clémence de François Ier, dénonça Servet aux magistrats de Genève, et le fit brûler vif.

Le socinianisme n'était pas encore le dernier terme de la réforme. Il s'éleva, dans quelques vallées de la Suisse et dans certaines parties de l'Allemagne et des Pays-Bas, une secte qui, sous le nom d'*anabaptistes* ou partisans d'un second baptême, se prétendait en communication directe avec Dieu, et prétendait affranchir le genre humain de toute autorité civile et religieuse. Ces hommes allaient partout frappant du glaive ceux qui s'opposaient à leur folie, livrant aux flammes et à la destruction, non seulement les vases sacrés et les ornemens des églises, mais toute es-

pèce de livres, de tableaux, d'objets d'art ou de science. C'était la guerre déclarée à la société elle-même ; c'était l'abus le plus complet, le plus extravagant de la liberté humaine. Il y en eut, comme *Jean de Leyde* à Munster, qui secouaient le joug des plus strictes bienséances, des traditions les plus naturelles, et qui couraient nus par les rues, criant aux passans : *Un second baptême ou la mort !* A voir ces mille sectes qui pullulaient partout, exagérant chacune à sa manière le principe posé par Luther, il semblait que cette société européenne qui avait résisté à tant de guerres et à tant de maux, allait se dissoudre elle-même et tomber en poussière.

En face de tous ces sectaires qui cherchaient tous une solution nouvelle au problème de la destinée humaine, étaient rangés les partisans de l'ancienne foi, également distincts les uns des autres par des nuances différentes d'opinions et de ferveur. Charles-Quint était au premier rang de ce côté ; mais s'il était le chef de ce parti, il n'en était pas le plus ardent. Sa religion était surtout de la politique, et sa conscience subordonnée à son ambition. Le voyez-vous, tantôt flattant, tantôt menaçant les novateurs, selon les circonstances et l'intérêt de son pouvoir ? Il cite Luther à la diète de Worms, et il tremble de frapper dans sa personne un parti puissant et redoutable. Il ménage les Luthériens, tant qu'il

redoute les Français et les Turcs, et ce n'est qu'après la retraite de Soliman et la mort de François Ier, qu'il écrase, à Muhlberg, la ligue des réformés.

Le pape Clément VII vit bien quel appui l'église avait à espérer de Charles-Quint, quand le connétable de Bourbon, qui avait trahi la France pour l'Empire, conduisit ses troupes affamées à la prise et au pillage de Rome. C'est un fait remarquable, et qui coïncidait singulièrement avec les progrès du luthéranisme et les excès des anabaptistes, que ces vingt-cinq mille hommes, de mœurs et de langues différentes, se ruant tout-à-coup sur la capitale du monde chrétien. Leur chef tomba, blessé à mort du premier coup d'arquebuse; mais le courage des soldats se tourna en une fureur qui ne connut plus de bornes. Les troupes pontificales jetaient leurs armes, et fuyaient de tous côtés. Le pape et ses cardinaux se refugièrent au château Saint-Ange. « L'un d'eux, dit Brantome, arriva trop tard; les portes étaient fermées : il fallut qu'un de ses amis le tirât avec une corde par-dessus les murs. » Rome fut pillée et ravagée pendant deux mois, avec une fureur qui rappela les Goths et les Vandales (1527). Voilà comment Charles-Quint, le principal appui du catholicisme, laissait traiter le pape par ses soldats. Il en fut quitte pour déplorer officiellement ce qui s'était passé, et pour faire prendre le deuil à sa cour; mais il garda Clément VII pri-

sonnier, et ne lui rendit la liberté que moyennant une forte rançon. Plus tard, Charles-Quint se fit lui-même pape provisoire, lorsqu'il publia son intérim (*inhalt*), transaction qui devait servir de règle en attendant la décision du futur concile, qui mécontenta les deux partis, et causa la chute de la tyrannie impériale, mais qui n'en annoncait pas moins, de la part de l'empereur, le désir de s'immiscer dans les affaires spirituelles, et de cumuler tous les pouvoirs.

Les papes devaient donc chercher un appui plus direct et plus réel que celui de l'empire. Ils se créèrent une milice, qui fut au Saint-Siége ce que les Janissaires étaient à la Porte-Ottomane, et qui gouverna souvent les papes, en leur paraissant assujétie. Ce fut sept ans après la prise de Rome, en 1534, qu'Ignace de Loyola fonda la société de Jésus. Ce n'était d'abord qu'une association particulière; mais le pape Paul III lui donna bientôt sa sanction, et, au milieu du seizième siècle, elle comprenait, sous le titre fastueux de *provinces*, toute l'Europe occidentale. Le but de cette société fut de servir de contrepoids à la réforme qui avait été éprouvée par tant de luttes, scellée du sang de ses défenseurs, et enfin consacrée par le traité d'Ausbourg. Les Jésuites étaient organisés d'après un principe entièrement opposé à celui de la réforme, l'obéissance passive, la soumission absolue à l'autorité.

L'objet constant de la société, objet qu'elle poursuivit à travers tous les obstacles, sous toutes les formes et par tous les moyens possibles, était de maintenir dans une partie de l'Europe, de rétablir dans l'autre, et de propager au-dehors la domination de la cour de Rome. La mission des Jésuites était éminemment temporelle. De là les maximes inhumaines et impies qu'on leur a si souvent reprochées; de là leur morale dissolue, leurs luttes pour l'or et le pouvoir, leurs querelles avec d'autres sociétés plus sévères pour elles-mêmes et sincèrement dévouées aux dogmes catholiques.

Plus ardens que les Jésuites, qui manquaient souvent de conviction, il y avait, du côté de l'église, des hommes dont l'esprit faible et l'imagination exaltée poussaient le zèle jusqu'au fanatisme : tels étaient les inquisiteurs d'Espagne, ainsi que les avait faits Torquémada au commencement du siècle de Luther, ces hommes qui avaient traité si rudement les Juifs et les Maures, dont Charles-Quint ne put modérer l'ardeur, au faîte de sa puissance, et qu'à Rome même on avait souvent trouvés trop catholiques. Eh bien! Messieurs, il y avait, dans le parti de l'ancienne foi, quelque chose de plus violent encore que l'inquisition espagnole : c'étaient ces malheureux dont on armait le bras contre les princes qui favorisaient les novateurs. L'inquisition du moins conservait une

apparence de formes judiciaires, et semblait se décider librement. Mais que dire de ces malheureux, instrumens aveugles d'une autorité impitoyable, qui ne raisonnaient pas plus que la lame de leur poignard ou de leur épée, et qui croyaient gagner le ciel en frappant un Guillaume de Nassau ou un Henri IV ? Ceux-là étaient les dignes pendans des anabaptistes, et, aux deux extrémités de la chaîne, Ravaillac et Jean de Leyde peuvent se donner la main. Ces deux êtres dégradés représentent, l'un, la liberté sans frein, l'âme enivrée d'elle-même, et se croyant Dieu ; l'autre, la servitude absolue, l'âme s'abdiquant elle-même, et se faisant brute. Ni l'un ni l'autre ne sont des hommes : car l'excellence de la nature humaine consiste dans la soumission libre à la raison et au droit. Aussi vit-on tomber bientôt toutes les opinions et tous les partis qui ne répondaient point aux besoins de la conscience et de l'ordre social. Les noms de Luther et de Calvin se sont placés à la tête de deux églises, parce que les doctrines qu'ils avaient prêchées sympathisaient avec l'état moral d'une partie de l'Europe. Le catholicisme est resté debout, parce qu'aux yeux d'une autre partie de l'Europe il était toujours la vérité; et la paix, ébauchée par le traité d'Ausbourg (1555), fut enfin scellée, au milieu du dix-septième siècle, par le traité de Westphalie (1648).

La réforme était un événement européen ; mais

quels furent les résultats de la lutte dans les deux pays qui nous occupent particulièrement, en Angleterre et en France ? L'Angleterre fit le premier pas, sous Henri VIII, en rompant toute relation avec le pape, et en transportant au roi la suprématie religieuse. La conséquence de cette scission fut une augmentation de pouvoir et de richesses pour la couronne ; de pouvoir, parce qu'elle ne dépendit plus que d'elle-même dans tout ce qui concernait la religion ; de richesses, parce qu'elle s'affranchit par là des droits que l'Angleterre payait au saint-siége, et qu'en supprimant les couvens, elle s'appropria les biens monastiques. On a calculé que le revenu des communautés abolies, qui vint grossir le trésor royal en 1540, s'élevait environ à la vingtième partie du revenu national. Cependant Henri VIII, en se faisant pape chez lui, prétendait rester bon catholique, et avait horreur de la réforme. A la première apparition de Luther, il avait écrit un livre pour le réfuter, et avait reçu de Léon X le titre, dont il s'honorait, de *défenseur de la foi*. Aussi frappait-il sans pitié tout ce qui lui paraissait contraire aux croyances catholiques. On sait le goût de ce prince pour l'escrime théologique, et comment il terminait le différend, lorsque ses adversaires s'obstinaient : le bûcher était son dernier argument. Le *bill des six articles* consacrait tous les anciens dogmes, sauf l'autorité du pape. On

l'appela le *statut de sang*, parce qu'il ne put être exécuté qu'à force de supplices. Henri VIII était armé d'une hache à deux tranchans : il frappait, d'un côté, ceux qui niaient les dogmes catholiques, et, de l'autre, ceux qui ne voulaient point reconnaître la puissance spirituelle de la couronne. L'histoire a porté à soixante-douze mille le nombre des condamnations capitales qui ont eu lieu sous ce règne.

Les lords et les évêques ne mirent point d'obstacles aux envahissemens et aux cruautés de Henri VIII, parce qu'après la guerre des deux roses, le peuple avait armé les Tudors d'un pouvoir presqu'absolu. Ajoutez à cela que la rupture avec le saint-siége convenait à leurs intérêts, et qu'ils se proposaient bien, après Henri VIII, de compléter à leur profit, et par les voies parlementaires, la révolution tyranniquement commencée par le roi. En effet, à peine le catholique Henri VIII eut-il expiré, que la réforme s'établit sous la minorité de son fils, Édouard VI. Abolie, sous la reine Marie, par l'influence espagnole, elle reparut triomphante et irrévocable, sous Élisabeth.

Il est probable que, si le catholicisme, soutenu par les armes de l'Espagne, eût triomphé sous Élisabeth, c'en était fait de l'indépendance politique et de la prospérité commerciale de l'Angleterre. Charles-Quint et Philippe II ne travail-

laient pas seulement à l'unité de religion, mais à l'unité de pouvoir. S'ils avaient réussi, il n'aurait été permis de penser et d'agir que par eux, en Europe comme dans les deux Indes. Mais, au moment où Charles-Quint voyait l'Allemagne à ses pieds et l'Angleterre elle-même assujétie à sa politique, la France, ralliant contre lui Turcs et Protestans, assura à la fois son indépendance et la liberté religieuse de l'Europe. Quand Philippe II, par la conquête du Portugal et de ses colonies, fut devenu le maître des deux Indes et le roi des mers, les provinces Bataves échappèrent à ses inquisiteurs et à ses soldats, la France triompha de ses intrigues, et cette invincible *armada*, qui devait aller rétablir le catholicisme en Angleterre, et sans doute y faire fleurir l'inquisition d'Espagne, fut battue par les Anglais et dispersée par les tempêtes. Ainsi toujours la tyrannie a un côté vulnérable, et ne peut jamais parvenir à étouffer partout la liberté.

La réforme triompha donc en Angleterre des difficultés intérieures et de l'opposition étrangère. Mais sous quelle forme et à quel degré triompha-t-elle? Nous retrouvons encore ici l'éternelle division des races, à laquelle il faut toujours faire une part dans les révolutions religieuses ou politiques de la Grande-Bretagne. Le peuple anglais, dans lequel dominait l'ancienne race saxonne, aurait sans doute adopté volontiers une réforme plus

complète, celle qu'on a désignée sous le nom de *presbytérienne ;* mais le haut clergé et la noblesse, tous deux d'origine normande, firent prévaloir la religion *anglicane*, c'est-à-dire une espèce de transaction entre les doctrines de Calvin et l'ancienne hiérarchie catholique. Les grands dignitaires ecclésiastiques sacrifièrent quelques dogmes, modifièrent les cérémonies, et conservèrent leurs revenus. La réforme n'atteignit point les dîmes, qui subsistent encore aujourd'hui. Tandis que l'Angleterre adoptait ainsi une réforme mitigée, l'Écosse, malgré ses rois catholiques et alliés de la France, se jeta, sa noblesse en tête, dans le plus ardent *puritanisme*. Alors tombèrent ces églises et ces abbayes antiques, dont les ruines attirent aujourd'hui les regards du voyageur, mais que les fanatiques démolissaient à l'envi, en s'écriant avec Knox : *Il faut écraser le nid, pour étouffer la portée*. Quant à l'Irlande, elle était restée fidèle au catholicisme et à Rome. Il y eut donc lutte, lutte acharnée entre les trois doctrines. L'anglicanisme fut vainqueur, grâce à la fermeté d'Élisabeth et au consentement du plus grand nombre. Après la victoire, il dicta ses lois aux sectes vaincues, et commença dès lors à faire alliance avec les intérêts politiques de l'aristocratie. Cette alliance, qu'on crut brisée à la mort de Charles Ier, se renoua pour long-temps en 1688, et fut, jusque dans ces derniers temps, un des principaux ob-

stacles à la réforme parlementaire. Nous venons de voir la plupart des évêques voter contre la réforme [1], et, dans l'occasion, les laïques anti-réformistes voteront pour le maintien des dîmes et des priviléges de la haute église.

Il faut cependant convenir qu'au seizième siècle, entre l'immobilité des Irlandais, qui ne répondait pas au mouvement des esprits en Angleterre, et la fougue du presbytérianisme, qui ne donnait aucune garantie à l'ordre social, l'église anglicane avait l'avantage de la mesure dans l'innovation, et celui d'une organisation matérielle toute préparée. Ce qui dépose en sa faveur, c'est qu'à dater de son établissement définitif, la prospérité de l'Angleterre prit un accroissement merveilleux. Le génie des grandes entreprises industrielles se développa, avec le génie des lettres et de la philosophie. Les premières colonies américaines, les progrès du commerce intérieur se rapportent à cette grande époque, aussi bien que les ouvrages philosophiques de Bacon, les poésies de Spencer, et les drames de Shakespeare. Enfin l'accroissement de la richesse publique permit d'établir *la taxe des pauvres*. Quelqu'opinion qu'on ait aujour-

[1] A l'époque où cette leçon fut prononcée (12 mai 1832), le parti *tory*, auquel appartiennent presque tous les prélats anglais, venait de ressaisir l'avantage dans la chambre haute; et la volonté nationale, qui se manifesta si énergique et si unanime, n'avait point encore fait triompher le *bill de réforme*.

d'hui de cet impôt, il adoucissait un grand nombre de misères, et diminuait d'autant l'inégalité des fortunes [1]. Enfin l'Angleterre, qui, jusqu'à la réforme, était restée isolée de l'Europe ou entraînée dans son tourbillon, parut animée d'une vie nouvelle, et entra dans une voie qui lui fut propre.

Maintenant, Messieurs, quels étaient en France les résultats de la révolution religieuse? La parole de Luther n'y avait produit qu'un faible retentissement. La Sorbonne s'était hâtée de condamner ses livres, et le gouvernement de François Ier, qui s'alliait en Allemagne avec ses partisans, en France les condamnait au feu. Mais ce fut sous le règne de Henri II que la réforme, établie à Genève par Calvin, Français réfugié, se répandit dans plusieurs provinces du royaume. Les premières assemblées de protestans se tinrent à Paris, vers 1550. De 1550 à 1561 le nombre des églises réformées s'éleva, dans toute l'étendue de la France, jusqu'à plus de deux mille. « Quelquefois, dit M. Michelet, les protestans s'assemblaient en plein champ, au nombre de huit ou dix mille personnes; le ministre montait sur une charrette ou sur des arbres amoncelés; le peuple se plaçait sous le vent pour mieux recueillir la parole, et ensuite tous ensemble, hommes,

[1] La taxe des pauvres, qui fut établie sous Élisabeth en 1572, n'était alors que de 700,000 livres sterling. En 1822, elle s'élevait à 6,358,703 livres.

femmes et enfans, entonnaient des psaumes. Ceux qui avaient des armes veillaient à l'entour, la main sur l'épée. Puis venaient les colporteurs, qui déballaient des catéchismes, des petits livres et des images contre les évêques et le pape [1]. » De là l'arrêt du parlement contre les *écoles buissonnières*. La guerre civile, qui avait commencé par le massacre des Vaudois, ne se termina qu'après un demi-siècle, par la promulgation de l'*édit de Nantes* (1599).

Examinons les principales dispositions de cet acte célèbre, qu'on peut regarder comme un traité de paix entre les deux religions, et nous verrons une différence remarquable entre ce qui s'était passé en Angleterre et ce qui se passa en France. Henri IV accorde aux réformés non seulement le libre exercice de leur culte, mais des appointemens pour leurs ministres, la permission de lever des taxes entr'eux pour les besoins de leur église, et de tenir des assemblées générales par députés, une chambre dans chaque parlement composée mi-partie de protestans, enfin la jouissance de tous les droits de citoyens, et l'admission à tous les emplois. C'était, comme vous le voyez, un véritable traité d'alliance, une transaction équitable entre les deux églises. En Angleterre, au contraire, la réforme, usant du

[1] *Précis de l'Histoire moderne*, p. 131.

droit de la guerre, avait traité les catholiques comme des vaincus, et les avait réduits à un état d'ilotisme dont ils ont eu bien de la peine à sortir. Il est vrai que plus tard Louis XIV a rétabli l'état de guerre et traité de même les protestans ; mais enfin, d'où venait la différence sous Henri IV, au sortir des guerres civiles, qui avaient été si longues et si meurtrières ?

On ne saurait attribuer l'alliance des deux églises françaises, à la fin du seizième siècle, seulement à ce que Henri IV avait été protestant et s'était fait catholique; car, si les partis n'avaient pas été disposés à se faire des concessions réciproques, s'il n'y avait eu en France que des protestans rigides ou des catholiques exclusifs, comment les uns auraient-ils supporté un prince apostat, les autres un roi naguère calviniste et encore entouré d'amis calvinistes ? D'où vient donc que le plus grand nombre des esprits avaient consenti à s'entendre? C'est qu'il s'était formé en France, dès le commencement de la crise religieuse, un parti qui, sans rompre extérieurement avec l'église romaine, avait été, par la pensée, au-delà même de la réforme la plus hardie. En effet, les réformateurs de tous les degrés et de toutes les sectes s'étaient renfermés dans les limites de l'Écriture sainte, qu'ils interprétaient à leur gré. Le plus exalté des anabaptistes, Jean de Leyde, quand il s'était fait

roi dans Munster, avait ordonné de brûler tous les livres, excepté *la Bible.* Or, il y avait dès cette époque, en Angleterre, dans les Pays-Bas et surtout en France, des hommes qui commençaient à faire dériver leurs croyances, non pas de tel ou tel texte consacré, mais de leur conscience et des principes essentiels de la nature humaine. Ces hommes, qui se recueillaient en eux-mêmes pour y chercher la vérité, étaient disposés à respecter toutes les sectes, et travaillaient à les réconcilier. Dans le nombre il se trouvait aussi des indifférens, qui n'estimaient pas que la vérité elle-même valût la peine de s'entr'égorger, comme Érasme, qui se promenait philosophiquement au milieu de l'Europe embrasée, et qui correspondait à la fois avec Henri VIII, Luther et Léon X.

On ne pouvait entendre de tels hommes au milieu du bruit des armes et du choc des passions. Mais ce parti devint nombreux et puissant après la lutte, quand on fut épuisé de part et d'autre. C'est à lui qu'il faut rapporter les écrits de Charron et de Montaigne, la satire Ménippée, et le système de Henri IV. C'était lui qu'on désignait, au temps de la ligue, sous le nom de parti *politique*, parce qu'il prétendait rester neutre entre les passions religieuses, pour assurer la paix

[1] Luther disait d'Érasme, qu'il avait cherché à convertir à sa doctrine : *Érasme est Érasme, et n'est point autre chose.*

publique. L'opinion fondamentale qui commençait à germer dans la tête des politiques était que l'état doit maintenir l'ordre extérieur, mais que les croyances religieuses doivent rester libres. Cette opinion, bien différente de l'intolérance anglicane, était devenue loi de l'état par *l'édit de Nantes*. Louis XIV lui déclara une guerre à mort; mais elle se réhabilita, au dix-huitième siècle, dans les ouvrages des philosophes. Aujourd'hui elle est inscrite dans la loi, et c'est une des conquêtes les plus importantes de notre révolution.

DOUZIÈME LEÇON.

RÉVOLUTION D'ANGLETERRE. — RÉVOLUTION FRANÇAISE. — CONCLUSION DU COURS.

MESSIEURS,

Nous avons vu dans la dernière leçon quels avaient été les résultats de la *réforme* en Angleterre et en France. En France, les deux religions avaient transigé par l'*édit de Nantes*, sous la médiation d'une politique tolérante et impartiale. Dans la Grande-Bretagne, le protestantisme avait prévalu sous la forme anglicane, et il avait usé du droit de la guerre envers les sectes vaincues, les presbytériens et surtout les catholiques. Nous avons remarqué qu'en Angleterre, la révolution religieuse, quoique conforme au vœu de la nation, avait été surtout l'ouvrage du pouvoir royal. Henri VIII, qui la commença, et Élisabeth, qui la termina, exercèrent pendant tout leur règne une autorité presque absolue, et le parlement ne fit en général que reconnaître leurs volontés. Mais ils avaient eux-mêmes préparé, à leur insu, une révolution qui devait tourner contre la couronne. Toute doctrine tend nécessaire-

ment à se réaliser , et la réforme religieuse n'était que le prélude de la réforme politique. En effet, à peine la première est-elle accomplie, que les symptômes de la seconde commencent à éclater. Aussitôt qu'Élisabeth a fermé les yeux, son successeur, Jacques Ier, se trouve aux prises avec un parlement qui présente d'énergiques réclamations en faveur de la liberté nationale. Ces réclamations, tantôt éludées, tantôt satisfaites par la politique incertaine du fils de Marie Stuart, prennent sous le règne suivant, sous Charles Ier, un caractère plus impérieux.

Mais de même que la réforme religieuse s'était imposé à elle-même d'étroites limites, et, toujours attachée à la lettre de l'Écriture sainte, n'avait jamais revendiqué d'autres droits que celui de l'interpréter librement, de même la réforme politique, se renfermant dans un cercle déterminé, parut s'appuyer exclusivement sur des textes, et ne réclamer que le renouvellement des anciennes franchises. Quel est l'acte que nous pouvons considérer comme le point de départ de la révolution d'Angleterre, comme le manifeste des communes et d'une partie de la noblesse, au commencement des hostilités parlementaires? C'est assurément la *pétition des droits*, qui remonte à l'année 1528, trois ans après l'avénement de Charles Ier, vingt-un avant sa mort. Or, qu'est-ce que cette *pétition des*

droits ? Que réclame-t-elle, et sur quoi s'appuie-t-elle ? Elle s'appuie sur la grande charte et sur les statuts d'Édouard III, comme sous le roi Jean lui-même on s'appuyait, pour obtenir la grande charte, sur les franchises antérieures et sur les lois d'Edouard le Confesseur. Que réclame-t-elle ? Que personne ne puisse être forcé à faire à la couronne aucun don, aucun prêt, à payer aucun de ces impôts connus sous le nom de *bénévolences*, sans un consentement exprès du parlement ; qu'aucun citoyen ne puisse être emprisonné arbitrairement ; que nul ne puisse être jugé que d'après les formes et les lois du royaume ; que les commissions extraordinaires et la loi martiale soient abolies. Le roi lui-même se fondait sur des *précédens*, pour conserver le droit de lever des impôts qui n'avaient point été votés par le parlement. Ainsi, quand les communes prétendaient le dépouiller du droit de *tonnage* et de *pondage*, Charles Ier, qui en avait grand besoin pour subvenir aux dépenses de sa cour, alléguait que tous les rois en avaient joui paisiblement depuis Henri VII, qu'ils l'avaient toujours levé provisoirement dès le commencement de leur règne, et que le premier parlement qu'ils avaient convoqué le leur avait toujours accordé pour la vie. C'était de part et d'autre une guerre de traditions, d'une part, traditions de pouvoir absolu, de l'autre, traditions de liberté.

Ceux qui avaient donné le signal de la révolution n'avaient prétendu que limiter le pouvoir royal. Telle avait été l'intention de Wentworth, connu plus tard sous le nom de comte de Strafford, et l'un des principaux rédacteurs de la *pétition des droits.* Mais ces droits, à peine obtenus, parurent incomplets. Les presbytériens, qu'on avait persécutés, eurent la majorité dans les communes. Bientôt il ne s'agit plus seulement d'enlever au roi quelques faibles prérogatives, mais de paralyser dans ses mains le pouvoir exécutif, de neutraliser l'influence des lords, de supprimer l'épiscopat, et de transporter dans la chambre basse le gouvernement temporel et spirituel. Alors Wentworth quitta le parti du peuple pour celui du roi. Il fut maudit comme apostat, accusé de haute trahison, et tomba frappé par la haine des puritains. Wentworth éprouva le premier que les révolutions ne s'arrêtent point à la voix de ceux qui les ont commencées. Et comment pourraient-elles s'arrêter? Ceux qui portent les premiers coups à l'ordre ancien sont obligés, pour résister au pouvoir et pour le vaincre, de s'appuyer sur la masse du peuple, de remuer des passions, d'armer des bras; et ces passions une fois émues, ces bras une fois armés ne s'arrêtent point, quand la raison ou l'ambition des chefs est satisfaite. La première période de la révolution d'Angleterre, celle qu'on peut appeler

constitutionnelle, commence en 1628, à la pétition des droits, et se prolonge jusqu'au *long parlement*, où les presbytériens sont en majorité. Ceux-ci croyaient avoir touché le terme de toute réforme possible, parce qu'ils avaient supprimé les évêques, et conquis sur la couronne la prépondérance des communes. Mais ce n'était rien encore, auprès de ce que méditaient les indépendans, parti jusqu'alors imperceptible, qui avait grandi, comme dit Hume, sous l'aile des presbytériens, mais qui s'apprêtait à les dépasser et à les asservir. Les premiers, en condamnant Strafford, s'étaient contentés de frapper le ministre; les seconds portèrent leurs coups jusqu'au roi.

Le gros du parti indépendant ne voulait aucune autorité, ni spirituelle, ni temporelle, et, en religion comme en politique, aspirait à la liberté absolue. Dans le gouvernement, il ne devait y avoir ni roi, ni aristocratie. Tout pouvoir ne devait être qu'une mission élective et temporaire, et le droit d'élire appartenait à tous. En religion, il ne devait pas y avoir plus de prêtres que d'évêques. Point de distinction entre les laïques et le clergé : les hommes avaient tous, quelle que fût non seulement leur naissance, mais leur instruction, un droit égal au sacerdoce, puisque tous pouvaient se mettre en communication directe avec l'esprit divin. Seulement on se réunirait, si l'on voulait, en congrégations purement spiri-

tuelles, qui formeraient autant d'églises séparées, choisissant leur pasteur, et conservant sur lui un droit de censure et de juridiction. Dans ce système, il n'y avait plus ni liturgie, ni cérémonies extérieures, ni symboles : le culte consistait tout entier dans l'inspiration de l'Esprit-Saint.

Telle était la secte dont Cromwell devint le chef. Telles étaient les opinions religieuses et politiques dont il assura le triomphe, et sur lesquelles il fonda sa puissance. Mais remarquons encore ici que, même à ce dernier degré, la révolution anglaise ne sortait point du cercle traditionnel dans lequel nous l'avons vue renfermée à son origine. La religion des indépendans, aussi bien que leur politique, était fondée sur l'Écriture sainte. Ce qu'ils prétendaient rétablir, c'était le gouvernement et la foi de la primitive église. La Genèse et l'Évangile étaient sacrés pour eux : ils faisaient dériver l'égalité religieuse de l'égalité des premiers chrétiens, l'égalité politique de l'égalité des premiers hommes. Aussi le camp des indépendans ressembla-t-il souvent à un monastère : on y priait, on y jeûnait, on y chantait des psaumes avant et après le combat; et, dans ses plus violentes déclamations contre le roi et le clergé, Cromwell lui-même citait à tout propos l'Écriture, et invoquait le Saint-Esprit. Quand la révolution fut consommée, le roi mort et la chambre des lords abolie, on grava ces mots sur

le sceau de l'état : *l'an premier de la liberté restaurée par la bénédiction de Dieu* (1649). Ainsi, en paraissant rompre avec le passé, l'Angleterre conservait l'idée religieuse qui avait présidé à sa révolution. Au milieu de toutes les ruines qu'elle avait amoncelées, elle ne prétendait que renouveler l'ancienne loi écrite. C'est là, Messieurs, ce qui distingue profondément la révolution anglaise de celle qui éclata chez nous à la fin du dernier siècle [1].

Au moment où commençaient en Angleterre les premières hostilités du parlement contre la couronne, la France n'était pas mûre pour une révolution, quoiqu'il y eût çà et là quelques traces d'agitation, suites de la mort de Henri IV et des dernières guerres religieuses. Les états-généraux de 1614 ne produisirent que des querelles sans résultat. Le tiers-état, trop faible en nombre et en crédit, n'y parut que pour essuyer les dédains des deux premiers ordres. Quand un de ses députés, cherchant à réunir la nation en un seul corps, dit que les trois ordres devaient se considérer comme trois frères dont le cadet était le tiers-état, l'orateur de la noblesse répondit fièrement que le tiers-état ne pouvait prétendre au titre de frère, *n'étant ni du même sang ni de la même vertu*. La noblesse demanda non seule-

[1] Voyez la collection des mémoires relatifs à la révolution anglaise, l'*Histoire de Cromwell*, par M. Villemain, et l'*Histoire de la révolution d'Angleterre*, par M. Guizot.

ment que l'on confirmât ses anciens priviléges et immunités, mais encore qu'on lui accordât de nouvelles prérogatives. Elle voulait qu'on ne donnât qu'aux gentilshommes les principaux emplois; qu'on supprimât toutes les pensions accordées aux membres du tiers-état; qu'on interdît aux roturiers les arquebuses, les pistolets et jusqu'à l'usage des chiens, à moins qu'ils n'eussent les jarrets coupés. Quant au clergé, il réclama contre la liberté de la presse, qui n'était pourtant pas encore bien redoutable; et, lorsque le tiers-état proposa de déclarer qu'aucune puissance, ni spirituelle, ni temporelle, ne pourrait délier les sujets du serment de fidélité envers le roi, le clergé s'y opposa, par l'organe du cardinal du Perron, et réserva ce qu'il appelait *les droits du pape.* Qu'arriva-t-il, Messieurs? qu'aucun des trois ordres n'étant satisfait dans ses prétentions, on ne réclama plus la convocation des états; et la nation, voyant qu'elle n'avait rien à gagner dans ces réunions, où elle était toujours en minorité, fit ce qu'elle avait déjà fait dans les siècles précédens, elle renonça à agir par elle-même, et s'en fia à la couronne du soin d'enlever à la noblesse et au clergé les priviléges qui leur restaient.

Mais les deux premiers ordres se divisèrent. Tandis qu'une partie des nobles consentaient à plier devant la cour, les autres, s'obstinant à garder leurs dernières prérogatives et à reconquérir la

puissance politique qu'ils avaient perdue, conspirèrent avec les protestans. Ceux-ci se plaignaient, de leur côté, qu'on violât à leur égard les conditions de l'édit de Nantes. Il est probable que, si cette coalition avait réussi, les vainqueurs auraient cherché à fonder en France un gouvernement semblable à celui de l'Angleterre, et peut-être à établir une réforme gallicane analogue à la réforme anglaise. Mais l'esprit général de la nation n'était pas là : le peuple se porta du côté du roi. Quelques prélats restèrent ultramontains ; mais la majorité du clergé, démêlant avec sa sagacité ordinaire où était la force et l'avenir, s'allia aussi avec la couronne, pour conserver ses priviléges, et à condition qu'on lui sacrifierait les dissidens. De là l'éclat et la puissance du ministère de Richelieu. Le cardinal représentait le clergé dans sa lutte contre les protestans, le roi dans sa guerre à mort contre les nobles qui prétendaient au pouvoir politique, la nation par l'impulsion vigoureuse qu'il donna aux affaires extérieures, et l'attitude imposante qu'il fit prendre à la France contre les deux branches de la maison d'Autriche.

Les inspirations de Richelieu furent fidèlement recueillies par Mazarin, héritier de sa puissance et de sa politique. L'unité continua de s'établir en France par l'abaissement complet de la noblesse, et par les chicanes qu'on faisait aux pro-

testans, en attendant qu'on osât les attaquer à force ouverte. La France ne cessait pas d'intervenir, avec honneur et non sans profit, dans les affaires européennes. Elle suivit, dans la guerre de trente ans, une politique généreuse et vraiment humaine. Elle porta secours aux plus faibles, aux soldats et aux alliés de Gustave Adolphe ; elle protesta, au nom de la liberté religieuse et de l'indépendance des états allemands, contre l'intolérance et le despotisme impérial. Les victoires du grand Condé décidèrent la paix de Westphalie (1648). Grâce à ce mémorable traité, qui fut jusqu'en 1789 la principale base du droit européen, l'indépendance des provinces bataves fut solennellement reconnue ; la liberté de conscience, confirmée aux luthériens, fut étendue aux calvinistes, et la réforme devint pour l'Europe entière un fait établi, tant pour les croyances religieuses que pour les conséquences politiques. La France fut justement payée de son intervention, en recueillant toute la gloire des dernières années de la guerre, en s'assurant l'alliance de la Suède et les dispositions bienveillantes de plusieurs états allemands, enfin en obtenant pour elle-même un notable accroissement de territoire, tel que l'Alsace et les *trois-évêchés*. Ainsi la France, fidèle à la mission que nous lui avons tant de fois reconnue, et dont nous avons développé les causes, exerçait glorieusement une action continentale,

au moment même où la Grande-Bretagne, isolée dans sa lutte parlementaire, ne travaillait qu'à son bien-être et à sa liberté intérieure.

Il est vrai qu'aux derniers temps de la guerre de trente ans, où la France jouait un si grand rôle au dehors, se rapportent quelques troubles intérieurs et la guerre de *la Fronde*. Mais qu'est-ce que la Fronde, sinon une tentative vaine et sans résultat, un projet aussitôt avorté que conçu, et tout au plus un vague symptôme d'avenir ? Pour subvenir aux frais de la guerre, le gouvernement avait besoin d'argent, et, pour en avoir, il avait recours aux ressources les plus onéreuses et les plus ridicules. Le surintendant Emeri créait des charges de contrôleurs de fagots, de jurés vendeurs de foin, de conseillers du roi crieurs de vin ; il vendait des lettres de noblesse, retranchait plusieurs quartiers aux rentiers de l'hôtel-de-ville, augmentait les droits d'entrée, et enfin retenait quatre-vingt mille écus sur les gages des magistrats [1]. Le parlement s'émut. Le parlement de Paris, qui avait peu à peu absorbé l'ancienne juridiction féodale, était aussi en possession de transcrire sur ses registres les édits ou ordonnances du roi. Cette formalité était devenue indispensable pour rendre les ordonnances authentiques et exécutoires. Pendant

[1] Voltaire, *Siècle de Louis XIV*, t. 1.

long-temps, le parlement enregistra les édits sans les juger; mais, au quinzième siècle, au milieu des guerres des Anglais et de la confusion des pouvoirs, cette compagnie adopta, en certaines circonstances, l'usage de ne transcrire les ordonnances qu'avec des expressions qui marquaient son improbation. Plus tard, elle fit des remontrances, et différa l'enregistrement des édits qu'elle jugeait contraires à l'intérêt public. Ce fut ainsi qu'elle résista fortement à Louis XI, qui voulait abolir la pragmatique sanction que son père avait obtenue du saint-siége. Mais le parlement ne pouvait résister à ce qu'on appelait *un lit de justice*, et toute son autorité venait échouer devant la puissance royale, dont il tirait lui-même ses pouvoirs.

En 1647, à la promulgation des nouveaux édits financiers, le parlement de Paris crut l'occasion bonne pour devenir un véritable pouvoir politique. Alors on parlait beaucoup en France de ce qui se passait en Angleterre. Il y a toujours eu de l'écho, de l'un à l'autre côté du détroit, et, quand il y a une révolution d'un côté, il y a au moins une secousse de l'autre. Le peuple de Paris était sans doute jaloux du peuple de Londres et des autres villes d'Angleterre, qui avaient pris une part active à la guerre civile. Les magistrats qui siégeaient ici sur les bancs du roi durent se dire plus d'une fois, en recevant

des nouvelles de la chambre des communes : *Et nous aussi nous sommes un parlement !* Et ils firent la guerre de la fronde. Singulière coïncidence ! aux mêmes dates, quelle différence dans les hommes et dans les choses ! Voltaire l'a fait heureusement ressortir au commencement du siècle de Louis XIV. Seulement Voltaire attribue cette différence à ce qu'il y avait d'opposé dans le caractère des deux nations : il eût mieux fait de l'attribuer aux circonstances, qui n'étaient pas les mêmes chez les deux peuples. « Les Anglais avaient mis dans leurs troubles civils un acharnement mélancolique et une fureur raisonnée. Ils donnaient de sanglantes batailles ; le fer décidait tout ; les échafauds étaient dressés pour les vaincus. Leur roi, pris en combattant, fut amené devant une cour de justice, interrogé sur l'abus qu'on lui reprochait d'avoir fait de son pouvoir, condamné à perdre la tête, et exécuté devant tout son peuple..... Les Français, au contraire, se précipitaient dans les séditions par caprice, et en riant ; les femmes étaient à la tête des factions ; l'amour faisait et rompait les cabales. La duchesse de Longueville engagea Turenne, à peine maréchal de France, à faire révolter l'armée qu'il commandait pour le roi. » Cette guerre de la fronde, si légèrement commencée, et sitôt terminée, grâce à l'adresse de Mazarin et aux incertitudes de ses ennemis,

ne ressemble-t-elle pas, vue en face de la révolution d'Angleterre, à ces comédies faiblement intriguées, mais vivement dialoguées, qu'on donne au théâtre à côté d'un drame sanglant? Mais patience, Messieurs, la France aura sa tragédie.

Louis XIV avait été nourri dans la haine de la noblesse, j'entends de la noblesse politique qu'avait combattue Richelieu; dans la haine des protestans, qu'il regardait non seulement comme une secte hérétique, mais comme une cause de troubles en France et de résistance à son pouvoir; nous pouvons ajouter, dans la haine des parlemens. Aussi, quand il régna par lui-même, après la mort du cardinal Mazarin, il acheva de changer les nobles en courtisans; il renferma strictement messieurs du parlement dans leurs attributions judiciaires. Vous savez dans quel costume et de quel ton il venait leur intimer l'ordre d'enregistrer ses édits. Le clergé, voyant le roi si fort, s'unit étroitement à lui. L'esclavage de la presse et le sacrifice des protestans furent le prix de cette alliance. La fameuse déclaration des évêques gallicans est de 1682; la révocation de l'édit de Nantes ne lui est postérieure que de trois ans. Quant à la nation, le grand roi l'éblouissait par l'éclat des arts et par la prépondérance extérieure de la France. Ainsi, fort de l'adhésion du clergé, de la nullité de la noblesse et du silence des parlemens, il

pouvait dire : *L'état c'est moi.* Mais un jour le peuple devait prendre sa revanche, et dire à son tour, aussi absolu que Louis XIV : *Le roi c'est moi.*

Pour aller ainsi d'un pôle à l'autre, de la souveraineté d'un seul à celle de tous, que s'est-il donc passé en France de 1685 à 1793? Tous les pouvoirs et toutes les richesses sociales semblaient réunies dans une seule main. Une seule volonté réglait les pensées, et distribuait les travaux. Mais c'est toujours lorsque l'autorité touche à son plus haut période de développement, qu'elle commence à se dissoudre par l'excès même de sa force. Tandis que la bourgeoisie continuait de s'enrichir par le commerce et par l'industrie ; tandis que les chefs des manufactures créées sous Louis XI et François Ier, ranimées sous Henri IV, et même encouragées par Louis XIV, établissaient de nouveaux rapports entre les hommes et comme une nouvelle hiérarchie fondée sur le travail, la noblesse oisive, qui depuis long-temps n'avait plus de pouvoir sur les personnes, consumait en frivoles dépenses une partie des biens qui lui restaient. Le trésor royal était obéré, par suite des dépenses qu'avaient entraînées le luxe et la guerre. On lit dans le préambule de la déclaration royale du 7 décembre 1715, trois mois après la mort de Louis XIV : « Qu'il n'y avait pas le moindre fonds ni dans le trésor royal, ni dans les recettes, pour satisfaire aux dépenses les plus

urgentes. Le domaine de la couronne était aliéné; les revenus de l'état presque anéantis par une infinité de charges et de contributions ; les impositions ordinaires consommées par avance ; les arrérages de toute espèce accumulés depuis plusieurs années ; le cours des recettes interverti ; une multitude de billets, d'ordonnances et d'assignations anticipées de tant de natures différentes, et qui montaient à des sommes si considérables, qu'à peine pouvait-on en faire la supputation. »

Tel était l'état matériel de la France, au commencement du dix-huitième siècle. On essaya de multiplier la richesse publique par des ressources factices et trompeuses, qui ne firent qu'opérer un grand déplacement de fortunes, et préparer un bouleversement général. La révolution française commença, comme celle d'Angleterre, par une question de finances. Il y a dans toute révolution une cause matérielle. La Fronde elle-même avait débuté par là. Mais nous avons vu qu'en toute crise sociale, à côté du malaise réel qui est ordinairement l'occasion déterminante, il y a une cause morale, une question de liberté. Louis XIV avait comprimé la presse et exilé les protestans ; mais l'opposition religieuse et philosophique, qui ne périt jamais, s'était produite par des voies détournées et sous des voiles allégoriques ; ou bien elle était passée à l'étranger, et faisait cause commune avec les ennemis de la

France; ou bien enfin elle couvait dans les âmes, pour éclater en son temps. Au dix-huitième siècle, ce fut une réaction complète contre ce qui avait dominé en France au dix-septième, c'est-à-dire contre le roi et le clergé, qui avaient identifié leurs intérêts. Alors fut renouée la chaîne, qui avait paru brisée sous Louis XIV, entre les libres penseurs du seizième siècle, contemporains de la réforme, et ceux du dix-huitième, précurseurs de notre révolution. Les philosophes élevèrent la voix, non sans opposition de la part des puissances qui commençaient à s'effacer. Il est curieux de voir comment le duc de Saint-Simon, dernier débris de l'aristocratie du grand siècle, parlait de Voltaire en 1746, c'est-à-dire au moment où Voltaire, dans la maturité de son âge, était déjà une puissance non seulement en France, mais en Europe. « Arouet, dit Saint-Simon, fils d'un notaire qui l'a été de mon père et de moi, fut exilé en 1716, pour des vers fort satiriques et fort impudens. Je ne m'amuserais pas à relever une si petite bagatelle, si ce même Arouet n'était devenu, à travers force aventures tragiques, une manière de personnage dans la république des lettres, et même une manière d'important parmi un certain monde[1]. »

Malgré cette fatuité aristocratique, toutes les

[1] Voyez les *Mémoires du duc de Saint-Simon*.

questions furent agitées de nouveau, et résolues librement. Tandis que Voltaire, prenant corps à corps l'autorité religieuse, combattait sous toutes les formes et avec toutes les armes, pour la liberté absolue de conscience et d'examen, Montesquieu soumettait à l'analyse la substance du gouvernement et des lois; Rousseau cherchait à recréer l'homme primitif, et à démêler l'origine du lien social; Buffon exprimait la beauté de la nature, et interrogeait le secret de la création. Chacun de ces grands hommes entraînait après soi des disciples, qui répétaient la parole des maîtres, et une multitude avide de science et d'émotions. Quelque fût d'ailleurs l'objet de leurs études et la nature de leurs talens, ils avaient tous ce caractère commun, qui fut celui de leur siècle, de ne chercher la vérité qu'en eux-mêmes, et, en quelque matière que ce fût, de n'accepter la tradition, que si elle était conforme à leur raison individuelle. C'est en ce sens que, malgré la divergence de leurs systèmes, ils étaient tous fidèles à Descartes, qui, dès l'ouverture du dix-septième siècle, avait substitué hardiment la conscience à l'autorité.

L'œuvre de Descartes différa de celle de Luther en ceci, que le théologien réforma une partie de la tradition et tint l'autre pour sacrée, tandis que le philosophe, qui vint un siècle après, la confronta tout entière avec la raison. Luther,

tout en ébranlant le monde par les conséquences politiques de sa doctrine, resta cependant, jusqu'à un certain point, enchaîné à la lettre du passé. Descartes alla plus loin, dans la paix de ses méditations intérieures, et, en ramenant tout au fait de conscience, il ouvrit le champ libre à l'avenir. Repoussé pendant sa vie de la Hollande et de l'Angleterre calvinistes, il trouva protection et sympathie dans la France, déjà préparée à l'émancipation philosophique. Sa doctrine traversa le dix-septième siècle, comme une statue voilée; mais son esprit jetait çà et là de profondes racines, et les grands hommes de ce temps étaient cartésiens, tout en restant fidèles aux formes catholiques. Au dix-huitième siècle, le mouvement auquel il avait donné l'impulsion s'accéléra avec une vitesse toujours croissante, et l'idée philosophique, l'idée fondamentale de Descartes, qu'il n'y a de certitude que dans la raison, devint la règle unique des sciences morales, comme l'expérience était devenue la base des sciences physiques.

Le même esprit se fit remarquer en France, lorsqu'il s'agit de traduire les idées en faits, et de transporter dans le gouvernement, dans la société, la réforme opérée dans les doctrines. Où était la grande-charte sur laquelle on se fondait en France pour obtenir des franchises politiques? Y avait-il seulement une constitution dans l'an-

cienne monarchie ? Quelques hommes doctes et patiens cherchaient à résoudre la question, en feuilletant les bibliothèques ; mais le grand nombre ne s'en souciaient guère. La grande-charte alors, c'était le *contrat social*. J.-J. Rousseau, que l'on citait bien plus que Montesquieu, n'avait point fondé sa doctrine sur des données historiques. Il ne tenait point compte des circonstances ni des antécédens, de l'influence des lieux ni de celle des temps : il fondait le droit social *a priori*, universel et immuable, sur l'égalité qu'il prétendait naturelle, et sur la loi qu'il trouvait gravée dans sa conscience.

Ce fut dans cette voie que s'engagea la révolution française, dès son premier pas. *A la pétition des droits*, qui ouvrit la révolution d'Angleterre, opposez *la déclaration des droits de l'homme*, qui commença la nôtre, et vous verrez la différence de l'esprit des deux nations, et du chemin qu'elles devaient parcourir. La chambre des communes, ne perdant point de vue les anciennes lois, demandait le rétablissement de ce qui avait jadis existé ; elle réclamait en faveur de certaines classes d'individus, de certaines localités, de certaines sectes religieuses. D'ailleurs, renfermée dans la question anglaise, elle ne posait aucun principe général et applicable à tous les peuples. L'assemblée *Constituante*, au contraire, dès le début de sa carrière, pose les bases non seulement du droit

français, mais du droit humain : « Les hommes naissent et demeurent libres, et égaux en droits.... Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté, et la résistance à l'oppression..... La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit point à autrui..... Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation : nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément..... La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit point à autrui.... La loi n'a le droit de défendre que les actions nuisibles à la société.... La loi est l'expression de la volonté générale. Tous les citoyens ont droit de concourir personnellement, ou par leurs représentans, à sa formation... Nul homme ne peut être accusé, arrêté, détenu, que dans les cas déterminés par la loi, et selon les formes qu'elle a prescrites.... Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble point l'ordre public... Tout citoyen peut parler et écrire librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi... La société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration [1]. »

[1] Déclaration des droits de l'homme, art. 1, 2 et suiv.

En France comme en Angleterre, la révolution ne tarda point à dépasser son point de départ. Commencée par les réformateurs monarchiques et par les partisans de la constitution anglaise, elle passa bientôt entre les mains des républicains, mais des républicains qui voulaient, selon l'expression d'un poète contemporain, *des lois et non du sang*. Les Girondins eurent, comme les presbytériens, leurs jours de triomphe ; mais ils furent, en peu de temps, vaincus et immolés par un parti plus ardent. La toute-puissance de *la Montagne* occupe dans notre révolution la troisième période, comme en Angleterre la domination des indépendans. Si nous examinions le détail des faits, nous trouverions un grand nombre d'analogies frappantes et plus d'une fois remarquées : le pouvoir monarchique proscrit de la même manière dans la personne de celui qui l'exerçait ; l'ambition particulière se substituant à l'amour du bien public, et le peuple, jouet de ceux qui le faisaient agir, réunissant trop souvent la fureur à la crédulité. Ainsi, pour ameuter la populace de Londres, et lui faire demander aux lords et au roi la tête de Strafford, on faisait courir le bruit de mille complots, entr'autres que la Tamise était minée ; et il se trouvait des gens pour le croire, comme en 89, lorsque l'assemblée nationale était partagée en deux opinions relativement au *veto* royal, il se formait des groupes populaires dans lesquels on

disait que le *veto* était un impôt qu'il fallait abolir ; d'autres le prenaient pour un ennemi qu'il fallait pendre, et voulaient le mettre à la lanterne [1].

Mais, comme nous le faisions remarquer tout à l'heure, dans ses différentes phases la révolution française resta fidèle à son esprit, c'est-à-dire qu'elle agit et parla toujours, non pas au nom des traditions nationales ou religieuses, mais au nom du droit naturel et de la raison. Ceux mêmes qui, dès le commencement, voulaient importer en France la constitution anglaise, ne la demandaient pas comme conforme au caractère et aux antécédens du pays, mais parce que c'était, suivant eux, la meilleure forme possible de gouvernement. Plus tard, il fut encore moins question d'autorité : la raison seule fut invoquée. De la hauteur des principes, les faits étaient regardés en pitié. On aurait volontiers décrété que le passé était aboli ; on aurait brûlé les livres qui en sont dépositaires, comme on détruisait les tombeaux. L'évêque de Paris vint, au sein de la convention, abjurer son titre et déposer ses ornemens pontificaux. La forme du culte fut brisée, comme celle du pouvoir, et il sembla un instant qu'il ne resterait plus dans le monde que deux idées pures, la souveraineté de chaque membre du corps social,

[1] *Histoire de la Révolution française*, par M. Thiers. — Voyez aussi la collection de Mémoires publiée par MM. Berville et Barrière.

et la foi à la raison. Mais, comme la société ne peut se passer de formes, et que les peuples ne vivent point, ainsi qu'un petit nombre de philosophes, de pures abstractions, on s'aperçut bientôt que de nouvelles formes, qui étaient loin d'avoir l'assentiment du plus grand nombre, tendaient à se substituer violemment aux anciennes. Ainsi la souveraineté de chaque membre de la communauté se résolvait en arrestations arbitraires, et en arrêts de mort rapidement expédiés par des tribunaux impitoyables. La foi à la raison dégénérait en adoration des personnages les plus impurs; des processions de courtisanes remplaçaient dans les rues les cérémonies proscrites, et Marat était fait dieu. La *Montagne* elle-même en fut effrayée, et Roberspierre fit faire le premier pas rétrograde à la révolution.

Roberspierre rétrograde! Il était tel, en effet, aux yeux de ceux dont il s'était servi jadis, et qui prétendaient aller encore plus loin que lui. Ceux-là, qui traitaient Roberspierre de modéré, c'étaient les Hébert, les Chaumette, les Clotz, qui rédigeaient le *Père Duchêne*, et qui avaient fait de Notre-Dame de Paris le temple de la Raison. On peut regarder l'Influence éphémère de ces hommes comme le point culminant de la révolution française. C'étaient eux qui avaient voulu établir la souveraineté absolue du peuple et le culte de la raison pure. Roberspierre se hâta de les ar-

rêter, les accusant de vouloir faire détester la république par leurs excès, et de prêcher l'athéisme. Il dénonçait à la fois dans ses discours ce qu'il appelait la faction anarchique, celle dont nous venons de parler, et ce qu'il appelait la faction corrompue, celle de Danton et de Camille Desmoulins. Il faisait frapper l'une et l'autre par son tribunal révolutionnaire, et pensait ce que Saint-Just, l'un des triumvirs, a dit textuellement dans ses mémoires, *que la république n'était possible que dans le juste milieu.*

Le juste milieu de Roberspierre, c'était, en politique, la toute-puissance du comité de salut public, et, en religion, le culte de l'Être suprême, qu'il avait substitué à celui de la raison. Mais ce système était d'une part trop tyrannique, de l'autre trop vague pour que la France s'en contentât. Aussi Roberspierre fut-il renversé. La révolution revint aux montagnards modérés, après le 8 thermidor; mais elle leur échappa encore, parce qu'ils étaient impuissans à rétablir l'ordre, et elle ne se reposa que dans la dictature. La France eut un Empereur, comme l'Angleterre avait eu un Protecteur, et, dans les deux pays, la révolution fut représentée par un seul homme.

Ce fut dans cette période dictatoriale que se développèrent les conséquences extérieures de l'une et de l'autre révolution. L'Angleterre, qui n'avait travaillé que pour elle-même, et qui n'a-

vait aspiré qu'à modifier sa constitution politique et religieuse, fut puissante et respectée au dehors sous Cromwell. Elle augmenta son importance maritime, enleva la Jamaïque aux Espagnols, et ouvrit l'Inde au commerce anglais. Elle prit vis-à-vis des puissances continentales une attitude fière et menaçante ; mais ses doctrines ne sortirent point des limites de son territoire, et l'événement trompa la prophétie d'un chapelain de Fairfax, qui avait dit un jour aux généraux indépendans : « Votre armée extirpera la monarchie non seulement ici, mais en France, et dans tous les autres royaumes qui nous entourent. » C'était à la révolution française à accomplir une telle prophétie ; car elle ne se fondait point, comme nous l'avons vu, sur les traditions nationales, mais sur le droit commun de l'humanité. Cette tendance se retrouve dans ces députations des différens peuples, admises le 14 juillet à la solennité de la fédération, dans ces décrets de la convention qui citaient l'Angleterre au ban des nations, et qui déclaraient Pitt ennemi du genre humain. Ce fut dans cet esprit que Napoléon porta ses armes par-delà les anciennes frontières de l'empire de Charlemagne. Partout s'établissait, comme une conséquence de la victoire, la liberté des cultes et l'égalité devant la loi. De là la grandeur de l'empire, mais de là aussi ses revers. Sous le glorieux prétexte de la

civilisation et de la liberté, il attaqua l'indépendance des peuples, blessa leurs sentimens nationaux, et provoqua une réaction qui fit rétrograder la révolution, même en France. La restauration française fut le résultat d'une coalition européenne.

Il en avait été tout autrement, au dix-septième siècle, de la restauration anglaise. Après la mort de Cromwell, qui avait traité de puissance à puissance avec les rois de l'Europe, et à qui Mazarin écrivait, en lui envoyant une ambassade, qu'il était affligé de ne pouvoir lui rendre en personne le respect dû au plus grand homme du monde, son fils hérita un instant de son titre; mais jamais fils ne ressembla moins à son père. Il voulait vivre tranquille et long-temps : il se hâta de quitter les affaires publiques, et se démit du protectorat, qu'il n'aurait pu garder qu'en luttant contre ses ennemis [1]. Aucune des nombreuses factions qui se partageaient alors l'Angleterre, n'étant assez puissante pour se saisir du

[1] Après sa démission, Richard voyagea en France. Le prince de Conti le rencontra, dit-on, à Montpellier sans le connaître, et lui dit, en causant des affaires d'Angleterre : « Olivier Cromwell était un grand homme ; mais son fils Richard est un misérable, de n'avoir pas su jouir des crimes de son père. » Richard continua de voyager, vécut tranquille, et mourut en Angleterre, à quatre-vingt-dix ans, sous la reine Anne.

pouvoir, on rappela le long parlement, que Cromwell avait chassé après l'avoir épuré, et le rappel des Stuarts suivit celui du parlement. Charles II, sans conviction ni moralité, louvoya entre tous les partis. Jacques II, qui était catholique fervent, que les conseils et l'exemple de Louis XIV poussaient à se faire prince absolu, heurta le parti le plus puissant de tous, car il comprenait la nation presque tout entière, celui qui avait commencé la révolution et qui devait la terminer, celui qui voulait la suprématie de l'église anglicane et l'omnipotence parlementaire. *La déclaration des droits*, le dernier mot de la révolution anglaise, comme *la pétition des droits* en avait été le premier, contenait au fond la même substance, c'est-à-dire les droits de la nation à intervenir dans ce qui concernait ses croyances et son gouvernement. Seulement elle les détermina avec plus de précision, et en assura l'inviolabilité, en appelant au trône un prince dont l'intérêt était de les maintenir. La révolution de 1688, qui terminait soixante ans d'agitations et de malheurs, a fondé en Angleterre le véritable gouvernement représentatif, et elle a conservé chez nos voisins le nom de *glorieuse*, parce qu'elle a consacré tout ce qu'il y avait de légitime et de nécessaire dans celle qui l'avait précédée.

Un écrivain français, qui le premier a mis en lumière des documens précieux sur cette partie

de l'histoire britannique, M. Mazure, dans la préface de son *Histoire de la révolution de* 1688, se plaignait, en 1824, qu'on fît de méchantes comparaisons entre les révolutions d'Angleterre et de France, pour en venir à cette conséquence fatale, que les deux restaurations auraient une conclusion semblable; et, après avoir rassemblé de prétendues différences entre les Stuarts et les Bourbons, il terminait sa préface en disant: « Tout est dit, tout est fini, tout devient irrévocable dans notre heureuse restauration. » M. Mazure mourut avant 1830, et sans avoir vu le démenti que les événemens réservaient à sa prophétie. Le résultat de la révolution qui correspond chez nous à 1688, fut aussi de préciser et de consacrer les droits proclamés au début de la première; mais nous retrouvons, au terme de la carrière des deux nations, la différence que nous avons remarquée à leur point de départ. 1688 assura, en religion, la domination exclusive de l'église anglicane, et, à peu de chose près, la servitude des dissidens, des catholiques et des philosophes; en politique, la prépondérance de l'aristocratie, qui avait sinon fait, au moins dirigé la révolution. C'étaient tous membres de la chambre des lords qui, après la fuite de Jacques II, s'étaient formés, à l'hôtel-de-ville, en gouvernement provisoire. 1830, au contraire, éminemment philosophique et populaire dans son principe, eut pour but d'établir

l'entière liberté des cultes, et l'intervention non pas de l'aristocratie, mais de la nation dans les affaires publiques.

La différence devait être la même pour les résultats extérieurs. 1688, en tournant surtout au profit d'une caste et d'une secte, devint cependant favorable à la prospérité matérielle et à la puissance extérieure de la nation. Ce fut à partir de cette révolution que la Grande-Bretagne s'avança rapidement à la domination des mers, qu'elle alla partout déposer des colonies, et conquérir des royaumes[1]; mais les autres peuples de l'Europe n'avaient rien à en recueillir, ni en bien-être, ni en liberté. Loin de là, ce fut aux immenses développemens que prit alors son industrie qu'elle dut ces trésors et ce crédit[2], qui plus tard alimentèrent contre la liberté française tant de coa-

[1] Vers la fin du siècle suivant, l'indépendance des États-Unis (1783), en donnant le signal de la liberté dans le nouveau monde, porta un coup sensible à la puissance britannique; mais l'Angleterre continua de couvrir les mers de ses flottes, et se dédommagea facilement de la perte des États-Unis, par les provinces qu'elle conserva dans l'Amérique septentrionale, par ses colonies africaines, et surtout par ses possessions en Orient. En 1690, deux ans après l'avénement de la maison de Hanovre, l'Angleterre avait un comptoir dans l'Inde : à la fin du dix-huitième siècle, elle y possédait un empire.

[2] La banque d'Angleterre fut établie en 1694.

litions européennes. Il y avait, au contraire, dans l'élan de 1830, comme jadis dans les premières inspirations de 89, quelque chose qui était commun à tous les peuples, et qui n'appartenait pas seulement à la France, mais à l'humanité. Aussi, au premier bruit de l'événement qui avait changé la face de notre pays, vous avez vu les peuples s'agiter, croyant que leur jour était venu. Les Anglais eux-mêmes ont profité de notre exemple; et si la réforme parlementaire n'a plus été un vain mot, mais un besoin national et irrésistible, c'est en partie à la France qu'ils le doivent. En face de 1830, 1688 n'a plus suffi à l'Angleterre, et elle travaille actuellement, sinon à le démolir, du moins à le modifier. D'où il résulte qu'une époque se prépare où la France, par sa position, par le génie qui lui est propre, par les doctrines qu'elle a professées et mises en pratique, pourra, si elle sait profiter des circonstances, se retrouver à la tête des peuples qui réclament en Europe la liberté civile et religieuse. Si, tôt ou tard, une ligue se formait dans le nord pour la défense du pouvoir absolu, la France, unie à l'Angleterre, soutiendrait le choc et sauverait encore l'Occident. Puissent donc ces deux grandes nations marcher sans entraves dans la voie qu'elles se sont tracée! La cause de la civilisation repose désormais sur leur alliance et

sur leurs progrès simultanés. Telle est, Messieurs, au terme de nos leçons, la conclusion à laquelle nous amènent naturellement l'histoire passée et la situation présente des deux pays.

FIN.

TABLE ANALYTIQUE

DES MATIÈRES.

Pages.

Avertissement. 1

PREMIÈRE LEÇON.

Toutes les sciences doivent travailler de concert au développement de la civilisation. 4

Utilité particulière de l'histoire, dans lès circonstances actuelles. 6

L'histoire, dans sa partie dramatique, intéresse l'homme par le récit des actions humaines. 7

Considérée philosophiquement, l'histoire est une école de morale pratique. 8

Les deux principaux enseignemens qui résultent des études historiques sont : 1° la connaissance des qualités générales qui constituent la nature humaine, 2° la connaissance de la mission particulière réservée à chaque pays et à chaque siècle. 9

Quelles sont les parties de l'histoire qu'il nous importe le plus d'étudier. — Utilité du parallèle historique de la France et de l'Angleterre. 11

Dans les temps les plus anciens, la civilisation de la Gaule a devancé celle de la Bretagne. 12

Isolement de l'Angleterre opposé à l'action continentale exercée par la France. 13

Coup-d'œil sur les principales époques de l'histoire des deux pays. 14

DEUXIÈME LEÇON.

Retour sur la philosophie de l'histoire. 33

Pourquoi cette science était presque inconnue aux anciens. — Ce qu'elle doit aux travaux de Bossuet, de

Pages.

Vico, de Montesquieu, de Herder, de Voltaire, de Turgot et de Condorcet. 36
Si les faits que raconte l'histoire, se sont accomplis en vertu d'une loi fatale. 38
En quoi consiste la destinée humaine, pour les individus et pour les nations. 43
Influence des circonstances extérieures sur l'histoire des peuples. 44
Opinion de Platon, de Bacon, de Bodin, de Pascal, de Montesquieu et de Voltaire, sur la puissance du climat. *ibid.*
Les États ont des limites tracées par la nature. — Étendue et limites de la Grande-Bretagne comparées à celles de la France. 50
Résumé de la géographie physique de l'Angleterre, montagnes, fleuves, forêts, climat, productions. 51
Résumé de la géographie physique de la France. 54
Il résulte des observations précédentes que la force de l'Angleterre est plus artificielle, et celle de la France plus naturelle. 57

TROISIÈME LEÇON.

Après le sol et le climat, ce qu'il faut étudier dans l'histoire des peuples, c'est le caractère qui leur est propre.
Le caractère d'une nation se détermine par l'étude des races ou familles auxquelles cette nation appartient. 61
A quelles races se rapportent les populations primitives de l'Europe. — Race caucasique comprenant les familles sémitique, esclavonne, indienne et germanique. 62
La population la plus ancienne de la Bretagne et du nord de la Gaule se rapporte à la famille germanique. — Travaux de MM. Thierry sur les origines britanniques et les origines gauloises. 64
La Bretagne et la Gaule peuplées d'abord par les Galls, ensuite par les Kymrys, tribus d'origine germanique. — Opinion de M. W. F. Edwards sur les caractères physiologiques de la population française. 65
Quels sont les principaux traits du caractère anglais. —

Pages.

Ils se rapportent aux différens peuples qui sont venus s'établir en Angleterre : 1° aux Galls, 2° aux Kymrys, 3° aux Romains, 4° aux Anglo-Saxons, 5° aux Northmans-Danois, 6° aux Normands-Français. 72
Quels sont les principaux traits du caractère français. — Ils se rapportent 1° aux Galls, 2° aux Kymrys, 3° aux Ibériens, 4° aux Grecs, 5° aux Romains, 6° aux Francs, 7° aux Normands. 76
Les populations qui ont successivement occupé l'Angleterre se sont fait une guerre à mort, ou sont restées séparées de caractère et d'intérêts. — Celles qui ont occupé la France se sont peu à peu fondues en une seule nation. 80

QUATRIÈME LEÇON.

Religion et gouvernement de la Gaule et de la Bretagne, dans les temps les plus anciens. 83
Première invasion des Gaulois en Italie, au milieu du quatorzième siècle avant l'ère vulgaire. 87
Arrivée des Phéniciens sur les côtes méridionales de la Gaule. — Leurs établissemens et leurs travaux. 88
Les Phéniciens découvrent et exploitent la Bretagne méridionale. 89
Colonies rhodiennes en Gaule. — Colonies grecques. — Fondation de Marseille, vers l'an 600 avant Jésus-Christ. — Religion, gouvernement, civilisation apportés en Gaule par les Ioniens. *ibid.*
Double émigration des Gaulois, vers la fin du sixième siècle avant Jésus-Christ, l'une en Germanie, sous la conduite de Sigovèse, l'autre en Italie, sous la conduite de Bellovèse. 92
Rapports des Gaulois établis dans le nord de l'Italie, avec les peuples du centre et du midi de la Péninsule. — Guerres avec les Romains. 93
Les Gaulois en Épire, en Macédoine et en Thrace. — Leur expédition en Grèce. — Leur établissement dans la Haute-Phrygie. 95

Pages.

Victoires des Romains sur les Galates ou Gaulois établis en Asie. — Conquête de la Gaule cisalpine et de la province au-delà des Alpes. — Conquête de la Gaule transalpine par J. César. 96

Religion, gouvernement, civilisation de la Gaule, sous les empereurs. 99

Expéditions des Romains en Bretagne, depuis J. César Jusqu'à Agricola. — Proscription du Druidisme. 103

Pourquoi la Gaule et la Bretagne, furent soumises par les Romains. — Influence de la domination romaine sur l'histoire des deux pays. — Cette influence a laissé des traces plus profondes dans la Gaule que dans la Bretagne. 107

CINQUIÈME LEÇON.

Décadence de l'autorité et de la législation romaines dans les provinces. 113

État de la Bretagne et de la Gaule, au commencement du cinquième siècle de l'ère chrétienne. 114

Origine du christianisme. — Caractères différens de l'inspiration religieuse et de la méditation philosophique. — Du pouvoir spirituel. 119

Progrès du christianisme en Gaule et en Bretagne. — Bienfaits de la religion nouvelle. — Puissance du clergé dans les deux pays. 127

Causes des premières hérésies. — Les Ariens en Gaule. — Les Pélagiens en Bretagne. 129

Invasions des peuples germaniques. — Conquêtes des Bourguignons, des Wisigoths et des Francs. — Les Romains chassés de la Gaule. 132

Les Francs vainqueurs des Bourguignons et des Wisigoths. — Puissance de Clovis. 136

La Bretagne abandonnée par les Romains. — Menacée par les Pictes et les Écossais, elle appelle les Saxons à son secours. — Fondation de l'Heptarchie. — Lutte des Bretons contre la conquête saxonne. 138

Pages.
En quoi la conquête de la Bretagne par les Saxons a différé de la conquête de la Gaule par les Francs. 141
Pourquoi l'empire romain a été renversé par les populations germaniques, en même temps que le paganisme était remplacé par la foi chrétienne. 142

SIXIÈME LEÇON.

État social des Saxons et des Francs, à l'époque de leurs invasions. — Mœurs et gouvernement des Germains. 145
Résultats de la conquête en Gaule. — Partage des propriétés entre les conquérans et les anciens habitans. — Terres saliques. — Alleux ou terres libres. — Bénéfices ou fiefs. 149
Décadence de la royauté mérovingienne. — Hérédité des bénéfices. — Progrès de la puissance des maires du Palais. 151
Rivalité de l'Ostrasie et de la Neustrie. — Prépondérance des Leudes Ostrasiens. — Victoire de Pépin d'Héristal, à Testry en Vermandois. — Conséquences de la victoire de Testry. 152
Résultats de la conquête de la Bretagne par les Saxons. —Affaiblissement des anciennes institutions Saxonnes. 154
Conversion des Saxons au christianisme. —Politique de la cour de Rome. 156
La civilisation chrétienne et les conquêtes Germaniques menacées par quatre peuples de mœurs et d'origine différentes, les Slaves, les Hongrois, les Arabes et les Northmans. 160
Des Arabes et de leur religion. — Ils sont vainqueurs de l'Espagne, et menacent la France. — Bataille de Tours gagnée par Charles Martel. 161
Religion, mœurs et gouvernement des Northmans. — Leurs premières attaques contre la France et l'Angleterre. —Réunion des royaumes Saxons. —Victoire d'Egbert sur les Northmans-Danois. 165

Pages.

Avènement de la seconde dynastie Franque. — Rapports de Pépin avec le pape. — Origine des états de l'Église. 168

État de l'Europe germanique et chrétienne, sous Charlemagne. — Les états qui la composent sont divisés au-dedans et menacés au-dehors. — Charlemagne l'étend et l'affermit, par ses guerres et par ses lois. 169

SEPTIÈME LEÇON.

Nouvelles invasions Danoises en Angleterre. — Résultats de ces invasions. 177

Lutte d'Alfred contre les hommes du Nord. — Victoires et réformes de ce prince. 179

Décadence de la domination Saxonne — Établissement des Danois. — Lois et puissance de Canut. 184

Restauration Saxonne. — Invasion des Normands-Français. — Bataille d'Hastings. — Parallèle des Normands et des Saxons. — Résultats de la victoire des Normands. 187

L'Empire d'Occident, à la mort de Charlemagne. — Les royaumes que Charlemagne avait réunis redeviennent indépendans. 192

L'Empire est attaqué à la fois par les Northmans, les Sarrasins et les Hongrois. — Expulsion des Sarrasins. — Établissement des Hongrois en Allemagne, et des Northmans en France. 193

La France livrée à des querelles intérieures. — Lutte des principaux seigneurs contre les successeurs de Charlemagne. — Les gouvernemens de provinces deviennent héréditaires. — Origine des premiers duchés-pairies. 195

Organisation féodale. — Les rois Carlovingiens cherchent à conserver le pouvoir absolu. — La France est divisée en deux partis. 198

La famille de Robert-le-Fort lutte, pendant un siècle, contre les descendans de Charlemagne. — Hugues Capet proclamé roi. — De la légitimité et du droit divin. 200

HUITIÈME LEÇON.

Pages.

Établissement du système féodal, en France et en Angleterre. — Si ce système était, à son origine, contraire au droit et à la liberté. 207

En quoi consistait le lien féodal. — Obligations réciproques du seigneur et du vassal. 207

Abaissement de l'Église, après la dissolution de l'Empire de Charlemagne. — Le clergé recouvre sa puissance temporelle, en prenant la forme féodale. 211

Du pouvoir judiciaire en Angleterre et en France, depuis les conquêtes des Saxons et des Francs, jusqu'à l'organisation de la féodalité. 214

De l'affranchissement des communes. — Des premiers développemens de l'industrie, des arts et de la philosophie. 217

En quoi la féodalité anglaise différait de la féodalité française. — Origine de l'aristocratie anglaise. 219

Tyrannie et cupidité des premiers rois normands. — État des Juifs, au moyen âge, en Angleterre et en France. 226

Des croisades, de leurs causes et de leurs résultats. — Quelle est la part que la France et l'Angleterre ont prise à ces expéditions. 230

NEUVIÈME LEÇON.

Développement de l'esprit de liberté en Angleterre, pendant la troisième croisade. 240

Ligue des barons anglais, sous le roi Jean, et leur lutte contre ce prince. —De la grande Charte, et des libertés qu'elle accordait aux différens ordres de la nation. *ibid.*

Parjures du roi Jean et de son successeur. — Nouvelle ligue de barons. — La grande Charte confirmée par les statuts d'Oxford. 248

Comment la cour des barons était composée sous Guil—

Pages.

laume-le-Conquérant. — Ce qu'elle devint sous ses successeurs. — Origine de la chambre des lords. 250

A quelle époque les comtés et les bourgs commencèrent à être représentés. — Origine de la chambre des communes. 251

Du droit électoral et des libertés municipales. — Origine des bourgs-pourris. 252

A quelle époque le gouvernement des trois pouvoirs fut véritablement constitué en Angleterre. 254

Rapports du roi de France avec ses pairs, sous Hugues Capet et ses premiers successeurs. — Les barons presque souverains dans leurs domaines. — Droit de guerre privée. — Droit de battre monnaie. 255

Impôts divers levés par les barons. — Revenus de la monarchie française à différentes époques. 256

Les seigneurs perdent leurs anciennes attributions judiciaires. — Établissement des bailliages et sénéchaussées. — Le droit romain est enseigné en France. 258

De la cour des pairs, sous Hugues Capet. — Cette cour prit plus tard le nom de parlement. — Institution des conseillers-clercs et du ministère public, par Saint-Louis. — Le parlement est fixé à Paris, par Philippe-le-Bel. 259

A qui appartenait le pouvoir législatif en France. — Chaque seigneur fut d'abord législateur dans ses domaines. — Peu à peu, le roi, soutenu du parlement, s'empara de la toute-puissance législative. 260

A quelle occasion et dans quelle intention furent institués les états-généraux, composés des trois ordres. — Prérogatives de ces assemblées. — Droit de voter les subsides. 263

Causes de la rivalité de la France et de l'Angleterre. — Guerre de cent ans. — Ravages de la peste en Angleterre et en France, au quatorzième siècle. 267

DIXIÈME LEÇON.

Pages.
Avénement de la branche de Lancastre au trône d'Angleterre. — Causes de cette révolution. 273
Causes et résultats de la guerre des deux Roses. 276
Abaissement du parlement et de l'aristocratie anglaise. — Agrandissement du pouvoir royal, sous Édouard IV et sous Henri VII. 280
Extension de la puissance Britannique. — Progrès du commerce et de l'industrie. — Premières expéditions maritimes. 283
Pourquoi la France a été deux fois sur le point de devenir une province anglaise. 285
Accroissemens de la puissance royale, sous Charles VII. — Rigueurs de ce prince contre la noblesse. 289
Politique de Louis XI. — Ligue du bien public. — Bataille de Montlhéry. — Traités de Conflans et de Saint-Maur. 291
Alliance des ducs de Bourgogne et de Bretagne avec l'Angleterre. — Traité de Louis XI avec Édouard IV. — La France à la mort de Louis XI. 263
État de l'Italie, au moment de l'invasion de Charles VIII. 295
A quelles causes on peut attribuer les succès et les revers des Français en Italie, aux différentes époques de l'histoire. 297
Résultats des expéditions de Charles VIII, de Louis XII et de François Ier. 300

ONZIÈME LEÇON.

Commencement d'une ère nouvelle, au milieu du quinzième siècle. 303
Invention de la boussole. — Découverte de l'Amérique. — Nouveau passage vers les Indes Orientales. 304
Révolution commerciale et financière. — Partage des nouvelles terres entre les Espagnols et les Portugais. — Alliance de ces peuples avec la cour de Rome. *ibid.*

Pages.

Premières expéditions en Amérique tentées par les Anglais et par les Français. — Intérêts commerciaux mêlés aux passions religieuses. 307
Des causes de la réforme, et des symptômes qui l'avaient précédée. 309
L'Europe divisée en deux partis. — Nuances diverses du parti protestant et du parti catholique. 316
Résultats généraux de la réforme, en Europe. — Paix d'Augsbourg. — Traité de Westphalie. 322
Résultats particuliers de la réforme, en Angleterre. — Rupture avec le Saint-Siége, sous Henri VIII. — L'Église Anglicane définitivement établie, sous Élisabeth. — Servitude des dissidens. — Nouveaux développemens de l'industrie et de la civilisation anglaises. 323
Du luthéranisme et du calvinisme en France. — Guerres entre les protestans et les catholiques. — Parti politique. — L'édit de Nantes consacre la liberté religieuse. 328

DOUZIÈME LEÇON.

La révolution politique devait être, en Angleterre, la conséquence de la révolution religieuse. 333
Querelles de Jacques Ier avec le parlement. — Pétition des droits, sous Charles Ier. 334
Trois périodes dans la révolution d'Angleterre. — Période constitutionnelle. — Presbytérienne. — Indépendante. — Triomphe de Cromwell. — Esprit de la révolution anglaise. 336
Agitation en France, après la mort de Henri IV. — États généraux de 1614. — Ministère du cardinal de Richelieu. — Ministère du cardinal Mazarin. — Politique française dans la guerre de trente ans. 339
Guerre de la Fronde. — Défaite du parlement. — Victoire du pouvoir royal. 343
Toute-puissance de Louis XIV. — Révocation de l'édit de Nantes. — Opposition extérieure et intérieure. 346
Malaise matériel de la France, à la mort de Louis XIV.

Pages.

— État des esprits. — Comment la philosophie du dix-huitième siècle se rattache à celle du seizième. 347
Commencement de la révolution française. — En quoi elle diffère de la révolution d'Angleterre. — En quoi elle s'en rapproche. — Triomphe successif des Constituans, des Girondins et des Montagnards. 351
Du protectorat de Cromwell, et de l'empire de Napoléon. — Conséquences extérieures des deux révolutions. 357
De la restauration d'Angleterre, et de celle de France. 358
De la révolution de 1688, et de celle de 1830. 359
Réforme parlementaire. — Avenir des deux pays. 362

FIN DE LA TABLE.

